

■ Une nouvelle inédite de Vautrin
■ Un livret de 16 pages



France-Italie

■ L'Italie, qui a éliminé les Pays-Bas, rencontrera la France en finale de l'Euro 2000

■ Les Néerlandais ont manqué deux penaltys et trois tirs au but

■ Les attaquants français seront confrontés à la meilleure défense du tournoi

■ Laurent Blanc jouera son dernier match sous le maillot tricolore

Lire pages 26 et 27

500 000 chômeurs de moins en un an

● La tendance à un fort recul du chômage se confirme ● Le nombre de demandeurs d'emploi a baissé de 53 000 en mai, et de près de 500 000 en un an ● Le maintien de la croissance à un rythme élevé devrait amplifier ce reflux ● Sursis pour la nouvelle convention d'assurance-chômage

APRÈS avoir reculé de 51 200 en mars, puis, en avril, de 76 900, le nombre des demandeurs d'emploi a encore fortement baissé en mai. Selon les statistiques publiées vendredi 30 juin par les services de Martine Aubry, on ne comptait plus à la fin mai que 2 355 000 chômeurs, soit une diminution de 53 300 (-2,2%). Si l'on prend en compte l'autre baromètre, qui englobe les chômeurs ayant eu une activité de plus de 78 heures dans le mois, le reflux reste significatif, puisque le nombre des demandeurs s'élève à 2 850 900, en baisse de 0,8%.

Alors que de nombreux experts s'accordent à penser que l'hypothèse d'un retour au plein emploi est crédible, les chiffres de ces derniers mois sont donc spectaculaires.

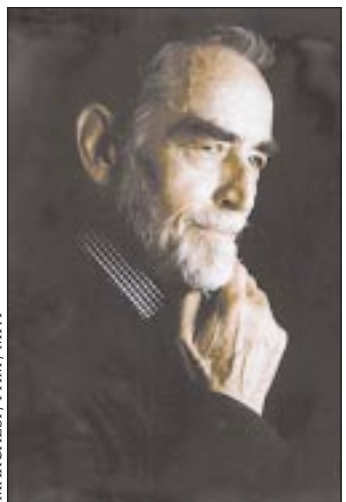
Sur un an, la diminution est comprise entre 483 300 et 492 200, selon que l'on se réfère à l'un ou l'autre des deux baromètres. Le taux de chômage atteint 9,8% de la population active. Depuis deux mois, la France se situe donc sous la barre des 10%, ce qui est sans



précédent depuis 1991. Ces résultats sont le reflet de la bonne conjoncture, puisque la croissance de l'économie française est actuellement sur une pente de 3,5% en rythme annuel. Le gouvernement souligne aussi que les 35 heures portent leurs fruits. Selon le dernier bilan, arrêté le 13 juin, la réduction du temps de travail aurait permis de créer ou de « sauvegarder » 205 000 emplois.

Le patronat, la CFDT et la CFTC ont signé, jeudi soir, la nouvelle convention d'assurance-chômage, rejetée par la CGT, FO et la CGC. Ils ont décidé de proroger de trois semaines l'actuel dispositif d'indemnisation des chômeurs. Pour éviter un vide juridique et se donner le temps de la réflexion, M^{me} Aubry avait annoncé son intention de prolonger par décret l'actuelle convention. La prorogation jusqu'au 21 juillet a été demandée par la CFDT afin de permettre aux partenaires sociaux de conserver la main, face au gouvernement.

Lire page 36



DISPARITION

Vittorio Gassman

On n'oubliera pas le séducteur aveugle et cynique de *Parfum de femme*, de Dino Risi, ni le quinquagénaire désenchanté de *Nous nous sommes tant aimés* ou de *La Terrasse*, d'Ettore Scola. Celui qui les incarnait, Vittorio Gassman, est mort jeudi 29 juin à Rome à l'âge de soixante-dix-sept ans. Après des débuts au théâtre, il avait su s'imposer à l'écran dans tous les registres. Il aimait « faire l'acteur », cachant derrière sa démesure sa « frousse abominable de la mort ». p. 31

Paris préside l'Union européenne

■ EN ACCÉDANT, le 1^{er} juillet, à la présidence de l'Union, la France a pour objectif prioritaire de promouvoir une large réforme des institutions européennes. Avec le soutien de l'Allemagne, Paris propose de donner aux grands pays un poids politique qui corresponde à leur démographie et de réduire le droit de veto des Etats membres. Cette présidence constitue aussi, pour Jacques Chirac et Lionel Jospin, un enjeu de politique intérieure. Jeudi, Pierre Moscovici, ministre délégué aux affaires européennes, a jugé que l'intervention de M. Chirac sur l'Europe à Berlin « n'est pas le discours des autorités françaises ».

Lire page 2 et notre éditorial page 15

La baguette de pain au service de la Sécurité routière

TROYES de notre correspondant

A la recherche d'une symbolique forte pour faire passer son message de prudence sur les routes, à la veille des grandes transhumances estivales, Michel Pinault a pensé tout bêtement au pain. En achetant sa baguette « à l'ancienne » dans la boulangerie la plus proche de son bureau, le préfet de l'Aube a lancé, mercredi 28 juin, la campagne de sécurité routière de l'été, baptisée « Bonnes vacances ».

Il l'a fait en toute simplicité, avec petits-fours mais sans trop de discours. C'était chez Jean-Pierre Gérard, boulanger-pâtisier à Troyes. Chez quelqu'un de « bon commerce », a-t-il souligné, casant une de ses expressions favorites. M. le préfet est convaincu que ce vieux mitron tout en rondeurs sera, comme ses 130 collègues du département relayant l'opération, le meilleur vecteur pour dénoncer la vitesse et l'alcool au volant. Cette campagne se résume à un court mais percutant slogan inscrit sur la pochette de papier ser-

vant à emballer la baguette : « J'aime le pain, j'aime la vie ».

A l'évidence, le représentant de l'Etat a préféré jouer sur l'affectif : « J'ai voulu, à travers la symbolique, à mes yeux encore forte de nos jours, du pain et du blé, dire aux Aubois et aux nombreux touristes qui feront étape ici sur la route de leurs congés que le bonheur partagé en famille, entre amis autour des sandwichs du pique-nique ou d'une bonne pâtisserie, pouvait être d'un seul coup brisé par un comportement idiot, par un instant d'égarement ou d'inconscience. On peut éviter de déchirantes ruptures en changeant d'attitude. Je mise sur la répétition du message pour qu'il pénètre bien les esprits. »

L'opération ne devrait pas passer inaperçue. Les Aubois mangent en moyenne 160 g de pain par jour, selon la chambre syndicale de la boulangerie, associée à cette action, tout comme l'assureur Groupama. La préfecture a déjà fait imprimer et distribuer 90 000 étuis et pense ainsi attirer l'attention d'environ 165 000 personnes. « Qu'un message sur

dix soit lu et notre objectif sera atteint », estime le préfet. Certes, le département de l'Aube a vu le nombre des accidents sur ses routes décroître depuis 1998 et les chiffres de la mortalité enregistrés au premier semestre 2000 (22 tués, contre 34 en 1999 à la même époque) pourraient inciter les autorités à alléger leurs campagnes de prévention. Mais les responsables de la Sécurité routière sont « conscients que les statistiques en la matière sont toujours très fragiles ». Ils accompagneront donc cette opération inédite d'actions plus traditionnelles avec des animations sur les axes d'autoroutes. Ils mettront aussi à la disposition des automobilistes un dépliant local d'information rappelant quelques règles élémentaires.

Pour sa part, Jean-Pierre Gérard, le boulanger, a promis de bien sensibiliser ses vendeuses « pour que cesse l'hécatombe. Je veux que mes clients reviennent chaque jour et le plus longtemps possible ».

Philippe Schilde



MODE

L'homme framboise

Sweat-shirts « gonflette » pour silhouettes de Goldorak, blousons bouffants, shorts de boy-scout pastel, pantalons blancs archimoulants de play-boy, slips de bain en nylon mauve, chemises de soie turquoise ou framboise... A Milan, tour d'horizon des podiums de prêt-à-porter masculin pour l'été 2001 (photo Prada). p. 28

Le hacker de la police



DENNIS MORAN

L'INFORMATIQUE est sa langue maternelle. Dennis Moran, dix-sept ans, nom de code Coolio, a piraté le site de la police de Los Angeles pour y introduire des Donald Duck en seringue dans le bras ou des rats obscènes. Il risque la prison pour « crime informatique ».

Lire page 14

Allemagne, 3 DM; Antilles-Guyane, 10 F; Autriche, 25 ATS; Belgique, 48 FB; Canada, 2,50 \$ CAN; Côte-d'Ivoire, 900 F CFA; Danemark, 15 KR; Espagne, 225 PTA; Gabon, 900 F CFA; Grande-Bretagne, 1 £; Grèce, 500 DR; Irlande, 1,40 E; Italie, 3000 L; Luxembourg, 46 FL; Maroc, 10 DH; Norvège, 14 KR; Pays-Bas, 3 Fl.; Portugal COU, 270 PTE; Réunion, 10 F; Sénégal, 900 F CFA; Suède, 16 KRS; Suisse, 2,20 FS; Tunisie, 1,4 Din; USA (NY), 2 \$; USA (others), 2,50 \$.



www.lesouvriers.com
le journal de la délectation
Cette semaine
TORRES
LES OUVRIERS DU PARADIS. AGENCE DE PUBLICITÉ.

POINT DE VUE

Ils sont partout!

par Claude Lanzmann

PHILIPPE MEIRIEU a été attaqué ici même avec démesure, cruauté, bassesse. On l'a laissé seul. Aujourd'hui, cet homme est à terre et atteint, profondément. Les désaccords qu'on pouvait avoir avec ses positions ne justifiaient en rien l'insulte ad hominem (« La révolution cuculaturelle à l'école », *Le Monde* du 19 mai) et la fureur outrancière qui ont conduit Alain Finkielkraut, par ailleurs chantre de la « nuance », à accuser Meirieu de « placer l'universel sous la juridiction exclusive de la rationalité instrumentale : celle-là même qui a été mobilisée pour les usines de la mort et qui a conféré aux crimes administratifs du XX^e siècle leur atypique banalité et leur monstruosité sans pareille ». (Une voix vient de l'autre rive, p. 84) Diable! Aucune voix, parmi les écrivains et les maîtres, ne s'est élevée pour protester contre cette ineptie et condamner de pareils amalgames. La haine régnait. Pourquoi faut-il, dans ce pays, que les prétendus champions du débat intellectuel se changent en procureurs écumants et utilisent les mots comme des armes meurtrières? Etrangement, ce sont les

mêmes qui, devant des déclarations, à l'évidence antisémites, allèguent que, dans la France apaisée, les mots ont perdu leur pouvoir, leur charge de sens ou de mort et que tout peut se dire innocemment au nom de la liberté d'opinion. Tout. Même le pire.

Nous avons revu il y a peu - à l'occasion d'un hommage que lui rendait l'université Paris-VII - le film déchirant de Bernard Cuau, consacré aux procès de Prague dans les années 50, et si justement intitulé *Les Mots et la Mort*. Sous nos yeux, procès après procès, accusé après accusé, le sinistre Urvallek, procureur d'Etat, requerrait sans faiblir la peine capitale : ses mimiques et gesticulations, ses hennissements manichéens, sa rhétorique grandiloquente dévoilaient tout à la fois le mensonge absolu des dossiers d'accusation et la servilité de celui qui avait la charge de la soutenir.

Lire la suite page 17

Claude Lanzmann est cinéaste, auteur de « Shoah », et directeur de la revue « Les Temps modernes ».



MONDIALISATION

Les dix de Millau

Ils sont dix à comparaître, vendredi 30 juin, devant le tribunal correctionnel de Millau, pour l'attaque, le 12 août 1999, du restaurant McDonald's de cette ville. Dix, dont José Bové, devenu figure emblématique de la lutte contre la mondialisation. *Le Monde* dresse les portraits des neuf « oubliés » et raconte leur parcours. A Millau, où le procès est l'occasion d'un rassemblement militant (photo), quinze cars de police gardent le McDo désert. p. 6

International.....	2	Tableau de bord.....	23
France.....	6	Aujourd'hui.....	26
Société.....	10	Météorologie-Jeux.....	30
Carnet.....	12	Culture.....	31
Régions.....	13	Guide culturel.....	33
Horizons.....	14	Kiosque.....	34
Entreprises.....	20	Abonnements.....	34
Communication.....	22	Radio-Télévision.....	35

UNION EUROPÉENNE La France prend, à partir du 1^{er} juillet, la présidence de l'Union européenne. Son agenda est dominé par la conférence intergouvernementale sur la

réforme des institutions et la charte des droits fondamentaux. Après un premier sommet à Biarritz en octobre, les négociations se concluront à Nice en décembre. ● L'ÉLARGISSE-

MENT à l'Est oblige l'Europe à modifier radicalement son fonctionnement. Plusieurs candidats ont exprimé leur inquiétude de devenir « otages » des désaccords entre les

Quinze. ● L'ENJEU politique de cette présidence crée des tensions entre les deux acteurs de la cohabitation française. Le ministre des affaires européennes, Pierre Moscovici,

affirme que le récent discours de M. Chirac à Berlin sur les perspectives de l'Europe « n'est pas celui des autorités françaises ». (Lire aussi notre éditorial en page 15.)

Paris veut une réforme fondamentale ou une Europe à deux vitesses

C'est le « marché » que propose la France à ses partenaires, en prenant, samedi 1^{er} juillet, la présidence de l'Union pour six mois. L'objectif est de modifier profondément le fonctionnement des institutions en faveur des « grands » pays et de restreindre le droit de veto, avant l'élargissement à l'Est

À PARTIR du 1^{er} juillet et pour six mois, la France assume une nouvelle fois la présidence de l'Union européenne. Celle-ci entre dans une nouvelle phase importante de son histoire. Les élargissements à venir aux pays de l'Est, dont les premiers sont attendus au milieu de la décennie, forcent à des choix difficiles. Les Européens doivent une fois encore décider ce qu'ils veulent faire, en particulier s'ils doivent dépasser le stade d'une association d'Etats vouée au commerce pour devenir une « Europe puissance », appelée de leurs vœux par la France et l'Allemagne, maîtresse de son destin politique.

Des avancées ont été faites et sont encore attendues – sur le plan monétaire, de la défense, de la sécurité intérieure – mais il est temps aussi de se pencher sur la mécanique communautaire, qui n'a guère évolué depuis le traité fondateur de Rome. Le ministre allemand des affaires étrangères, Joschka Fischer, puis le président Jacques Chirac, le 26 juin à Berlin, ont lancé le débat sur la configuration future de l'Union, envisageant de la doter d'une Constitution et, progressive-

ment, de nouvelles institutions. Mais avant d'en arriver là, il est de la responsabilité de la présidence française de faire franchir aux Quinze une première étape. Reprenant les négociations qui n'avaient pu aboutir lors de la conclusion du traité d'Amsterdam, en 1997, les Européens devront trancher, au sommet européen de Nice, en décembre, un certain nombre de questions importantes, notamment celle de la généralisation du vote à la majorité qualifiée dans les décisions du conseil.

FORTE DÉTERMINATION

La France, un moment résignée à la perspective d'une présidence aux ambitions limitées, donne désormais l'impression d'une plus forte détermination. Tant le président de la République que le premier ministre affirment que Paris n'acceptera pas un « accord au rabais » à Nice. Cela suppose que la conférence intergouvernementale (CIG), chargée de réformer les institutions, n'accouche pas d'une souris. Et que les Etats-membres, « petits » et « grands », acceptent de faire les concessions nécessaires pour faci-

liser effectivement la prise de décision dans une Europe élargie.

La France propose à ses partenaires les plus hésitants, à l'égard d'avancées politiques significatives, une sorte de marché : soit le sommet de Nice se conclut par des réformes améliorant sérieusement le fonctionnement des institutions, soit, dans le cas contraire, quelques pays – à commencer par elle-même et l'Allemagne – créeraient cette « avant-garde », ce « groupe pion-

nier » évoqué par le président Chirac à Berlin, et que certains de leurs partenaires redoutent. C'est donc en quelque sorte une dernière chance qui s'offre aux Quinze s'ils veulent éviter la généralisation d'une Europe « à deux vitesses ».

La méthode française passe par l'envoi de signaux très clairs aux partisans de solutions proches du statu-quo, tels les Britanniques, les Suédois et les Danois. Paris est conscient qu'une telle méthode ne

peut produire ses effets dès les premiers mois de sa présidence, et qu'il faudra accoutumer les partenaires de la France à une approche plus radicale de la négociation. D'ores et déjà, rendez-vous est pris pour rythmer les mois à venir : lors du Conseil européen de Biarritz, en octobre, la France, mettant fin à la période d'observation mutuelle, dramatisera les enjeux, expliquant que les Quinze n'ont pas le droit d'échouer.

Le climat général n'est cependant pas négatif. La relance politique du débat européen provoquée par le discours de M. Fischer a suscité un écho favorable – bien au-delà de ce qui était attendu – dans de nombreux pays de l'Union. Et la France peut compter sur le ferme appui de l'Allemagne pour arriver à ses fins. Les retrouvailles franco-allemandes ont été confirmées de manière solennelle à l'occasion de la visite d'Etat de Jacques Chirac à Berlin.

L'enjeu de la conférence intergouvernementale et du débat qui lui est lié sur la Charte des droits fondamentaux fait passer au second plan les autres grands thèmes

de la présidence française : l'Europe citoyenne, la coordination des politiques économiques et sociales, la défense. En plaçant la barre très haut sur les institutions, la France a pris, il est vrai, le risque d'une crise communautaire. Il n'est pas assuré que certains Etats-membres, en particulier les Britanniques, qui vont avoir des élections prochainement, ou les Danois, qui ont un difficile référendum à l'automne sur l'euro, se prêtent au marché proposé. En d'autres termes, que pour éviter le bond en avant politique qu'ils récuseraient, ils acceptent de faire des concessions institutionnelles plus substantielles que celles auxquelles ils sont préparés. Paris espère cependant que Tony Blair tient trop à son image d'européen et à la capacité nouvelle de la Grande-Bretagne d'exercer une influence sur la construction communautaire pour prendre la responsabilité d'un échec de la CIG – et, par voie de conséquence, de la stratégie d'élargissement.

Henri de Bresson
Philippe Lemaître
et Laurent Zecchini

La présidence française devra venir à bout de la réforme des institutions pour éviter les blocages sur les autres dossiers

À TERME, l'Union est appelée à quasiment doubler le nombre de ses membres. La réforme de ses institutions, centrée sur le fonctionnement de la conférence intergouvernementale (CIG) et bloquée depuis le sommet d'Amsterdam en juin 1997, apparaît donc comme une nécessité impérieuse. Elle concerne les trois questions non résolues à Amsterdam, dites « reliquats » (composition de la future Commission, répartition des voix au conseil des ministres, votes à la majorité qualifiée), auxquels s'est ajouté depuis l'assouplissement de la procédure des « coopérations renforcées » entre pays se constituant en « avant-garde » pour accélérer l'intégration dans tel ou tel domaine.

Sur ces quatre sujets, un double clivage apparaît. D'abord, une opposition entre « grands » et « petits » pays de l'Union. Les « grands » constatent que les candidats à l'adhésion à l'UE sont principalement des petits pays. Sans une révision radicale des règles actuelles de fonctionnement, ils redoutent que des coalitions majoritaires en nombre de pays mais démographiquement minoritaires imposent leurs vues. Les « petits », eux, veulent des garanties pour ne pas subir la domination des premiers. Second clivage : certains plaident pour des solutions facilitant les prises communes de décision, d'autres, invoquant des situations « spécifiques », sont partisans du statu quo. Cette négociation se révèle très difficile, un débat sur tous ces sujets en même temps devrait permettre, par des « marchandages », de dégager des compromis.

Bien que centrée sur la CIG, la

présidence française aura plusieurs autres grands dossiers à son ordre du jour : la coordination renforcée des politiques économiques, le marché intérieur (travail, emploi), l'élargissement, la défense et les dossiers concernant l'Europe au quotidien. Le Conseil européen de Biarritz du 13 octobre – si les travaux de la CIG lui en donne le temps – devrait ainsi consacrer une bonne partie de ses travaux aux réformes économiques et sociales. Lionel Jospin ne manque pas une occasion de souligner qu'il attache une importance particulière à voir progresser la dimension communautaire de ces dossiers.

LA TAILLE DE LA COMMISSION

Elle comporte aujourd'hui vingt membres. Les « grands » pays (Allemagne, France, Grande-Bretagne, Italie, Espagne) peuvent désigner chacun deux commissaires, les « petits » un seul. Avec une Union susceptible de compter un jour 27, voire 30 membres, on imagine les risques de blocage menaçant un collège comportant un nombre égal de commissaires. Pour y remédier, plusieurs approches sont possibles : 1) Un collège plafonné à vingt commissaires. Tous les pays ne pourraient y être représentés ensemble, il faudrait donc instaurer un système de rotation. 2) Chaque Etat désigne un seul commissaire, quelle que soit sa taille. Pour que ce dispositif fonctionne, il faudrait créer une hiérarchie au sein du collège, en distinguant des vice-présidents et des commissaires principaux.

Les petits pays, pour qui cette question est prioritaire, sont hostiles aux deux solutions, et bloquent, à ce stade, tout change-

ment du statu quo. Mais on imagine mal tel ou tel « grand » pays accepter de ne plus avoir voix au chapitre des délibérations de la Commission pendant une ou plusieurs années.

LA PONDERATION DES VOIX AU CONSEIL

Le principal défaut du système actuel de vote au conseil des ministres est de tenir très peu compte de l'élément démographique et de favoriser considérablement les petits pays. L'idée centrale de la réforme est de corriger ce déséquilibre, qui ne pourrait que s'aggraver avec l'arrivée de nombreux pays peu peuplés. Sur ce point là, il existe un large consensus sur la nécessité d'une réforme. Plusieurs solutions sont possibles :

1) Le système de double majorité. La Commission privilégie un tel mécanisme, consistant à prévoir qu'un vote ne pourrait être acquis que s'il réunit la majorité des Etats membres et la majorité de la population totale de l'Union. Cette formule n'est plus soutenue que par la Belgique et le Luxembourg.

2) Ajouter un « filet de sécurité démographique » au système actuel de pondération des voix. Le Royaume-Uni, l'Espagne et appa-

remment l'Allemagne sont intéressés par cette formule, jugée par les Français comme très conservatrice par rapport au système actuel.

3) Ne jouer que sur la repondération des voix en faveur des grands pays. Cette option a notamment la faveur de la France, de l'Italie et des Pays-Bas. Reste à déterminer l'ampleur de cette repondération : dans une Europe à vingt-sept – référence de tout raisonnement – l'Italie, qui a mis une proposition sur la table, suggère d'accorder 10 % des voix à chacun des cinq « grands » pays, alors que la présidence portugaise préconisait de ne leur accorder que 8 % des voix, une repondération beaucoup plus modeste.

L'EXTENSION DE LA MAJORITÉ QUALIFIÉE

Dans un élargissement de l'UE à vingt-sept membres, prévoir que la majorité qualifiée serait la règle et l'unanimité l'exception apparaît comme un « outil » essentiel au bon fonctionnement des institutions face au risque de dilution. Sur ce constat, il existe un assez large consensus en faveur de la réforme. En revanche, les divergences sont nombreuses quant aux sujets sur lesquels le droit de veto serait aban-

donné. Les principales difficultés portent sur les questions à dominante économique : protection sociale, fiscalité, environnement (gestion de l'eau, choix énergétiques), fonds structurels, politique commerciale appliquée aux services, propriété intellectuelle et culture (l'une des pierres d'achoppement ayant provoqué l'échec d'Amsterdam). Sur ces dossiers délicats, selon les « pointages » des négociateurs bruxellois, un passage au vote à la majorité qualifiée pourraient toucher une quarantaine de chapitres.

LES « COOPÉRATIONS RENFORCÉES »

Depuis le traité d'Amsterdam, certaines formes de coopération entre Etats membres, à l'intérieur du cadre institutionnel, sont possibles pour aller au-delà du niveau d'intégration atteint collectivement par l'UE. Mais ce mécanisme est soumis à des restrictions telles qu'il n'a jamais été formellement utilisé, bien que l'Union économique et monétaire, la convention Schengen (maintenant intégrée dans le traité) sur la suppression des contrôles aux frontières et, même, la politique de défense s'apparentent à des coopérations renforcées. Dans une Union

à vingt-sept où les décisions seront plus difficiles à prendre, un assouplissement des coopérations renforcées est donc une assurance contre le blocage.

Mais les moins europhiles (Grande-Bretagne, pays scandinaves) craignent d'être laissés à l'écart par un « noyau dur » de pays plus déterminés à poursuivre l'intégration, à plus forte raison si un « groupe pionnier » de pays, doté d'un « secrétariat », évoqué mardi 27 juin par Jacques Chirac à Berlin, devait voir le jour. Les pays du Sud, qui ont beaucoup bénéficié des fonds structurels, redoutent que ces coopérations renforcées contribuent à un engrenage fatal pour eux. Mais même les plus réticents sont conscients que, faute d'un assouplissement des dispositions d'Amsterdam, les pays qui souhaitent pouvoir aller de l'avant agiront, comme ils en brandissent déjà la menace, hors traité. Or les Quinze sont à peu près tous d'accord pour estimer que les coopérations renforcées sont un outil pour approfondir l'Union, et non pour « défricoter » l'acquis communautaire.

Ph. L. et L. Z.

Elargissement et Europe citoyenne

■ ÉLARGISSEMENT. Les objectifs de la présidence française sont limités. Depuis le début de l'année, les négociations d'adhésion, qui avaient été initialement ouvertes, en mars 1998, avec six pays (Pologne, Hongrie, République tchèque, Estonie, Slovaquie et Chypre), sont désormais engagées avec tous les candidats. Mais les chapitres délicats des négociations, tels l'agriculture, les fonds structurels et les questions budgétaires, n'ont pas vraiment été abordés de façon approfondie, faute de véritable position commune des Quinze. Il est probable que cette situation persistera pendant l'année, et que les véritables négociations ne se noueront (d'abord entre les Quinze, ensuite avec les pays candidats) que courant 2001, après l'achèvement des travaux de la CIG. Paris a comme principal objectif de parvenir, avant le sommet de Nice en décembre, à une « vision d'ensemble » faisant ressortir les points à négocier avec chacun des candidats et la manière de s'y prendre.

■ EUROPE CITOYENNE. Lors de son discours de Chambéry, le 4 mai, Jacques Chirac s'est fait l'avocat d'une Europe qui soit proche des préoccupations quotidiennes des gens. Dans cet esprit, la France veillera à ce que des dossiers comme la création d'une agence alimentaire, la sécurité maritime, la lutte contre le dopage et, dans le vaste domaine de la coopération judiciaire et policière, l'harmonisation des politiques d'asile et d'immigration, soient traités avec détermination.

Coordination des politiques économiques

■ LE RENFORCEMENT DE L'EURO-II (qui regroupe les ministres de l'économie et des finances des pays ayant adhéré à la devise européenne) et la coordination des politiques économiques constituent une priorité affichée de la présidence française, en raison notamment de la faiblesse de la monnaie unique. Celle-ci a été fréquemment imputée à l'insuffisante crédibilité de l'action collective des Onze. Le renforcement de l'Euro-II est un exercice délicat, dans la mesure où il sera ressenti comme marginalisant davantage les pays membres de l'Union qui n'en font pas partie, à commencer par le Royaume-Uni.

Pour cette raison, et parce que ces réticences trouvent parfois un écho au sein même de l'Euro-II, Laurent Fabius ne proposera probablement pas un plan en bonne et due forme, mais procédera par touches successives afin d'améliorer la « visibilité » et la représentativité de cette structure informelle. Contrairement à ce qui s'est passé lors du lancement de la monnaie unique, l'Allemagne, qui s'était montrée réticente au projet français, se méfiant des appels à un « gouvernement économique européen », soutient maintenant une telle entreprise, pourvu que celle-ci n'apparaisse pas comme une provocation à l'égard des pays réticents. La France a d'autant plus de chances de faire prévaloir ses vues qu'elle se ralliera à la volonté générale d'utiliser les fruits de la croissance pour améliorer l'assainissement des finances publiques.

Marché intérieur et défense

■ MARCHÉ INTÉRIEUR. Il s'agit de poursuivre et d'amplifier le processus enclenché en juin 1997 à Amsterdam, et dont les principales étapes ont été les conseils européens de Luxembourg (novembre 1997), de Cardiff (juin 1998) et de Lisbonne (mars 2000).

Ce processus comporte différents volets : politique de l'emploi, lutte contre l'exclusion, formation (nouvelles technologies), assouplissement des règles du marché du travail. Compte tenu de la méthode employée (concertation, comparaison des expériences, recommandations collectives), il est difficile à ce stade de bien mesurer si ce processus, autrement dit l'action sociale et les réformes structurelles conduites à l'échelon européen, ont contribué à l'embellie en matière de croissance et d'emploi.

■ DÉFENSE. Maintenant que les organes politico-militaires interarmées de la défense européenne sont constitués, la tâche de la présidence française, très favorable à ce projet, va être de mener à bien en novembre la « conférence de génération de forces ».

A cette occasion, chaque pays devra annoncer avec quels moyens humains et matériels il entend contribuer à la mise sur pied d'une force de réaction rapide européenne de cinquante mille à soixante mille hommes. Paris devra aussi gérer le dossier délicat des futures relations entre la défense européenne et l'OTAN.

POLO RALPH LAUREN

SOLDES
JUSQU'À 50% DE RÉDUCTION

du Lundi au Vendredi de 11h00 à 19h00
et le Samedi de 10h00 à 19h00

OUVERTURE EXCEPTIONNELLE
LE DIMANCHE 2 JUILLET DE 11H00 À 19H00

2, PLACE DE LA MADELINE - PARIS VIII - TEL. : 01 44 77 53 50



Premier « couac » sur l'Europe dans la cohabitation

DÉCIDÉMENT, la politique extérieure française a mal à sa cohabitation. Un nouveau tabou s'est brisé, jeudi 29 juin, lorsque, à l'occasion d'une conférence de presse, Pierre Moscovici, ministre des affaires européennes, a déclaré que le discours prononcé par Jacques Chirac devant le Bundestag, « n'est pas le discours des autorités françaises ». « C'est un discours important. Mais ce n'est pas un discours des autorités françaises. Il n'a pas été conçu comme tel y compris par son auteur », a indiqué M. Moscovici.

Et pour que les choses soient encore plus claires, le ministre a ajouté : « Nous vivons dans une situation compliquée en France. Le président, c'est son discours. C'est lui qui l'a conçu, rédigé et prononcé en tant que président devant le Parlement d'un pays ami. » Ce n'est pas la première fois en trois ans que la cohabitation vient perturber le discours officiel, tenu tant à l'Élysée qu'à Matignon, selon lequel « la France parle d'une seule voix ». Il n'est que de rappeler le souvenir cuisant laissé par l'épisode de Jérusalem et de Bir Zeit à Lionel Jospin. Mais c'est la première fois qu'un ministre laisse entendre qu'une intervention du président de la République française, prononcée dans le cadre d'une visite d'Etat, n'engage que son auteur !

Vraie prise de distance ou simple dérèglement ? Pour le ministre, il s'agissait de souligner que, si pendant la présidence française, une solidarité totale lie les deux responsables de l'exécutif, cohabitation oblige, chacun a le droit de reprendre sa liberté de jugement dès lors qu'il s'agit d'exprimer une vision à long terme, qui va au-delà des six mois de présidence française, voire de 2002. Une nuance que l'Élysée n'accepte pas : « le président de la République s'est exprimé officiellement, indiquait vendredi Catherine Colonna, porte-parole de l'Élysée. La France parle d'une seule voix et la présidence française de l'Union européenne ne fait que renforcer cette exigence ».

LE « SPHINX JOSPIN »

A la veille de cette présidence, les propos de M. Moscovici révèlent un profond malaise au sein du couple exécutif. Depuis le discours européen du ministre allemand des affaires étrangères, Joschka Fischer, le premier ministre est apparu en retrait par rapport à l'enthousiasme ostensiblement manifesté par le chef de l'Etat. Lors d'une conférence de presse organisée à l'issue du sommet franco-allemand de Mayence, le 9 juin, la froideur de M. Jospin avait surpris, lorsqu'il s'était contenté de qualifier de « sa-

lubres » les réflexions de M. Fischer.

Rencontrant jeudi 29 juin les délégations des partis socialistes et sociaux-démocrates des Etats membres invités à Paris pour discuter le programme de la présidence, Lionel Jospin a de nouveau laissé transparaître ses réticences. Prenant acte « des propositions exposées ces derniers jours », il observe : « Elles sont intéressantes, toujours utiles, même si elles ne sont pas toutes compatibles entre elles et devront subir l'épreuve de la réalité ». « Il faut, ajoute-t-il, poursuivre cette indispensable réflexion ».

Au risque de conforter l'image d'« austérité » qui lui colle à la peau, particulièrement dans la relation franco-allemande, le premier ministre choisit de jouer au sphinx, en pariant que le président de la République est « parti trop tôt » et qu'il sera toujours temps de reprendre les choses après la présidence française. On estime, dans son entourage, que le président prend le risque de s'empêtrer dans les contradictions de la droite, entre le fédéralisme de François Bayrou et le simple toilettage de l'ordre européen actuel souhaité par une bonne partie du RPR.

Ironisant sur l'enthousiasme de Daniel Cohn-Bendit, qui « a trouvé là son bréviaire », comme sur « les emprunts » de Jacques Chirac au

programme du PS, son premier secrétaire, François Hollande, a souligné jeudi à l'issue d'une réunion de parlementaires : « S'il s'agit de dire qu'il faut une Constitution, beaucoup peuvent s'y retrouver. Ceux qui veulent limiter les pouvoirs de l'Europe comme ceux qui, au-delà de la clarification des compétences, veulent lui donner de vrais pouvoirs d'inspiration fédérale. Nous proposons de réfléchir au contenu. Cela prendra des années. »

Contrairement à M. Jospin, M. Chirac, en répondant aux Allemands, a manifestement pensé qu'il pouvait exploiter le capital de sympathie dont semble à nouveau bénéficier en France l'idée de doter l'Europe d'un projet politique d'avenir. Malgré l'avis de certains socialistes qui estiment que cette discussion n'est pas inutile pour « éclairer » les négociations forcément un peu austères de la CIG, le premier ministre a choisi de faire le dos rond. « Ne nous y trompons pas, ce sera Jacques Chirac qui assumera la présidence de l'Union. Mais le gouvernement aura suffisamment d'occasions de montrer le travail qu'il accomplit », confiait-il aux membres du gouvernement à l'occasion d'une réunion à Matignon.

Raphaëlle Bacqué,
Henri de Bresson
et Pascale Robert-Diard

Les pays de l'Est craignent d'être les « otages » des désaccords entre les Quinze

VARSOVIE correspondance

On leur a dit et répété – les Français plus que les autres – que la réforme des institutions européennes était la condition *sine qua non* de l'élargissement, mais les Polonais ne se laissent pas complètement convaincre. « L'élargissement ne peut pas être l'otage de la réforme des institutions », explique Jacek Saryusz Wolski, chef du comité de l'intégration européenne. Le discours dans lequel Lionel Jospin, définissant les priorités de la présidence française, mentionnait à peine l'élargissement, avait suscité beaucoup d'inquiétude à Varsovie, d'autant qu'il venait conforter une opinion, très répandue dans la presse polonaise, selon laquelle la France était parmi les pays qui appuient le plus sur le frein.

Certes, Pierre Moscovici, ministre délégué aux affaires européennes, venu à Varsovie début juin, a multiplié les déclarations de bonnes intentions, et même, selon sa propre expression, « d'amour » à la Pologne. Certes, Bronislaw Geremek, ministre polonais des affaires étrangères, a fait semblant de se croire « totalement rassuré » par ses déclarations. Mais à Varsovie, comme dans d'autres capitales d'Europe centrale, on attend désormais « du concret ». En particulier que l'élargissement « figure en meilleure place sur l'agenda de la France ». Et que, pour gagner du temps, les procédures de ratification des traités de réforme des institutions et d'élargissement aillent de pair.

Varsovie souhaite aussi une réallocation des sommes prévues dans le budget européen et qui devaient être consacrées, dès 2002, à l'élargissement : ces sommes devraient être versées comme prévu par les Etats membres, sur un fonds de réserve qui serait utilisé en particulier pour financer le soutien à l'agriculture des nouveaux Etats membres, immédiatement après leur adhésion. Il s'agit, dit Saryusz Wolski, de chasser « le soupçon que l'Union veut gagner du temps pour économiser de l'argent ». Surtout, Varsovie souhaite que la France ac-

célère le rythme des négociations d'adhésion : « Faute de quoi nous y serons encore en 2005... »

Par contre, même s'ils ne sont pas tout à fait prêts à l'admettre publiquement, les Polonais n'espèrent plus vraiment que la présidence française leur offrira, *in fine*, la « date » dont ils n'osent presque plus parler, mais qui leur tient toujours à cœur. Mais il n'est pas question pour eux de renoncer à l'objectif qu'ils se sont fixé, et auquel ils ont rallié les Hongrois et les Tchèques : une adhésion début 2003.

SAUT DANS L'INCONNU

Plus profondément, les Polonais restent persuadés que l'élargissement reste avant tout une question de volonté politique de la part des Quinze, et que cette volonté politique laisse à désirer. La majorité d'entre eux (55 %) sont convaincus que l'Union ne veut pas d'eux. Les responsables ne partagent pas tout à fait cet avis, ne serait-ce que parce que leurs interlocuteurs occidentaux les persuadent sans cesse du contraire. Mais ils sont conscients des appréhensions que suscite ce saut dans l'inconnu. En particulier de la part de la France : « Il faut dissiper sa crainte que l'élargissement ne renforce le rôle de l'Allemagne en Europe », expliquait ces jours derniers M. Geremek au quotidien *Rzeczpospolita*. Ce qui ne l'empêchait pas d'ajouter que la Pologne devait continuer à considérer aussi bien la France que l'Allemagne comme des « avocats » de son adhésion.

Ce genre de raisonnement laisse apparemment froid Hubert Védrine qui, de passage à Varsovie au début de la semaine, résumait la situation en ces termes : « Les Polonais n'arrivent pas tout à fait à comprendre qu'il faut négocier pour adhérer à l'Union. Ils considèrent qu'ils sont un pays européen, point. En réalité, ils n'ont pas besoin d'avocats, mais de négociateurs. »

La différence de registre est donc très grande. Mais les responsables polonais sont conscients qu'ils doivent accélérer l'adaptation de leur législation. Une supercommis-

sion parlementaire est en passe d'être constituée, et pourrait être présidée par M. Geremek, qui vient d'être remplacé à son poste de ministre des affaires étrangères par Wladyslaw Bartoszewski, une personnalité respectée. La crainte des pays candidats de voir leur adhésion à l'Union retardée s'est manifestée une nouvelle fois, jeudi, lors d'un sommet du Forum économique mondial sur l'Europe de l'Est, tenu à Salzbourg. Repousser l'élargissement pourrait non seulement faire basculer l'opinion publique de ces pays, mais aussi menacer leur croissance économique, ont averti des représentants d'Europe centrale.

A Prague, où Hubert Védrine s'est rendu le 16 juin pour apaiser

les craintes des dirigeants locaux, un diplomate européen a évoqué une « crise aiguë de pessimisme injustifié » dans la région. « Les inquiétudes de Prague sont totalement infondées, estime ce diplomate. Le pays est parmi les deux ou trois mieux préparés, à la différence de la Pologne, qui est à l'origine de cette nervosité. » Pour sa part, l'ancien premier ministre tchèque Vaclav Klaus a lancé l'idée d'un référendum sur l'entrée dans l'Europe « avant la conclusion des négociations ». Cette proposition inhabituelle s'inscrit, selon les sondages, dans une dérive eurosceptique et souverainiste du premier parti politique tchèque.

Jan Krauze
(avec Martin Plichta à Prague)

CDU : M. Kohl témoigne devant une commission d'enquête parlementaire

Il a invoqué son droit au silence

BERLIN

de notre correspondant

Sans surprise, Helmut Kohl n'a pas donné les noms des généreux donateurs qui alimentaient ses caisses noires. Appelé à témoigner pour la première fois jeudi 29 juin devant la commission d'enquête parlementaire chargée de vérifier si son gouvernement a été corrompu, le chancelier de l'unité allemande a déclaré qu'il « ne pensait » pas à donner les noms ». Au nom de la parole donnée, une parole d'honneur selon lui.

Même si l'on reconnaît avoir fait une erreur en acceptant cet argent non déclaré, l'ancien chancelier nie avoir violé la Constitution allemande, qui oblige à publier les fonds perçus par les partis. Il balaye d'un revers de main les reproches, expliquant que les sommes perçues de façon occulte, 1,5 à 2 millions de deutschemarks entre 1993 et 1998, représentent moins de 0,5 % des recettes de la CDU pendant ces années. « Vous voyez combien l'accusation de corruption est absurde », lance Helmut Kohl. Flanqué de son avocat, il a dû se réjouir ce jour-là de ce que le parquet de Bonn a lancé contre lui fin décembre 1999 des poursuites pour « abus de confiance » : il a pu invoquer son droit au silence pour ne pas répondre sur l'origine des fonds secrets de son parti, l'Union chrétienne-démocrate (CDU). Et sur les autres questions, M. Kohl bien souvent, ne se souvient plus.

TOLLÉ

L'audition s'achève sur un éclat, lorsque le président de la commission, le député social-démocrate (SPD) Volker Neumann, a révélé que M. Kohl avait rencontré à plusieurs reprises les membres CDU de la Commission d'enquête. « Je rencontre souvent des députés », concède Helmut Kohl. C'est le tollé, la séance est interrompue. Les sociaux-démocrates et les Verts accusent leurs collègues CDU de vouloir être jugés et avocats de Kohl à la fois, veulent les exclure, les entendre comme témoins, saisir le président du Bundestag.

Massif, dans son éternel costume bleu, Helmut Kohl sort de la salle d'auditions remonté à bloc et donne une conférence de presse dans un capharnaüm indescriptible. « Je n'ai pas besoin d'arrêter une stratégie avec des collègues. J'ai été pendant des années chef de gouvernement et je sais comment me comporter dans une commission d'enquête », se défend-il, se plaignant en passant que la commission ait passé son temps à brandir des pièces qui ne lui avaient pas été communiquées.

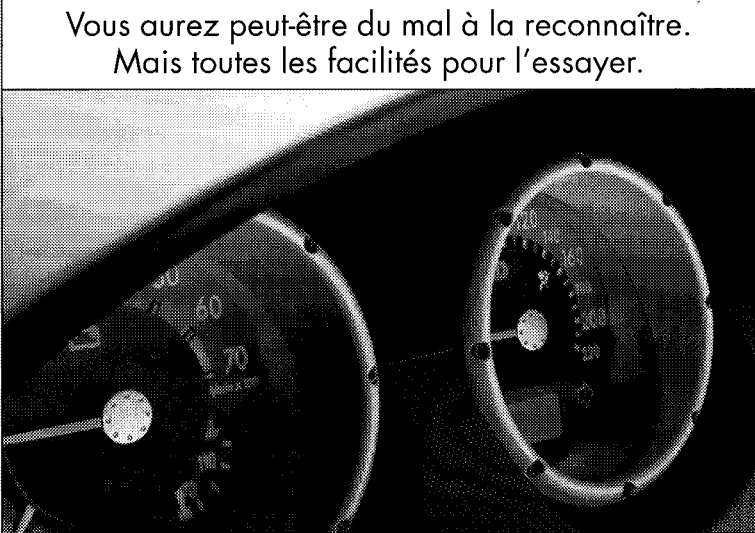
Cette commission a surtout montré qu'elle était une instance plus politique de judiciaire, pas très effi-

cace avec ce témoin récalcitrant. Dès le début de la matinée, Helmut Kohl se place sur le terrain politique, s'estimant victime d'une campagne de diffamation. Il commence par attaquer la commission d'enquête parlementaire qui a attendu sept mois avant de le convoquer : « Je suppose que c'est pour couvrir de boue mes seize années de chancelier, seize bonnes années couronnées de succès pour l'Allemagne ». Le vieux chancelier en profite pour régler ses comptes avec les médias, dénonçant leurs « histoires mensongères », les rumeurs les plus folles ayant, il est vrai, couru sur l'origine de ses fonds secrets, sans qu'aucune preuve soit jamais avancée : millions procurés par Elf pour financer la campagne électorale de 1994 sur ordre de François Mitterrand, trésor de guerre de l'ancien parti communiste de RDA mis à l'ombre en Hongrie, argent versé par Siemens pour que le chancelier ferme les yeux sur des contrats signés avec la RDA. « Rien n'est vrai dans toutes ces annonces et ces sous-entendus. Ces actions n'ont qu'un but, faire de ma personne un criminel », a accusé M. Kohl.

Drapé dans les habits de l'homme d'Etat, le père de l'unité allemande ne résiste pas à la tentation de citer les propos sceptiques des sociaux-démocrates Willy Brandt et Gerhard Schröder sur la réunification, remontant à 1988 et 1989. « Je vous épargnerai les citations en provenance du camp des Verts », ajoute avec mépris M. Kohl. Et puis, il réfute toute corruption dans les contrats douteux sur laquelle la commission est censée enquêter.

Il a agit en chancelier. La vente de blindés construits par Thyssen à l'Arabie saoudite en 1991 était faite pour montrer que l'Allemagne réunifiée prenait sa part de responsabilité dans la guerre du Golfe. L'investissement d'Elf dans la raffinerie Leuna devait sauver la région chimique, polluée et en faillite. Quant aux autres contrats en cause, la vente d'Airbus au Canada et à la Thaïlande, et la vente d'hélicoptères aux garde-côtes canadiens, « je n'ai rien à voir avec cela », affirme le chancelier. Enfin, la disparition massive d'archives à la chancellerie concernant ces dossiers, leur modification, l'écrasement des disques durs des ordinateurs après la défectation de 1998 confirmée la veille par un rapport du libéral (FDP) Burkhard Hirsch, chargé de mission par le chancelier Gerhard Schröder, laisse Helmut Kohl de marbre : « Chez moi, il n'y a pas eu d'archives enlevées », affirme-t-il. La prochaine séance est fixée au jeudi 6 juillet, sans qu'on sache ce qu'il faut en attendre.


Arnaud Leparmentier




Vous aurez peut-être du mal à la reconnaître.
Mais toutes les facilités pour l'essayer.

Climatisation, système audio Volkswagen, double airbag,
direction assistée, ABS avec répartiteur électronique de freinage EBV,
verrouillage centralisé, vitres avant électriques...

Nouvelle Polo Pack Clim



Offre valable sur les véhicules équipés du Pack Clim (comprenant air conditionné manuel et autoradio cassette Beta).
Pack Clim non disponible sur modèle SD.



Espace Suffren
40 ter, av. de Suffren - Paris 15
Tél. : 01 53 58 10 00

CONCESSIONNAIRE VOLKSWAGEN

Le gouvernement de Serbie veut faire adopter une nouvelle loi antiterroriste

Le projet soumis au Parlement marque un durcissement du régime de Slobodan Milosevic

Les deux Chambres du Parlement de la Fédération yougoslave (RFY) devaient commencer, vendredi 29 juin, à examiner le projet gouverne-

mental de loi antiterroriste destinée selon les autorités « à protéger l'ordre constitutionnel ». L'opposition et les organisations de défense des

droits de l'homme dénoncent ce projet et y voient une preuve du durcissement du régime depuis le début de la crise du Kosovo.

LA LOI antiterroriste que le gouvernement de Slobodan Milosevic veut faire adopter par le Parlement de la Fédération yougoslave (RFY) est jugée dangereuse pour les libertés individuelles par l'opposition et les organisations des droits de l'homme.

Ce projet de loi prévoit de lourdes peines de prison, jusqu'à la réclusion à perpétuité, pour ceux qui « mettraient en danger l'ordre constitutionnel ou l'intégrité territoriale de la RFY ou des républiques de la Fédération [Serbie et Monténégro] ». Selon des extraits de cette loi diffusée par la lettre d'information quotidienne *VIP*, publiée à Belgrade, il est également prévu jusqu'à trois ans de prison pour quiconque « distribue, détient dans l'intention de distribuer ou réalise des documents écrits, audiovisuels ou électroniques appelant ou encourageant le terrorisme ou sapant le système constitutionnel et l'intégrité territoriale de la RFY ».

Le projet de loi inquiète au plus haut point une opposition souvent accusée par le régime de « trahison » et de « terrorisme » au profit

des « puissances étrangères ». Aujourd'hui, ces accusations outrancières résonnent désagréablement aux oreilles des « anti-Milosevic ». « Elle nous crée une horrible impression », a commenté Djordje Subotic, dirigeant du Mouvement des réformateurs de Voïvodine. « Milosevic aime à se présenter comme un légaliste ; même pour faire rouler des têtes dans la sciure, il éprouve le besoin d'un habillage juridique », rappelle Nebojsa Covic, président de l'Alliance démocratique (opposition).

PRESSION SUR LES MÉDIAS

Le durcissement du régime serbe, au cours des derniers mois, semble donner raison à ceux qui ne prennent pas la menace législative à la légère. Ce texte, une fois adopté, pourrait en effet être largement utilisé par le régime pour réduire ses opposants au silence ou tout au moins les dissuader d'agir. Car la loi antiterroriste s'inspire des dispositions extraordinaires appliquées par le régime de Slobodan Milosevic durant les bombardements de l'OTAN, de mars à juin 1999. Sous prétexte

d'assurer l'ordre public dans un pays en guerre, le régime avait alors commencé à faire pression sur les médias, lançant une vaste campagne d'intimidation mal dissimulée derrière des arguties juridiques.

Les procès intentés pour un oui ou pour un non aux médias indépendants de Belgrade ou de province se succèdent. Toujours condamnés, ils sont dorénavant au bord de l'asphyxie financière. D'autres attaques sont plus directes. Ainsi Miroslav Filipovic, journaliste serbe pour différents médias étrangers, dont *l'Institute for War and Peace Reporting*, croupit en prison, accusé d'espionnage pour avoir publié des articles critiques sur le rôle de l'armée pendant la guerre au Kosovo. Quant au mouvement étudiant d'opposition Otpor, il n'y pas un jour sans qu'un de ses activistes soit arrêté pendant quelques heures.

Les menaces et les pressions à l'encontre des médias et de l'opposition augmentent graduellement depuis l'éclatement de la crise au Kosovo. La liste des assassinats mystérieux jusque dans les

cercles les plus proches du pouvoir, la désagrégation de la fédération entretiennent un sentiment général d'insécurité. « La légitimité de Milosevic a changé de nature, déclarait récemment au *Monde* le dirigeant de l'Alliance civique, Goran Svilanovic. Avant, il se présentait comme le défenseur des Serbes et de l'Etat. Maintenant il se dit le héraut de l'humanité et de la liberté, comme Fidel Castro se présente comme le garant de la révolution. C'est très dangereux. »

Dans ce contexte, où de plus en plus de Serbes sont mécontents du régime mais ont peur, beaucoup se demandent si les élections fédérales et municipales prévues pour cet automne seront organisées par un pouvoir qui se sait impopulaire. Goran Svilanovic n'exclut pas le pire : « On ne peut pas écarter que Milosevic décrète la loi martiale. Sa politique, son vocabulaire sont de plus en plus violents. L'étape suivante, il dégainera pour tirer. Parce qu'il considère que sa sortie de la vie politique signifiera sa mort physique. »

Christophe Châtelot

Sonia Biserko, présidente du comité Helsinki à Belgrade

« Le problème n'est pas seulement Milosevic »

« Quel tableau pouvez-vous brosser de la situation en Serbie à l'heure actuelle ?

– La société serbe est dans une situation de blocage. Elle est dans l'incapacité de susciter les changements. De fait, pour avancer, il faut revenir sur ce qui s'est passé. Comment se débarrasser de Milosevic si l'on ne comprend toujours pas comment il est arrivé là ? Le problème, c'est que la population n'a toujours pas saisi les raisons qui ont conduit à l'éclatement de la Yougoslavie. Cela tient au fait que les Serbes ont toujours considéré la Yougoslavie comme une grande Serbie. C'est seulement maintenant que les gens comprennent qu'ils ont perdu la Yougoslavie mais sans pour autant en connaître les causes. La société est dans un état comateux. Tout est fragmenté, d'où cette apathie. La société reste sans voix face à la répression. Répression de certaines ONG [des ONG et des agences de presse à Belgrade ont été récemment visitées par la brigade financière, le bureau du comité Helsinki a en

plus reçu la visite de la police et de la brigade criminelle], répression envers des individus, comme dans le cas de Miroslav Filipovic [journaliste serbe emprisonné pour avoir publié des témoignages de militaires racontant leur campagne du Kosovo]. En fait, les changements ont aujourd'hui plus de chances de venir de l'intérieur du système que de la société elle-même, vu l'état dans lequel celle-ci se trouve.

– L'opposition pourra-t-elle contribuer à faire bouger les choses ?

– En dépit de toutes les pressions occidentales, l'opposition en Serbie n'a pas réussi à s'unifier. L'impression est que chacun de ses leaders n'a qu'une chose en tête : devenir le Poutine de Milosevic. L'opposition, éclatée, est incapable de poser les vraies questions. Tout comme le régime en place, elle a perdu toute légitimité et se révèle incapable de prendre en main les changements. La population l'a compris. Récemment, le mouvement Otpor [la population estu-

diantine] est apparu. C'est un courant très hétérogène, composé de jeunes, qui pourrait provoquer les changements. Bien sûr, l'apparition d'Otpor dérange le régime mais elle gêne aussi l'opposition qui ne veut pas que le *statu quo* soit modifié, non pour des raisons politiques mais à cause des avantages économiques acquis ces dernières années. D'un côté, le régime réprime Otpor, de l'autre l'opposition essaie de le prendre sous son aile pour mieux le contrôler.

– Les mouvements d'opposition sont, dit-on, plus actifs en province qu'à Belgrade. Pouvez-vous l'expliquer ?

– Il y a une grande différence entre Belgrade, siège de l'élite, plus conservatrice, et la province, où quelques foyers de résistance ont émergé. Or la capitale regarde la province avec arrogance, exactement comme elle regardait autrefois le reste de la Yougoslavie. Avec les récentes manifestations de Pozarevac [la ville natale du président yougoslave], Milosevic a été confronté pour la première fois à la

réalité car les juges chargés de juger les fauteurs de troubles ont refusé de suivre les instructions. Certes, le pouvoir a réussi à contrer la révolte, mais il est impossible d'anticiper jusqu'où ira la patience de la population.

– Et donc impossible de dire combien de temps encore ce régime se maintiendra ?

– Le régime, incapable de répondre au pourquoi des frappes de l'OTAN, à la situation économique, à pour unique réponse la répression. C'est la preuve de son impuissance. Nous avons eu la loi sur la fermeture des universités, une loi restrictive sur les médias, des mesures pour épurer le système judiciaire et tout prochainement nous allons avoir la promulgation de la loi antiterroriste, prétexte à toutes sortes d'entraves... Milosevic est dans une logique de survie, aussi est-il difficile de comprendre ses objectifs. Sans doute la répression qui s'intensifie est la preuve qu'il se prépare à des élections. Cela ne veut pas dire qu'elles auront lieu.

– On dit parfois que 70 % de la population est contre Milosevic mais que 100 % est contre l'OTAN. Que peut faire l'Occident pour la Serbie ?

– En stigmatisant Milosevic, les Occidentaux empêchent les changements car ils ne se posent pas la question de savoir si l'opposition est une vraie alternative. En dix ans, la société serbe a muté mais personne n'a cherché à analyser ce phénomène. On a focalisé sur le régime sans chercher à comprendre. Or le problème n'est pas seulement Milosevic mais toute cette société serbe dont il est le produit. Toute une élite a adhéré à son projet catastrophique pour la Serbie. Or le problème est simple : la société est incapable d'affronter la réalité de tout ce qui s'est produit ces dernières années. Il faudrait à la Serbie quelque chose de comparable à ce qui se passe en ce moment en Croatie. Il faudrait rétablir une continuité historique avec les moments positifs de l'histoire serbe : l'antifascisme, les mouvements libéraux, pro-européens, qui, soit dit en passant, ont toujours existé en Serbie. Or les références historiques de l'opposition à Milosevic remontent à la seconde guerre mondiale, aux *tchetniks*. Ce sont là des références rétrogrades. En fait, la Serbie est aujourd'hui sortie de son rêve, de ses mythes, vidés de leur sens par Milosevic. Pour la première fois peut-être, ce pays peut se moderniser car il est aujourd'hui dans sa véritable dimension. C'est maintenant que l'Europe doit aider la Serbie à se reconstruire et à se transformer. »

Propos recueillis par Marie Jégo

L'Union européenne maintient les sanctions contre l'Autriche

LISBONNE. Les quatorze partenaires de l'Autriche au sein de l'Union européenne (UE) l'ont placée en observation pour une période indéterminée avant de se prononcer sur une levée des sanctions. Les Quatorze ont décidé, jeudi 29 juin, de s'en remettre à trois sages, désignés par la Cour européenne des droits de l'homme – qui dépend du Conseil de l'Europe et non de l'UE – pour évaluer le comportement de Vienne à l'égard des réfugiés, des minorités et des immigrés.

Les sages devront remettre un rapport sur « l'attachement du gouvernement autrichien aux valeurs européennes communes, en ce qui concerne en particulier les droits des minorités, des réfugiés et des immigrés » et « l'évolution de la nature politique du FPÖ », le parti d'extrême droite autrichien. « Sur la base des conclusions de ce rapport, les Quatorze réexamineront leurs relations bilatérales » avec l'Autriche, selon un communiqué. Le président de la Cour, Luzius Wildhaber (Suisse), a accepté la mission de l'UE après avoir reçu l'assurance que Vienne avait été prévenu de la décision des Quatorze. – (AFP)

Le Conseil de l'Europe contre la brevetabilité du génome humain

STRASBOURG. L'assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe a pris position, jeudi 29 juin à Strasbourg, contre la directive européenne de 1998 sur la protection des inventions biotechnologiques qui autorise, sous certaines conditions, les prises de brevets sur les constituants du patrimoine héréditaire de l'espèce humaine et qui devrait entrer en vigueur le 30 juillet 2000.

Par 48 voix contre 4 et 1 abstention, l'assemblée invite les Etats membres de l'Union européenne à demander la « renégociation » de cette directive. « Les biotechnologies représentent un formidable espoir pour la médecine de demain, mais le corps humain, y compris sous la forme de ses gènes, n'est pas une marchandise », a estimé le professeur Jean-François Mattei (Démocratie libérale), rapporteur du texte. Le professeur Mattei est à l'origine d'une pétition demandant un moratoire sur l'application de cette directive qui, via Internet, a recueilli 6 500 signatures.

La France et la Suède

signent un accord d'armement

PARIS. Selon les termes d'un accord conclu jeudi 29 juin à Paris, la France et la Suède sont convenues de produire, au profit de leurs deux armées de terre, une munition d'artillerie en coopération. Il s'agit de la première coopération franco-suédoise d'envergure dans le domaine de l'armement terrestre. L'accord, qui représente pour la seule France un investissement de 2,5 milliards de francs (400 millions d'euros), porte sur la production de l'obus Bonus de 155 mm capable de percer un blindé ou un automateur d'artillerie par son toit, à l'arrêt ou en mouvement.

Première arme antichar « intelligente », fabriquée par GIAT Industries en France et par Bofors en Suède, Bonus est autonome pour la recherche de sa cible. Un premier lot sera livré dès octobre 2001. La France prévoit de commander jusqu'à 7 000 exemplaires de cette munition et la Suède 3 000.

DÉPÊCHES

■ **SUISSE-UKRAINE : l'ancien premier ministre ukrainien** Pavlo Lazarenko, accusé de blanchiment d'argent pour un montant de 6,6 millions de dollars, a été condamné jeudi 29 juin par le tribunal de police de Genève à dix-huit mois de prison avec sursis. Actuellement détenu dans une prison de San Francisco, il est par ailleurs accusé par la justice américaine d'avoir blanchi 114 millions de dollars. Quelque 80 millions de dollars déposés en son nom sont actuellement bloqués sur l'île d'Antigua (Petites Antilles). Selon un inspecteur genevois entendu comme témoin, l'ex-premier ministre aurait détourné 880 millions de dollars qui auraient transité par 80 banques dans le monde. – (AFP)

■ **LIBAN-ISRAËL : Israël a informé la Force intérimaire de l'ONU au Liban** (Finul) qu'il avait laissé 15 000 mines non neutralisées dans la zone qu'il occupait au Liban sud, a déclaré jeudi 29 juin le lieutenant-colonel Amine Hoteit, chef de l'équipe libanaise chargée de la vérification des empiètements israéliens à la frontière. Il a affirmé qu'Israël n'avait fourni de cartes que pour 3 000 mines. – (AFP)

■ **LIBYE : le procès des deux Libyens** accusés de l'attentat contre un Boeing de la PanAm, qui avait fait 270 morts le 21 décembre 1988 au-dessus du village écossais de Lockerbie, a été ajourné jeudi 29 juin, à la demande de l'accusation, jusqu'au 11 juillet. – (AFP)

■ **TUNISIE-ALGÉRIE : le président algérien Abdelaziz Bouteflika** devait achever vendredi 30 juin une visite officielle de trois jours en Tunisie consacrée au renforcement de la coopération bilatérale et à la relance de l'Union du Maghreb arabe (UMA). M. Bouteflika devait prononcer un discours devant le Parlement tunisien avant de regagner l'Algérie. – (AFP)

■ **GUATEMALA : la télévision guatémaltèque a montré** jeudi 29 juin l'exécution par injection létale de deux détenus, accusés d'avoir fait partie d'un gang spécialisé dans les enlèvements contre rançon. Par crainte de représailles, le président Alfonso Portillo avait envoyé plusieurs membres de sa famille au Canada une semaine avant l'exécution. – (AP, AFP)

■ **ÉTATS-UNIS : le condamné à mort Jessy San Miguel**, accusé d'un quadruple meurtre en 1991, a été exécuté jeudi 29 juin à Huntsville, au Texas. Il s'agit de la 24^e exécution depuis le début de l'année dans cet Etat dont le gouverneur est George W. Bush, le candidat républicain à la présidence des Etats-Unis. – (Reuters.)

■ **Le président américain Bill Clinton a décidé de nommer** un ancien membre de la Chambre des représentants, Norman Mineta, au poste de secrétaire au commerce, pour succéder à William Daley qui a rejoint la campagne présidentielle d'Al Gore. M. Mineta sera le premier membre américano-asiatique du gouvernement américain. – (AFP)

Naufrage aux Moluques d'un bateau transportant des réfugiés

JAKARTA. Un bateau transportant plusieurs centaines de réfugiés fuyant les violences interreligieuses aux Moluques a fait naufrage jeudi 29 juin, selon l'agence d'Etat indonésienne Antara. « Nous ignorons le nombre exact de passagers et ce qui leur est advenu », a déclaré le responsable de la capitainerie du port de Tobelo, Bob Halattu. Il a précisé que le navire avait l'autorisation de transporter 270 passagers.

Toutefois, selon un autre responsable, 400 personnes auraient embarqué à bord du *Cahaya Bahari* qui avait appareillé de Tobelo, dans le nord de l'île de Halmahera, avec des réfugiés et une cargaison de copra. Après un appel de détresse reçu par radio et faisant état d'une panne de moteur et d'une voie d'eau, des secours ont été dépêchés vers la zone où le bateau avait été localisé mais ils n'ont pas trouvé signe du navire ou d'éventuels rescapés. Les violences entre musulmans et chrétiens ont fait plus de 4 000 morts aux Moluques en dix-huit mois. – (AFP)

Salvatore Ferragamo

SOLDES
PRINTEMPS-ETE 2000

Paris - 68/70, Rue des St. Péres; 45, Avenue Montaigne; 50, Rue du Faubourg Saint Honoré;
Galeries Lafayette 40, Boulevard Haussman; Printemps de la Mode 64, Boulevard Haussman;
Printemps de l'Homme 61, Rue Caumartin; Bon Marché 5, Rue de Babylone

Deux célèbres avocats victimes des luttes factionnelles en Iran

Chirine Ebadi et Mohsen Rahami ont été écroués

C'EST UNE AFFAIRE comme savent en concocter les Machiavels de la faction la plus dure du pouvoir en Iran : deux des plus respectés avocats de la République islamique, Chirine Ebadi et Mohsen Rahami, ont été arrêtés, mercredi 28 juin, et placés en détention provisoire. D'après la version officielle, ils seraient mêlés à une affaire de « fausses cassettes vidéo » accusant des personnalités du régime d'être impliquées dans des activités terroristes.

L'affaire des « fausses cassettes vidéo » est un nouvel épisode de la guerre que les durs livrent aux partisans du changement et des scandales qui couvent au sein du pouvoir iranien. Karim Lahidji, président de la Ligue pour la défense des droits de l'homme en Iran (LDDHI), la résume ainsi : quelque temps après la révolte des étudiants de juillet 1999, le dénommé Amir Farchad Ebrahimi, qui est l'un des responsables de l'organisation ultraviolente des Ansar-e-Hezbollah (Compagnons du Parti de Dieu) – auteur de l'attaque contre les dortoirs de l'université de Téhéran – était allé confier son « repentir » à M^{me} Ebadi, avocate célèbre dans son pays et à l'étranger, militante très efficace et courageuse des droits de l'enfant et de ceux de la femme dans le respect de l'islam.

Toujours selon M. Lahidji, M^{me} Ebadi, qui est l'avocate de la famille de l'un des étudiants victimes de l'attaque des Ansar-e-Hezbollah, en a informé son collègue, l'hodjatoleslam Rahami, défenseur d'une autre victime de la même attaque. Ensemble, ils ont enregistré la déposition d'Ebrahimi, dans laquelle ce dernier a révélé les identités de dirigeants impliqués dans des actes de violence.

Au nombre de ces violences, une agression physique dont ont été victimes le ministre de la culture, Ataollah Mohadjarian, et l'ancien ministre de l'intérieur, Abdollah Nouri, aujourd'hui en prison pour pensée politiquement non correcte. Les *hezbollahis* envisageaient également, selon lui, un attentat contre le vice-ministre de l'intérieur, Ali Tajzadeh. Les deux avocats transmirent une copie de l'enregistrement à M. Tajzadeh, qui la fit parvenir au ministère des renseignements. La machine s'est alors emballée. Des copies trafiquées de la cassette se sont retrouvées sur le marché par les bons soins du ministère des renseignements, ajoute M. Lahidji. Arrêté, M. Ebrahimi a affirmé qu'il avait fait ses « confidences » à l'instigation de M^{me} Ebadi et de M. Rahami.

FERMETURE D'UN QUOTIDIEN

Convoquée une première fois, mercredi 21 juin, par le tribunal révolutionnaire de Téhéran, où elle a été entendue pendant trois heures, M^{me} Ebadi avait été laissée en liberté, sans doute, note le président de la LDDHI, parce qu'une délégation européenne effectuait alors une visite en Iran.

Dès sa sortie, M^{me} Ebadi avait néanmoins adressé une lettre au chef du pouvoir judiciaire, l'ayatollah Mahmoud Hachémi Chahroudi. Son affaire, ainsi que celle de M. Rahami sont survenues quarante-huit heures après la mise en détention provisoire de l'opposant Ezatollah Sahabi et de la fermeture, pour une durée indéterminée, du quotidien *Bayan*, dix-huitième titre proche des réformateurs à subir un tel sort en l'espace de deux mois.

Mouna Naïm

Le retraitement des déchets nucléaires est condamné par les pays riverains de l'Atlantique nord

La France et le Royaume-Uni s'opposent à cette décision

Douze des quinze pays de la convention Oskar sur la protection de l'Atlantique nord ont décidé, jeudi 29 juin à Copenhague, de fermer la

porte au retraitement des combustibles usés. La France et la Grande-Bretagne, qui sont les seules à utiliser cette technologie à la Hague (Manche)

et à Sellafield (nord-ouest de l'Angleterre), n'ont pas voté cette décision. L'option du retraitement est de plus en plus contestée depuis un an.

Cette décision a été saluée par le ministre de l'environnement danois Svend Auken, qui souligne qu'elle se situe dans la lignée des décisions antérieures de la Convention : en 1998, les pays membres, y compris la France et la Grande-Bretagne, avaient décidé de tendre vers des rejets zéro à l'horizon 2020. En revanche, le chef de la délégation française, Alain Pelloux, a déclaré que « l'option du non-retraitement n'était pas acceptable pour le gouvernement ».

A court terme, les deux pays pourront se contenter de poursuivre leur politique de réduction des rejets : le ministre anglais de l'environnement, Michael Meacher, a récemment annoncé que les rejets de Sellafield seraient réduits de 85 % d'ici à 2020. En France, la Cogema rappelle son objectif de parvenir à ce que la Hague génère moins de 30 microsieverts par personne et par an, ce qui aurait un « impact zéro sur la santé ». Mais la filière du retraitement a reçu un

1999 que la compagnie anglaise de retraitement, BNFL (British Nuclear Fuels) avait falsifié des documents de sûreté sur le combustible Mox utilisant du plutonium issu du retraitement. Le scandale qui s'en est suivi a notamment poussé l'Irlande puis le Danemark à demander officiellement l'interdiction du retraitement.

UN « NON-SENS ÉCONOMIQUE »

Sur le plan économique, le retraitement est de plus en plus contesté par les électriciens : le 11 mai, le directeur financier de British Energy déclarait dans *The Independent* que le retraitement était un « non-sens économique ». En France, EDF est moins disert, mais veut obtenir une réduction de 30 % du prix du retraitement par la Cogema. EDF ne traite d'ailleurs qu'une partie du combustible issu de ses centrales, 850 tonnes sur 1200 tonnes annuelles. Par ailleurs, les discussions entre la Cogema et ses clients japonais pour le renouvellement des contrats de retraitement traînent depuis plusieurs mois.

La décision de Copenhague aura pour premier effet certain de retarder encore l'autorisation que le gouvernement anglais devait accorder à BNFL de démarrer une grande usine de fabrication de Mox à Sellafield. Or le Mox (mélange d'uranium et de plutonium) est devenu une des rares, voire la seule justification du retraitement, qui isole le plutonium. La fin du retraitement en Angleterre n'est plus inenvisageable. La France risque de se retrouver seule à développer cette technologie dans le domaine civil. Peut-être serait-il temps de se demander si ce fier isolement est bien rationnel.

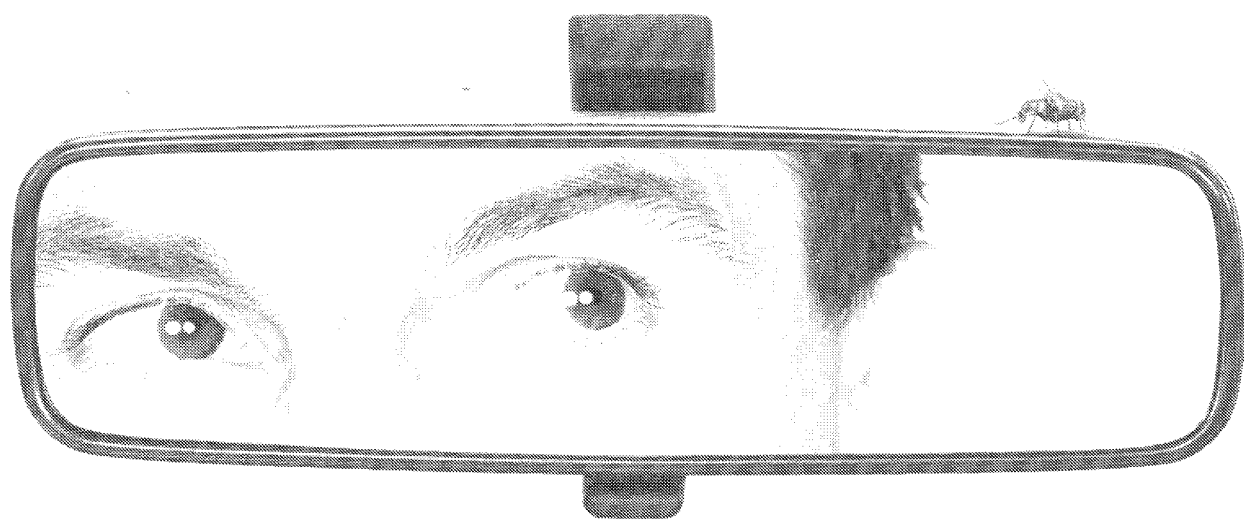
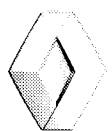
Hervé Kempf

Une arme pour Dominique Voynet

Le ministère français de l'environnement a brillé par son silence dans la réunion Oskar : la délégation française, dirigée par un fonctionnaire du ministère des affaires étrangères, comprenait trois membres du ministère de l'industrie, mais un seul du ministère de l'environnement, alors que la convention Oskar est spécifiquement un traité environnemental. La décision du jeudi 29 juin donne cependant une arme sérieuse à Dominique Voynet, ministre de l'environnement : en effet, un nouveau décret d'autorisation des rejets de l'usine de la Hague est en préparation pour la fin de l'année. Ce décret imposera des plafonds de rejets à la baisse, dans la lignée de la décision précédente d'Oskar en 1998. Le ministère de l'environnement pourra se montrer plus exigeant dans ses discussions avec le ministère de l'industrie, en arguant du fait que la France ne peut persister durablement à ne pas respecter une décision internationale. Il devient par ailleurs possible de lancer le débat jusqu'ici tabou de l'utilité de la filière du retraitement.

français ». On ne partage pas cette analyse du côté de Greenpeace, très présent cette semaine à Copenhague, mais aussi à la Hague, où ses militants ont installé une caméra sous-marine face à l'émissaire de rejets de l'usine de la Cogéma : pour son porte-parole, Rémi Parmentier, « on ne peut plus dire maintenant que les rejets du retraitement sont conformes à la réglementation internationale. La France et le Royaume-Uni ne peuvent ignorer cette décision. »

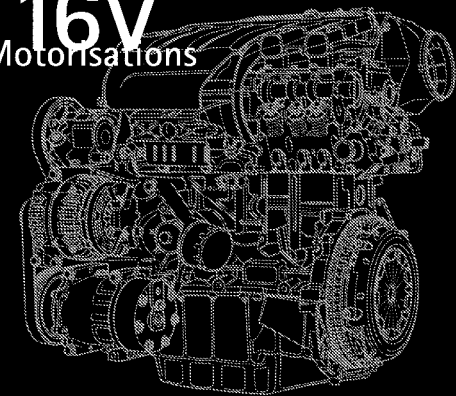
nouveau choc, alors qu'elle subit une crise grave depuis plus d'un an. Une première rupture vient de l'arrivée d'une coalition SPD-écologiste en Allemagne en 1998 affichant son intention de sortir du nucléaire et d'arrêter le retraitement des déchets. Après un an de discussion, un accord est intervenu le 15 juin qui spécifie notamment que les électriciens allemands devront arrêter de retraiter leurs combustibles en 2005. La deuxième rupture est intervenue avec la révélation à l'automne



Le seul petit souci avec le silence, c'est que le moindre bruit devient vite insupportable.

RENAULT

16V
Motorisations



SILENCE. Nos motorisations 16V ont été étudiées pour que les émissions sonores soient largement réduites, notamment avec le rattrapage de jeu de soupape par butée hydraulique. Si vous ne voyez pas bien ce que l'on veut dire, rassurez-vous, vous l'entendrez. www.renault.fr

JUSTICE Les dix militants ou sympathisants de la Confédération paysanne poursuivis pour avoir « démonté » un restaurant McDonald's en construction à Millau, le

12 août 1999, comparaissent, vendredi 30 juin, devant le tribunal correctionnel de la sous-préfecture de l'Aveyron. *Le Monde* présente les neuf compagnons de prétoire de

José Bové. ● **LES PRÉVENUS** encourent une peine de cinq ans de prison, 500 000 francs d'amendes, la déchéance de leurs droits civiques, l'interdiction d'exercer leurs

activités professionnelles ou sociales, voire une interdiction de séjour. ● **JOSÉ BOVÉ**, qui est déjà sous le coup d'une peine de huit mois de prison avec sursis, risque en outre

la levée de ce sursis. ● **À MILLAU**, vendredi matin, débarquaient les délégations de syndicats et de mouvements antimondialisation par trains affrétés de Paris.

Une génération de militants défend ses engagements à Millau

Le procès de José Bové et de ses neuf coïnculpés s'est ouvert, vendredi 30 juin, dans la sous-préfecture de l'Aveyron, transformée deux jours durant en « anti-Seattle ». La plupart des mouvements de résistance à la mondialisation ont fait le déplacement

ILS SONT NEUF à comparaître vendredi 30 juin et samedi 1^{er} juillet, aux côtés de José Bové. Neuf copains, ou membres de la même famille, pour la plupart adhérents

PORTRAITS

Ils seront neuf à s'asseoir aux côtés de José Bové dans le prétoire de Millau

de la Confédération paysanne. Leur combat contre McDo, c'est un de plus, qui s'inscrit dans une longue vie militante.

Léon Maillé parle comme une mitraillette et écrit de même. Depuis 1975, date de création du mythique journal *Gardarem lou Larzac*, qu'il abrite dans sa cave, il n'a pas manqué une fois – « si, une peut-être, allez » – de commettre son petit billet « Les échos de Léontou ». Dans le dernier numéro de *GLL*, daté juillet-août, Léon fait part de son inexplicable étonnement devant le phénomène Bové, ce paysan intello qu'il avait pris pour un « poilu » à son arrivée sur le plateau du Larzac. « *Et maintenant c'est le meilleur VRP de la région et du roquefort* », constate-t-il, pas trop porté sur la théorisation de l'antilibéralisme. Qu'importe, arriver devant ce tribunal, pour lui, « *c'est pas une punition, c'est une décoration* ».

Le fils, **Richard Maillé**, ancien objecteur de conscience, n'en est pas, à trente-quatre ans – l'âge qu'avait son père au temps de la lutte du Larzac – à sa première in-soumission. Eleveur de brebis et membre de la « *Conf* », comme Léon, il ne fait cependant pas tout comme papa : il n'a pas adhéré aux Verts.

COUP DE FOUDEUR

C'est en revanche le cas de **Jean-Paul Delaitte**, « *le seul non-agriculteur* » inculpé dans ce procès, qui parle trop pointu pour être d'ici. « *Néo* » des années 70, par coup de foudre pour la région, il a touché un peu à tout, la photo, l'illustration, tandis que sa compagne se consacrait au macramé. Une longue éclipse de treize ans, pour travailler dans le secteur social à Lyon et voilà l'irrésistible tropisme

du Larzac qui le regagne, en 1995. Opposé à ses amis Verts, et même à la Confédération paysanne, Jean-Paul Delaitte milite contre l'implantation d'éoliennes sur le plateau du Larzac, pour préserver le paysage.

Frédéric Libot, lui, connaît la France par ses pâturages. A quarante-quatre ans, il a été berger dans le Sud-Ouest, dans la Drôme, dans l'Ardèche, et même au Nigeria, où il fut envoyé par Jean-Baptiste Doumeng, le « milliardaire rouge », pour « *monter des poulaillers industriels* ». C'est même pour cela qu'il a démissionné, écoeuré. Eleveur de brebis, dans les années 80, en Ardèche, il adhère à l'époque au CDJA, mais déchire sa carte. Dix ans plus tard, en 1993, une ferme se libère dans le Larzac. Là, il s'aperçoit que « *les idées de la Conf* », [il les avait] *depuis toujours, sans savoir que ça existait*. Il fut du voyage, à Seattle, un inoubliable souvenir.

L'action est aussi une affaire de famille chez les Soulié. **Alain Soulié**, inculpé pour avoir démonté, avec d'autres, le panneau du chantier de ce McDo en construction, en a bien sûr fait un geste politique : « *Pas une des entreprises du bâtiment mentionnées sur le panneau n'était du département. Pour des gens qui prétendent créer de l'emploi local...* » Dans les années 60, son père avait créé les premiers gîtes de tourisme social et rural, pour permettre « *à des gens qui n'avaient pas beaucoup de moyens d'avoir quand même des vacances à la campagne* ». L'étudiant qui militait à Lutte occitane, adhérent aux Paysans-travailleurs de Bernard Lambert quand il est devenu éleveur de brebis, est aujourd'hui administrateur de la Confédération du roquefort. « *Le roquefort, c'est la première appellation d'origine contrôlée, créée en 1925. Alors vous pensez bien que, quand les Etats-Unis ont décidé de*

surtaxer le roquefort, ils ne savaient pas à quoi ils s'attaquaient. On était là pour répondre. »

Gilbert Fenestraz est un « *emmerdeur* ». Il le dit lui-même. Sympathisant de la Confédération paysanne, cet anarchiste de quarante-trois ans se voit reprocher d'avoir enlevé une fenêtre du McDo en construction. Originaire de Haute-Savoie, il a posé ses valises dans le Larzac fin 1975. « *Après l'école d'agriculture, j'étais parti faire une sorte de tour de France paysan, à la façon du compagnonnage. J'ai vu les causes et j'ai décidé de rester.* » Son exploitation a fait faillite. Depuis, il prend les boulots « *comme cela vient* », tour à tour ouvrier agricole, maçon, animateur de centre de vacances, mais aussi... tueur aux abattoirs ou fossoyeur. L'homme figure parmi les trublions locaux qui se réunissent à La Locomotive, un bar de Millau tenu par un ex-réfugié basque.

Membre de l'Alternative de gauche, rassemblement de militants de la LCR et de libertaires, il est surtout un des fondateurs du *Cactus*, sorte de *Canard enchaîné* local qui dénonce la « *principauté RPR de Jacques Godfrain* » et qui s'enorgueillit d'être « *le seul journal sans photo du député-maire* ». Gilbert Fenestraz n'a qu'un regret sur l'affaire du McDo. Celui d'être coincé vendredi au palais de justice, alors que « *ce sera plus marquant dehors* ».

« LE MÊME SYSTÈME »

Raymond Fabrègues, quarante-neuf ans, porte-parole de la Confédération paysanne de l'Aveyron depuis avril 1998, entend le dire de vive voix au juge : il revendique « *pleinement* » l'action du McDo. Jadis responsable CFDT dans le Cantal, cet ancien étudiant de Clermont-Ferrand a repris, il y a douze ans, l'exploitation de son oncle, non loin de Millau. Lui qui

se définit « *plutôt comme un anarcho-syndicaliste* » se félicite de ce qu'aujourd'hui « *les paysans rejoignent le mouvement social* ».

Christian Roqueiroi, quarante-six ans, militant de la Confédération paysanne, se remémore l'été 1976. A l'époque, ils étaient tout jeunes, José Bové et lui. Partis en expédition dans l'enceinte même du camp militaire du Larzac pour cambrioler le bureau des Domaines, qui tenait la liste des terrains rachetés par l'armée aux paysans, ils s'étaient fait pincer « *en flagrant délit* ». Trois semaines de prison ensemble. Depuis, ils sont restés côte à côte « *pour tous les coups pendables* ». Jeune antimilitariste, Christian Roqueiroi a découvert le Larzac en 1975, lors d'un éphémère tour de France à vélo des objecteurs de conscience. Très vite, dans une ferme, sur le plateau, il fonde, avec d'autres le CUN, un centre consacré à la non-violence qui existe toujours. Devenu exploitant agricole en 1977, il rejoint les Paysans-travailleurs, puis la Confédération. Au moment des accords du GATT, en 1992, il déménage avec quelques-uns des dix mis en examen le bureau du député Godfrain : « *On a tout installé sur le trottoir.* » Il fait aussi partie de la petite bande qui empêche l'avion de Lionel Jospin, alors ministre de l'éducation nationale, d'atterrir dans la région, raconte-t-il, plutôt content de « *n'être aimé par aucun pouvoir* ».

Jean-Emile Sanchez a débarqué en 1984 au Larzac, côté département de l'Hérault, comme squatter de ferme pour « *s'opposer à la spéculation foncière* ». Cela faisait alors dix ans qu'il tournait dans toute la France comme berger itinérant, s'efforçant à chaque fois de monter un groupe de la Fédération anarchiste là où il se trouvait. « *Bon, ce n'était pas évident dans le milieu agricole* », euphémise-t-il. Auparavant, c'était le lycée agricole et une région parisienne où il n'a plus remis les pieds. Il est maintenant installé près de Millau. « *C'est le même système qui nous broie qui broie les mecs de Michelin ou d'ailleurs* », dit-il.

Béatrice Gurrey et Caroline Monnot

Les prévenus risquent jusqu'à cinq ans de prison

MILLAU

de notre envoyé spécial

Un peu moins d'un an après les faits, la justice va décider quelle gravité accorder à l'opération menée le 12 août 1999 contre le McDonald's de Millau (Aveyron). « *Démontage symbolique* », explique José Bové, porte-parole de la Confédération paysanne. « *Véritable saccage* », rétorque Marc Dehani, le gérant de l'établissement. « *Dégradations en réunion, complicité de dégradations en réunion, menaces de destruction ou de détérioration dangereuses pour les personnes* », estime l'aride chef de mise en examen stipulé par la juge d'instruction, Nathalie Marty.

Les faits sont connus – et même reconnus – par les dix prévenus renvoyés, vendredi 30 juin, devant le tribunal correctionnel, à Millau. Ce jeudi 12 août, trois cents agriculteurs et sympathisants de la Confédération paysanne et du Syndicat des producteurs de lait de brebis se rendent sur le chantier d'un McDo pour protester contre la décision des Etats-Unis de taxer à 100 % les importations de roquefort, en rétorsion à la décision de l'Union européenne d'interdire la viande aux hormones « *made in USA* ». Après avoir badigeonné les murs et le toit d'inscriptions, certains manifestants ont entrepris le démantèlement du restaurant : portes brisées, toit arraché, tuyaux cimentés, installations électriques endommagées, ont constaté les services de police. Selon le département « *dommages assurances* » de la chaîne améri-

caine, le préjudice s'élève à 787 134,54 francs (*Le Monde* du 30 juin).

A partir de là, les opinions divergent. Le parquet et la partie civile voient dans ces faits de purs actes de délinquance. La défense entend y voir une juste lutte contre la mondialisation libérale. Elle a convoqué seize témoins qui étaient pourtant bien loin de Millau au moment des faits. Parmi eux, des syndicalistes venus des Etats-Unis, du Honduras, du Sénégal, de Pologne ou des Philippines, et des réfractaires à la mondialisation libérale d'origine indienne, américaine, tahitienne ou kanake.

SOUS LE COUP D'UN SURSIS

François Millet, le président du tribunal, devra batailler pour que le prétoire ne se transforme pas en tribune. S'il pourra empêcher le principal protagoniste de fumer sa célèbre bouffarde, il lui sera plus délicat d'empêcher José Bové de se lancer dans des digressions politiques qui sont, pour le militant, l'essence même de l'affaire. Le magistrat a d'ailleurs accepté de prolonger jusqu'à samedi un procès initialement programmé pour une seule journée. Selon les articles 322-1, 322-3 et 322-15 du code pénal, les prévenus encourent une peine de cinq ans de prison, 500 000 francs d'amendes, la déchéance de leurs droits civiques, l'interdiction d'exercer leurs activités professionnelles ou sociales, voire une interdiction de séjour. Quatre prévenus ont déjà effectué de la prison, placés

en mandat de dépôt juste après les faits et libérés sous caution. José Bové a, lui, passé trois semaines derrière les barreaux, du 19 août au 7 septembre 1999, avant d'être également libéré sous caution.

L'homme est déjà sous le coup de huit mois de prison avec sursis, peine prononcée par le tribunal d'Agen en février 1998, après le fauchage illégal d'un champ de plants transgéniques. Une nouvelle condamnation pourrait entraîner la fin de ce sursis. En octobre 1998, il avait déjà été sous cette menace, lors d'un procès devant le tribunal de Papeete, à la suite d'une manifestation de soutien à des indépendantistes tahitiens. Les juges l'avaient condamné mais avec une dispense de peine qui lui avait évité l'emprisonnement.

Etant donné ses antécédents, sa désignation par le parquet comme étant l'instigateur des faits, son absence de repentir et, au contraire, son intention affichée de poursuivre le combat, José Bové risque donc le plus gros. Une arrestation à la fin du procès ne manquera pas de créer des remous, étant donné la présence à l'extérieur du tribunal de plusieurs milliers de sympathisants. Afin d'éviter d'éventuels troubles à l'ordre public, la cour pourrait, comme cela est le cas dans la plupart des affaires correctionnelles, mettre son jugement en délibéré.

Benoît Hopquin

TROIS QUESTIONS À...

MOUSTAPHA

AMOKRANE

1 Comment le groupe Zebda, dont vous êtes un des chanteurs, s'est-il retrouvé à l'affiche du concert organisé à Millau ?

Nous avons été contactés par le comité de soutien à José Bové. Il y a là des gens qu'on connaît depuis dix ans, notamment ceux du bar La Loco et les membres du comité antifasciste, pour qui on avait déjà fait des concerts de soutien. Ce ne sera pas la première fois qu'on ira à Millau, c'est cohérent avec notre parcours de militants. Quand on a donné notre accord, on ne savait pas l'ampleur que prendrait cette manifestation. Même si nous sommes peu familiarisés avec la problématique syndicale du monde paysan, José Bové explique bien les problèmes liés à la mondialisation. Il n'a pas un discours réducteur rejetant en bloc tous les effets de la mondialisation. Il est plus nuancé, ça nous intéresse.

2 Alors, il vous a convaincu de ne plus aller au McDo ?

Je n'y vais plus, mais pour d'autres raisons. J'ai peut-être plus de temps pour manger correctement. La vraie question qu'il pose, c'est celle de la « malbouffe ». C'est vrai que, même si on a toujours essayé d'avoir un regard critique sur les conditions de production, on a longtemps « fonctionné fast-food » dans notre quotidien. Nous sommes tellement urbains...

L'implantation des McDo se fait là où il y a moins de présence politique.

3 Ce message passe-t-il auprès des jeunes dans les quartiers ?

Quand tu vois les débats programmés à Millau, c'est du haut-vol, avec des discours construits et intellectualisés. La démarche est intéressante, mais elle n'atteint pas les classes populaires. Ça reproduit aussi les inégalités sociales et culturelles. C'est là qu'on peut mesurer les écarts entre les citoyens qui ont accès à la parole et

les exclus de cette expression. On a toujours davantage écouté les paysans que les jeunes des quartiers dans ce pays. Les syndicats agricoles savaient faire parler d'eux en « démontant » les préfectures. La Confédération paysanne pose le problème d'une autre façon, non corporatiste. Ça me rassure. J'espère qu'on trouvera à Millau des gens qui vont nous aider à poursuivre le débat dans les quartiers.

Propos recueillis par Stéphane Thépot

« C'est du spectacle, mais du spectacle avec éthique »

MILLAU

de nos envoyées spéciales

Millau n'est pas encore Seattle-sur-Tarn. Mais la sous-préfecture aveyronnaise se remplissait à vue d'œil, vendredi 30 juin, à mesure qu'arrivaient les trains affrétés depuis Paris par les divers organisations, syndicats et partis. On se hâte d'aller monter sa tente. On se rue sur les chaises aux terrasses des cafés. Surtout, on enfle, pour être prêt à 11 heures, pour la mon-

tée des mis en examen sur la charrette à foin, puis à 14 heures, pour le début du procès, « le » tee-shirt estampillé « *Millau 2000* », orné d'un ignoble hamburger pustuleux et vorace. « *Le monde n'est pas une marchandise* », dit le côté face. « *Moi non plus* », répond le dos.

Sur la hauteur, à l'entrée de la ville, quinze cars de police gardent un McDonald's illuminé et resté quasi désert toute la soirée de la veille. En bas, depuis l'arrivée du « 7 h 39 », premier train spécial de Paris, les environs de la gare, sans présence policière visible, sentent bon la colonie de vacances. « *Le capital ne se gère pas, il se combat* », proclame la bande-roule jaune du Comité révolutionnaire occitan qui les accueille.

PIERRE BOURDIEU EN VEDETTE

Dans le premier convoi, des syndicalistes du Groupe des dix, en masse, une grosse délégation des Verts, des gamins du Mouvement de l'immigration et des banlieues (MIB), Droits devant !! Sac à dos, duvets, bouteilles d'eau bringuebalant sur les poches, chacun cherche son campement – souvent à dix kilomètres de la ville –, sa tente, la douche. « *Ne nous refais pas le coup du Larzac. T'as veilli. J'ai besoin de plus de confort qu'avant, ma poule* », s'alpaguent deux syndicalistes de SUD-PTT devant leur tente.

Place du Mandourous, sur laquelle donne l'arrière du palais de

justice, les étudiants de Paris-VIII, venus en car, ont investi la pelouse qui borde la fontaine. Sofian, piercing dans le sourcil, assure qu'il est « *contre la société du spectacle* ». Celui de Millau, ce 30 juin, n'a rien à voir avec les autres : « *C'est du spectacle avec éthique* ». Devant le palais de justice, les gros bras de la CGT, en tee-shirts jaune pétard, assurent le service d'ordre. « *On a reçu un sacré coup de main de José Bové en 1995, et nous, les cheminots, on n'a pas la mémoire courte* », explique l'un d'eux. Lors de la « *grande grève* », le cofondateur de la Confédération paysanne avait fourni « *les moutons et le roquefort* » pour un festin dans la gare de Millau.

Les affichettes vertes de SUD sont partout. Le stand d'Attac est pris d'assaut. On croise le maire d'Aurillac, Yvon Bec, délégué aux questions agricoles pour le Mouvement des citoyens : « *Ce procès n'est pas une bonne réponse à l'action citoyenne menée en août dernier. Nous sommes pour la souveraineté alimentaire.* » Mais la vedette, ce vendredi matin, est incontestablement Pierre Bourdieu, venu en veste mauve bleue en grosse toile. Tout le monde l'arrête. Il cherche un endroit « *pour se reposer* ». Et ses disciples cherchent un « *postiche* », pour lui permettre de suivre tout ça un peu tranquillement.

B. G. et C. M.

YVES SAINT LAURENT

SOLDES PRINTEMPS/ETE

OUVERTURE EXCEPTIONNELLE LE DIMANCHE 2 JUILLET 2000

Les sénateurs adoptent le projet sur le quinquennat et ouvrent la voie au référendum

Des proches de Jacques Chirac, hostiles à la réforme, n'ont pas voté

Le Sénat a adopté à une forte majorité (228 voix pour, 34 contre), jeudi 29 juin, le projet de loi constitutionnelle sur le quinquennat. Son pré-

sident, Christian Poncelet (RPR), et le président du groupe RPR, Josselin de Rohan, proches de Jacques Chirac, n'ont pas pris part au vote. Ro-

bert Badinter (PS) et Jean Arthuis (UDF) ont plaidé pour qu'en 2002 l'élection du chef de l'Etat intervienne avant celle des députés.

LA VOIE du référendum pour la ratification du quinquennat est ouverte : dix jours après l'Assemblée nationale (*Le Monde* du 21 juin), le Sénat a voté en termes conformes, jeudi 29 juin, le projet de loi constitutionnelle ramenant de sept à cinq ans la durée du mandat du président de la République. L'un après l'autre, les sénateurs sont montés à la tribune, à l'appel de leur nom, pour déposer leur bulletin dans l'urne, avant que le président du Sénat, Christian Poncelet (RPR), ne proclame les résultats : 228 voix pour et seulement 34 contre. Un score que beaucoup n'envisageaient pas il y a quelques semaines tant la droite sénatoriale se montrait partagée sur cette réforme (*lire ci-dessous*).

L'« amitié » et la « fidélité » à Jacques Chirac ont joué à plein, même si les meilleurs amis qu'il compte au Palais du Luxembourg, comme MM. Poncelet et Josselin de Rohan, le président du groupe RPR - adversaires déclarés du quinquennat -, ont jugé plus cohérent de ne pas prendre part au vote, comme une trentaine de sé-

nateurs de droite et tous les élus communistes. Les « amis » du chef de l'Etat n'ont déposé aucun amendement, pas plus que les socialistes, respectant ainsi la consigne donnée par M. Chirac et M. Jospin : un quinquennat « sec », sinon rien ! Face à ce « produit » de la cohabitation, Michel Charasse (PS, Puy-de-Dôme), les deux élus du Mouvement des citoyens et le PCF ont été les seuls à réclamer, à travers dix-sept amendements, une réforme plus profonde de la Constitution.

« NOUS LE BUVONS CUL SEC »

Le quinquennat ? « Nous le buvons cul sec », résume un sénateur RPR au cours des débats. L'affaire étant entendue, la discussion s'engage un moment sur un autre sujet : la modification du calendrier des élections législatives et présidentielles de 2002. « Si la gauche l'emporte aux législatives, quelle chance de succès aura le candidat de droite dont le programme viendra d'être refusé par la majorité des Français ? », s'interroge Robert Badinter (Hauts-de-Seine), rappelant

que cela vaudra également pour la gauche. Ainsi, ce seront les élections législatives, c'est-à-dire l'affrontement des partis politiques, qui détermineront l'élection présidentielle. « Inouï », « absurde », « la négation même de l'esprit de la V^e République », conclut l'ancien président du Conseil constitutionnel.

M. de Rohan ne prise guère les leçons de gaullisme. « Vous êtes un politicien », lui lance-t-il. M. Badinter poursuit : si M. Chirac ne prend pas l'initiative d'une prolongation du mandat des députés, ce sera au gouvernement de le faire. Jean Arthuis, président du groupe centriste, revient à la charge et annonce qu'il envisage de déposer à la rentrée une proposition de loi organique visant à prolonger de deux mois la durée de la législature. « N'est-ce pas le président de la République qui exprime la vision et les grandes orientations politiques ? », argumente l'ancien ministre. Déjà en pré-campagne, le président de l'UDF, François Bayrou, a lancé l'idée il y a quelques semaines. Henri de Raincourt, pa-

tron du groupe Républicains et indépendants (RI), improvise une réplique : « Ne nous livrons pas à ce petit jeu politicien ». Politicien ou non, Valéry Giscard d'Estaing défend à son tour un changement de calendrier. « Il est évident que, dans la culture de la V^e République qu'il faut préserver, et surtout avec le quinquennat, l'élection présidentielle doit se situer avant l'élection législative », a expliqué l'ancien président sur Europe 1, vendredi 30 juin. « C'est au gouvernement de prendre position, au président de la République aussi, car les dates d'élection, c'est un projet de loi. »

Le premier ministre n'a visiblement pas l'intention de prendre le risque d'être accusé d'un quelconque « tripatouillage ». Elisabeth Guigou, ministre de la justice, a souligné au Sénat que la « question du calendrier n'est pas posée par le gouvernement ». Mais dans les couloirs, elle glisse, avec un sourire entendu : « Les analyses de Robert Badinter sont toujours intéressantes. » Intéressantes pour la gauche, estime le président de la commission des lois du Sénat, Jacques Larché (RI), qui considère que la « reconquête du pouvoir passe par les législatives ».

Une telle modification n'est pas à l'ordre du jour confiait, jeudi, un proche conseiller du chef de l'Etat. Pour l'heure, M. Chirac a une priorité : confirmer aux Français la choix qu'il a fait du référendum. Celui-ci pourrait se tenir le 8 octobre (*Le Monde* du 30 juin). Le président de la République devrait l'annoncer la semaine prochaine, avant son traditionnel entretien télévisé du 14 juillet.

Jean-Michel Bezat

Un rapport parlementaire préconise l'institution d'un médiateur des armées

Des « élections professionnelles » sont envisagées

DEUX DÉPUTÉS de la commission de la défense, Bernard Grasset (PS, Charente-Maritime) et Charles Cova (RPR, Seine-et-Marne), suggèrent à Alain Richard, ministre de la défense, de créer un poste de médiateur du personnel militaire et d'introduire, au sein du Conseil supérieur de la fonction militaire (CSFM), l'équivalent d'élections professionnelles pour en désigner les officiers et les sous-officiers membres. Dans un rapport rendu public mercredi 28 juin, ils indiquent que la communauté militaire, interrogée à l'occasion de libres visites dans une quarantaine d'unités des trois armées et de la gendarmerie, a apprécié l'approche cohabitationniste de ses problèmes par deux élus appartenant pour l'un à la majorité et, pour l'autre, à l'opposition.

A l'instar de ce qui se passe déjà en Allemagne, en Norvège, en Suède et au Canada, les deux rapporteurs proposent de créer un poste de médiateur, un civil désigné en conseil des ministres pour un mandat non renouvelable, qui serait chargé de formuler des avis et des recommandations au ministre de la défense sur tous les aspects relevant de la gestion des personnels militaires, c'est-à-dire la discipline, l'avancement ou les mutations. Actuellement, le médiateur de la République n'est pas compétent dans ces domaines. Les deux députés considèrent que les inspecteurs généraux des armées, dont ce devrait être le rôle, sont perçus par les cadres militaires comme étant trop proches de la haute hiérarchie. De même, le recours éventuel devant le tribunal administratif est jugé trop lourd.

Pour ce qui est du CSFM, les deux députés demandent d'instaurer un système de désignation par tirage au sort parmi les présidents (ou leurs adjoints) des différentes catégories de personnels militaires. A l'heure actuelle, il existe, au sein des formations, des présidents de lieutenants ou de sous-officiers, par exemple, qui sont censés aider le chef de corps dans la gestion des dossiers individuels. Ce sont ces présidents, dits de catégories, qui seraient systématiquement élus par leurs pairs, puis tirés au sort pour œuvrer au CSFM. Ce serait en quelque sorte des élections professionnelles, comme il en existe ailleurs, mais assez inédites en milieu militaire. Le chef de corps conserverait néanmoins la faculté de récuser la candidature d'un président dit de catégories, à la condition de motiver sa décision.

SYNDICATS DE FAIT

MM. Grasset et Cova proposent enfin de supprimer certaines autorisations ministérielles, qui sont un préalable pour qu'un cadre puisse s'exprimer en public ou prendre des responsabilités dans une association non professionnelle. Pour autant, et c'est là leur principal désaccord sur le fond, les deux députés ne sont pas parvenus à une position commune sur le principe d'une adhésion des militaires à des associations à caractère professionnel. Le député RPR estime souhaitable que des cadres en activité puissent adhérer à des associations d'anciens militaires. Le député PS est opposé à cette évolution, considérant qu'elle conduirait rapidement à transformer ces associations en organisations syndicales de fait.

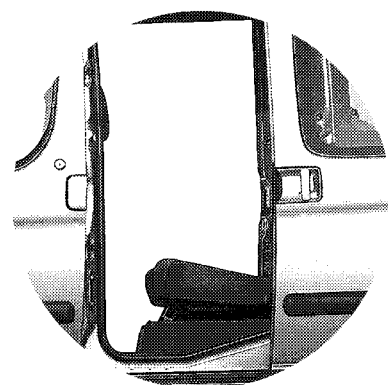
Jacques Isnard

228 pour, 34 contre, 8 abstentions, 51 non-votants

● **Ont voté pour** : 67 RPR sur 99 ; 35 Républicains et indépendants (RI) sur 46 ; 38 centristes sur 52 ; 10 RDSE sur 23 ; 75 PS sur 77 ; 2 MDC, Jean-Yves Auteuxier et Paul Loridan ; 1 non-inscrit, Hubert Durand-Chastel.
● **Ont voté contre** : 6 RPR ; 9 RI ; 9 centristes ; 5 RDSE ; 1 PCF, Marie-Claude Beaudou ; 4 non-inscrits.
● **Se sont abstenus** : 1 RPR, Alain Dufaut ; 1 RI, Ambroise

Dupont ; 3 centristes, André Diligent, Pierre Fauchon, Serge Franchis ; 2 RDSE, Bernard Joly et André Vallet ; 1 non-inscrit, Philippe Adnot.
● **N'ont pas pris part au vote** : 25 RPR : Dominique Bray, Louis de Broissia, Jean Chérioux, Jacques Delong, Michel Doublet, Bernard Fournier, Philippe François, Philippe de Gaulle, Patrice Gélard, Alain Gournac, Patrick Lassourd, René-Georges

Laurin, Jacques Legendre, Philippe Marini, Paul Masson, Paul Natali, Lucien Neuwirth, Jacques Oudin, Jacques Peyrat, Christian Poncelet, Yves Rispat, Josselin de Rohan, Louis Souvet, Alain Vasselle, Serge Vinçon ; 1 RI, Nicolas About ; 2 centristes, Philippe Arnaud, Denis Badré ; 6 RDSE, Jacques Bimbenet, André Boyer, Gérard Delfau, Pierre Jeambrun, Georges Mouly, Jean-Marie Rausch ; 2 PS, Pierre Biarnès, Michel Charasse ; 14 PCF ; 1 non-inscrit, Alfred Foy.



ENDY S-HER, IFRAGE Automobiles CITROËN RCS Nanterre B 042 050 199

www.citroen.fr
3615 CITROËN (1,29 F/mn)

12 GARANTIE ANTI-CORROSION 12 ANS

Tous nos véhicules sont équipés de pneumatiques Michelin. * Le réseau Citroën ajoute 9000 F à la valeur de reprise de votre véhicule pour l'achat d'une Saxo Bic 1.1i 3 portes neuve, tarif conseillé du 2/05/2000. La valeur de reprise est calculée en fonction du cours moyen de l'Argus du jour, du kilométrage, des éventuels frais de remise à l'état standard et d'un abattement de 15% pour frais et charges professionnels. Offre du réseau Citroën participant, non cumulable, réservée aux particuliers, valable sur véhicule d'une cylindrée inférieure ou égale au modèle acheté. ** Berlingo Pack 1.4i, Xsara Pack 1.4i Coupé, Xantia Pack 1.8i 16v Berlina. Tarif Séries Pack conseillé du 2/06/2000. Offres du réseau Citroën participant, non cumulables, réservées aux particuliers. Modèle présenté : Berlingo 1.4i Pack Toit Ouvrant avec options : 93200 F.

CITROËN préfère TOTAL

Les Mahorais sont consultés sur l'avenir institutionnel de Mayotte

Un nouveau statut, transitoire, devrait rapprocher l'île du droit commun

Les électeurs mahorais sont invités à donner leur avis, dimanche 2 juillet, sur l'accord concernant l'avenir de leur île, signé le 27 janvier à Paris, entre

le gouvernement et les principales forces politiques locales. Il prévoit le dépôt au Parlement, d'ici à la fin de l'année, d'un projet de loi visant à

en faire une « collectivité départementale ». Cette consultation pourrait accélérer le renouvellement de l'encadrement politique de l'île.

MAMOUDZOU (Mayotte)
de notre envoyé spécial

Mayotte ? « L'île aux parfums », disait le dépliant touristique. « Celle qui n'a pas été conquise », précisait la plupart des responsables mahorais, qui ont célébré en 1991 le cent cinquantième anniversaire du « rattachement volontaire à la France » en continuant de plaider pour la départementalisation de cette collectivité territoriale. Mayotte ? « Un caillou dans la chaussure », répliquaient à voix basse les diplomates français. Le gouvernement affiche aujourd'hui sa volonté de mettre un terme à un dialogue de sourds qui dure depuis le refus exprimé par les Mahorais, en 1974, de suivre leurs voisins comoriens dans la voie de l'indépendance. Jusqu'en 1995, ce choix a valu à la France d'être condamnée à plusieurs reprises par l'ONU et l'Organisation de l'unité africaine (OUA).

Dimanche 2 juillet, les électeurs mahorais sont invités à donner leur avis sur l'accord concernant l'avenir de Mayotte signé le 27 janvier, à Paris, entre le gouvernement et les principales forces politiques de l'île. Cet accord prévoit le dépôt au Parlement, d'ici à la fin de l'année, d'un projet de loi statutaire visant à en faire une « collectivité départementale », le pouvoir exécutif devant être transféré, à terme, du préfet au président du conseil général. Le texte prévoit que ce nouveau statut « permettra d'adopter une organisation juridique, économique et sociale qui se rapprochera le plus possible du droit commun et qui sera adaptée à la société mahoraise ». En 2010, un nouveau projet de loi pourrait être soumis au Parlement. Si l'Etat a promis une aide financière substantielle (4 milliards de francs pour 2000-2004), les efforts à consentir, de part et d'autre, ne sont pas minces.

Le refus du Quai d'Orsay d'une éventuelle consultation sur la départementalisation, pourtant prévue dans une loi votée en 1976, prorogée en 1979, mais jamais appliquée, ainsi que son souhait de voir figurer en bonne place la « priorité » accordée à « l'insertion de Mayotte dans son environnement régional », montre que la situation de l'archipel reste diplomatiquement sensible. Mais c'est sans doute l'alignement sur le droit commun ainsi que la mise à niveau sociale et économique qui seront les principaux défis de la période à

venir. D'importants retards ont en effet été accumulés, dans cette société de tradition musulmane et rurale. Au point que rares sont ceux qui estiment que Mayotte sera en mesure, en 2010, d'accéder au statut de département.

Contrainte aujourd'hui de fournir des bulletins de vote en couleurs – bleu turquoise pour le « oui », marron clair pour le « non » – à une population pour un tiers illettrée, et dont les trois quarts des habitants ne parlent pas le français, la France n'a consenti aucun effort substantiel en faveur de Mayotte, jusqu'au milieu des années 80. Le virage de la modernisation a été d'autant plus brutal. D'autant que cette politique de rattrapage est menée dans un contexte de très forte pression démographique – la population scolaire double tous les quatre ans –, facteur qui n'a été pris en compte que tardivement et timidement.

AMBIGUITÉS FRANÇAISES

Les ambiguïtés françaises sur la question statutaire ainsi que les promesses électorales de consultation non suivies d'effet ont nourri sur place la revendication départementaliste, confortant l'assise du Mouvement populaire mahorais (MPM). En liant son existence à ce combat, le MPM a longtemps monopolisé la scène politique au profit de ses leaders historiques, le sénateur centriste Marcel Henry et le président du conseil général Younoussa Bamana. La départementalisation était de ce fait, jusqu'il y a peu, l'horizon indépassable du discours politique mahorais. Contestant l'hégémonie du MPM, la fédération RPR s'est ainsi constituée, au début des années 80, derrière un mot d'ordre identique. Seul le PS, implanté localement dix ans plus tard, a refusé de reprendre cette revendication à son compte.

Les deux candidats à l'élection présidentielle de 1995 s'étant prononcés pour une consultation des Mahorais avant l'an 2000, il devenait difficile pour Paris de faire une nouvelle fois machine arrière. Un groupe de travail a été mis en place en septembre 1996, sous le gouvernement d'Alain Juppé. Le secrétaire d'Etat à l'outre-mer, Jean-Jack Queyranne, a repris le flambeau après juin 1997. Habilement, le gouvernement a tiré parti de la re-composition, ou plutôt de la décomposition, du paysage politique mahorais. Il a su notamment jouer

L'environnement de l'île



POPULATION	138 000 hab.
(+ 5,7 % par an entre 1991 et 1997)	
CHÔMAGE (1999)	35,16 %
SOLDES DES ÉCHANGES	- 895,47 millions de F
(taux de couverture de 2,1 %)	
CONCOURS DE L'ÉTAT	1,229 milliard de F

Source : Institut d'émission d'outre-mer, Insee, Direction du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle de Mayotte

des anciennes rivalités personnelles entre les deux principaux leaders du MPM, MM. Henry et Bamana : le premier, refusant de signer l'accord paraphé par M. Bamana, a quitté le MPM pour créer le Mouvement départementaliste mahorais (MDM), qui prône le « non » (lire ci-dessous). Outre l'aval de M. Bamana, le gouvernement a également obtenu la signature du PS, mais aussi du RPR, qui a tout à gagner à un affaiblissement durable du MPM.

Une large coalition en faveur de l'accord ; une jeunesse mahoraise que l'on présume davantage sensible aux moyens du développement qu'à la question statutaire : tous les observateurs pressentent que le « oui » a de bonnes chances de l'emporter. Il reste à mesurer le poids du « non » : faible, il sera un signe supplémentaire qu'un renouvellement des hommes et des idées est en cours à Mayotte. Plus fort, il marquera une résistance plus profonde, susceptible d'hypothéquer le « contrat de confiance » que promet Paris à l'île aux parfums.

Jean-Baptiste de Montvalon

Les nationalistes corses pressent le gouvernement

LA PLATE-FORME nationaliste Unita a de nouveau « fermement » pressé le gouvernement, le 29 juin, de dévoiler, « dans un délai de quinze jours », ses intentions « sur le pouvoir législatif, la protection des zones vierges et littorales, le regroupement des prisonniers politiques, l'arrêt de la décorsisation et de l'inquisition administrative, policière et judiciaire ». Faute de quoi les nationalistes menacent de « quitter la table des discussions » en cours, à Matignon, sur l'avenir de l'île, a déclaré à Ajaccio Jean-Guy Talamoni, chef de file de Corsica Nazione, l'une des huit composantes d'Unita. « On ne saurait tolérer que le règlement politique de la question corse soit soumis aux avatars de l'élection présidentielle française », ajoute Unita. Les nationalistes d'Unita se sont abstenus de condamner les actions revendiquées mardi par le FLNC, et notamment le dépôt d'un explosif devant le centre Kléber, à Paris. M. Talamoni a simplement répondu que « cette menace avait toujours existé. (...) Il y a toujours eu de la violence en Corse ».

DÉPÊCHES

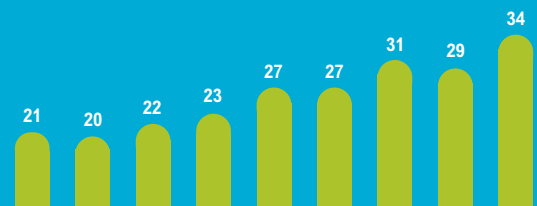
■ **PARLEMENT : la proposition de loi sur la responsabilité des élus et les délits non intentionnels a été adoptée définitivement**, jeudi 29 juin, par un ultime vote, à l'unanimité, de l'Assemblée nationale. La ministre de la justice, Elisabeth Guigou, a estimé que la loi représente désormais « un juste milieu entre le risque de déresponsabilisation des acteurs sociaux et la pénalisation excessive de la société ».

■ **QUINQUENNAT : Philippe Séguin votera « oui » au référendum**. « Il va de soi que je voterai oui », a assuré M. Séguin, jeudi 29 juin sur LCI. Je considérerai qu'il s'agit d'un problème politique et que, s'il n'y a pas un bon résultat en termes de pourcentages de « oui », cela pourrait affaiblir le président de la République et je ne veux pas qu'il [le] soit. » S'il y avait un congrès, M. Séguin explique qu'il « maintiendrait la position qui est la [s]ienne », de non-participation au vote.

■ **EUROPE : Alain Juppé, Jacques Toubon et Daniel Cohn-Bendit ont discuté de l'idée d'une Constitution européenne**, mercredi 28 juin, au Sénat, lors d'un colloque organisé par le Club 89 de M. Toubon et France moderne, club de réflexion de M. Juppé. Saillant en MM. Juppé et Toubon « les plus européens des souverainistes », M. Cohn-Bendit s'est prononcé pour l'élection de cinquante députés européens « sur des listes transnationales ». M. Toubon a tenu à réaffirmer que « parler de Constitution européenne (...), ce n'est pas renoncer au cadre national au profit d'une hypothétique fédération ».

Entrez

dans le capital du numéro 1 de la publicité sur Internet* avec Wanadoo



Pages Jaunes : 1^{er} site européen d'annuaires par l'audience

Millions de pages vues par mois (source Wanadoo)

wanadoo
Groupe France Télécom

France Télécom vous ouvre le capital de Wanadoo pour participer, vous aussi, au développement d'Internet.

Attirer le maximum d'internautes sur ses sites est une des priorités stratégiques de Wanadoo : plus de 65 % des internautes français consultent chaque mois les pages et les rubriques de VoiLa ou des nombreux sites de Wanadoo. Parmi ces sites, on trouve le site pagesjaunes.fr, plusieurs fois primé à l'étranger. Les Pages Jaunes bénéficient de 15 ans d'expérience d'annuaires on line. Wanadoo détient ainsi 75 % de part de marché des annuaires avec son activité Pages Jaunes qui sont par ailleurs N°1 en Europe par l'audience. Les Pages Jaunes rassemblaient 86 000 annonceurs Internet en avril 2000. Wanadoo, c'est aussi tous les autres secteurs d'Internet. Les activités de Wanadoo couvrent l'ensemble de la chaîne de valeur d'Internet avec des marques leaders. Implantée en France et à l'étranger avec un effectif de plus de 5 000 personnes, Wanadoo a réalisé, en 1999, un chiffre d'affaires de plus de 810 millions d'euros et un résultat opérationnel de 39,6 millions d'euros.

Appelez gratuitement le

10 10
www.francetelecom.com

* en France

Un prospectus préliminaire visé par la COB est disponible, sans frais, auprès de votre intermédiaire financier ou de France Télécom.

france telecom
bienvenue dans la vie.com

Le « non » des derniers fidèles du sénateur

KAWÉNI

de notre envoyé spécial

Seize heures, vendredi 23 juin, banlieue nord de Mamoudzou. Adossé à la principale ville de Mayotte, Kawéni, qui accueille ce jour-là un meeting du Mouvement départementaliste mahorais (MDM), offre un aperçu saisissant du « rattrapage » mal contrôlé que connaît l'île depuis quelques années. L'ex-village de plantations n'a pas résisté à la pression démographique. Encadré par un bidonville d'un côté, une zone d'activité de l'autre, Kawéni continue de recevoir, dans des conditions d'insalubrité patentes, de nombreux immigrants clandestins en provenance d'Anjouan.

Des hauts-parleurs ont été installés dans la rue. S'exprimant en shimaoré devant quelques centaines de personnes, à un petit carrefour, le secrétaire général du MDM, Mouhtar Salim, énumère les « cinquante raisons de voter non », titre d'un petit livre de campagne qu'il distribue ensuite à de présumés indécis. Plusieurs dizaines de femmes, anciens fer de lance de la lutte pour le rattachement à la France, sont assises à même le sol. L'une d'entre elles se lève pour dire sa fidélité à la départementalisation, puis entonne un chant fédérateur d'inspiration animiste et musulman. Une autre affirme ensuite qu'elle va bientôt s'installer à la Réunion afin de bénéficier du RMI. « RMI » et « statut »

sont deux des rares mots prononcés en français, faute d'être traduisibles en shimaoré.

La division au sein du Mouvement populaire mahorais, puis la création du MDM, ayant semé le trouble dans une société où le consensus est la règle, on utilise des métaphores. Ainsi le père-France et l'enfant-Mayotte : « Quand le père dit "non" et que l'enfant insiste, le père finit toujours par donner », explique l'un des orateurs. « Si le sénateur continue le combat, c'est qu'il n'est pas un menteur », ajoute-t-il.

FAISEUR DE ROIS

Assis sur une chaise, à quelques mètres de là, « le sénateur » écoute. Aux côtés de Marcel Henry, ses compagnons de route : Adrien Giraud, l'influent président de la chambre professionnelle ; le député (UDF) Henry Jean-Baptiste. Un autre, homme de l'ombre celui-là, s'est mêlé à la foule : Jean-François Hory, ancien député de Mayotte de 1981 à 1986, revenu sur l'île après l'échec de l'aventure menée chez les radicaux de gauche derrière Bernard Tapie. « Le sénateur » observe. Sans doute se remémore-t-il la période faste du parti unique, qui l'avait propulsé en première ligne, faiseur de rois régnant en maître sur Mayotte. Le royaume se décompose ; restent les fidèles. Combien sont-ils encore ? Réponse le 2 juillet.

J.-B. de M.

LOGEMENT La question de l'utilisation de données relatives à l'origine ethnique des locataires par les organismes de logement social, se trouve posée à l'occasion des ac-

cusations portées par SOS-Racisme. ● L'ASSOCIATION ANTIRACISTE estime qu'« un très grand nombre de sociétés HLM » posent la question de leur « pays d'origine » aux de-

mandeurs de logement. ● À METZ, l'organisme logeur mis en cause par SOS-Racisme, affirme que cette mention litigieuse résulte d'une « erreur matérielle » et qu'elle a été

supprimée. ● L'UNION DES HLM nie la pratique de tout traitement discriminatoire, expliquant la concentration d'immigrés dans certains quartiers par l'histoire des cités.

● PATRICK SIMON, CHERCHEUR À L'INED, dans un entretien, analyse la contradiction entre l'objectif de « mixité » dans l'habitat et l'exigence républicaine d'égalité.

Une polémique met en cause l'utilisation de critères ethniques par les HLM

Les organismes chargés du logement social nient les accusations de SOS-Racisme, selon lesquelles ils distingueraient les familles en fonction de leurs origines. Ils reconnaissent mener des « politiques de peuplement » destinées à favoriser l'intégration des immigrés et la mixité sociale

DES ORGANISMES HLM s'intéressent-ils à l'origine ethnique de leurs locataires ? Certains vont-ils jusqu'à collecter ce type de données ? Peut-on viser la « mixité » dans l'habitat en fermant les yeux sur le profil des habitants ? Ces questions fondamentales et complexes se trouvent posées par les attaques de SOS-Racisme. L'association accuse l'OPAC (Office public d'aménagement et de construction) de Metz, d'avoir constitué des « fichiers ethniques » et d'attribuer ses logements en fonction de l'origine des demandeurs (Le Monde du 24 mai). Aujourd'hui, les « potes » émettent des soupçons similaires contre une trentaine d'autres structures œuvrant dans le logement social : offices municipaux, sociétés d'économie mixte, OPAC, sociétés anonymes d'HLM. Toutes utilisent un même logiciel qui ferait apparaître la mention « pays d'origine ». « La présence de cette [information] illicite (...) permet très certainement de distinguer les familles en fonction de leur origine ethnique », écrit Malek Boutih, président de SOS-Racisme, dans une lettre adressée, lundi 26 juin, à Elisabeth Guigou, ministre de la justice. « Compte tenu de l'ampleur de ce phénomène délinquant qui semble affecter un très grand nombre de sociétés d'HLM, il nous est apparu légitime que des instructions soient données au parquet afin de mener une enquête centralisée », poursuit-il. Malek Boutih demande aussi à la garde des sceaux de faire procéder, « à titre conservatoire », à la saisie des fichiers des locataires des trente-deux organismes mis en cause.

La démarche de SOS-Racisme est spectaculaire, mais les pratiques dénoncées tombent-elles sous le coup de la loi ?

DÉLIBÉRATIONS DE LA CNIL

S'agissant de la mention « pays d'origine », il n'y a aucun doute possible. La Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) a rendu trois délibérations à propos des « traitements automatisés d'informations nomi-

natives relatifs à la gestion du patrimoine immobilier à caractère social ». La dernière, en date du 21 janvier 1997, comme les deux précédentes, inventorie limitativement les renseignements pouvant figurer dans les fichiers d'organismes HLM : le pays d'origine n'apparaît pas dans cet inventaire. « Cette donnée-là n'a jamais été autorisée. Et tout ce qui n'est pas formellement autorisé est interdit », martèle Thierry Jarlet, chef de la direction de l'administration, des finances et de la communication à la CNIL. Le 9 juin, Paul-Louis Marty, délégué général de l'Union des HLM, a d'ailleurs envoyé une circulaire à l'ensemble de ses membres pour leur rappeler « l'état actuel des textes ».

Pour autant, le fait que la mention « pays d'origine » apparaîtrait dans les fichiers de trente-deux organismes prouve-t-il « un choix de gestion délibéré du parc de logements sociaux » ? Malek Boutih le pense, notamment dans le cas

de Metz : selon lui, les personnes issues de l'immigration en sont rejetées pour être concentrées dans les vieux quartiers d'habitat social ; les « autres » se voient ré-



server les petits immeubles récents et bien situés. Pour sa part, la présidente de l'OPAC de Metz, Nathalie Griesbeck, récuse fermement l'accusation.

L'Union des HLM, elle, ne nie pas les phénomènes de ghettoïsation : « On peut supposer qu'il y a concentration des populations immigrées, affirme Dominique Dujols, directrice des affaires sociales, mais ce n'est pas le fruit de traitements discriminatoires. » Et de rappeler d'autres réalités à l'œuvre : la construction de grands ensembles à proximité des usines pour accueillir l'immigration de main-d'œuvre, l'offre insuffisante de grands logements dans les centres-villes, etc. « La mention qui apparaît dans le logiciel n'est pas acceptable, juge Dominique Dujols, mais l'accusation de tri ethnique doit être étayée sur des faits. Or certains bailleurs n'ont jamais rempli la case correspondante [lire ci-dessous] tandis que d'autres ont tout simplement supprimé le champ. »

Si les attaques de SOS-Racisme pêchent peut-être par outrance, elles ont au moins eu le mérite de délier les langues. Plusieurs ac-

teurs du logement social confient, parfois sous le sceau de l'anonymat, qu'ils tiennent compte de la nationalité, voire de l'origine, dans leurs « politiques de peuplement ».

ÉVITER « LES GHETTOS »

« Pour favoriser l'intégration des familles issues de l'immigration, il faut veiller à ce que ne se constituent pas des ghettos, dit la responsable du service logement d'une commune de l'agglomération parisienne. Pour cela, il doit y avoir un équilibre, du point de vue social et du point de vue des origines. Si vous laissez, par exemple, des Africains se concentrer, le risque est grand de stigmatiser à la fois les individus et le quartier. » « La mixité sociale et ethnique ne se décrète pas, renchérit le directeur d'un OPAC de la région Centre, mais il faut la favoriser chaque fois que possible, tout en tenant compte des désirs de la population. » Dominique Dujols, elle, cite l'exemple d'un protocole d'occupation du patrimoine social qui, au début des années 90, « prévoyait notamment de « veiller aux équilibres ethniques ». « Il a été paraphé par un préfet. L'intention était vertueuse », raconte-t-elle.

Le principe de mixité sociale plonge les organismes HLM dans une contradiction difficile à résoudre : comment atteindre cet objectif sans prendre en compte la nationalité ? Dans quel cadre légal agir sachant que ces « politiques de peuplement » contreviennent aux valeurs républicaines ? « Il faut qu'il y ait un débat, qui ne doit pas se limiter aux étrangers, mais englober les familles monoparentales, les personnes en grande détresse, pense Dominique Dujols. S'il n'a pas lieu, les choses continueront à se faire en sous-main. »

« Nous sommes prêts à en discuter, répond Malek Boutih. L'idée d'une répartition plus équilibrée ne nous choque pas a priori. Mais ce qui a été pratiqué jusqu'à présent par les bailleurs sociaux me laisse penser que la ghettoïsation s'est accentuée. »

B. Bi.

B. Bi.

Un logiciel mentionnerait le « pays d'origine » des locataires

210 000 logements », précise Henry Meilhac qui n'a pas souhaité divulguer le nom de ses clients. Parmi eux figure CUS Habitat Strasbourg, mais d'après son directeur général, Antoine Breining, les fichiers ne comportent aucune référence au pays d'origine.

« ÉQUILIBRES DE PEUPEMENT »

Le fait que l'OPAC de l'Isère figure aussi parmi les utilisateurs d'« Habitat 400 » aurait pu donner une tournure sulfureuse à ce dossier-gigogne. Du début de l'année 1989 jusqu'au printemps 1998, Gérard Dezempte présida la commission d'attribution de cet organisme HLM. Il y a trois ans, M. Dezempte, maire (div. droite) de Charvieu-Chavagneux (Isère), avait tenté d'organiser un référendum municipal relatif « aux équilibres de peuplement lors de l'attribution de logements HLM » : en clair, l'élu souhaitait continger l'octroi d'appartements aux immigrés dans certains quartiers. Le tribunal administratif de Grenoble invalida ce projet de consultation.

Que M. Dezempte ait œuvré pour l'OPAC 38 a éveillé des soupçons. D'autant que Henry Meilhac, avant de fonder sa société en 1994, a travaillé dans cet organisme HLM ; c'est à cette époque que « Habitat 400 » fut mis au point ; le logiciel

a, depuis lors, subi des transformations mais « dès le départ, la mention « pays d'origine » y figurait », affirme le PDG d'Anova. Cependant, établir un lien entre l'éditeur expert en gestion immobilière et le maire de Charvieu-Chavagneux semble hâtif. M. Dezempte assure qu'il n'a jamais participé à l'élaboration de « Habitat 400 ». En outre, « les dossiers qui passaient en commission d'attribution ne faisaient pas référence à l'origine ethnique », ajoute-t-il. « Au sein de cette instance, tient-il à préciser, toutes les obédiences politiques étaient représentées. » Pour sa part, Dominique Gaillard, directeur de l'OPAC 38, explique que « dans nos fichiers informatiques, la mention pays d'origine apparaissait, et ce depuis le 1^{er} janvier 1989, date de mise en place du logiciel informatique concerné ». « En ce qui concerne nos formulaires de demande de logement, poursuit-il, cette mention n'est jamais apparue. »

Henry Meilhac, lui, considère être l'objet d'une « attaque injustifiée et diffamatoire » de la part de SOS-Racisme. Le PDG d'Anova a envoyé, « la semaine dernière », à ses clients une nouvelle version de « Habitat 400 » qui supprime toute référence au pays.

Patrick Simon, chercheur à l'Institut national d'études démographiques (INED)

« En affichant l'objectif de « mixité », l'Etat encourage les politiques de peuplement »

« Certains organismes HLM prennent en compte la nationalité des candidats à la location pour attribuer des logements et mener une « politique de peuplement ». Comment l'analysez-vous ?

« Ces politiques de peuplement ne sont pas nouvelles, mais elles ont pris de l'ampleur en raison de la présence importante d'immigrés dans les quartiers dits en difficulté. Un lien a été établi entre cette concentration de population, la paupérisation et les troubles qui surviennent dans ces quartiers. Pour lutter contre cette situation, l'Etat a de fait encouragé la pratique de politiques de peuplement. La loi d'orientation sur la ville (LOV) de 1991 dite « anti-ghettos » a fixé un objectif de « mixité ». Cette ambition de mélanger les populations implique une gestion ethnique tenant compte de l'origine

des demandeurs puisqu'il s'agit d'éviter d'attribuer à des immigrés des logements dans des secteurs où il sont déjà nombreux.

« Ces politiques censées prévenir la constitution de ghettos sont-elles défendables ?

« Une société qui a la hantise du regroupement de populations immigrées, donne en réalité de l'importance à l'origine. Donc elle ment quand elle prétend qu'il ne faut pas la prendre en compte. Si le modèle républicain français avait vraiment confiance en lui, cette concentration ne devrait pas lui poser problème. Le fait qu'il y ait beaucoup de familles d'origine maghrébine dans les quartiers d'habitat social n'est pas forcément dramatique ; cela peut se gérer.

« En réalité, la politique d'attribution des logements devrait seulement reposer sur les attentes des

ménages. Si des Français protestent contre l'installation de Maghrébins, la réponse n'est pas de faire en sorte qu'il y ait moins de Maghrébins, mais d'organiser des médiations collectives. Si l'on prétend jouer sur le peuplement pour organiser les relations sociales, je crois que l'on va à l'échec. Il n'existe pas de configurations de peuplement bonnes ou mauvaises en soi. Prétendre que mettre des Kurdes et des Turcs sur le même palier pose problème est une anticipation sur les modes de relations entre les groupes.

« Les organismes HLM ne doivent pas se poser en techniciens des relations interethniques. Ils risquent de se tromper sur les dynamiques possibles et même d'empêcher des relations inattendues qui font le sel de la vie. Il est impératif qu'ils ne rentrent pas dans ces considérations du point de vue de leur gestion.

« L'attribution de logements en fonction de critères d'origine n'est-elle pas tout simplement illégale ?

« Il existe une contradiction fondamentale entre les lois qui prônent la mixité sociale, et la nécessité, légale elle aussi, de fournir un service égalitaire. Attribuer des logements en fonction de l'objectif de mixité suppose des choix illégaux au regard de la Constitution, puisque celle-ci prohibe tout traitement différencié à raison de l'origine, de la race, du sexe, des orientations sexuelles, etc. Cette situation pousse les organismes



PATRICK SIMON

HLM et les élus à trouver des subterfuges.

« A quels types de subterfuges songez-vous ?

« Les bailleurs vont tenir compte non seulement du risque financier, mais aussi du risque immobilier que constituent les immigrés dans la mesure où leur concentration peut disqualifier un immeuble et faire fuir des ménages qui intéressent les organismes HLM.

« Ce schéma fonctionne indépendamment de tout préjugé raciste, mais en référence à une « bonne gestion ». Il faut se garder de voir systématiquement une intention discriminatoire derrière ces pratiques. Finalement, tous les organismes HLM utilisent à peu près les mêmes représentations des publics.

« SOS-Racisme accuse l'OPAC de Metz et une trentaine d'autres organismes HLM de procéder à « un tri ethnique » dans

l'attribution des logements. Qu'en pensez-vous ?

« Je ne connais pas suffisamment les détails de cette affaire pour avoir une opinion précise. Mais je constate simplement que les lois comme la LOV ou, plus récemment celle contre les exclusions, conduisent les offices HLM à gérer leur parc de logements en tenant compte de l'origine de leurs locataires. Dès lors, il est implicite-ment nécessaire de recueillir des informations de ce type.

« Dans l'affaire de Metz, s'il s'avère qu'il y a eu un tri ethnique dans les attributions de logements, c'est évidemment illégal. Poser à des demandeurs de logement une question sur leurs « origines » est très ambigu car, s'agissant d'un critère aussi flou, on ne sait pas très bien ce que les gens vont comprendre, et donc répondre. Pour autant, si les agents de cet office se sont contentés de gérer le fichier sans exploiter l'indication de l'origine, je ne crois pas que leur démarche ait été plus grave que s'ils s'étaient contentés de demander la nationalité.

« Cela a pourtant indigné une jeune femme à Metz [lire ci-dessus].

« En France, il y a un tabou sur les questions d'origine, qui est lié à la difficulté de prendre en charge la question de l'immigration et de ses conséquences à long terme. Ce débat a été très longtemps occulté. Pendant des décennies, on a pensé que l'entrée dans une citoyenneté abstraite et universelle supposait

l'effacement de toutes les différences. Cette invisibilisation a des effets pervers : elle favorise le développement de pratiques qui prennent subrepticement en compte les origines, encouragent la suspicion et au total, enveloppent ces questions dans un épais brouillard.

« Certains craignent que l'on ne mette en péril les grands principes républicains et qu'on s'achemine vers le communautarisme.

« Il faut sortir de cette espèce de dichotomie complètement factice entre un multiculturalisme à l'anglo-saxonne qui déboucherait sur la prise de pouvoirs des communautés, et un modèle républicain qui aurait réussi, bon an mal an, à fonctionner et qu'il faudrait essayer de préserver. Le modèle républicain a des vertus, c'est indéniable, mais la vertu de tout modèle est de s'adapter, sans archaïsme ni rigidité. La reproduction de ce discours simpliste contre le communautarisme amène à fabriquer des modèles, mais aussi des ennemis fantasmagoriques. Dans le cas français, la reconnaissance du fait migratoire et d'éléments liés à l'origine peut améliorer le modèle d'intégration politique. Mais une telle prise en compte a des limites : le fait d'avoir telle ou telle origine ne peut suffire à se voir accorder des droits spécifiques. »

Propos recueillis par Bertrand Bissuel



MON IMPER

Allegrì, Aquascutum, Burberry, Barisons, Canasport, GoreTex, Bruno Saint-Hilaire...etc.

SOLDES

63, RUE DU FG POISSONNIÈRE
75009 PARIS - TÉL. : 01 48 24 46 98

70, AVENUE DES TERNES
75017 PARIS - TÉL. : 01 45 72 18 64

La chancellerie saisit le CSM contre la juge Moracchini

Elisabeth Guigou demande une enquête disciplinaire après la disparition de pièces du dossier d'instruction visant l'Eglise de scientologie. Plusieurs magistrats parisiens ont apporté leur soutien à leur collègue poursuivie

Le Conseil supérieur de la magistrature a été saisi, jeudi 29 juin, par la ministre de la justice, afin d'engager des poursuites disciplinaires contre la juge d'instruction parisienne

Marie-Paule Moracchini. L'initiative de M^{me} Guigou se fonde sur un rapport de l'Inspection des services judiciaires relatif aux disparitions de pièces d'une procédure ou-

verte contre l'Eglise de scientologie. Sur dix tomes de ce dossier, un tome et demi avait disparu sans qu'aucun double ait été conservé malgré, les dispositions du code de procé-

sure pénale. Ce rapport a aussi été communiqué au parquet de Paris. Plusieurs magistrats parisiens ont apporté leur soutien à leur collègue poursuivie.

LA MINISTRE de la justice, Elisabeth Guigou, a saisi, jeudi 29 juin, le Conseil supérieur de la magistrature (CSM) aux fins de poursuites disciplinaires contre la juge d'instruction Marie-Paule Moracchini, en raison de la disparition de pièces d'un dossier d'instruction visant la Scientologie. M^{me} Guigou, dont l'initiative se fonde sur un rapport de l'inspection générale des services judiciaires, avait annoncé, le 22 juin à l'Assemblée nationale, d'« éventuelles mesures disciplinaires » relatives à ce dossier.

Juge d'instruction au tribunal de Paris depuis 1986, M^{me} Moracchini est chargée d'une information judiciaire visant la Scientologie, ou-

verte en 1989 pour « escroquerie, exercice illégal de la médecine et complicité » à la suite de plaintes déposées par d'anciens adeptes de la secte. Croyant déceler « une inertie dans la conduite de l'instruction », les avocats des plaignants avaient fini par obtenir, en octobre 1998, que la chambre d'accusation fût saisie afin de statuer sur le renvoi de l'affaire devant un tribunal. La juge Moracchini avait alors transmis son dossier à cette juridiction : mais sur les dix tomes censés le constituer, un tome et demi étaient manquants. Depuis, la chambre d'accusation a demandé à plusieurs reprises à la magistrate de reconstituer le dossier, toujours en vain. Elle n'en avait

conservé aucun double, malgré les dispositions du code de procédure pénale.

« CERTAINS DYSFONCTIONNEMENTS »

Le mystère de cette disparition n'est toujours pas élucidé. Une enquête administrative au tribunal de Paris avait conclu, en novembre 1998, à l'existence de « certains dysfonctionnements dans l'organisation et le fonctionnement des services » mais sans plus de précisions. Le tribunal a certes condamné l'Etat, le 5 janvier 2000, pour « faute inexcusable » dans le service public de la justice, mais il avait alors estimé que « la disparition de pièces de la procédure dans des circonstances indéterminées ne

[pouvait] être imputée à faute au juge d'instruction » (*Le Monde* du 7 janvier). Visée par une demande de dessaisissement, la juge d'instruction avait auparavant été confirmée par la chambre d'accusation, le 29 septembre 1999, pour la poursuite de l'instruction.

La ministre de la justice, quant à elle, a longtemps conservé un silence prudent sur cette affaire. M^{me} Guigou attendait les conclusions définitives de l'inspection des services judiciaires. Profitant du débat parlementaire sur les sectes, elle était sortie de sa réserve le 22 juin : « L'hypothèse la plus probable est celle d'une disparition frauduleuse de dossiers », avait-elle indiqué. Il revient main-

tenant à la formation du CSM compétente pour les magistrats du siège de déterminer si M^{me} Moracchini a commis, dans cette procédure, une faute disciplinaire – définie par une ordonnance de 1958 comme « tout manquement, par un magistrat, aux devoirs de son état, à l'honneur, à la délicatesse et à la dignité ». La chancellerie a par ailleurs transmis le rapport de l'inspection au parquet de Paris, qui doit décider de l'opportunité d'ouvrir une enquête préliminaire ou une information judiciaire sur la disparition des pièces du dossier.

« PLUS VIF SOUTIEN »

Dès l'annonce de la procédure disciplinaire, plusieurs juges d'instruction parisiens ont apporté leur soutien à M^{me} Moracchini. Parmi eux figurent Marc Brisset-Foucault, Eva Joly, Isabelle Prévost-Deprez, Armand Riberolles, Jean-Paul Valat et Laurence Vichnievsky, qui ont publiquement exprimé leur « plus vif soutien » à leur collègue poursuivie, en soulignant ses « qualités exceptionnelles de rigueur, d'honnêteté, d'impartialité et de dévouement professionnel ».

Leur communiqué indique qu'ils « s'offusquent du médiocre procès qui lui est fait sur le terrain disciplinaire au motif qu'aucune copie du dossier n'aurait été établie par elle ou son greffier ». Ils soulignent notamment que, « avant 1999, tous les juges d'instruction et leurs greffiers étaient confrontés aux mêmes difficultés matérielles et qu'aucun d'entre eux n'était alors en mesure d'établir une copie, si bien que tous pourraient être poursuivis ».

Franck Johannès

Cécile Prieur

Jugé pour escroquerie, le faux prélat manquait de charité, mais pas de bagou

A SON NIVEAU, c'est un art. Mgr Philippe d'Espagnac, prélat de Sa Sainteté, ne s'appelle pas d'Espagnac, ne se prénomme pas Philippe ; il n'est d'ailleurs ni curé ni évêque, encore moins prélat et pas vraiment en odeur de sainteté. Il se nomme Gérard Paysais, est âgé de soixante-cinq ans et il comparaisait, jeudi 29 juin, devant le tribunal correctionnel de Paris pour « escroquerie à la fausse qualité », accusé d'avoir subtilisé quelque 270 000 francs à ses proches. Il est vrai qu'il a de l'allure. Habillé comme un prince, coiffé comme un avocat et culotté comme une pipe, Gérard Paysais vient familièrement discuter avec le président, qui a un mal fou à le renvoyer derrière la barre. C'est qu'il connaît du monde : Johnny Hallyday (« très bien »), Nicoletta (« je n'ai pas honte de le dire »), William Sheller (« un ami »), Bernadette Chirac ? « Par respect pour elle », il « préfère ne pas répondre ». Il a fait tous les métiers. Il s'est dit chirurgien ou légiste ; un médecin se souvient de l'avoir vu brancardier. Il assure être docteur et avoir

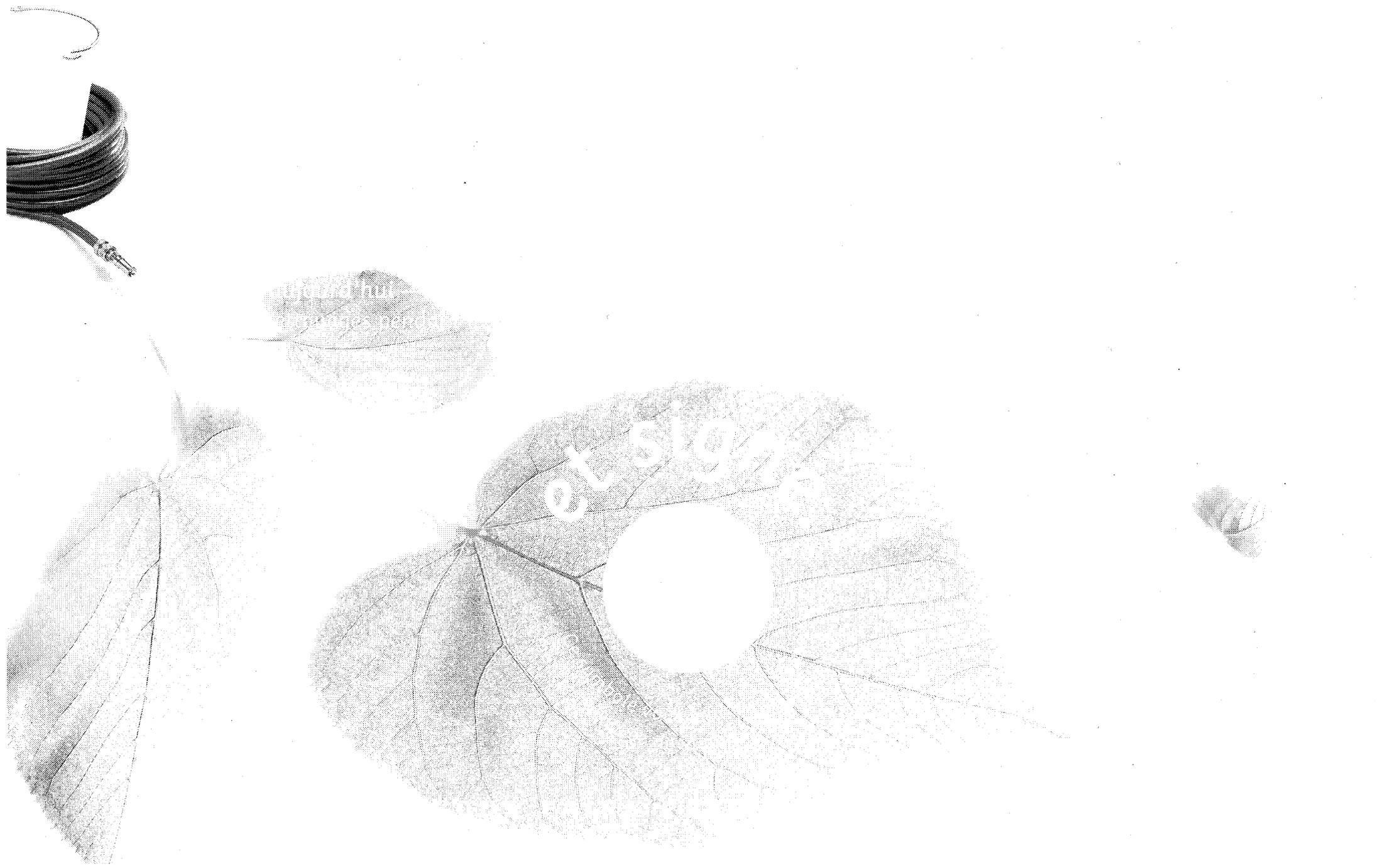
soutenu « une thèse de 277 pages en psychanalyse ». L'instruction a retrouvé un mince document au statut incertain sur « l'homosexualité dans la Grèce antique », et il tint effectivement une consultation : sa secrétaire a dénombré quatre clients en dix ans. Il a même fallu annuler un procès d'assises où il avait réussi à témoigner comme expert-psychiatre.

DES GENS « QUI MENTENT PLUS QUE MOI »

Gérard Paysais reconnaît tout ce qu'on veut mais nie les escroqueries : il parle de sommes qu'on lui aurait prêtées. « Je ne suis pas d'accord quand j'entends des personnes qui mentent plus que moi », s'indigne-t-il, noyant le dossier dans un flot de paroles. D'où le ressort qu'il a remboursé tout le monde, sauf Yvette, qui lui réclame 53 000 francs quand il n'en reconnaît que 18 000. C'était pourtant une voisine, voire une amie, qui venait nourrir ses trois lapins et lui repassait ses chemises quand il partait en week-end avec son ami. « Ça ne vous étonnait pas, madame, demande

le président, qu'un prélat de Sa Sainteté vive en couple avec un homme ? » Elle ne sait pas, et le président soupire qu'on ne s'étonne plus de grand-chose, de nos jours.

Le faux curé manque un peu de charité mais pas de mufflerie. Il souligne que la plaignante – qu'il qualifie de « mante religieuse » – a payé fort cher « et avec des chèques sans provision » un lifting « qui ne se voit peut-être pas, mais vous auriez vu avant... ». Elle n'a pas en tout cas son bagou. Lui a même réussi à attendre l'expert-psychiatre. Et son défenseur, M^e Pierre-Olivier Sur, l'appelle toujours d'Espagnac. L'avocat a soutenu que les escroqueries ne tenaient pas en droit. Il a peut-être affaibli son propos en citant Casanova, qui assurait qu'« on ne parle bien que de ce qu'on ne connaît pas très bien ». Gérard Paysais a été condamné à quatre mois de prison dont trois avec sursis. Il devra rembourser les 53 000 francs.



DISPARITIONS

Germaine Montero

Une voix qui défiait le temps

SON GRAND ÂGE ne l'empêchait pas de vous fusiller d'un regard impérial, de moquer d'une formule assassine la médiocrité d'un tiers ou de l'époque. Germaine Montero – née Germaine Heygel le 22 octobre 1909 – est morte, jeudi 29 juin, dans une clinique du Vaucluse.

Elle s'était laissé filmer, une dernière fois, pour « Métropolis », le magazine d'Arte, il y a environ deux ans. Tout ce capharnaüm, dans sa maison provençale isolée au milieu des vignes et des arbricoteurs, la faisait bien râler un peu, mais elle était tout de même heureuse et fière de rappeler qu'elle était encore là, et bien là. A détricoter le fil de sa carrière, on voyait les instants de chance, bien sûr, ces rencontres qui avaient ponctué le chemin de la petite Alsacienne de Montmartre, du Madrid de Federico Garcia Lorca au Paris de Jean Cassou et d'Agnès Capri, puis du Lausanne de Gilles à l'Avignon de Jean Vilar. Mais on y percevait surtout la volonté presque féroce de se placer *ailleurs*, plus loin, plus haut, là où l'opinion et l'adhésion des masses apparaissent comme de plaisantes inanités.

Son nom ne disait plus grand-chose à quiconque, la belle affaire : elle avait créé en français *Font-aux-cabres*, de Lope de Vega, *Noces de sang*, de Lorca, et, *Aux temps glorieux des Mathurins* d'Herrand-Marchat, *Divines paroles*, de Valle Inclan. Elle s'était frottée victorieusement à Anouilh, Claudel, Montherlant et Cocteau. Surtout, elle avait imposé Brecht et sa *Mère Courage* à Vilar et à son TNP et avait traîné sa fameuse carriole jusque sous la muraille du Palais des papes, pipe à la bouche et chants de guerre aux lèvres. Tout cela témoignait d'une exigence qui

la mettait d'autorité dans le peloton peu fréquenté de ces comédiennes qui mènent moins une carrière qu'une sorte d'apostolat.

Pareil pour le cinéma, qui ne lui fit jamais les yeux doux, peut-être inquiet qu'elle dévorât tout cru ses maigres prétextes. Car à peine y entrait-elle sur la pointe des pieds qu'elle faisait trembler la baraque. Simple et inoubliable fredon sur le Loing d'*Une partie de campagne*, passionaria des « *gentils enfants d'Aubervilliers, gentils enfants de la mi-sère...* », deux coups de génie de son ancien pianiste Joseph Kosma, elle subvertissait en quelques minutes le *Monstrueux Ripois*, de René Clément, et le *Lady Paname*, d'Henri Jeanson, en dessinant, ici, une inoubliable putain échappée de chez Mac Orlan et, là, la fascinante création d'un hybride d'Yvonne George et de Fréhel, assurément les deux modèles de sa carrière de chanteuse.

CONSTANCE, RIGUEUR, PANACHE

Car c'était là où sa singularité était le plus visible (ses disques réédités défient le temps). Et c'est là où l'Histoire lui réservera finalement l'une des toutes premières places, sur ce terrain si confus de la chanson, qu'elle semble traverser, comme le reste, avec une autorité et un confondant mépris de la pose. Elle racontait comment, au public lyonnais réticent de 1942, elle assénait *Le Cauchemar du chauffeur de taxi*, de Prévert et Kosma, jusqu'à le retourner et le vaincre à force de simple conviction. Et elle savait comme personne donner leur sens natif aux ancêtres Désaugiers, Béranget, Bruant ou Xanrof, tout comme la véracité de ce qu'on a peine à appeler son interprétation, tant elle ne mettait aucune distance entre les auteurs et ses auditeurs,

haussait telle chansonnette de Georges Van Parys à l'altitude où se tient le répertoire de Pierre Mac Orlan mis en musique par Marceau ou Philippe-Gérard, celui qu'elle a défendu avec le plus de constance, de rigueur et de panache.

Nous avons monté ce « Métropolis » pour Arte, encadré par son pur visage de 1937, dans l'étrange *Santa Rogelia*, tourné en espagnol à Rome par Robert de Ribon, et celui qu'elle offrit au public de la télévision, pour sa dernière apparition, dans *Ana Non*, adapté d'Agustín Gomez Arcos par Jean Prat. Prostrée sous la neige, elle y injuriait la terre d'Espagne avec la puissance d'une tragédienne de race, sans doute avec le souvenir de ce qu'elle avait abandonné après le « *coup de M. Franco* », sur cette terre où elle était née une seconde fois (se choisissant ce pseudonyme à consonance espagnole). Sans en oublier jamais la langue, la musique de la langue et la musique tout court qu'elle chantait comme une Madrilène de souche. Nous avons envoyé ce portrait aux responsables des Molière, pensant que, tandis que *Mère Courage* entraît au répertoire de la salle Richelieu, on pouvait rendre hommage à sa créatrice française. On s'étonna : Quoi, elle vivait encore ! On se récria : Non, on ne l'avait pas oubliée... Bien entendu, il ne se passa rien. A vrai dire, cette initiative ne lui aurait sans doute pas plu : elle était bien *étrangère* à ces vaines liturgies. Et, au fond, ce dédain avait son prix. Il couronnait indubitablement les vertus réfractaires de « la » Montero : la beauté vraie, la perturbante sincérité, la scandaleuse aristocratie populaire.

Pierre Philippe

Joseph Tischner

Penseur libéral de l'Eglise polonaise

JOSEPH TISCHNER, prêtre et philosophe, représentant de l'aile la plus libérale de l'Eglise polonaise, est mort à Cracovie, mercredi 28 juin, des suites d'un cancer.

Né en 1931 dans les montagnes du sud de la Pologne, Joseph Tischner est resté toute sa vie un montagnard, émaillant ses exposés philosophiques de savoureux dictons dans le patois, et avec l'accent, des Tatras. Ordonné prêtre en 1955, titulaire d'un doctorat de philosophie consacré à Husserl, il a rejoint les rangs des collaborateurs réguliers de l'hebdomadaire catholique indépendant *Tygodnik Powszechny*. Il s'est aussi vite

distingué par un grand talent d'orateur (il était à la mode, dans certains milieux de Varsovie dans les années 70, de « descendre » à Cracovie pour « écouter Tischner »), et une attitude anticonformiste qui lui a valu bien des animosités, aussi bien de la part des communistes à l'époque où le parti était au pouvoir, que de la part du clergé conservateur après la chute du régime. C'était « un anticlérical en soutane », hostile au « *fondamentalisme catholique* », écrit à son propos le quotidien *Rzeczpospolita*, tandis qu'un autre quotidien, le plus grand du pays, *Gazeta*, ne lui consacre pas moins de cinq pages au lendemain

de son décès. Il faut dire qu'Adam Michnik, le directeur de *Gazeta*, était très proche du père Tischner, avec lequel il avait d'ailleurs publié un livre en forme de dialogue, et qu'il le considère comme l'un de ceux qui, dans le sillage de Jean Paul II, ont « *transformé le visage du catholicisme polonais* ».

PERSONNAGE MÉDIATIQUE

Personnage médiatique, que la télévision avait, il y a quelques années, fait connaître à un large public, jamais ennuyeux et souvent drôle, il était aussi l'auteur de nombreux livres et essais, en particulier *Ethique de la solidarité*, paru en 1981. Il avait été invité, la même année, au premier congrès de Solidarité, à Gdansk, peu avant que le syndicat ne soit mis hors la loi. Lech Walesa a déclaré qu'avec lui disparaissait « un des derniers moralistes », l'un de ceux qui savaient concilier leur vie avec leurs propos.

Jan Krauze

■ **VITTORIO GASSMAN**, comédien italien, est mort jeudi 29 juin à Rome d'une crise cardiaque à l'âge de soixante-dix-sept ans (*lire aussi page 31*).

ORDRE NATIONAL DU MÉRITE

Nous publions la liste d'élevations dans l'ordre national du Mérite parues au titre du ministère de la défense dans le *Journal officiel* du dimanche 25 juin.

Sont élevés à la dignité de *grand-croix* :

Jean de Lassus Saint Geniès, général de corps d'armée ; Jean Pascal, général de division ; Guy Simon, général de division ; N'guyen Van Hinh, général de division aérienne ; Georges Ablard, médecin général inspecteur.

Sont élevés à la dignité de *grand officier* :

Henri Biland, général de brigade ; Georges Bonfond, général de brigade ; Jean Ansoborlo, général de brigade ; Lucien Brelière, lieutenant-colonel ; Jean Carles, général de brigade ; Georges Delclève, général de brigade ; Guy Hinterlang, général de brigade ; Bernard Jozs, général de brigade ; Pierre Pialoux, général de brigade ; Claudius Vial, général de brigade ; Michel Merveilleux du Vignaux, amiral.

AU CARNET DU « MONDE »**Naissances**

Florence GUTENBERG,
Etienne IZRALEWICZ
et **Ruben**

se réjouissent de l'arrivée au monde de

Raphaël.

Il est né le 24 juin 2000, à Paris.

Hélène COULONJOU-FOURCROY,
Ludovic FOURCROY
et **Thibault,**

ont la joie d'annoncer la naissance de

Cyprien, Louis, René,

le 24 juin 2000, à Paris.

4, rue de la Chine,
75020 Paris.

Anniversaires de naissance

« *Tout bon cépage*
Doit avoir de l'âge. »

Gérard et Emmanuel
50 ans + 20 ans

Dany et Didier
40 ans + 40 ans

150 ans

c'est peu
au regard de 2000 ans !

– Bon anniversaire

Marie-Laetitia.

J.d.P.

Neuilly-sur-Seine.

Mariages

Olivier COLLE
et
Susanne HELINSKI

sont heureux de faire part de leur mariage.
le 7 juillet 2000.

Hambourg – Enghien-les-Bains.

Décès

Thérèse BADRÉ,
née **ZELLER,**

est entrée dans la paix du Seigneur, le 28 juin 2000, dans la soixante-dixième année de son mariage.

De la part de
Louis Badré,

son mari,

Marie-Claire et Robert Bonnelle,
Marie-Laure et Patrice Bourboulon,
Denis et Sabine Badré,
Marie-France et Philippe Roux,
Michel et Marie-Françoise (†) Badré,
ses enfants,

Ses dix-neuf petits-enfants
et ses seize arrière-petits-enfants.

Ses obsèques auront lieu le lundi 3 juillet, à 15 h 30, en l'église d'Oberbruck (Haut-Rhin).

9, avenue Ingres,
75016 Paris.

– M. Michel Besse,
préfet de la région Rhône-Alpes,
préfet du Rhône,
son épouse,

M. Pierre-Henri Besse,
son fils,

M^{me} Anna-Claire Charpenet,
sa mère,
ont l'immense tristesse de faire part du décès de

M^{me} Nicole BESSE,
née **CHARPENET,**

officier dans l'ordre national du Mérite,

survenu à Lyon, le 27 juin 2000.

La cérémonie religieuse et l'inhumation ont eu lieu, dans la plus stricte intimité familiale, en Haute-Provence.

Cet avis tient lieu de faire-part.

– Darma de Francisco,
sa mère,

Philippe Cousin,
son époux,
Rodolphe,
son fils,

Luciana, Marie et Noémie Ravanel,
sa sœur et ses nièces,
ont la douleur de faire part du décès de

Maria Gabriella
de **FRANCISCO-COUSIN,**

survenu le 26 juin 2000, à l'âge de cinquante-cinq ans, à Nice.

La cérémonie religieuse sera célébrée le vendredi 30 juin, à 15 h 30, en l'église de Magnano (Turin).

Via Pomba 23 Turin.
39 bis, avenue Aymé-Martin,
06000 Nice.
9 bis, rue de Boulainvilliers,
75016 Paris.

Vous pouvez
nous transmettre
vos annonces la veille
pour le lendemain
jusqu'à 17 heures
Permanence le samedi
jusqu'à 16 heures

– Suzanne Morère,
sa mère,
Valérie Lapière,
sa fille, et Dan Chiche,
Valentine et Clarisse,
ses petites-filles,
Michèle Morère,
sa sœur,
Corinne Caballé,
sa nièce,
Charlotte et Bertrand,
ses petits-neveux,
Denise Andrieu,
Ses amis,
ont la douleur de faire part du décès de

Colette LAPIERRE,

survenu le 27 juin 2000.

La cérémonie religieuse sera célébrée en l'église Saint-Jean-Baptiste de Sceaux, le 4 juillet, à 10 heures.

Ni fleurs ni couronnes.

Des dons peuvent être adressés à l'Institut Gustave-Roussy, 39, rue Camille-Desmoulins, 94805 Villejuif (préciser « en mémoire de Colette Lapière »).

14, rue de l'Avenir,
92260 Fontenay-aux-Roses.

– M. Georges Lefort des Ylouses,
son époux,
Joël et Clary Lefort des Ylouses,
Dominique Lefort des Ylouses (†),
Elisabeth et Bertrand Dufourcq,
Le Père François Lefort des Ylouses,
Christine et Jacques Garnier,
ses enfants,

Geneviève, Agnès, Thomas et Soizic,
Clémence, Jean-Baptiste et Margot,
Nicolas et Caroline, Charlotte et Xavier,
Laure et Antoine, Claire, Maud, Alexis,
ses petits-enfants,
Antoinette, Charles, David, Elana, Elie,
Gabriel, Henri, Louise, Marie, Olympe,
Pierre et Romain,
ses arrière-petits-enfants,
Albert de Beaucourt
et ses enfants,

Claire et Claude Berton
et leurs enfants,
Giuseppa de Beaucourt
et ses enfants,

Renée et Edmée Lefort des Ylouses
et leurs enfants,
Marie-Christine Huan et Cécile Berton,
ses frères, sœurs, beaux-frères et belles-sœurs, neveux et nièces,
ont la tristesse d'annoncer la mort de

M^{me} Georges
LEFORT des YLOUSES,
née **MONIQUE de BEAUCOURT,**

rappelée à Dieu le 28 juin 2000, dans sa quatre-vingt-septième année.

La cérémonie religieuse aura lieu en l'église Saint-Pierre de Neuilly, le lundi 3 juillet, à 14 heures.

52, avenue Charles-de-Gaulle,
92200 Neuilly-sur-Seine.

Marcelle,

tu aimais parcourir le Monde de tes yeux, de tes pas. Tu l'as quitté au petit matin, mais tu nous parles encore.

Daniel, Marie-Jo, Michel, Chantal,
Maurice, Olivier, Nathalie, Bruno,
Sylvain, Grégoire, et aussi Eva, Flo,
Florence, Ghilaine, Céline, Christelle
et Ludovic.
Familles Chartron, Delord et Tournier.

– Lucienne Nolla,
son épouse,
Marc Nolla,
Claire Nolla-Millet et Patrice Millet,
ses enfants,
Floriane, Clémence et Arthur,
ses petits-enfants,
Paul et Yvonne Nolla,
son frère et sa belle-sœur,
ont la profonde douleur de faire part du décès de

André NOLLA,

le 27 juin 2000.

Il était bon, généreux et humain.

La cérémonie religieuse sera célébrée le lundi 3 juillet, à 10 h 30, en l'église Saint-Nicolas-des-Champs, Paris-3^e, suivie de l'inhumation au cimetière des Batignolles, Paris-17^e.

Michel PARMENTIER

nous a quittés ce 24 juin 2000, à l'âge de soixante et un ans.

« *Je peins l'impossibilité de peindre.* »
Bram Van Velde.

Ceux qui l'aiment l'accompagneront au crématorium du Père-Lachaise, le vendredi 30 juin, à 15 h 30.

(Le Monde du 28 juin.)

« *Il est beau de pouvoir se dépenser jusqu'à la fin pour la cause du royaume*
[de Dieu !

En même temps, j'éprouve une grande paix quand je pense au moment où le Seigneur m'appellera : de la vie à la Vie. »

Jean Paul II, *Lettre aux personnes âgées.*

Monique Rivière, née Michelet,
son épouse,

Père Benoît Rivière,
Bruno et Elisabeth Rivière,
Dominique et Anne Rivière,
Bertrand et Marianne Rivière,
Bibiane et Bernard Marot,
Jérôme et Françoise Rivière,
Agathe et Emmanuel Fourmann,
Blandine et Emmanuel Fleury,
Ségolène et Christophe Lelong,
ses enfants,

Et ses trente-six petits-enfants,

font part du décès de

Jacques RIVIÈRE,
membre de la communauté de l'Emmanuel,

le jeudi 29 juin 2000, à l'âge de soixante-seize ans, en l'année jubilaire 2000.

La messe d'enterrement sera célébrée samedi 1^{er} juillet, à 14 h 30, en l'église Saint-Sernin de Brive.

La Garenne,
Le Peuch,
19100 Brive.

– Monseigneur Georges Gilson,
Les membres de la Mission de France,
Sa famille,
font part du décès de

Père René SALAUN,

le 28 juin 2000.

Les obsèques auront lieu le lundi 3 juillet, à 14 h 45, au relais Jean-XXIII, 19, rue Edouard-Vaillant, à Fontenay-sous-Bois (Val-de-Marne).

Condoléances

– L'équipe des *Cahiers du cinéma*, bouleversée par le drame qui vient de frapper son rédacteur en chef et ami Charles Tesson, tient à lui témoigner à quel point elle partage sa douleur, celle de Lallia, son épouse, de Maxime, son fils, et à l'assurer de sa profonde affection.

Remerciements

– Robert Pagès,
Gil Yves,
Et la famille.

Nous remercions tous ceux qui nous ont témoigné leur solidarité dans la peine, devant la mort, le 16 mars 2000, de notre

Michèle PAGÈS.

Anniversaires de décès

– Le 1^{er} juillet 1992,

Jean-Pierre MONTAGNE

nous quittait.

Henri et Henriette Montagne,
ses parents,
Sylvie Hourdin-Montagne,
son épouse,
Charles-Henri Montagne,
son fils,
rappellent son souvenir à tous ceux qui l'ont connu et aimé.

– Le 1^{er} juillet 1993,

Audrey RICARD

s'en allait.

In memoriam.

« *And death shall have no dominion.* »
Dylan Thomas.

Colloques

« **Contre le racisme,**
un combat au quotidien »

Les expériences concrètes de lutte contre les discriminations.

La Commission nationale consultative des droits de l'homme, présidée par Pierre Truche, organise un colloque les **6 et 7 juillet, au Palais du Luxembourg, 15, rue de Vaugirard, 75006 Paris**, avec en particulier la participation de Jean-Denis Bredin, Alvaro Gil-Robles, Michel Dreyfus-Schmidt, Henri Leclerc, Hervé Bourges, Paul Bouchet, Jacqueline Costa-Lascoux, Martine Benayoun, Nonna Mayer, Philippe Bataille, Malek Boutih, Mouloud Aoumit, Jean-Luc Bédos, Danièle Lochak, Martine Valdes-Bouloque, ainsi que de nombreux intervenants européens.

Inscription : CNCDH : 01-42-75-76-72
Fax : 01-42-75-77-14

CARNET DU MONDE - TARIFS AN 2000
TARIF à la ligne

DÉCÈS, REMERCIEMENTS, 140 F TTC - 21,34 €
AVIS DE MESSE, ...
ANNIVERSAIRES DE DÉCÈS, ...
TARIF ABONNÉS 120 F TTC - 18,29 €

NAISSANCES, ANNIVERSAIRES, 550 F TTC - 83,85 €
MARIAGES, FIANÇAILLES, PACS Forfait
Toute ligne suppl. : 65 F TTC - 9,91 € 10 lignes

THÈSES - ÉTUDIANTS : 85 F TTC - 12,96 €
COLLOQUES - CONFÉRENCES : Nous consulter


☎ **01.42.17.39.80 - Fax : 01.42.17.21.36**
01.42.17.29.96 - e-mail: carnet@mondepub.fr.



Barbour
Weatherproof

Fins de séries

90, boulevard Raspail - Paris 6^e - Tél. : 01 45 48 43 05



HERMÈS
PARIS

SALLE GAVEAU

45, rue La Boétie, Paris 8^e
(métro Miromesnil)

◆

Du mardi 27 juin au samedi 1^{er} juillet 2000 inclus, se tiendront les **VENTES TRADITIONNELLES DE SOLDES** de 9 h à 18 h sans interruption.

Autorisation préfectorale établie à Paris, le 9 mai 2000, pour la période du 26 juin au 1^{er} juillet 2000 - Hermès Sellier, Paris B 696 520 410.

RÉGIONS

L'ÉTÉ APRÈS LA TEMPÊTE

Préparer, malgré tout, la forêt des années 2000

La filière bois s'apprêtait à tirer les premiers dividendes de décennies de plantation et d'entretien avant la catastrophe. Elle a dû faire son bilan de santé. Aujourd'hui, il est urgent d'investir

LIMOGES

de notre correspondant

Lorsqu'on quitte les grands axes pour s'aventurer sur les routes étroites du plateau de Millevaches, de la Châtaigneraie, des monts d'Ambazac, de Blond ou de Châlus, la fo-

RÉGION

LIMOUSIN

rêt limousine reste déchiquetée, un fouillis de troncs enchevêtrés. Les futaies de résineux, décapitées à mi-hauteur, dressent toujours à la verticale leurs moignons noirs, et les chemins forestiers restent souvent interdits d'accès : trop dangereux.

Il y a pourtant du nouveau dans ce paysage dévasté. D'abord les longs entassements de bûches, sciées, souvent écorcées, empilées au cordeau, qui bordent un peu partout les routes. Ensuite la ronde incessante des camions chargés de grumes ou de rondins et le bruit des machines dans les bois. Le Limousin s'active. Non seulement à panser ses plaies, à lutter contre un découragement encore perceptible, mais aussi à tirer des leçons pour un avenir qu'il ne conçoit pas sans le développement de sa filière bois. « La forêt des années 2000 se prépare en Limousin », écrivait en septembre 1999, trois mois avant le sinistre, la revue de la Fédération nationale des syndicats de pro-

priétaires forestiers sylviculteurs (FNSPFS). L'enjeu aujourd'hui est que le propos reste vrai.

La forêt limousine couvre 5 600 km², le tiers du territoire régional. C'est trois fois plus qu'au début du siècle. Une forêt jeune donc, qui a progressé à mesure de la déprise agricole et qui arrivait à maturité. La filière s'apprêtait à tirer les premiers dividendes de ces décennies de plantation et d'entretien. En cinq ans, de 1994 à 1999, elle a investi 250 millions de francs pour la première transformation, de l'abattage aux scieries, avec la perspective d'un millier d'emplois-jeunes.

MASSIF PRIVÉ À 96 %

Cette forêt a une singularité : c'est le massif le plus privé de France : 96 % (total national 71 %). Et un handicap : elle est très morcelée : 140 000 propriétaires, dont 20 000 seulement ont une activité sylvicole, un millier à peine pour qui la forêt est la source principale de revenu. Les petits propriétaires sont plus souvent commerçants à Limoges, ou fonctionnaires à Paris, que sur le terrain. Lorsqu'ils sont paysans, leurs parcelles boisées servent pour leurs besoins annexes, les piquets de clôture et le chauffage. La forêt reste globalement un bien patrimonial plus qu'un outil économique. « On coupe le bois lorsqu'on marie sa fille », dit-on souvent dans la région.



La tempête a abattu 17 millions de m³, huit à neuf ans de production régionale. La moitié n'est pas récupérable, trop détériorée ou dans des sites inaccessibles. Restent 8 à 9 millions, que l'industrie locale n'a pas la capacité d'absorber. D'autant que les tonnages ne sont pas seuls à prendre en compte. International Paper, par exemple, transforme presque exclusivement du feuillu alors que la majorité de chablis (arbres abattus par la tempête) est faite de résineux. « Alors que la forêt régionale était par terre, raconte Patricia Lachaud, directrice des ressources humaines au Comptoir des bois de Brives (CBB),

en Corrèze, nous avons dû importer du bois tant les stocks étaient tendus et l'approvisionnement local désorganisé ».

L'urgence est aujourd'hui triple : stocker, exporter, reconstituer la forêt. Une seule réponse, souligne Jean-Pierre Gaillard, président d'Interbois - l'interprofession régionale - : investir. « Alors que nous sommes pris dans une tenaille : le gonflement de l'offre consécutif à la tempête a fait chuter les cours de 70 % et les coûts d'exploitation ont été multipliés par deux. »

CRÉATION DE « GARES-BOIS »

Le stockage nécessite soit l'immersion, soit l'aspersion ; c'est-à-dire, dans les deux cas, des investissements. L'export est en principe porteur. « On demande du bois partout, poursuit Jean-Pierre Gaillard, la Belgique en achète 1,5 million de tonnes, l'Espagne, le Portugal, Israël en cherchent constamment. » Mais la logistique ne suit pas. Le transport se faisait auparavant par route à plus de 80 %. Pourtant, après la tempête, c'est la SNCF qui a été mise en demeure de régler le problème... Elle n'avait pas les plates-formes nécessaires et a investi 13,5 millions de francs pour adapter trois gares existantes, Bourgueuf et Felletin (Creuse), Saint-Sulpice-Laurière (Haute-Vienne) et surtout pour créer deux « gares-bois » spécialisées au cœur du massif forestier, Bugeat

(Corrèze) et Bussière-Galant (Haute-Vienne), en voie d'achèvement. Avec le recul, la tempête a fait naître deux constats. D'abord le manque de main-d'œuvre. Il a fallu faire appel à des équipes scandinaves, anglaises, québécoises, dont plusieurs sont toujours sur le terrain. C'est que les métiers de la forêt ne s'improvisent pas. « Pour piloter les machines, précise Patricia Lachaud, on a dû faire venir une équipe américaine ». Depuis la tempête, CBB, qui employait 102 employés, a investi 10 millions dans trois têtes d'abattage de conception nouvelle, créé 20 emplois et s'apprête à en créer 7 autres. L'entreprise a décidé de s'investir maintenant dans une campagne d'information sur les métiers de la forêt dans les établissements d'enseignement agricole.

La tempête a obligé toute la filière à faire son bilan de santé : « L'amont n'est pas organisé, constate Jean-Pierre Gaillard, il est urgent d'arriver à une union des producteurs de bois, suffisamment structurée pour se faire entendre et pour remonter les propriétaires dont beaucoup hésitent à reboiser. » La transformation est aussi handicapée par son morcellement. Toujours selon Jean-Pierre Gaillard, « une scierie qui veut se placer sur le marché international doit traiter au moins 100 000 m³ par an. Or, il y en a dans la région qui n'atteignent pas les 2 000 m³. » Conclusion : « Il va falloir apprendre à travailler en réseau. »

Ce qu'a commencé à faire le Centre régional de la propriété forestière (CRPF), l'outil technique de l'interprofession, en aidant les propriétaires dans chaque canton à constituer ensemble des lots homogènes : 300 m² au moins, le minimum pour intéresser un acheteur. Il a aussi ouvert un site Internet (Boiscope) pour se brancher sur le marché international.

Mais l'interprofession n'exonère pas le gouvernement de ses responsabilités : « Il est vrai, dit Jean-Pierre Gaillard, que le plan chablis a aidé, dans l'urgence, par ses subventions et ses bonifications de prêts. Mais pour la reconstitution de la forêt on ne voit rien venir. Les 6 milliards de francs sur dix ans promis par Lionel Jospin, personne n'en parle plus. » Alors que le coût de la remise en état des sols et du reboisement peut atteindre 15 000 francs l'hectare et que la loi forestière en préparation « fait obligation, pour souscrire à la directive européenne sur la gestion durable, de reconstituer la forêt dans son état actuel. Qu'advient-il de la masse des petits propriétaires qui ne tirent pas ou peu de revenu de leurs quelques arpents de bois ? »

Georges Chatain

PROCHAIN ARTICLE :
L'été après la tempête
en Alsace et en Lorraine

60 millions de francs de dégâts

● **Géographie** : la tempête a touché la Haute-Vienne dans son ensemble, la Haute Corrèze et les deux tiers sud de la Creuse. Le Centre régional de la propriété forestière estime entre 10 % et 15 % la part de la forêt détruite. Dans les zones les plus touchées, l'est du plateau de Millevaches, des monts Blond, de Chalus, d'Ambazac, ainsi que dans les monts creusois de la Marche, certains massifs sont détruits à 100 %. A Limoges et dans sa périphérie, 28 300 arbres ont été abattus.

● **Coût** : les dégâts sont évalués à 60 millions de francs, (sans tenir compte de la valeur historique et patrimoniale de certaines plantations), plus la dégradation de 170 bâtiments publics.

Le réseau national EDF ne sera pas reconstruit à l'identique

SIX MOIS après, la réhabilitation du réseau électrique n'est toujours pas terminée. Les travaux dit de « sécurisation » des installations se sont achevés mi-mai : les lignes tombées à terre ont été relevées ou enfouies, pour éviter tout risque d'accident et d'électrocution. Une deuxième phase, dite de « consolidation », lui a succédé avec pour objectif de retrouver une qualité de fourniture du courant analogue à celle d'avant les ouragans de Noël.

Ce délai s'explique par l'ampleur des dégâts : des milliers de pylônes et de poteaux endommagés, un quart des lignes de très haute tension (plus de 400 000 volts) abattues par les rafales. Au plus fort de la tourmente, 3,45 millions de foyers, soit 10 millions de Français, ont été privés d'électricité dans 90 départements. Les zones les plus touchées ont été le Sud-Ouest, la Méditerranée et le Centre - avec, dans chacune d'entre elles, plus de

800 000 foyers sans courant -, suivies par le Sud-Est et l'Ouest (600 000 foyers pour l'un et l'autre), l'Est (470 000), la Normandie-Picardie-Nord (170 000) et l'Ile-de-France (170 000).

Si les grandes agglomérations ont très vite été reconnectées, les travaux de raccordement ont été plus difficiles pour les sites isolés. Vingt jours ont été nécessaires pour rétablir le courant sur tout le réseau, avec des réparations d'urgence fragiles et provisoires. Alors que la ville de Bordeaux retrouvait totalement la lumière le 4 janvier 2000, 3 400 foyers, dans la région bordelaise, étaient toujours dans le noir le 12 janvier...

ENTRAIDE EUROPÉENNE

EDF Ne pouvait pas parer, seul, au plus pressé : un appel à la rescousse a donc été lancé, non seulement à l'armée, mais aussi aux techniciens étrangers pour prêter main

forte aux agents EDF et aux monteurs électriques des autres entreprises du secteur. Cette mobilisation de plusieurs dizaines de milliers de personnes a duré jusqu'à la mi-janvier.

Aujourd'hui, pour mener les travaux de consolidation, le millier de techniciens français encore sur la brèche reste aidé par plusieurs centaines de « lignards » européens. Dans le Périgord, ces spécialistes du câblage sont 140, Britanniques, Allemands, Italiens et Espagnols. Dans le Limousin, en Haute-Vienne, 35 Anglais et 20 Allemands sont venus prêter main forte.

Déjà, les tempêtes ont coûté 10 milliards de francs (1,52 milliard d'euros) à l'entreprise publique, dont 1,5 milliard pour les réparations immédiates et 5 milliards pour la consolidation en cours. Parallèlement, l'électricien public présentera, début juillet, son plan de reconstruction du réseau : tirant les leçons du désastre, EDF a décidé

que les lignes ne seront pas reconstruites à l'identique. Avant d'engager ce chantier, l'entreprise a voulu dresser un bilan et profiter du « retour d'expérience » des élus locaux, des clients, des personnels de sociétés venues à la rescousse, qu'elles soient françaises ou étrangères, sans oublier celle de ses salariés. Les réflexions issues de ces consultations touchent notamment l'enfouissement des lignes à haute et à moyenne tension, qui devrait s'intensifier et devenir systématique.

Des propositions devraient être faites, pour améliorer la résistance des pylônes qui soutiennent les lignes de très haute tension : ils sont conçus pour résister à des vents de 150 km/h, la norme pourrait être relevée à 200 km/h. La reconstruction du réseau prendra un an, à partir du moment où les décisions seront prises.

Dominique Gallois

Joël Bialoux veut réconcilier paysans et forestiers

LIMOGES

de notre correspondant

Joël Bialoux, trente et un ans, est l'un des 3 113 paysans creusois (sur les 5 000 du département) sinistrés

PORTRAIT

Pour cet éleveur creusois, « il faut optimiser l'effet néfaste de la tempête »

par la tempête. Il exploite en ferme 155 hectares en Limousin profond, à Sainte-Feyre-la-Montagne, une commune de 122 habitants, à 650 mètres d'altitude, à l'orée du plateau de Millevaches.

La tempête a abattu les clôtures, indispensables en élevage extensif, et endommagé les bâtiments. Il vient de recevoir son indemnisation du Fonds national des calamités agricoles. « J'ai été parmi les chanceux, dit-il ; on n'est que 1 000 jusqu'à présent. » Combien ? 5 000 francs. « C'est la moyenne en Creuse ; cela paie le barbelé et les piquets, mais ni les heures passées ni le manque à gagner. On reste bien loin du compte. »

Joël Bialoux est naisseur-engraisseur de bovins charolais, avec un troupeau de quatre-vingt-dix vaches mères. Il produit une viande labellisée - « Charolais du Centre » - provenant de bêtes nourries à l'herbe et aux céréales de complément poussant sur 12 hectares de l'exploitation. Depuis un an, il essaie de produire les protéines (dont l'Europe est fortement déficitaire) classiquement fournies par le soja américain.



PHOTO CLAUDE FAUQUEU

Papeterie de Saillat (Haute-Vienne)

Dans le Limousin, la filière est plus concentrée en aval (scieries, deuxième transformation) qu'en amont (bûcherons, débardage). La transformation du bois représente 11 500 emplois, pour un chiffre d'affaires de 5 milliards de francs

(760 millions d'euros). Le bois est utilisé en tonnellerie, ameublement, panneaux de particules, bois reconstitué et surtout papier-carton. La production annuelle est de 2 millions de m³, dont 1,5 million en bois de trituration, le reste en bois d'œuvre. Le négoce est principalement assuré par le Comptoir des bois de Brives

(CBB), qui achète et revend chaque année 1,6 million de m³, dont les deux tiers à l'usine dont elle est filiale : la papeterie de Saillat (Haute-Vienne), principale unité européenne de la multinationale américaine International Paper (notre photo), qui produit chaque année 160 000 tonnes de papier.

G. Ch.

Qui a peur de Dennis Moran ?

Adix-sept ans, Dennis Moran est un garçon déjà solide et bien bâti, au visage avenant. Réserve sans être timide, il s'exprime calmement et avec aisance. Comme tous les Américains de son âge, il aime les pantalons trop larges, les tee-shirts voyants et les coupes de cheveux extrêmes. Il vit à Wolfeboro, dans le New Hampshire, une bourgade de cinq mille habitants au bord du lac Winnepesaukee. Depuis son arrestation le 3 mars dernier pour « crime informatique », Dennis est le jeune homme le plus connu de la région. Il était déjà célèbre auparavant, mais surtout sur Internet, et sous un autre nom : Coolio, l'un des hackers les plus recherchés des Etats-Unis.

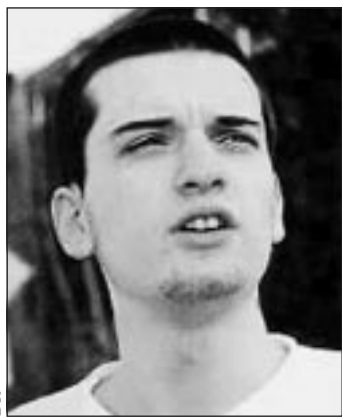
Le 14 novembre 1999, les internautes qui se connectent sur le site Dare.com ont une surprise de taille. Dare (« oser ») est un webmagazine ludo-éducatif créé par la police de Los Angeles dans le cadre de sa campagne contre la drogue, en direction des adolescents. Or, ce matin-là, les illustrations un peu mièvres de la page d'accueil ont été remplacées par un portrait en couleur de Donald Duck, l'air féroce et rigolard, en train de se piquer le bras avec une seringue... Le même jour, un autre site, plus obscur, est également attaqué : un guide publié par le gouvernement fédéral pour informer les entreprises sur les conséquences du traité d'interdiction des armes chimiques. Les textes austères ont laissé la place à une image obscène, accompagnée de textes provocateurs. Les deux détournements portent la même signature, « Site talentueusement possédé par Coolio : D ». Les agences fédérales décident de réparer les dégâts discrètement, mais la police de Los Angeles, outrée, alerte les médias et promet des châtiments exemplaires. Résultat : trois jours plus tard, Dare est à nouveau détourné. Cette fois, le site affiche la photo d'un rat dans une position compromettante, ainsi que des liens vers des sites faisant l'apologie de la drogue et des slogans en faveur de la légalisation... La justice californienne, épaulée par plusieurs services fédéraux, dont le FBI, lance alors une chasse à l'homme d'envergure. Première constatation : l'expertise technique dont Coolio fait preuve ainsi que le jargon utilisé dans ses proclamations montrent qu'il appartient à la mouvance des hackers, ces rebelles libertaires qui hantent le Net depuis ses origines. Grâce à leur connaissance supérieure du réseau et leur arsenal de logiciels clandestins, les hackers mènent une guérilla incessante contre les symboles de l'ordre établi : l'administration, l'armée, les multinationales... Au fil du temps, leur communauté s'est structurée, ils possèdent leurs propres serveurs, leurs magazines, leurs canaux de dialogue.

L'enquête se concentre donc sur cette zone de non-droit ancrée au cœur du Net. Or, pour narguer l'ennemi, ou pour être reconnu de ses pairs, Coolio a délibérément laissé un indice : un code énigmatique, signe de ralliement présent sur certains sites de hackers, ainsi que dans l'adresse de serveurs contrôlés par des groupes alternatifs. Grâce à cet indice, la police remonte la piste, d'abord jusqu'à un serveur situé dans l'Arizona, puis vers le nord-est du pays.

Pourtant, le 12 février, Coolio frappe à nouveau. Sa nouvelle victime est la société RSA, entreprise de sécurité informatique spécialisée dans les systèmes de protection contre les hackers... En réalité, Coolio ne s'est pas attaqué directement à RSA, il a utilisé une ruse diabolique. Il a d'abord pénétré le serveur d'une université en Colombie, où il a installé un site sauvage. Puis il a réussi à intercepter le trafic de données destiné à rsa.com, et à le détourner vers son site colombien. En croyant se connecter sur RSA, les clients arrivent en un lieu déconcertant : la photo des deux jeunes gens vantant la qualité des produits RSA est toujours là, mais sur leur front est tatoué le L de *loser*. Des slogans sarcastiques enfoncent le clou : « Faites-nous confiance pour la protection de vos données ! Priez Allah ! » La même semaine, une demi-douzaine de grands sites commerciaux sont mis hors service par



Hacker de génie, arrêté pour « crime informatique », Dennis Moran, plus connu sous son pseudonyme Coolio, risque la prison. En forçant quelques sites symboliques, il n'a pourtant voulu que défendre la liberté. On n'est pas sérieux à dix-sept ans...



une série d'attaques (*Le Monde* du 11 février). Un temps, on pense que Coolio est aussi mêlé à cette affaire – ce qui se révélera faux. Le gouvernement fédéral, harcelé par les médias, jette alors dans la bataille des moyens supplémentaires.

Début mars, Coolio est localisé. L'arrestation à son domicile est spectaculaire, car toutes les agences concernées ont tenu à être présentes... De Washington, la ministre de la justice, Janet Reno, félicite ses services pour cette action d'éclat.

Coolio, redevenu le jeune Dennis Moran, est rapidement libéré sous caution, mais n'a plus le droit de quitter le New Hampshire. Ses ordinateurs sont confisqués. Entre-temps, Wolfeboro a été envahi par les équipes des grandes chaînes de télévision américaines. Sans doute grisé par cette gloire soudaine, Dennis raconte ses exploits aux journalistes qui assie-

gent sa maison. Quand il réalise son erreur, il est trop tard. De son côté, le procureur du New Hampshire annonce qu'il sera jugé comme un adulte, et parle de « crimes de catégorie A », passibles chacun de 7 à 15 ans de prison... Dépassé par les événements, Dennis s'enferme à nouveau chez lui.

A Wolfeboro, la surprise est totale. Culturellement, cette petite ville touristique est aux antipodes de la Silicon Valley. La plupart de ses habitants ne comprennent pas exactement ce qu'on reproche à ce garçon, et n'ont aucune idée de la façon dont il a pu attaquer la police de Los Angeles, à l'autre bout du pays, sans quitter sa chambre. Pourtant, très vite, chacun réagit et prend parti. La fracture traditionnelle qui divise la société américaine ressurgit aussitôt. Le patron du restaurant le plus animé de la ville résume la situation : « Ceux qui mènent une vie de bohème et aiment s'amuser dans les bars imaginent Dennis comme un gamin espiègle et rebelle, un authentique héros américain, le descendant des trappeurs qui partirent à la conquête de l'Ouest. Les citoyens bien-pensants, qui se lèvent de bonne heure le dimanche pour chanter à l'église, sont persuadés que c'est un dangereux subversif ou un voyou, qui mérite la prison. »

En réalité, ni les uns ni les autres ne connaissent Dennis, car les Moran, installés à Wolfeboro depuis quelques années, sont mal intégrés à cette communauté prospère. Le père, également prénommé Dennis, élève seul son fils et ses deux filles

agées de 16 et 13 ans, dans un modeste appartement en désordre perpétuel. La mère, atteinte d'une maladie mentale, vit ailleurs, et ne vient jamais les voir. Ancien mécanicien auto reconverti dans la maintenance informatique, Dennis père est un homme corpulent, à la voix éraillée et à l'accent populaire : « Maintenant, ça va, j'ai un emploi mal payé mais stable, je m'occupe des ordinateurs d'une société de matériel médical. Mais quand mon fils était petit, c'était la misère. J'avais touché le fond. Chômage, petits boulots... Nous survivions grâce à des allocations et des dons. » A l'époque, pour s'en sortir, il tente de s'initier à l'informatique sur des ordinateurs de récupération. Cette décision va changer sa vie, et décider de celle de son fils : « Quand il n'avait que quelques mois, il passait des heures sur mes genoux pendant que j'étais assis devant mon PC. Il jouait avec le clavier, pour voir s'inscrire des signes sur l'écran. Quand il a eu trois ans, j'ai commencé à lui apprendre l'alphabet et un petit langage de programmation. Très vite, il a su programmer des jeux, en tapant avec un doigt. L'informatique est sa vraie langue maternelle. »

En 1989, il se branche, par jeu, sur un petit réseau informatique local : « Mon fils avait sept ans, il s'y est mis aussitôt. Cinq ans plus tard, quand Internet est arrivé dans les maisons, les réseaux n'avaient plus de secret pour lui. » A l'école, Dennis fils fait preuve de qualités inhabituelles. Son ancienne institutrice, M^{me} Boedecker, se souvient d'un enfant souriant mais discret, qui préférait étudier plutôt

que jouer avec ses camarades : « J'ai surtout été frappée par son talent pour les sciences. Les autres matières l'intéressaient peu, mais il avait déjà une compréhension élargie de ce que sont les mathématiques, et une énorme capacité d'absorption. Pendant deux ans, il a bénéficié d'un programme spécial, avec des maths deux fois par jour. »

POURTANT, devenu adolescent, Dennis s'intéresse de moins en moins à l'école. Son père se souvient : « Il disait qu'on ne lui apprendait plus rien, qu'on lui demandait de régurgiter ce qu'il savait déjà. » Le jour de ses seize ans, il annonce qu'il n'ira plus du tout : « Ses profs ont essayé de le faire changer d'avis, mais quand Dennis a pris une décision, c'est définitif. J'ai respecté son choix, j'avais fait la même chose à son âge. »

Dès lors, Dennis mène une vie de reclus, entre son père et ses deux sœurs. Il n'est pas entièrement coupé du village, car il a gardé deux amis fidèles, Lee et Leo, qui viennent le voir de temps à autre. Tous deux sont passionnés d'informatique, et veulent en faire leur carrière. D'emblée, ils expliquent qu'ils ont fait ce choix sous l'influence de Dennis : « Tout ce que je sais en informatique, explique Leo, c'est lui qui me l'a appris, pas les profs. Dès qu'il tombe sur un nouveau problème, on dirait qu'il a déjà la solution en tête... Si je ne comprends pas quelque chose, je lui envoie un e-mail, ou je passe le voir, et j'ai ma réponse. Moi, en échange, je

lui raconte les petites histoires qui se passent au collège, ça le fait rire. »

Malgré les efforts sporadiques de Lee et Leo, Dennis sort de moins en moins. Il regarde la télévision, surtout des programmes sérieux et des informations, lit beaucoup, fait de la gymnastique tout seul dans le grenier, et bien sûr se connecte plusieurs heures par jour sur Internet, qui devient son principal contact avec le monde. Son père a renoncé à comprendre : « Il fait tourner des dizaines de programmes à la fois, je suis complètement largué. Quand je pose une question, il se moque de moi, il n'a pas la patience de m'expliquer. » Lee est plus au courant : « Pour un surdoué comme lui, qui n'a pas besoin de prof, Internet est comme une université. Pour les sciences et les techniques, ce qui l'intéresse le plus, il y a absolument tout ce qu'on peut imaginer. Il est en train de devenir un vrai savant. »

Ce matin-là, les illustrations de la page d'accueil de Dare, webmagazine antidroge, ont été remplacées par un portrait en couleur de Donald Duck en train de se piquer avec une seringue...

Qu'en est-il, alors, de cette fameuse affaire Coolio ? Lee assure qu'il n'a été qu'à moitié surpris : « Dennis passe énormément de temps sur les canaux de dialogue consacrés à l'informatique. Il a beaucoup d'amis en ligne, des jeunes, mais aussi des gens plus âgés qui ont pu lui transmettre leurs idées et leurs connaissances. Je sais qu'il appartient à la communauté de l'« Open Source » (logiciels libres). Ça le passionne complètement, et d'ailleurs, il m'a converti, c'est toute une philosophie. Les membres de l'Open Source travaillent en commun pour créer des logiciels libres et ouverts, puis ils les mettent gratuitement à la disposition de tous. Pour eux, un programme informatique n'est pas une marchandise, c'est de l'information scientifique, qui doit être partagée et diffusée librement... »

Pour un garçon à la fois déterminé et inexpérimenté, la dérive vers le « hacking » de RSA a pu se faire presque naturellement : « Les militants les plus durs professent que l'information doit être libre, point final. Si elle est prisonnière, il faut la libérer. » Pourquoi, dans ce cas, s'attaquer aussi à des sites qui n'ont rien à voir avec cette problématique ? Lee pense que, là encore, il a agi par conviction : « Il n'a jamais été un grand admirateur du gouvernement fédéral, c'est clair. Quant au site antidroge de la police de Los Angeles, il n'est pas d'accord avec leur approche. En fait, il est révolté par leur propagande stupide. A les lire, on en vient à se demander par réaction si la drogue est vraiment mauvaise. »

A ce jour, Dennis a été inculpé pour les deux attaques contre Dare. Le procureur confirme qu'il demandera la peine maximale, et laisse entendre que d'autres inculpations sont en préparation. Par ailleurs, RSA n'a pas porté plainte, mais reste en contact avec le FBI, et un procureur fédéral pourrait ouvrir une instruction... Le père de Dennis, effondré, ne comprend pas cet acharnement : « Je suis terrifié par l'ignorance de ceux qui l'accusent. Où est le crime ? Ce ne sont que des gamineries, ces gens font tout ce cinéma pour promouvoir leur propre carrière... Même si Dennis ne va pas en prison, on risque de lui interdire d'utiliser un ordinateur, et ça serait pire que tout. Sa vie serait gâchée. » En attendant son procès, fixé au 23 octobre, Dennis mène la même vie qu'auparavant, ou presque. Le FBI ne lui a pas rendu ses ordinateurs, mais il a récupéré une vieille machine quelque part, et passe à nouveau ses journées sur le Net.

Capitalisme : la « destruction créatrice » à l'heure du Net

NI KEYNES, ni Friedman, ni Marx, ni Hayek. Le maître à penser économique du début de ce nouveau millénaire a pour nom Joseph Schumpeter. Le *Herald Tribune* a choisi, il y a quelques jours, de consacrer pas moins de trois pages à l'économiste autrichien disparu il y a cinquante ans. Il faut même parler d'un retour en grâce : alors que, durant toute l'année 1991, cinquante articles avaient fait référence à Schumpeter, plus d'une centaine lui ont été consacrés au cours des cinq premiers mois de 2000 ! L'environnement économique actuel, tout à la fois tourmenté – fusions géantes d'entreprises –, dynamique – taux de croissance élevé –, violent – réductions massives d'effectifs –, exaltant – innovations technologiques –, tendu – combat entre nouvelle et ancienne économie –, redonne vie à la « destruction créatrice » du capitalisme décrite par Schumpeter.

Symbole de ce succès posthume, la personnalité économique et financière la plus influente et la plus respectée de la planète, le président de la Réserve fédérale américaine, Alan Greenspan, lui rend régulièrement hommage. « *L'économie américaine est en proie à ce que l'éminent professeur de Harvard, Joseph Schumpeter, avait, il y a de cela de longues années, appelé "la destruction créatrice", le processus continu par lequel les technologies émergentes chassent les anciennes.* » Les innovations, expliquait Schumpeter, sont à la fois responsables des progrès et de l'instabilité du capitalisme. Qu'elles concernent les technologies, les produits, les méthodes de production et de distribution, elles sont le principal moteur de la croissance et, grâce aux gains de productivité qu'elles procurent, un excellent rempart contre l'inflation.

DYNAMIQUE DE L'OFFRE

Elles expliquent, selon Alan Greenspan, le miracle de l'économie américaine des années 90. Le président de la Fed cite, parmi elles, les microprocesseurs, le laser, la fibre optique, les transmissions satellitaires et surtout « *les innovations dans les technologies de l'information* ». Elles « *ont commencé à changer notre manière de faire du business ou de créer de la valeur, souvent par des voies qui n'étaient même pas imaginables il y a seulement cinq ans* ».

Comme Schumpeter l'avait analysé d'un point de vue théorique, l'arrivée d'Internet bouleverse le mode de fonctionnement des entreprises traditionnelles et les oblige à réviser leurs stratégies. C'est le cas par exemple des banques, qui s'interrogent sur l'avenir de leurs guichets, mais aussi des grandes compagnies industrielles. « *Nous devrions remercier nos jeunes amis des start-up de nous donner des idées et de nous stimuler en changeant le jeu... Nous allons pou-*

voir en retirer un énorme bénéfice », expliquait ainsi récemment dans nos colonnes (*Le Monde* daté 20 juin) Jack Welch, le patron de General Electric.

La Netéconomie se traduit aussi par une vague sans précédent de créations de petites entreprises, de start-up. « *L'apparition d'une ou de quelques entreprises est rendue plus facile et, par là, provoque l'apparition d'autres entreprises, et cette apparition provoque elle-même l'apparition d'entreprises différentes et toujours plus nombreuses* », écrivait-il dans sa *Théorie de l'évolution économique*, en saluant cette dynamique de l'offre.

Mais une telle effervescence est aussi, selon l'économiste qui avait émigré aux Etats-Unis pour y enseigner, une source d'instabilité pour le capitalisme. Nombreux sont ceux qui s'interrogent aujourd'hui sur la valorisation des sociétés de la nouvelle économie, qui évoquent la formation d'une bulle boursière spéculative, parlent d'une mode, et affirment qu'une infime minorité d'entreprises « *com* » survivront. Pour Schumpeter, « *bien des gens agiront en se basant sur l'hypothèse que les changements qu'ils observent dureront indéfiniment. Dans l'atmosphère de prospérité secondaire, des entreprises malsaines se développent, qui n'ont aucune chance de succès. Tout ceci n'entraînera pas nécessairement une panique ou une crise, mais créera les conditions favorables d'une crise* ». Après le boom – l'expansion –, viendra le bust – la dépression. Pour Schumpeter, l'économie capitaliste est en crise permanente : c'est là une de ses faiblesses, mais c'est là aussi que se trouve sa principale force. A travers Internet, le processus de destruction créatrice du capitalisme s'exprime avec une force inouïe.

Il s'observe aussi, depuis plusieurs années, dans le rythme effréné de fusions et d'acquisitions, de rapprochements d'entreprises, assortis de plans de licenciements massifs. Pour Schumpeter, il n'y a pas là motif à s'inquiéter : ces restructurations sont inhérentes à ce capitalisme de mouvement qu'il décrit. Ce que les forces anciennes de l'économie détruisent, les nouvelles le recréent, en plus efficace et performant. Il faut donc se réjouir des innovations techniques, même si celles-ci ont parfois des conséquences sociales immédiates désastreuses. Au début des années 1880, dans l'industrie du tabac, l'invention de la machine Bonsack avait réduit le coût de fabrication des cigarettes de 98 % ! Au cours des années 90, les nouvelles technologies ont elles aussi permis d'impressionnants gains de productivité.

Dans cet environnement, la main-d'œuvre se doit d'être mobile – les emplois d'hier ne sont pas ceux d'aujourd'hui ni ceux de demain –, de même que le capital. Les investisseurs sont contraints

de réviser sans cesse la liste des entreprises où ils placent leurs capitaux. Des entreprises par essence fragiles, luttant en permanence pour leur survie, et dont la supériorité dans un secteur est, en raison même des innovations technologiques, sans cesse menacée. Là encore, les meilleures entreprises d'hier ne sont pas celles d'aujourd'hui ni celles de demain. Bienheureux le gestionnaire qui parvient aujourd'hui à deviner quel sera, parmi les innombrables petites entreprises informatiques, le Microsoft des années 2010.

GÉNIE CRÉATIF

Mais, plus que dans « *la destruction créatrice* », c'est dans sa façon d'affirmer la prééminence de la microéconomie sur la macroéconomie, le rôle-clé de la classe « *d'entrepreneurs* », dont la seule motivation et la seule préoccupation sont le profit, que la pensée de Schumpeter se révèle la plus actuelle. Pour la croissance d'un pays, la pertinence des politiques budgétaires et monétaires importe moins que l'habileté et le talent de ses hommes d'affaires. Le libéral Schumpeter ne comptait guère sur les gouvernements pour créer de la richesse et des emplois, mais sur la capacité d'innovation des entre-

preneurs. A ses yeux, c'est le génie créatif d'un Bill Gates, le patron de Microsoft, et d'autres chefs d'entreprise américains, qui expliquerait les performances exceptionnelles de l'économie des Etats-Unis depuis dix ans, non le doigté monétaire du président de la Réserve fédérale et la stratégie d'assainissement budgétaire menée par la Maison Blanche.

Mais la modernité de Schumpeter ne se limite pas au succès de la nouvelle économie ou à la reconnaissance de l'importance de ses travaux par les théoriciens actuels. Elle est aussi dans la diffusion spontanée de ses idées auprès des jeunes générations. Un récent sondage publié dans *L'Expansion* indique qu'en France 81 % des 18-24 ans ne jugent pas choquant « *que des créateurs de start-up gagnent des millions de francs en revendiquant leur entreprise grâce à la valeur qu'elle a prise en Bourse* », mais ils ne sont que 41 % chez les plus de 65 ans. Avec cette acceptation enthousiaste du profit et cette adhésion franche à l'esprit entrepreneurial, Schumpeter tient enfin sa revanche sur celui dont le talent, de son vivant, avait éclipsé le sien : John Maynard Keynes.

Pierre-Antoine Delhommais

Les gens par Kerleroux



Roumanie : le résistant retour d'Ion Iliescu

ION ILIESCU, ancien dauphin de Ceausescu, à la tête de la jeunesse communiste jusqu'au début des années 70, fut président de la Roumanie de 1990 à 1996. Vaincu par le chrétien démocrate Emil Constantinescu, il y a trois ans et demi, il pourrait retrouver son fauteuil présidentiel à l'automne. Des sondages récents lui donnent la victoire avec un score de 51 %, tandis que l'actuel président n'atteint que 17 %. La Roumanie risque-t-elle de tomber entre les mains d'un homme officiellement converti à la sociale-démocratie mais qui a démontré son incapacité à réformer quoi que ce soit ? D'après le résultat des élections municipales, dont le premier tour a eu lieu le 4 juin, la réponse est « oui ». Un Roumain sur quatre a voté pour les candidats du parti d'Iliescu.

Le retour possible d'Ion Iliescu à la tête de la Roumanie, en plein processus de négociations d'adhésion à l'Union européenne (UE), inquiète aussi bien Bucarest que Bruxelles. Dix ans après la chute des régimes communistes en Europe, une Roumanie instable risque de poser quantité de problèmes. Après la crise du Kosovo, l'Europe occidentale a estimé qu'il était plus sage de l'aider à rejoindre l'UE. Le fragile équilibre des Balkans en dépend. Sur fond de crise économique chronique, les poussées nationalistes pourraient se reproduire en Tran-

sylvanie, région située à l'ouest de la Roumanie, où vit une importante minorité hongroise (environ 8 % des 23 millions de Roumains). L'Union a donc débuté les négociations d'adhésion avec la Roumanie en février, réservant à Bucarest des crédits non remboursables de 650 millions d'euros par an jusqu'en 2004. Une aubaine pour l'économie paralysée, héritée de l'époque Ceausescu.

La logique européenne a pris en compte une Roumanie pauvre, où la transition avance très lentement, mais capable de dialogue. Le président chrétien-démocrate, Emil Constantinescu, reste un interlocuteur crédible. Mais que se passera-t-il si l'Europe doit négocier avec Iliescu ? Pendant sept ans, l'équipe qu'il dirigeait s'est illustrée par la corruption, un autoritarisme souvent violent, des tendances nationalistes et populistes. Les trois ans et demi passés dans l'opposition ne l'ont pas aidé à renouveler ses idées.

Comment expliquer son succès ? Les Roumains cachent-ils une nostalgie du communisme au plus profond d'eux-mêmes ? Certainement pas. Contrairement à la classe politique, la société civile roumaine a évolué. Si les Roumains s'apprennent à voter pour Ion Iliescu, c'est parce qu'ils n'ont pas d'autres recours pour infliger une sanction à l'actuelle coalition de cen-

tre-droit. Celle-ci a conquis le pouvoir grâce à un vote négatif contre Ion Iliescu, déjà usé à l'époque. Le gouvernement d'Emil Constantinescu, qui a suscité un grand enthousiasme au début, a déçu. Cet automne, les Roumains se préparent donc à un nouveau vote négatif, cette fois à l'encontre d'Emil Constantinescu.

DÉCEPTION

L'actuel président paie le prix de l'échec économique. Les privatisations ont été effectuées au compte-gouttes, le niveau de vie a dramatiquement baissé et les services publics fonctionnent mal. La déception a touché également le noyau dur de ses supporters dont les principales revendications n'ont pas été satisfaites. L'accès aux dossiers de l'ancienne Securitate est toujours problématique et la corruption est loin d'être éradiquée.

Que faire ? Cette question hante les chancelleries occidentales. Acceptera-t-on, au sein de l'Europe, un interlocuteur suspecté par la justice française de détournement de fonds ? Une commission rogatoire, effectuée par les magistrats français en mai, à Bucarest, est remontée jusqu'aux personnages-clés de l'équipe d'Ion Iliescu, lequel aurait profité de fonds détournés via Paris pour financer sa campagne électorale en 1996. En outre, l'ancien président est soupçonné

d'avoir enfreint l'embargo décrété par l'ONU contre la Yougoslavie en 1994-1995. Le pétrole russe, irakien et libyen transitait par la Roumanie avant d'être livré aux Serbes pour alimenter la machine de guerre contre la Bosnie.

Abandonner la Roumanie serait le pire des scénarios. Son isolement déstabiliserait les Balkans. L'intégrer avec Ion Iliescu à sa tête ne serait pas plus satisfaisant. Certes, Bruxelles a pris ses précautions. Les crédits, non remboursables, destinés à la Roumanie, seront débloqués si le pays met en œuvre la stratégie économique convenue par les instances européennes avec le gouvernement, mais aussi avec l'opposition d'Ion Iliescu.

Cinq mois avant l'élection présidentielle, un renversement de tendance est encore possible. Mais l'ascension d'Iliescu ne peut être freinée que par la réussite rapide de la réforme économique, c'est-à-dire par une injection massive de capital que seule l'Europe a les moyens d'opérer.

Mirel Bran

PRÉCISION

PHOTOGRAPHIE

La photographie parue en page Régions dans *Le Monde* du 30 juin est de Rodolphe Escher.

Le Monde

21 bis, RUE CLAUDE-BERNARD - 75242 PARIS CEDEX 05
Tél. : 01-42-17-20-00. Télécopieur : 01-42-17-21-21. Tél. : 202 806 F
Tél. relations clientèle abonnés : 01-42-17-32-90
Changement d'adresse et suspension : 0-803-022-021 (0,99 F la minute).
Internet : <http://www.lemonde.fr>

ÉDITORIAL

Dissonance sur l'Europe

EN politique étrangère, « *la France parle d'une seule voix* », comme vient de le rappeler l'Elysée, mais elle ne tient pas toujours le même discours. Ainsi Lionel Jospin n'a-t-il pas caché, jeudi 29 juin, le peu d'enthousiasme que lui inspirent les idées exprimées par Jacques Chirac devant le Bundestag. Le président de la République disait à Berlin que le premier ministre aurait pu tenir les mêmes propos que lui. Rien n'est moins sûr, à en juger par les critiques à peine voilées émanant de plusieurs membres du gouvernement. En affirmant que le discours du chef de l'Etat n'était pas « *le discours des autorités françaises* », Pierre Moscovici a confirmé à son tour cette dissonance.

Pourtant, les suggestions avancées par Jacques Chirac n'avaient pas de quoi choquer « *le euro-tièdeur* » du premier ministre. Devant le Bundestag, le président de la République ne s'est pas vraiment départi d'un pragmatisme qui paraît être la règle de conduite fondamentale du gouvernement en matière européenne. Sa démarche est progressive. Il veut d'abord mettre en place, entre les Etats qui veulent aller plus loin dans certains domaines, des « *coopérations renforcées* », dont devrait ensuite se dégager ce qu'il a appelé un « *groupe pionnier* ». Quant à la future Constitution européenne, elle devrait naître de la convergence des traités existants mais simplifiés, de la charte des droits fondamentaux en cours de discussion et d'une définition du partage des compétences entre

l'Europe et les Etats que tout le monde souhaite.

Par rapport à d'autres propositions présentes dans le débat sur l'avenir de l'Union relancé par le discours de Joschka Fischer le 12 mai, les avancées décrites par le président de la République sont, somme toute, modestes : pas question d'un président de l'Europe élu au suffrage universel, ni d'une fédération européenne, même sous la forme d'une fédération des nations chère à Jacques Delors, ni d'un gouvernement européen.

On peut comprendre, au-delà des jeux tactiques de la cohabitation, que le premier ministre soit d'abord soucieux de réussir la présidence française de l'Union qui s'ouvre samedi 1^{er} juillet – c'est-à-dire avant tout de mener à bien l'indispensable réforme des institutions européennes, avant le prochain élargissement vers l'Europe centrale et orientale – et qu'il ne veuille pas compliquer une négociation déjà très délicate par des considérations à plus long terme sur la « *finalité* » de l'Europe. Mais cet « *euro-minimalisme* » n'apparaît pas comme la meilleure façon de redynamiser la construction européenne.

Pour sa part, Jacques Chirac a choisi de situer la présidence française dans une perspective plus vaste. Le débat était ouvert. La position de la France était attendue. Le président de la République a eu l'habileté de saisir l'occasion. Lionel Jospin est sans doute convaincu qu'on ne peut pas faire rêver avec l'Europe. Mais en abandonnant ce terrain à Jacques Chirac, il commettrait une erreur stratégique.

Le Monde est édité par la SA LE MONDE

Président du directoire, directeur de la publication : Jean-Marie Colombani
Directoire : Jean-Marie Colombani ; Dominique Aidun, directeur général ; Noël-Jean Bergeroux, directeur général adjoint

Directeur de la rédaction : Edwy Plenel

Directeurs adjoints de la rédaction : Thomas Ferenzi, Pierre Georges, Jean-Yves Lhomet

Directeur artistique : Dominique Roynette

Secrétaire général de la rédaction : Alain Fourment

Rédacteurs en chef :

Alain Frachon (Éditoriaux et analyses) ;

Laurent Greilsamer (Suppléments et cahiers spéciaux) ;

Michel Kajman (Débats) ; Eric Fottorino (Enquêtes) ;

Éric Le Boucher (International) ; Patrick Jareau (France) ; Anne Chemin (Société) ; Claire Blandin (Entreprises) ;

Jacques Buob (Aujourd'hui) ; Jossiane Savigneau (Culture) ; Christian Massol (Secrétariat de rédaction)

Rédacteur en chef technique : Eric Azan

Médiateur : Robert Solé

Directeur exécutif : Eric Pialoux ; directeur délégué : Anne Chaussebourg

Conseiller de la direction : Alain Rollat ; directeur des relations internationales : Daniel Vernet ;

partenariats audiovisuels : Bertrand Le Gendre

Conseil de surveillance : Alain Minc, président ; Michel Noblecour, vice-président

Anciens directeurs : Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982),

André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991), Jacques Lesourne (1991-1994)

Le Monde est édité par la SA LE MONDE

Durée de la société : cinquante ans à compter du 10 décembre 1994.

Capital social : 1 003 500 F. Actionnaires : Société civile Les Rédacteurs du Monde,

Fonds commun de placement des personnels du Monde,

Association Hubert-Beuve-Méry, Société anonyme des lecteurs du Monde, Le Monde Entreprises,

Le Monde Investisseurs, Le Monde Presse, Léna Presse, Le Monde Prévoyance, Claude-Bernard Participations.

IL Y A 50 ANS, DANS *Le Monde*

Non-intervention de l'URSS en Corée

ON S'ACCORDE généralement à penser pour le moment que l'incendie coréen sera circonscrit et que l'affaire n'est pas à même de dégénérer en une guerre générale.

Du moins doit-on constater que, pour la première fois, la rupture du monde en deux camps produit un conflit armé, limité certes, mais qui a pris en cinq jours le caractère d'une guerre véritable.

L'Union soviétique a annoncé le 28 juin, en réponse à une note américaine qui lui avait demandé d'agir auprès de la Corée du Nord pour faire cesser le feu, que sa politique demeure strictement déterminée par un principe de non-intervention dans les affaires intérieures des autres puissances.

La non-intervention russe est sans doute un principe excellent, mais chacun sait dans tous les

pays que les réalités sont fort différentes, si différentes qu'elles ont précisément contribué à l'éclatement du conflit coréen.

Quelles qu'aient pu être les réserves faites à l'égard du gouvernement de la Corée du Sud, tous les peuples libres ont réagi d'instinct en faveur des Etats-Unis quand le président Truman, se rappelant le « *grignotement de la paix* » du temps de Hitler, a voulu marquer un coup d'arrêt énergétique.

M. Robert Schuman n'a fait qu'exprimer le sentiment général quand il a déclaré, hier, que la France, apprenant les décisions des Nations unies et de Washington, était en faveur d'une « *absolute fermeté* » et quand il a évoqué le « *principe de solidarité* » qui doit unir les puissances occidentales en Extrême-Orient.

(1^{er} juillet 1950.)

Le Monde sur TOUS LES SUPPORTS

Adresse Internet : <http://www.lemonde.fr>

Télématique : 3615 code LEMONDE

Documentation sur Minitel : 3617 code LMDOC (5,57 F/mn) ou 08-36-29-04-56 (9,21 F/mn)

Le Monde sur CD-ROM : 01-44-88-46-60

Index du Monde : 01-42-17-29-33. Le Monde sur microfilms : 03-88-71-42-30

Films à Paris et en province : 08-36-68-03-78

Martine Aubry ne perd pas le Nord mais...

par Daniel Cohn Bendit et Hélène Flautre

SOUVENONS-nous... Juin 97... à peine mis en place, le nouveau gouvernement, premier gouvernement de la « gauche plurielle », laisse planer le doute, durant quelques jours, sur la ratification, par la France, du traité d'Amsterdam.

Le besoin d'Europe sociale vient d'être mis en lumière par la révolte des ouvriers de Renault Vilvorde. Lionel Jospin revendique et obtient alors un volet social au traité d'Amsterdam.

Juin 2000. La presse française annonce que Martine Aubry se prépare à quitter le gouvernement, avec le sentiment du devoir gouvernemental accompli, pour se consacrer à sa campagne pour la mairie de Lille. La France est un pays où l'on peut dire, en toute bonne conscience, que l'on envisage de quitter le gouvernement en pleine présidence de l'Union européenne !

Faute d'explications convaincantes, sur le fond, il sera difficile de nous ôter de l'esprit l'idée que l'éventualité de ce départ est symbolique d'une double inconséquence : le désintérêt face aux enjeux européens et la démission face aux enjeux sociaux.

Désintérêt face aux enjeux européens car ce changement affaiblira un peu plus la crédibilité du gouvernement, hors de l'Hexagone, au moment où la France prend la présidence de l'Union européenne. En

effet, après des mois durant lesquels les ministres français ont rivalisé de timidité face aux enjeux de l'élargissement, de l'intégration d'une charte des droits fondamentaux des citoyens dans le traité de l'Union, le débat franco-français sur le quinquennat a achevé de convaincre les sceptiques, que, décidément, toutes les diversions étaient bonnes à prendre pour éviter le débat public sur le rééquilibrage politique, citoyen, et social, de la construction européenne.

Cette histoire franco-française en dit long sur les ressorts internes du monde politique : l'Europe y compte pour du beurre !

Le désintérêt ainsi manifesté par la figure de proue du gouvernement pour le semestre politique à venir est significatif de la réduction des ambitions gouvernementales, à la gestion des échéances électorales : du national... au local.

La démission face aux enjeux sociaux est particulièrement inquiétante.

Comment Martine Aubry peut-elle envisager d'abandonner son poste au moment où, président du conseil « affaires sociales », elle devrait piloter l'élaboration et

la ratification de l'agenda social européen ? Le Conseil européen de Lisbonne a, en effet, renvoyé au sommet de Nice, en décembre, l'adoption du programme d'action sociale de l'Union européenne, pour la période 2000-2005.

Ce travail ne figure même pas au rang des chantiers que la ministre a déclaré, le 1^{er} juin, vouloir achever, avant de rendre son tablier.

Les enjeux du programme d'action sociale sont connus par tous les acteurs sociaux et institution-

citoyenneté et le droit à un revenu minimum pour les millions de pauvres vivant sur le territoire de l'Union européenne.

Les usagers et les employés de La Poste, inquiets des effets d'une nouvelle directive de libéralisation, les salariés d'Alstom Power menacés par un plan de licenciement décidé par leur multinationale, savent que les décisions, et donc leurs remises en cause possibles, se situent au niveau de l'Europe. Martine Aubry le sait, elle qui défend, dans la métropole lilloise, la lutte des salariés de Stein-Alstom... du local à l'Europe.

Cette histoire franco-française en dit long sur les ressorts internes du monde politique : l'Europe y compte pour du beurre ! On hésite sur les adjectifs pour qualifier une telle attitude, c'est au minimum un manque certain de responsabilité politique.

Et pourtant comme le montre l'écho des propositions lancées par Joschka Fischer en faveur d'une constitution européenne et la mobilisation de nombreuses ONG pour l'intégration au traité d'une Charte des droits fondamentaux des citoyens, un espace public européen émerge enfin. Ces enjeux sont pourtant passionnants.

Daniel Cohn Bendit et Hélène Flautre sont députés européens (les Verts/Ale).

Refonder l'Europe ?

par Francisco Seixas da Costa

IL est de plus en plus acquis que l'actuel modèle des conférences intergouvernementales (CIG) pour la révision des traités européens donne des signes d'épuisement. En effet, otages des conjonctures politiques internes, telles que les calendriers électoraux et les éventuelles fragilités des soutiens parlementaires, quelques gouvernements européens s'inclinent devant des agendas de négociation ou des compromis minimaux, craignant l'ouverture de « boîtes de Pandore » qui pourraient mettre en péril les processus de ratification.

Les nouvelles politiques potentiellement susceptibles d'intégration touchent de plus en plus près à des domaines politiques sensibles au niveau des ordres constitutionnels internes (sécurité et défense, justice et affaires intérieures, par exemple). Ce fait implique selon moi que la disponibilité commune nécessaire pour des sauts qualitatifs dans l'approfondissement du projet européen sera de plus en plus faible. Or il faut aussi et surtout tenir compte du fait que ces sauts qualitatifs devront toujours réunir les volontés simultanées de tous les Etats membres.

Lorsqu'il négocie sur le plan européen, chaque gouvernement est démocratiquement limité, non seulement par sa situation interne, mais aussi par la somme des différentes conjonctures qui déterminent les positions des autres pays. L'expérience démontre que le résultat du compromis collectif tend, de manière croissante, vers un plus petit dénominateur commun, face à la menace d'un blocage qui serait provoqué par tel Parlement national ou par un référendum.

Les polémiques relatives au modèle européen ont connu divers rebondissements récents. Elles ont pour origine des propositions qui souvent ne sont pas aussi fédérales qu'on veut le faire croire. Elles révèlent aussi que certains se sentent tentés par des formules de rupture avant-gardiste. Il y a un risque : ces formules pourraient mener à des modèles de séparatisme institutionnel. Le parcours commun que nous avons jusqu'ici accompli se trouverait dès lors remis en cause.

Voilà pourquoi nous devons être capables de surmonter les limitations de l'actuel modèle de révision des traités. Ce modèle est basé sur un accord entre ceux qui sont occasionnellement au pouvoir. Ce que nous devons faire, c'est essayer d'obtenir des formu-

les plus amples. Elles permettraient en quelque sorte d'associer, en amont de la décision finale, les oppositions nationales ou européennes au processus de décision.

Il s'agit d'une réforme qui modifiera de façon décisive le profil des Etats dans le contexte européen ? Voilà qui justifie vraisemblablement une réflexion sur l'éventuelle nécessité de faire preuve d'une plus grande imagination et de nous engager dans un parcours nouveau.

Nous devons être capables de surmonter les limitations de l'actuel modèle de révision des traités

La formule de négociation adoptée au sein de la Convention pour la charte des droits fondamentaux pourrait, je le pense aussi, être une voie à exploiter. Associer les gouvernements, les Parlements nationaux et le Parlement européen peut constituer une bonne solution. Le but est de garantir une réforme plus profonde, d'ébaucher un nouveau chemin pour le modèle européen du futur. Il devra être nécessairement différent des typologies fédéralistes traditionnelles, qui datent presque toutes du XIX^e siècle.

S'il était possible d'obtenir une mobilisation institutionnelle européenne pour une réforme de fond, avec la participation de ceux qui, en dernière instance, détiennent le pouvoir de l'approuver, alors peut-être que les chances de son succès augmenteraient. Dire cela, ce n'est pas mettre en cause le droit ultime des gouvernements, des Parlements nationaux et, si nécessaire, de l'électorat dans la prise de décision finale.

Certains diront que ces propos ressemblent à une sorte de « saut constituant », sans précédent dans l'histoire de l'Union européenne. A titre personnel, ma réponse est une question : et pourquoi pas ?

Francisco Seixas da Costa est secrétaire d'Etat portugais aux affaires européennes.

Entre un iPAQ POCKET PC et un organizer, il y a autant de différence qu'entre vous et lui.

- Toutes les fonctions d'un PC, même le multimédia.
- Accès internet, courrier électronique, lecture des fichiers attachés.
- Rapidité, puissance, autonomie maximum.
- Ecran couleur, légèreté, design aluminium, etc. etc. etc...

www.compaq.fr/pocketpc

COMPAQ

Windows Powered

AU COURRIER DU « MONDE »

LA CORÉE DE KIM IL-SUNG

Dans votre article « Kim Il-sung franchit le 38^e parallèle » (*Le Monde* du 14 juin), vous écrivez que Washington obtient de l'ONU un habillage juridique permettant la composition d'une force internationale, qui est placée sous le commandement du général Douglas McArthur (...). En fait, cet habillage juridique n'est pas tombé du ciel. A cette époque, l'Union soviétique avait décidé de pratiquer la politique de la chaise vide au Conseil de sécurité de l'ONU afin d'obtenir, par ce boycott, l'expulsion de la Chine de Taïwan et son remplacement par celle de Mao. C'est dire qu'en l'absence de toute opposition et surtout de tout veto, il fut facile à Washington d'obtenir l'accord du Conseil de sécurité. Il est vrai aussi que l'URSS regagna très vite son fauteuil, presque en catimini mais trop tard pour s'opposer efficacement à Washington. De là à dire que soit Moscou ignorait les intentions belliqueuses de Kim Il-sung soit le service juridique du ministère soviétique des affaires étrangères avait commis un impair, il y a un pas – voire deux – que franchiront peut-être un jour les historiens.

Michel Vassiliev
Le Gosier (Guadeloupe)

DOULEUR ET SOINS PALLIATIFS

Dans votre édition du 21 juin, vous rapportez les propos de Dominique Gillot, secrétaire d'Etat à la santé, avec le titre « Dominique Gillot dresse le bilan des soins palliatifs ».

Il paraît important de rappeler que les structures de soins palliatifs sont bien souvent distinctes des structures de lutte contre la douleur, qui proposent une prise

en charge pluridisciplinaire des patients douloureux chroniques en vue d'une meilleure insertion socioprofessionnelle et familiale.

Les objectifs de prise en charge sont donc différents, et les équipes soignantes souvent distinctes. Les liens entre les deux disciplines sont naturellement importants, (...) mais il importe, sans esprit corporatiste (...), de bien les distinguer dans l'esprit du public, qui ne saurait sinon à qui s'adresser précisément en fonction de ses besoins spécifiques. Incontestablement, des progrès ont été faits ces dernières années en matière de lutte contre la douleur et en matière de soins palliatifs, et des équipes se mettent en place progressivement sur le territoire national (leurs coordonnées sont accessibles sur Minitel et Internet : www.sante.gouv.fr). Mais de l'avis unanime des professionnels, beaucoup reste à faire, et les conditions de travail sont loin d'être partout optimales.

Docteur Julien Nizard
Nantes (Loire-Atlantique)

L'EUROPE NOTARIALE

La lettre d'Hubert Védrine (*Le Monde* daté 11-12 juin), ministre des affaires étrangères, en réponse à son homologue allemand Joschka Fischer, est révélatrice d'une pensée de notaire, d'un langage de notaire qui préserve l'acquis, le contrôle du pouvoir. Esprit stérile. Lettre morte.

Les esprits créatifs, audacieux, entreprenants d'Europe, ceux qui osent et doivent penser juste et utile car ils n'ont pas droit à l'erreur, prendront leurs responsabilités : l'exil, le large, l'Amérique ! Chez le notaire Védrine, pas un élan vers l'avenir, pas un mouvement vers un projet commun (...).

Michel de Selys
Longchamps
Francorchamps (Belgique)

Ils sont partout !

Suite de la première page

Il y a un style procureur ou avocat général de faux procès truqués – procès dont les verdicts sont connus à l'avance et inexorablement prononcés –, celui d'Urvalek, mais aussi bien celui de Freisler, l'accusateur public du Troisième Reich, qui accablait et humiliait les conjurés du 20 juillet avant de les livrer le soir même au bourreau de la prison de Moabit, à Berlin. Les Freisler et les Urvalek, ces combattants du Bien, sont hantés et habitués de vide, qu'ils tentent de masquer ou combler par la démesure et l'emphase. Comme l'antisémitisme dont nous parlait Sartre, ils veulent ainsi se faire « roc impitoyable, torrent furieux, foudre dévastatrice ».

Lancé dans une ardente campagne promotionnelle de sa dernière diatribe, Alain Finkielkraut multiplie les apparitions, ferraille tous azimuts, frappant d'estoc et de taille, pratiquant sans état d'âme l'inversion des signes et l'échange des rôles. De procu-

lité une conception moins vieux jeu, moins collet monté, moins restrictive... Il y a notamment la navrante tristesse... Et cette perle : « Blessé par les accents de mélancolie barrésienne », ou celle-ci encore : « Désolé par l'égarement d'un écrivain singulier et rare. » Mais le cœur n'y est pas : ces regrets et cette désolation sont forcés, corrigés et annulés à peine formulés par de grosses ficelles rhétoriques, qui permettent à notre procureur de retrouver sa veine originaire et de tonner contre l'ennemi principal. Renaud Camus en vérité n'aura été pour Finkielkraut qu'un filon latéral, une pépite de hasard sur laquelle il s'est voracement jeté parce qu'elle allait lui permettre de marteler clairement ce qu'il retenait encore et, au nom de la défense, d'oublier les prudences, de s'oublier lui-même, tant est devenue incontrôlable l'inavouable passion qui l'anime.

Les pistes, déjà, sont tracées dans l'article du Monde auquel j'ai fait référence. Son armure ordinaire lévinasso-arendtienne

tes – et non les Juifs – qui sont désignés par le « Ils » finkielkrautesque. Seule une poignée d'anachroniques illuminés – les vigilants – perçoit et débusque partout la grouillante vermine antisémite ! Lourdeur de souliers à clous. Lapsus ou bon mot ? L'un et l'autre, l'un ou l'autre, sont atroces. Mais la toupie de l'inversion maligne n'arrête pas là son vertigineux tournis : la victime désignée, l'insulté, le rejeté, le censuré, l'objet du pogrom et de la terreur intellectuelle, le nouveau Paria, c'est Renaud Camus. Les vingt-cinq signataires de la « Déclaration des hôtes trop nombreux de la France de souche » appellent à la « curée » (sic) terminale – finale peut-être – et sont dénoncés – sur quel ton de menace et de délation ! – comme les « maîtres de l'heure ». Philippe Sollers a bien raison de demander : « Quelle sera la prochaine ? ». La nôtre, nul doute. Notre dernière heure : elle viendra, elle est venue, elle a sonné ou sonnera bientôt. Nous, les « maîtres de l'heure », avons, c'est certain, du plomb dans l'aile, le pouvoir nous échappe, nous condamnons peut-être : Renaud Camus et Finkielkraut ont reçu il y a peu ici même un surprenant, puissant et atristant renfort.

La nouvelle correction politique, la nouvelle bien-pensance, qui revendique hautement et de très haut le droit de mal penser, pourra se délecter de ces lignes – jusqu'alors passées inaperçues puisque seuls quelques happy few connaissaient l'existence d'un « écrivain singulier et rare » – le récidiviste et « vieux Français » Renaud Camus. Page 467 de son Journal de 1991, on peut lire ceci : « Quel rapport de l'équipe de France avec la France si la moitié des joueurs ne sont pas français, sinon par naturalisation précipitée ? » C'est une question en effet !

Mais il faut ce qu'il faut. Tout à sa croisade, animé par le désir d'en découdre et d'en finir, notre philosophe est peu regardant sur ses lieux de parole. Quelques privilégiés ont pu le voir récemment dans l'émission clownesque d'une chaîne cryptée en compagnie d'un Renaud Camus, incrédule d'abord, puis médusé par la fougue du preux qui le défendait, lui soufflait ses arguments, enfin totalement réduit au silence, ignoré, néantisé par un Finkielkraut déchaîné, occupant tout l'écran, baudelairienne pythie trépassant sur son trépied de fer, dans un extraordinaire numéro d'appropriation et d'identification.

La scène, supposée conviviale, se passe dans un appartement bourgeois très laid, style antre chaleureux – « L'appartement » est d'ailleurs le nom de l'émission. Nos deux compères sont reçus, comme chez des amis, par un couple de jeunes gens, garçon et fille, culottés et intimidés, qui posent des questions naïves sans jamais insister. Pour montrer que tout cela – questions et réponses – reste dérisoire, un clown grimé et grossièrement grimé traverse régulièrement le plateau et a avec l'intervieweur des apartés grinçants et rigolards.

Renaud Camus donc arrive le premier, droit dans ses bottes, détendu, guilleret, sifflotant. Il désamorce d'emblée : « Il ne faut pas crier au loup quand il n'y a pas de loup. » Ce n'est rien du tout, il aurait dit la même chose « pour des journalistes bretons ou auvergnats ». On a envie de lui répondre par la célèbre blague : « Il a été décidé de tuer tous les Juifs et tous les coiffeurs » – « Pourquoi les coiffeurs ? » – Pourquoi les Arvernes ? Légère interrogation sur le petit mot « Juif ». Est-il innocent ? Mérite-t-il un statut particulier et éternel ? « Ne peut-on faire à un Juif le plus léger reproche ? » Mais plutôt sympathique, Renaud Camus, bon antisémite, propos « dépourvus de toute incitation à la haine ou au mépris », comme l'a écrit récemment la raliée de fraîche date au mal-penser que j'évoquais plus haut... Soudain survient notre philosophe, – « professeur à l'Ecole polytechnique » –, qui s'excuse du dérangement par lui provoqué, et les affaires sérieuses commencent. Tout y passe : la curée donc, l'anticonformisme du cher Renaud, puis des propositions étranges, inquiétantes. Je cite : « Je devrais être content que les Juifs soient à la mode

(sic), mais ça n'est pas comme ça qu'on résoudra le problème, ni le rapport de la France avec son passé ! » Ou encore : « L'identité française est détestée parce que la France doit disparaître pour que fleurissent toutes les identités. » Renaud Camus, souverainiste de choc, est victime de son « amour démesuré pour la France ». Et ceci (la cassette de l'émission fait foi) : « Il y a des emplois (sic) juifs depuis des années et je comprends tout à fait qu'on le critique et que ça énerve ! »

Exaltation, frémissement, et brutalement, le Professeur pivote vers Renaud Camus, l'apostrophe et l'exhorte. Le ton monte : « Vous ne voulez pas lâcher. Vous avez raison. Il n'y a

Dans cet univers totalement factice, l'être humain lui-même serait persona non grata » (sic). On ne s'étonne pas, lisant cela, que Finkielkraut juge Le Pen « fatigué » (Le Monde du 6 juin). La relève, ne craignons rien, est assurée, les forces fraîches sont là. Puis, devant Renaud Camus, silencieux mais esquissant un fugace haussement de sourcils, expression de doute et de désaccord : « L'antisémitisme pétainiste, tout cela est derrière nous. L'antisémitisme n'est plus une passion européenne, ne risque plus de l'être. »

Le jeune hôte de l'appartement ose une objection : « Haider ». Le Maître la balaye d'un mot : « Haider n'est pas Hitler parce qu'il ne fait rien de mal. » Sauf

m'inquiète. Qui dit religion dit catéchisme. Le catéchisme agace et énerve les élèves... Il faut enseigner l'hittérisme dans le seul cadre des cours d'histoire... » Pas de traitement spécial donc. Observons qu'à cet instant de l'émission il prend sur lui de remplacer le mot « Shoah » par celui d'« hittérisme ». Dans le factum dont il s'efforce d'assurer la promotion, filant sans frein comme à son habitude d'insupportables métaphores, négligeant les médiations, la temporalité, la vie même, il écrit : «... L'histoire, depuis lors, s'est réconciliée avec le malheur juif, comme l'atteste la carrière mondiale du mot Shoah. » Qu'est-ce que la « carrière mondiale » d'un mot ? Il faut, pour comprendre ce qui étouffe et obsède notre auteur, lire tout simplement « la carrière mondiale du film Shoah ». C'est le film qui a donné le nom, effectuant ainsi un acte inaugural de nomination. Comme l'a écrit justement Michel Deguy : « Le film Shoah fut un événement tel que l'Événement, longtemps appelé Holocauste, a changé de nom dans ses mentions innombrables : le nom propre est devenu Shoah. » Mais Finkielkraut n'en reste pas là. La métaphore se poursuit et passe toute limite : « La Shoah est omniprésente. Ses morts ne connaissent jamais le repos. Constamment sur la brèche, sollicités en permanence, ils n'ont pas une minute à eux. » (sic). Ou bien : « D'encombrant, le crime d'Auschwitz est devenu obsédant. » Là encore, l'inversion maligne donne la clef : ceux qui violent partout l'obsession sont les obsédés – Finkielkraut, livre après livre, ne parle que de cela, c'est son sujet central –, ceux qui dénoncent la prétendue religion ou sacralisation de la Shoah (on a même pu lire des énormités comme « Il faut laïciser la Shoah » !) n'ont pas, soyons-en sûrs, la République pour souci principal. Comment s'en débarrasser est leur grande question. Leur réponse : tournons la page du siècle. Dans la France apaisée, rendons Renaud Camus à la littérature et la Shoah à l'histoire !

Claude Lanzmann

Si, contre le troupeau bêlant de la « France grégaire », Alain Finkielkraut embrasse la cause de Renaud Camus, c'est parce que celui-ci, avant d'être un antisémite, est d'abord et surtout un anticonformiste...

reur, voici devenu défenseur, bientôt victime peut-être, emplois où il excelle tout autant et où il peut faire montre d'une merveilleuse liberté et originalité d'esprit. Si, contre le troupeau bêlant de la « France grégaire » (Le Monde du 7 juin), il embrasse la cause de Renaud Camus, c'est parce que celui-ci, avant d'être un antisémite, est d'abord et surtout un anticonformiste. Mieux encore, son antisémitisme délicat, raffiné, pondéré est, par les temps qui courent, le signe même du courage et de la liberté d'esprit. Benoïtement, Finkielkraut consent à quelques concessions de pure forme – car il est tout de même difficile de nier ce qui a été écrit – : « Il est certes choquant... On peut avoir de l'hospita-

ne le garantissant pas assez, il appelle Claude Lévi-Strauss à la rescousse de Renaud Camus et conclut une longue citation du premier (qui exalte les particularismes) par ces mots : « C'est faire du Renaud Camus avant Renaud Camus. Au travail, vigilants ! Ils sont partout (sic). La Campagne de France (titre de l'ouvrage de Renaud Camus) n'est que la partie émergée d'un immense iceberg. » L'inversion maligne joue ici à plein : « Ils sont partout » est le leitmotiv des antisémites. « Ils sont partout », c'est ce que répétait, numéro après numéro, le torchon Je suis partout et c'est ce que dit précisément Renaud Camus à propos des Juifs du Panorama de France-Culture. Ici bien sûr ce sont les antisémi-

« Ils sont partout » est le leitmotiv des antisémites. « Ils sont partout », c'est ce que répétait, numéro après numéro, le torchon « Je suis partout » et c'est ce que dit Renaud Camus à propos des Juifs du « Panorama » de France-Culture


pas à s'incliner devant le politiquement correct... « Aller plus loin, il faut aller plus loin dans la mauvaise pensée elle-même ! » La transe se conclut par une considération menaçante, annonciatrice et mystérieuse, qui, si on cherche à l'interpréter littéralement, conduit à des contradictions sans fin. La voici : « On ne marche pas sur des œufs avec des Pataugas. » (sic). Est-ce une version postmoderne de l'antique « On ne fait pas d'omelette sans casser des œufs ? » Nul ne sait. Il faut pourtant observer que, ce jour-là, Alain Finkielkraut était chaussé de Pataugas blancs qui jureraient avec son austère tenue professorale, mais étaient fort visibles à l'écran.

Poursuivons. « Le slogan des temps nouveaux, c'est la fraternité de tous dans le mélange universel... Les mots clefs sont le mélange, le métissage, les différences...

penser bien sûr : Haider pense mal (Bernard-Henry Lévy l'avait stigmatisé avec force à Vienne même), il mal-pense, lui aussi. On comprend que Finkielkraut et Renaud Camus soient prêts à le coopérer dans leur « Club des mal-pensants et vieux Français de souche ».

Nous en arrivons maintenant au foyer d'incandescence, au noyau central, à l'ultima ratio de cette frénésie et de ce basculement vers l'irréparable : la Shoah. Elle pèse sur les épaules de Finkielkraut comme un encombrant et indigeste patrimoine. À l'instar de ces Enées dont parlait Sartre, fatigués de porter sur le dos leurs Anchises, il rêve, avec quelques autres, de s'en débarrasser, de la remettre à sa place – juste et congrue si possible. Écoutons-le prophétiser : « Je vois s'installer une nouvelle religion. La religion de la Shoah

NATEXIS BANQUES POPULAIRES




Fusion-Absorption de Natexis Banque par Natexis Banques Populaires

Les actionnaires de Natexis Banques Populaires, réunis en Assemblée Générale Extraordinaire le mercredi 28 juin 2000, ont approuvé les résolutions soumises au vote, en particulier celles portant sur :

- La fusion-absorption de Natexis Banque par Natexis Banques Populaires
- Depuis l'apport partiel d'actif effectué par la Caisse Centrale des Banques Populaires à Natexis Banques Populaires de ses activités concurrentielles, approuvé par l'Assemblée Générale du 27 juillet 1999, deux structures, Natexis Banques Populaires et Natexis Banque, dont la seconde est filiale à 100% de la première, exerçaient en parallèle les activités de crédit et services aux entreprises. Même si en pratique les deux établissements fonctionnaient de manière intégrée, la dualité de structure était source de lourdeurs et de difficultés, notamment en ce qui concerne la lisibilité du nouvel ensemble par la clientèle et les marchés. S'agissant d'absorber une filiale détenue à 100%, l'opération est placée sous le régime des fusions simplifiées ; elle ne donne pas lieu à création d'actions nouvelles. La date d'effet de l'opération est fixée au 30 juin 2000.
- L'apport à Natexis Banques Populaires de titres Bail Banque Populaire détenus par des Banques Populaires régionales

Dans le cadre de la restructuration juridique du métier de crédit-bail, Bail Banque Populaire devient au sein de la filière « Financements Spécialisés », l'entité de tête de cette activité. L'opération d'apport votée en AGE permet à Natexis Banques Populaires de porter le pourcentage de détention de Bail Banque Populaire à 100%, et ainsi de l'intégrer fiscalement. Les apports des Banques Populaires, actionnaires minoritaires de Bail Banque Populaire, sont rémunérés par une augmentation de capital de Natexis Banques Populaires. A partir des travaux de valorisation effectués par le Cabinet Détrouy Associés, le nombre d'actions Natexis Banques Populaires créées en rémunération des apports d'actions Bail Banque Populaire a été fixé à 606 225 actions représentant environ 1,8% du capital de Natexis Banques Populaires.

Natexis Banques Populaires
45, rue Saint-Dominique – 75007 PARIS



M

Le Monde de l'éducation

Au sommaire du numéro de juillet-août

Dossier : 1900-2000, un siècle d'éducation. Héritage : des grands fondateurs à nos jours. Laïcité, mixité, école pour tous : des premières conquêtes aux défis de demain. Diplômes, disciplines, élèves, formation des enseignants : tout a changé...

- Entretien avec Alain Touraine : « L'inégalité vient surtout de ce qui se passe dans l'école. »
- Les nouvelles missions de l'école, selon Philippe Meirieu.
- En cadeau : le guide des vacances familiales en France.

Chez votre marchand de journaux
30 F - 4,57 €

Le magazine résolument enseignant

Libertés de presse

France Culture - Le Monde

par Alain Rollat

«Le journaliste dans la guerre»

avec Maryse Burgot, Gilles Jacquier, Isabelle Dor et Jean-Marie Porcher

le dimanche 2 juillet 2000, 16h-17h




CONCENTRATION Le rachat de l'agrochimiste American Cyanamid par l'allemand BASF devait être officialisé samedi 1^{er} juillet, après le feu vert de la Commission euro-

péenne. ● CETTE FUSION illustre l'échec des stratégies visant à constituer des ensembles regroupant tous les aspects de la santé, humaine, animale et végétale. ● LES DIFFÉ-

RENCES de rentabilité entre ces activités incitent les actionnaires de ces groupes à réclamer leur recentrage sur la pharmacie, plus profitable. ● LES MARCHÉS traditionnels de

l'agrochimie stagnent, mais les plantes génétiquement modifiées qui devaient prendre le relais ne rencontrent pas le succès espéré. ● EN CONSTITUANT des groupes plus

puissants, les agrochimistes espèrent surmonter leurs difficultés, à l'instar de Syngenta, qui doit regrouper les activités agricoles du suisse Novartis et de l'anglo-suédois AstraZeneca.

Le démantèlement des groupes de sciences de la vie s'accélère

Le chimiste allemand BASF reprend, samedi 1^{er} juillet, l'américain Cyanamid, spécialisé dans l'agrochimie. La séparation des activités de santé végétale et de pharmacie, sous la pression des actionnaires, se confirme

EN CONCLUANT le rachat d'American Cyanamid, la division agricole du groupe pharmaceutique américain American Home Product (AHP), l'allemand BASF, premier chimiste européen, se hisse au troisième rang mondial de l'agrochimie. Cette nouvelle concentration, qui devait être officialisée samedi 1^{er} juillet, illustre la recomposition accélérée de ce secteur. Payée au prix fort - 3,9 milliards de dollars (3,7 milliards d'euros), soit 2,3 fois le chiffre d'affaires de l'américain -, l'acquisition de Cyanamid est un engagement fort de BASF sur le marché de la protection des cultures, et, au-delà, des biotechnologies.

Cette somme est jugée d'autant plus élevée par les analystes que Cyanamid, en 1999, a vu son chiffre d'affaires baisser de 24 %, à 1,7 milliard de dollars, et a dû engager un plan de 700 suppressions d'emplois. Ces difficultés sont représentatives de la transformation profonde du secteur, en raison des nouvelles technologies développées par les groupes d'agrochimie : les plantes génétiquement modifiées concurrencent en partie le marché traditionnel de la protection des cultures, celui des herbicides, fongicides, et autres insecticides...

Les groupes qui misent sur l'accélération de la croissance dans ce

secteur sont peu nombreux. Avec 3,5 milliards de dollars (3,4 milliards d'euros) de recettes proforma en 1999, l'agrochimie représente 12 % du chiffre d'affaires proforma de BASF (31 milliards d'euros). Friedrich Vögel, directeur de la division opérationnelle produits phytosanitaires de BASF, qui prend la responsabilité de l'ensemble du nouveau pôle, a d'ores et déjà signifié sa volonté de mener l'intégration au pas de charge afin d'« être opérationnel à l'automne pour la prochaine campagne ». La division agriculture sera transférée à Mount Olive (New Jersey) « afin de se rapprocher géographiquement de l'Amérique du Nord et du Sud » : ce continent représente 44 % du marché mondial de la protection des cultures, soit 13 milliards de dollars en 1999.

L'ÉCHEC COMMERCIAL DES OGM

Selon la direction de BASF, l'équilibre entre les deux sociétés s'établit aussi bien en termes de compétences - la puissance marketing de Cyanamid complète la force de BASF en recherche et développement -, que de complémentarité des gammes. Toutefois, pour emporter l'approbation des autorités de la concurrence européenne, attendue vendredi 30 juin, l'allemand s'est déclaré prêt à céder quelques

Les 10 premiers groupes mondiaux		
VENTES 1999		
en millions de dollars		
1	SYNGENTA (Suisse)	6 410*
2	AVENTIS (France-Allem.)	4 314**
3	BASF (Allem.)	3 525***
4	MONSANTO (É.-U.)	3 130
5	BAYER (Allem.)	2 316
6	DUPONT (É.-U.)	2 099
7	DOW AGROSCIENCES (É.-U.)	2 088
8	MAKHTESHIM-AGAN (Israël)	720
9	SUMITOMO CHEMICAL (Jap.)	673
10	FMC (É.-U.)	590

Ventes proforma : * Zeneca-Novartis, ** Agrevo-Rhône Poulenc Agro, *** Basf-Cyanamid

Source : Wood Mackenzie

Les dix premiers industriels de l'agrochimie réalisent 87 % des ventes du secteur. Le marché total s'élève à 29,6 milliards de dollars.

lignes de produits. Cinq membres du nouveau comité de direction, sur les onze nommés, sont issus de Cyanamid. Quinze nouvelles matières actives seront lancées d'ici à 2006. 250 millions de dollars de synergies par an sont annoncées et BASF table sur des bénéfices dès 2001.

Toutefois les analystes financiers sont dubitatifs.

La révolution industrielle des sciences de la vie, lancée en 1996 avec la fusion des deux groupes chimiques suisses Ciba et Sandoz pour donner naissance à Novartis, puis avec la création d'Aventis par le

français Rhône-Poulenc et l'allemand Hoechst, se heurte à l'échec commercial des organismes génétiquement modifiés en Europe, même s'ils ont été adoptés aux États-Unis. Les synergies escomptées entre les pôles santé humaine et santé végétale n'ont par ailleurs pas été au rendez-vous. Les taux de rentabilité moyens du secteur pharmaceutique atteignent 25 % à 30 %, voire 40 % pour certains groupes. Ceux de l'agrochimie oscillent entre 5 % et 25 %.

Le recentrage sur la pharmacie pure se poursuit donc : AHP cède Cyanamid, AstraZeneca et Novartis fusionnent leurs activités agricoles au sein de Syngenta (lire ci-dessous). Aventis pourrait les imiter, en se séparant de sa division agriculture d'ici dix-huit mois. Pharmacia, créé le 3 avril par la fusion des deux américains Pharmacia et Upjohn et Monsanto, a clairement signifié ne conserver que la pharmacie et placera très prochainement sur le marché boursier 19,9 % de Monsanto, recentré sur l'agriculture. Cette opération constituera un test de l'intérêt des investisseurs pour les groupes spécialisés dans l'agriculture.

« TROUVER DES SOURCES DE PROFIT »

Jusqu'à présent, les analystes financiers se sont montrés plutôt réservés. « La problématique de ces nouveaux groupes sera de trouver un nouveau levier de croissance », estime un analyste. L'industrie agrochimique est déjà très concentrée. Mature, le marché connaît au mieux des progressions de l'ordre de 1 % ou 2 % par an, et a même enregistré une diminution de 4 % en 1999. Or les plantes génétiquement modifiées, qui devaient relancer la croissance du secteur, ont été freinées en raison de l'hostilité des consommateurs européens. Les OGM devaient donner lieu à un marché de 75 milliards à 500 milliards de dollars en 2005, contre 3 milliards actuelle-

ment. Ces chiffres ont toutes chances de ne pas être atteints.

Les analystes, dans ce contexte, s'intéressent aux marges de manœuvre possibles chez les agrochimistes, qui auront bientôt mis en place toutes les économies d'échelle liées aux rapprochements. « L'agriculture peut tout à fait intéresser des investisseurs qui tablent sur des résultats opérationnels de 15 % à 25 % », explique au Monde Bernard Charlot, directeur général de Novartis Agro France, pour qui « des progressions de 10 % du résultat opérationnel sont envisageables ». Jeremy Macklin, PDG de Sopra, filiale de Zeneca en France, souligne : « Il est important de trouver des sources de croissance des profits en rationalisant les services industriels de production, de stockage, de transport, en améliorant la logistique entre l'agriculteur et l'usine, en installant des plates-formes de "e-business". »

Ces groupes pourront aussi réaliser des économies en recomposant leurs portefeuilles et en éliminant les produits à faible rentabilité. Cette démarche sera facilitée par la révision des molécules chimiques, lancée par l'Union européenne, qui entraînera l'interdiction d'environ 500 molécules d'ici cinq ans. Malgré les déceptions actuelles, les groupes d'agrochimie restent persuadés que le développement des plantes transgéniques représentent leur avenir, d'autant qu'ils ont déjà lourdement investi dans ce domaine. Ils mettent désormais l'accent sur les plantes de deuxième génération, qui améliorent les processus industriels et intéressent techniquement l'industrie agroalimentaire. Et ils songent déjà aux OGM de troisième génération, qui apporteront directement un bénéfice au consommateur : les oléagineux, par exemple, pourraient contenir des acides gras meilleurs pour la santé que ceux des plantes à l'état naturel.

Florence Bal

Syngenta, seul industriel exclusivement voué à l'agriculture

AVEC la création du suisse Syngenta, prévue pour la fin de l'année, près de 21 % du marché mondial de la protection des plantes tombe dans l'escarcelle d'une seule société. Le futur numéro un mondial sera formé par les actuelles divisions agrochimie et semences du groupe suisse Novartis et de l'anglo-suédois AstraZeneca. Avec des ventes proforma de 6,41 milliards de dollars dans l'agrochimie en 1999, Syngenta sera aussi le seul groupe entièrement et exclusivement voué au secteur de l'agriculture. Les groupes pharmaceutiques Novartis et AstraZeneca, qui ont pris la décision de se séparer de leurs divisions agricoles et de les fusionner le 2 décembre 1999, introduiront immédiatement Syngenta sur les places boursières de Londres, Zurich, Stockholm et New York.

Les actionnaires des laboratoires pharmaceutiques, qui abritent traditionnellement l'agrochimie, sont devenus plus exigeants. Ils redoutent désormais l'aspect cyclique du secteur, lié aux saisons et aux conditions de culture de l'année. Ils privilégient les portefeuilles pharmaceutiques, nettement plus rentables. Les résultats opérationnels comparés entre les deux secteurs varient quasiment du simple au double. Ceux de Novartis atteignent 28,5 % pour la santé (31 %

pour la pharmacie éthique) contre 15 % en agrochimie. Pour AstraZeneca ils représentent respectivement 24 % et 12 %. « La formation de Syngenta permettra de lancer une entreprise leader (...) créant une base solide pour un accroissement durable de valeur pour les actionnaires », avait toutefois déclaré Heinz Imhof, président désigné de Syngenta, dans un communiqué lors de l'annonce de la fusion.

DEUX EXIGENCES DES AUTORITÉS

La transaction reste soumise à l'approbation des autorités de la concurrence européenne et américaine, initialement prévue pour ce printemps et finalement attendue cet été. Elles ont toutefois d'ores et déjà signifié deux exigences d'importance pour donner leur feu vert, considérant que le nouveau groupe occuperait une place dominante. Novartis devra céder sa ligne de fongicides Flint, à base d'une nouvelle strobilurine, homologuée en septembre 1999 aux États-Unis. La cession comprend les droits mondiaux sur la gamme de produits, les droits de brevets de licences et de marque et les installations de production à l'usine de Muttenz (Suisse). Zeneca conserve sa strobilurine vedette lancée il y a trois ans, qui a enregistré des ventes de 415 millions de dollars

(soit 16 % du chiffre d'affaires) et une progression de 40 % en 1999. Pour sa part, l'anglo-suédois se séparera de l'acétochlorure matière active herbicide maïs. Les actionnaires devront ensuite donner leur accord à la fusion, à l'automne prochain.

Novartis Agro et Zeneca ont connu en 1999 une baisse respective de leur chiffre d'affaires de 9,6 % et de 7,6 %. Sur un marché dont les perspectives sont compro-

mises par les réticences affichées vis-à-vis des organismes génétiquement modifiés, l'introduction en Bourse de Syngenta constituera, après la mise sur le marché de 19,9 % des actions de Monsanto dans le courant de l'été, le deuxième indicateur de la confiance que les investisseurs sont prêts à placer dans le secteur de l'agriculture.

F. Ba.

Tempête politique pour un possible délit d'initié à Telefonica

MADRID

de notre correspondant

Juan Villalonga, le président de Telefonica, reste à son poste, mais pour combien de temps ? Le conseil d'administration du 28 juin avait été précédé de rumeurs de limogeage, en raison de l'ouverture d'une enquête de la Commission nationale du marché des valeurs (CNMV), concernant un possible délit d'initié de la part de M. Villalonga.

Depuis quelques jours, le journal *El Mundo*, proche du gouvernement de centre droit de José Maria Aznar, ne cesse de publier, à pleines pages, les « preuves » que M. Villalonga a utilisé des informations confiden-

tielles pour acquérir, en janvier 1998, 264 224 options sur actions de Telefonica, alors qu'il négociait une alliance avec l'américain WorldCom. Treize jours plus tard, M. Villalonga avait revendu ces options, réalisant une plus-value de 21 millions de pesetas (840 000 francs). Cette campagne de presse a donné l'occasion au président de Telefonica de se présenter, lors de son conseil, comme une « victime médiatique », puisque la CNMV qui, en 1998, avait ouvert une enquête, conclue aussitôt comme étant « sans objet », se serait remise en branle à la suite des « révélations » d'*El Mundo*. Le flamboyant patron de Telefonica, ancien camarade de

collège de M. Aznar qui l'avait placé à la tête de Telefonica, en 1996, avant sa privatisation, est devenu un personnage encombrant et incontrôlable pour le gouvernement.

Durant la campagne des législatives, le généreux paquet de stock-options que M. Villalonga et une dizaine de hauts dirigeants de la compagnie s'étaient octroyés avait fourni aux socialistes, en perte de vitesse, un cheval de bataille, gênant pour M. Aznar. Depuis, le courant ne passe plus entre les deux hommes. Pis, tout mouvement est interprété de façon politique. Comme par exemple le veto gouvernemental au projet de fusion de Telefonica avec le néerlandais KPN,

alors que le projet était très avancé, ou encore la petite phrase de José Maria Aznar lâchant officiellement son ancien poulain, lorsqu'il a déclaré, en début de semaine : « Il ne faut pas confondre l'avenir de Telefonica avec celui de ses dirigeants. La CNMV a les moyens, l'indépendance et les instruments nécessaires pour mener une enquête. J'espère qu'elle agira en conséquence. »

DEPUIS MIAMI

Les actionnaires de Telefonica sont divisés, certains critiquant les méthodes personnelles agressives de ce président qui, le plus souvent, dirige l'entreprise depuis Miami, où il a refait sa vie. Cependant, à la veille du conseil de mercredi, le « noyau dur » de l'actionariat, c'est-à-dire la banque BBVA et ses alliés, ont décidé de ne pas poser le « problème Villalonga » immédiatement. Dans l'intérêt du groupe, dont les actions ne cessent de baisser, ils préfèrent attendre la décision de la CNMV. Un répit qui pourrait se prolonger jusqu'en septembre.

En attendant, « l'affaire Villalonga » tourne à l'affrontement politique généralisé : *El Mundo* accuse Telefonica d'avoir, à titre de représailles, retiré toutes ses publicités de ses colonnes (6 millions d'euros de publicité, en 1999) ; plusieurs journalistes qui animaient des débats à la radio dont Telefonica est actionnaire ont été remerciés et la gauche s'en prend à M. Aznar lui-même. Luis Martínez Noval, porte-parole du groupe socialiste au Congrès des députés, accuse la CNMV d'avoir rouvert son enquête selon les « instructions » du pouvoir en place et affirme : « C'est Aznar qui a nommé Villalonga, s'il y a scandale, c'est à lui d'en assumer les responsabilités politiques. »

Marie-Claude Decamps

CALVITIE

choisir une référence dans le monde de l'esthétique, c'est choisir votre sécurité !



Première clinique en France par le nombre d'interventions esthétiques. Autorisée par le Ministère de la Santé, la Clinique du Rond-Point des Champs-Élysées vous assure une sécurité maximale et des prix calculés au plus juste.

L'ultra microgreffe, une nouvelle technique brevetée *Omnigraft* vous apportera un résultat efficace et naturel en totale confiance.

Le choix de la compétence.

Conseil gratuit et documentation au
01 53 77 26 00

Clinique du Rond-Point des Champs-Élysées

AUTORISÉE PAR LE MINISTÈRE DE LA SANTÉ

61, avenue Franklin D. Roosevelt 75008 PARIS - www.crpce.com

CORRESPONDANCE

Une lettre du groupe Pinault-Printemps-Redoute

À LA SUITE de notre article intitulé « Affaire Dapta : des documents embarrassants saisis chez PPR et Artémis (Le Monde du 21 juin), nous avons reçu du groupe Pinault-Printemps-Redoute la mise au point suivante :

PPR ne détient pas et n'a jamais détenu de documents qui l'embarasseraient au regard des instructions en cours ; particulièrement, le rapport rédigé en octobre 1991 fait état d'anomalies dans le mode de gestion et non pas d'anomalies dans les comptes et appelle le président de Lafa à une attention plus vigilante sur la gestion de ses stocks ; ce document d'octobre 1991 constitue une parmi de nombreuses pièces versées dans la procédure arbitrale qui s'est déroulée à l'initiative de PPR de 1993 à 1995, sous la présidence de M. Guy Canivet.

La cession de Lafa, qui était assortie des garanties de comptes usuelles permettant à l'acquéreur d'être dédommagé des insuffi-

sances ou erreurs dans les comptes, est intervenue en mai 1992 ; il a été fait état pour la première fois, le 25 juin 1993, d'anomalies comptables de montants d'une enveloppe présentée à PPR comme limitée et hypothétique (environ 30 millions de francs en cause sur un montant de capitaux propres de 180 millions de francs au 31 décembre 1991), cela alors que les comptes du Groupe Dapta-Mallinjoind, consolidant Lafa, étaient certifiés par ses commissaires aux comptes et que les dirigeants de ce groupe procédaient à l'affirmation de la régularité de ses comptes auprès des autorités de marché. Le tribunal arbitral saisi par PPR n'a ni annulé la vente ni modifié le prix de cession. Il a estimé que l'existence d'erreurs ou d'anomalies comptables chez Lafa devait conduire à une simple indemnisation de Dapta-Mallinjoind.

Il est inexact que l'appréciation

des parités dans la fusion entre Au Printemps et Pinault SA ait pu être modifiée par les conditions de la cession de Lafa ou l'état des comptes de Lafa : les parités de cette fusion ont été déterminées après élimination de tout impact sur les variations de périmètre. Elles excluaient ainsi la plus-value de cession de Lafa et ses effets dans les comptes de Pinault SA.

L'insuffisance d'actif retenue par la sentence arbitrale s'élève à 64,4 millions de francs et a été totalement couverte par PPR qui a, au total, indemnisé le groupe Dapta-Mallinjoind à ce titre et au titre du préjudice subi d'un montant de 220 millions de francs ; l'insuffisance d'actif de Dapta-Mallinjoind semble s'établir au-delà de 2,5 milliards de francs : aucune confusion et aucun lien ne sauraient être entretenus entre ce montant de 64,4 millions de francs et le montant du passif de Dapta.

Ford seul en lice pour négocier la reprise du constructeur automobile coréen Daewoo

DaimlerChrysler, associé à Hyundai, était favori jusqu'à ces derniers jours

Trois groupes s'étaient portés candidats au rachat de Daewoo, constructeur automobile coréen très endetté : Ford, General Motors, associé à Fiat, et

DaimlerChrysler, qui vient de prendre 10 % de Hyundai, autre constructeur coréen. En proposant 6,9 milliards de dollars, Ford a obtenu d'être seul en

lice pour négocier le rachat. Néanmoins, ces négociations peuvent échouer. Le prix proposé par Ford est en effet jugé très élevé.

ET LE GAGNANT est... Ford. A la surprise générale, le constructeur automobile américain a remporté, jeudi 29 juin, le statut de négociateur exclusif pour la reprise du constructeur sud-coréen en faillite, Daewoo Motor. Ford a remporté la bataille en proposant 7 700 milliards de wons (6,9 milliards de dollars) pour acquérir le deuxième constructeur coréen. Une offre jugée plus généreuse que celle présentée, d'un côté, par le tandem General Motors-Fiat et, de l'autre, par la nouvelle alliance DaimlerChrysler-Hyundai (*Le Monde* du 27 juin), qui était pourtant donnée favorite.

Les créanciers regroupés dans une commission ad hoc ont préféré Ford en raison de « sa capacité à améliorer la valeur de Daewoo Motor, sa volonté d'opérer un transfert de technologies, de garantir la sécurité de l'emploi et de contribuer à la croissance et au développement de l'industrie des pièces détachées », ont-ils indiqué dans un communiqué.

ÉTUDIER LES COMPTES

Ford dispose maintenant de six semaines pour étudier la véracité des comptes de Daewoo avant de soumettre une proposition finale. Lee Keun-youn, de la Korea Development Bank, qui détient la principale créance sur Daewoo, a déclaré que les créanciers comptaient pouvoir boucler la transaction pour fin août. Cependant Oh Ho-keun, responsable du comité de restructuration de Daewoo, a prévenu que, faute d'un accord avec Ford, des négociations pourraient encore s'ouvrir avec DaimlerChrysler ou General Motors (GM).

Reste que Ford est quand même le mieux placé pour mettre la main sur Daewoo, dont l'actif est estimé à 12 900 milliards de wons (11,4 milliards de dollars). Le groupe sud-coréen dispose d'une dizaine d'usines à travers le monde, notamment en Corée, en Pologne, en Roumanie et en Inde, pour une capacité évaluée à deux millions de véhicules. Comme le reste de l'industrie automobile coréenne, Daewoo a subi de plein fouet la crise asiatique en 1998 et n'a produit que 856 000 véhicules en 1999. Le groupe souffre d'un endettement estimé à 8 600 milliards de wons (7,6 milliards de dollars), qui est en partie à l'origine, aujourd'hui, de sa session.

Ces derniers jours, DaimlerChrysler semblait tenir la corde, depuis la signature de son accord avec le premier constructeur coréen Hyundai (*Le Monde* du 27 juin), un allié précieux dans un pays réputé très fermé aux investisseurs étrangers. Mais mardi 27 juin, Jürgen Schrempp, le patron de DaimlerChrysler, refroidissait l'enthousiasme des partisans de son dossier en indiquant qu'« Il n'est pas question de reprendre Daewoo. Nous allons seulement participer à la procédure de vente pour éventuellement identifier des parties attractives isolées de cette entreprise ». La réaction ne s'est pas fait attendre à Séoul où l'offre allemande a provoqué de violentes manifestations de la part des salariés de Daewoo, qui ont notamment mis le feu à des véhicules Hyundai. DaimlerChrysler a cependant indiqué, jeudi, que son alliance avec le sud-coréen Hyundai ne serait pas affectée par cet échec.

Plus surprenant est le rejet de la candidature de General Motors, qui apparaît comme le grand perdant de la bataille pour Daewoo. Le constructeur américain comptait sur les liens qu'il avait tissés avec Daewoo pendant quinze ans à travers un partenariat commercial et technologique, qui avait été dénoué en 1992. Fort de ce passé, GM avait présenté une candidature avec son nouvel allié Fiat, dont il détient 20 % du capital, en dépensant beaucoup de temps et d'énergie sur ce dossier. Mais, de toute évidence, son offre était très inférieure à celle de Ford. L'agence sud-coréenne Yonhap parle d'un montant de 4 000 milliards de wons (3,6 milliards de dollars).

UNE BELLE REVANCHE

Ford obtient aujourd'hui une belle revanche face à ces deux rivaux dans cette bataille. Vis-à-vis de Hyundai, d'abord : en 1998, c'est le Coréen qui avait raflé à la barbe de Ford le contrôle de l'autre constructeur coréen, Kia Motors. Mais le constructeur américain remporte également une victoire sur son éter-

nel rival et compatriote, General Motors. Ford, qui avec Daewoo, est en passe d'ajouter un nouveau fleuron à sa gamme - Ford, Mercury, Lincoln, Mazda, Jaguar, Aston Martin, Volvo et Land Rover -, a désormais l'opportunité de disputer à GM le leadership mondial en nombre de véhicules vendus.

Par ailleurs, Ford, qui contrôle déjà le japonais Mazda, a l'occasion de renforcer ses positions en Asie, considéré comme le marché le plus prometteur dans les prochaines années. Selon Standard & Poor's, ce continent devrait devenir le premier marché du monde avec près de 20 millions de véhicules vendus d'ici dix ans.

Reste que, pour certains analystes l'offre de Ford paraît très élevée. A titre de comparaison, en 1999, le constructeur américain avait racheté Volvo pour 6,5 milliards de dollars. Le suédois est certes plus petit que le coréen, mais sa santé financière était sans commune mesure avec celle que présente Daewoo aujourd'hui.

Stéphane Lauer

Une convention collective dans les commerces de centre-ville

TROIS SYNDICATS (CFDT, CFTC et CGC) ont finalement signé, le jeudi 29 juin, le projet de convention collective que leur a présenté, début juin, le patronat de l'Union du grand commerce de centre-ville (UCV). A l'issue de trente-quatre séances de négociations, le patronat avait remis le 6 juin un projet, donnant aux syndicats jusqu'au 27 juin pour le signer. Ce projet qui concerne 41 000 salariés fixe une durée minimale de 21 heures aux contrats à temps partiel. Par ailleurs, la prime d'ancienneté est remplacée par un nouveau système qui garantit une progression minimale à 80 % des salariés. Mais il prévoit également l'annualisation des horaires, l'extension de l'ouverture jusqu'à 20 heures et la possibilité d'ouvrir les magasins tous les jours fériés sauf le 1^{er} mai. FO est opposée à ce projet. La CGT reconnaît qu'il contient des avancées mais n'entend pas le signer avant d'avoir consulté les salariés. A la CFDT, cette signature provoque une nouvelle crise interne : le syndicat parisien CFDT qui regroupe la majorité des adhérents est opposé à l'accord. Il l'estime moins avantageux pour les salariés que ceux actuellement signés dans les entreprises comme le Bon Marché ou le BHV.

Le partenariat entre la CNP et les Caisses d'épargne remis en cause

LE LEADER français en assurance-vie, CNP-assurances, a fait savoir, jeudi 29 juin, ne pas avoir trouvé d'accord « à ce jour » avec les Caisses d'épargne pour la distribution de produits d'assurance-vie dans le réseau de l'Ecureuil. Ce réseau lui apporte 40 % de son chiffre d'affaires (110 milliards de francs en 1999). Leur convention de partenariat arrivait à expiration vendredi 30 juin. « Les négociations se poursuivent avec le souhait des deux groupes de pouvoir informer le marché dans les meilleurs délais. Pendant ce temps, la distribution des produits continue dans des conditions inchangées », a précisé la CNP dans un communiqué. Les Caisses d'épargne, actionnaires à hauteur de 12,5 % de CNP, souhaiteraient monter à 20 %, mais « cette question, abordée tardivement, n'a pas pu encore être résolue », a-t-on indiqué à la CNP.

Vendredi matin 30 juin, l'action de la CNP reculait de 3,24 % à 35,80 euros, un quart d'heure après l'ouverture de la Bourse de Paris.

NOMINATIONS

Changements à la direction de la SNCF

EMMANUEL HAU (ENA, 60 ans), jusqu'ici directeur général de la SNCF, chargé en particulier des finances de l'entreprise, fait valoir ses droits à la retraite... et entre au directoire de la compagnie financière de Rothschild, où il devient responsable des fusions-acquisitions. M. Hau rejoint donc le privé après quatre ans passés à la SNCF, précédés de vingt années à EDF, où il s'occupa, entre autres, des affaires financières. A la SNCF, c'est Claire Dreyfus-Cloarec (ENA, 53 ans) qui lui succède, en tant que « directrice économie et finances » et, à ce titre, membre du



comité exécutif de la SNCF. D'abord sous-directeur à la direction du Trésor, elle entre à Air France en 1990 pour en devenir directeur financier puis directeur général de Servair. En 1996, elle rejoint la direction financière de la SNCF. En 1999, Louis Gallois lui a confié un poste plus opérationnel : présidente de la nouvelle filiale de transport (bus et cars) Via GTI. Mais M^{me} Dreyfus-Cloarec est rapidement revenue à ses premières amours. Par ailleurs, Jean-Pierre Leclerc (60 ans, X) quitte la présidence de SNCF Participations, la structure qui gère la plupart des filiales de la SNCF. Il entre au comité exécutif de la banque Hervet. Il est remplacé par Armand Toubou (49 ans, X), directeur du fret jusqu'en avril dernier.

■ **GEMPLUS** : Antonio M Perez, (54 ans), jusqu'ici responsable de la stratégie mondiale de Hewlett-Packard sur les nouveaux marchés de l'édition en ligne et de l'imagerie numérique, a rejoint le français Gemplus, numéro un mondial de la carte à puce pour en devenir le directeur général. M. Perez remplace Daniel Le Gal, qui avait quitté la société à la fin de l'année dernière pour monter un fonds de capital-risque spécialisé dans les start-up.

■ **FORTIS** : Anton von Rossum (55 ans, MBA de Rotterdam) a été nommé « chief executive officer » du groupe de bancassurance belgo-néerlandais Fortis. Il entrera en fonction le 1^{er} septembre. Après un bref passage chez Royal-Dutch Shell, il a poursuivi sa carrière chez McKinsey, où il est actuellement senior partner.

■ **CGU FRANCE** : Bruno Rostain (44 ans, X-Mines) remplace, à compter du 1^{er} juillet, Philippe Tizzoni à la tête d'Abeille Vie, filiale de l'assureur CGU France. Actuellement vice-président directeur général d'Abeille Vie, M. Tizzoni prend sa retraite. M. Rostain était jusqu'ici membre du directoire de CGU France.

■ **BONGRAIN** : Michel Léonard, (50 ans, HEC), jusqu'ici président du directoire de Bongrain Europe, succédera, le 1^{er} septembre, à Bernard Lacan, 63 ans, comme président du directoire du groupe agroalimentaire Bongrain.

■ **GROUPAMA** : Pierre Balsollier (42 ans, X-Ensaie), jusqu'ici chargé du développement de l'épargne à la Macif, devient directeur des clientèles des réseaux Groupama Assurances et Gan.

■ **SUEZ LYONNAISE DES EAUX** : Pascal Roger, (46 ans, HEC), jusqu'ici directeur général d'Elyo Ile-de-France et président de Novergie Ile-de-France, est nommé directeur international du groupe Suez Lyonnaise des eaux.

■ **FRANCE TÉLÉCOM** : Bertrand Jonquois (37 ans, DESS de marketing) devient directeur commercial de Wanadoo Voilà Régie, la structure qui commercialise les espaces publicitaires de Wanadoo, Voilà, GOA, @près l'école, Mappy, Egora.

La rubrique Nominations reparaitra le vendredi 8 septembre (daté samedi 9).

FORFAIT



REPORTABLE

pour

Forfait 20h/mois de connexion pour 79 F TTC⁽¹⁾ utilisable 24h/24 - 7j/7 ! Avec le nouveau forfait Internet de 9 TELECOM, vous bénéficiez d'une offre très compétitive comprenant l'accès à Internet et 20 heures de communications téléphoniques. Avec ce forfait, l'heure vous coûte donc seulement 3.95 F TTC ! Mieux encore : les minutes non utilisées sont reportables⁽²⁾ gratuitement.



www.9telecom.fr

(1) Facturation bimestrielle soit 40H pour 158 F TTC.

(2) Les minutes reportées sont utilisables uniquement sur la période de facturation suivante et une fois votre temps de forfait consommé.

Le groupe espagnol Prisa place son indépendance en Bourse

Pour sa spectaculaire introduction boursière, qui lui autorise l'ambition de devenir le premier groupe multimédia hispanophone, Prisa a pris toutes les garanties pour préserver l'indépendance de son quotidien phare, « El Pais »

MADRID

de notre correspondante

C'est une grande première, en Espagne : l'entrée en Bourse, mercredi 28 juin, du plus important groupe de presse espagnol, Prisa, éditeur, entre autres, du quotidien *El Pais*, dont les actions ont immédiatement grimpé de 12,9 % dès l'ouverture. L'entrée en Bourse de Prisa intervient après une offre publique de vente (OPV) portant sur 20 % du capital - 43,7 millions d'actions - répartis en trois tranches : 16,7 % pour les actionnaires particuliers, 20 % pour les investisseurs institutionnels espagnols et 60 % environ pour les étrangers.

Le succès a été tel que la de-

mande a dépassé, respectivement dans chaque tranche, seize, onze et vingt et une fois l'offre.

Au terme de la séance, la capitalisation boursière du groupe atteignait les 896 milliards de pesetas (5,385 milliards d'euros) : Prisa devenait la douzième entreprise espagnole, en valeur boursière, dépassant des « poids lourds » comme Bankinter, Hidrocantabrico ou le consortium du tabac Altadis. Jesus de Polanco, le président du groupe, pouvait s'enthousiasmer : « *Prisa est une valeur stable à long terme et ceux qui ont investi dans Prisa seront encore là dans six mois, six ans, soixante ans.* »

Stabilité et indépendance sont les maîtres mots de toute l'opéra-

tion. Le 13 avril, l'assemblée générale des actionnaires, optant pour l'entrée en Bourse, avait décidé un certain nombre de restructurations et de mesures de garantie, notamment un « blindage » pour assurer l'indépendance d'*El Pais* au moyen d'un changement de statuts. De société anonyme, *El Pais* devait devenir une société limitée, dont la formule juridique permet à certains actionnaires de disposer de droits de contrôle particuliers, pour parer à tout changement indésirable du titre. La Fondation Santillana, contrôlée par Jesus de Polanco, pourra ainsi disposer d'un droit de veto contre la nomination ou destitution éventuelle du directeur du journal.

Avec ses 435 000 exemplaires et un bénéfice net après impôts de 6,29 milliards de pesetas en 1999 (37,8 millions d'euros, 35 % de mieux qu'en 1998), *El Pais*, né avec la démocratie et jusque-là très proche des socialistes, est, il est vrai le « navire amiral » et le point de référence de Prisa. Pourtant quand Jesus de Polanco affirmait il y a quelques semaines vouloir assurer l'indépendance du titre « *pour que son sort ne soit plus lié totalement au mien et à celui de la famille* », sans doute le président de Prisa avait-il également un souci plus « politique » en tête : échaudé par la « guerre numérique » qu'il avait menée, il y a trois ans, pour imposer un bou-

quet satellitaire face à celui que patronnait le gouvernement, via l'opérateur national des télécommunications Telefonica, il entendait prévenir toute opération hostile. D'autant que durant la campagne législative, *El Pais* a pris de façon très appuyée le parti des socialistes et s'est retrouvé un peu en porte-à-faux au moment des résultats, devant la majorité absolue obtenue par le centre-droit de José Maria Aznar, dont une des aspirations est de voir se constituer un groupe de presse en syntonie avec son parti.

SORTIR D'ESPAGNE

Pour cela, Telefonica, le géant des télécommunications, dirigé par un ancien camarade de collègue de M. Aznar, Juan Villalonga, placé à ce poste par le président du gouvernement lui-même, devait jouer un rôle-clé. A cela près que M. Villalonga, devenu « incontrôlable », est tombé en disgrâce et est devenu la cible de la presse gouvernementale qui l'accuse de délit d'initié. Faut-il pour autant en conclure que les anciens adversaires, Prisa et Villalonga, sont en pourparlers pour le secteur Internet, comme l'affirment certains journaux ? M. de Polanco est resté très réservé : « *Aucun partenaire, Telefonica compris, n'est à exclure* », a-t-il déclaré.

Pour le reste, Prisa jouit d'une santé excellente. Outre *El Pais*, le groupe réunit la plus écoutée des chaînes de radio, la SER (9 millions d'auditeurs), de même que le journal économique *Cinco Dias* (28 000 exemplaires) et la publication sportive *As* (143 000 exemplaires) qui ont enregistré, respectivement, un bénéfice net de 238 et 362 millions de pesetas (1,43 et 2,18 millions d'euros). Le maillon

faible du groupe reste encore l'opérateur Sogecable (Canal+ Espagne et Canal Satellite Digital), qui a perdu, l'an dernier, 2,3 milliards de pesetas (13,9 millions d'euros).

Quant aux perspectives de développement, selon Juan Luis Cebrian, conseiller délégué du groupe, elles sont dirigées vers le marché hispanophone, où Prisa entend devenir « *le premier groupe multimédia, leader en communication, éducation, culture et divertissements* ». De fait, Prisa a déjà racheté près de 20 % de Radio Caracol, la première radio colombienne.

Marie-Claude Decamps

Suez-Lyonnaise des eaux refuse de sortir de M 6

LES RELATIONS entre la CLT-UFA et Suez-Lyonnaise des eaux sont elles appelées à se tendre ? Il y a deux mois, Thomas Middelhoff, président du directoire du géant allemand Bertelsmann, actionnaire du premier groupe européen de télévision commerciale, avait manifesté sa volonté de voir la CLT-UFA acquérir 100 % du capital de M 6 (*Le Monde* du 14 avril). Une démarche déjà appliquée par le groupe aux autres chaînes qu'il contrôle en Europe, et notamment en Allemagne.

Toutefois, en France, deux obstacles s'opposent aux visées de Bertelsmann. D'une part, la réglementation limite le contrôle d'un opérateur à 49 % du capital d'une télévision. D'autre part, Suez-Lyonnaise des eaux ne veut pas quitter le tour de table de M 6, qu'il contrôle en compagnie de la CLT-UFA. Les deux groupes détiennent respectivement 35,05 % et 41,87 % du capital et possèdent chacun 34 % des droits de vote.

Invité de l'émission « Initiés.com » de Paris Première, enregistrée jeudi 28 juin et diffusée samedi, Gérard Mestrallet, président du directoire de Suez-Lyonnaise des eaux, a clairement

exprimé son refus de sortir de M 6, rappelant les « *deux contraintes* » que sont « *la loi* » et « *l'autre partenaire de la CLT-UFA* ». Albert Frère, copropriétaire de l'opérateur germano-belge est aussi le premier actionnaire de Suez. Un partenariat qui, selon M. Mestrallet, « *continue à merveilleusement marcher* » puisque M 6 est une des chaînes les plus rentables de France. « *Nous restons dans M 6 plus que jamais* », a-t-il conclu.

RECHERCHE DE PARTENAIRES DANS LE CÂBLE

Pourtant, du côté de la CLT-UFA, on souligne qu'« *Albert Frère a toujours pensé que Suez devrait choisir car le groupe n'est pas assez présent dans la communication pour y rester longtemps* ». L'avis de M. Mestrallet est à l'opposé, puisque Suez-Lyonnaise des eaux a « *décidé d'accélérer sa stratégie dans la communication* ». Selon le président du directoire, cette activité « *fait partie de nos métiers centraux depuis la fusion entre Suez et la Lyonnaise des eaux* ».

Suez veut aussi « *accélérer dans le domaine des télécommunications, et notamment la large bande* ». La première étape pourrait être l'in-

troduction en Bourse du pôle communication de Suez-Lyonnaise des eaux. « *Nous n'avons pas encore pris la décision, mais nous n'excluons pas de coter soit la totalité de notre pôle communication, soit tel ou tel sous-ensemble* », a annoncé M. Mestrallet.

Pour son activité câble, récemment rebaptisée Noos, le groupe de Gérard Mestrallet recherche « *un partenaire, voire plusieurs, dans cette structure dont nous garderons 51 %* ». Selon *Le Figaro* du vendredi 30 juin, ces partenaires pourraient être le câble-opérateur britannique NTL et le fonds d'investissement américain Morgan Stanley.

Enfin, Suez-Lyonnaise des eaux n'envisage pas d'imiter son concurrent Vivendi : « *Nous n'achèterons pas de studio américain à Hollywood. En matière de contenus, notre politique est de nous développer par des partenariats. Nous en avons avec la CLT-UFA dans M 6, avec TF 1 et France Télécom dans TPS, avec M 6 dans Paris Première et avec Casino dans la distribution. Nous en aurons d'autres.* »

Guy Dutheil

L'opposition dépose un recours contre la loi sur l'audiovisuel

LES TROIS GROUPES DE L'OPPOSITION (RPR, UDF, DL) devaient déposer, vendredi 30 juin, un recours devant le Conseil constitutionnel contre le projet de loi de réforme de l'audiovisuel. Ce texte, qui vise à renforcer la place du secteur public et à ouvrir la voie au développement du numérique hertzien en France, a été définitivement adopté mercredi à l'Assemblée nationale.

Dans son recours, l'opposition estime que le projet de loi est « *contraire aux principes de liberté de communication et d'égalité inscrits dans la Constitution* » et « *porte atteinte à la liberté d'entreprendre* ». Par ailleurs, la droite estime que les amendements concernant la télévision numérique et l'Internet auraient dû faire l'objet d'un texte spécifique.

DÉPÊCHES

■ **JOURNALISTES** : le Syndicat national des journalistes (SNJ) est arrivé en tête des élections triennales de la Commission de la carte d'identité des journalistes professionnels. Il obtient 45,7 % des voix (+ 5,7 % par rapport à 1997), devant la CFDT, 17,1 % (- 2,4 %), la CGT, 15,9 % (- 2,1 %), la CFCT, 11 % (- 0,5 %), FO, 5,6 % (+ 0,9 %) et la CGC, 4,7 % (- 1,6 %). La participation a été de 51 % pour 32 041 inscrits.

■ **PRESSE** : les éditeurs de presse écrite ont réalisé près de 67 milliards de francs de chiffre d'affaires en France en 1999, ce qui représente une hausse de 5 % par rapport à l'année précédente - la plus importante depuis le début des années 90, selon une étude du service juridique et technique de l'information et de la communication. Cette progression s'explique par une hausse de 2,2 % des recettes des ventes et de 9,5 % de la publicité.

■ **Xavier Ellie, président du Progrès de Lyon, a été nommé directeur général adjoint de la Socpresse, responsable des affaires industrielles.** La nomination du nouveau président du Progrès « *interviendra avant le 15 juillet* », a annoncé, mercredi 28 juin, Yves de Chaisemartin, PDG du groupe, dans un communiqué. Xavier Ellie, 53 ans, était à la tête du quotidien lyonnais depuis 1989.

■ **Jean-Pierre Caillard, 53 ans, PDG du groupe La Montagne-Centre-France** a été réélu président du quotidien *La Montagne* à Clermont-Ferrand, qu'il dirige depuis 1996.

■ **José Frèches, ancien président du directoire du Midi libre, a indiqué à La Tribune** du 29 juin avoir été « *extrêmement surpris de la brutalité* » de l'annonce de son remplacement à la tête du groupe, passé sous le contrôle du Monde (*Le Monde* du 30 juin). Dans *Les Echos*, il a déclaré : « *Je suis surpris, mais serein, compte tenu de mon bilan à la suite de vingt et un mois de présence au Midi libre* ».

■ **RADIO** : les assistants d'émissions de Radio France, en grève depuis le 22 juin, ont voté, jeudi 29 juin, la reprise du travail malgré le rejet, en assemblée générale, des dernières propositions de la direction sur les modalités de leur intégration.

■ **Une dizaine de radios associatives ont souhaité profiter du procès de José Bové, le 30 juin à Millau, pour « expérimenter la transmission en direct par Internet d'un programme événementiel radiodiffusé ».** L'objectif est à terme « *la mise en place d'un serveur spécifiquement destiné aux échanges d'émissions entre les radios associatives* ».

■ **AUDIOVISUEL** : la Commission européenne devait donner son feu vert, vendredi 30 juin, à l'alliance conclue entre les groupes audiovisuels germano-luxembourgeois CLT-UFA et britannique Pearson TV.

■ **Jean Stock a été réélu à la présidence de Canal France International (CFI),** jeudi 29 juin, par le conseil d'administration, mais il a décidé de remettre en jeu son mandat de six ans dans trois mois, lorsqu'il présentera au personnel son plan stratégique d'entreprise.

Michel Noblecourt réélu président de la Société des rédacteurs du « Monde »

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE de la Société des rédacteurs du Monde (SRM), réunie jeudi 29 juin, a procédé au renouvellement de son conseil d'administration, après avoir adopté, à l'unanimité, le rapport d'activité pour 1999. Cinq des douze postes d'administrateurs étaient à pourvoir. Ont été élus, sur 948 parts exprimées (soit une participation de 68,5 %) : Michel Noblecourt (646 parts), administrateur sortant, Jean-Michel Dumay (562 parts), Hervé Morin (522), Marie-Béatrice Baudet (486) et Sylvia Zappi (446). Ils rejoignent Henri de Bresson, Christine Garin, Hugues Hénique, Christophe Jakubyszyn, Alain Lompech, Emmanuel de Roux et Nicole Vulser. Le nouveau conseil d'administration a réélu Michel Noblecourt, vice-président du conseil de surveillance du Monde SA, président de la SRM, pour un mandat de trois ans, par onze voix contre une à Henri de Bresson. Christine Garin a été élue vice-présidente et membre du conseil de surveillance du Monde SA, par dix voix contre une à Henri de Bresson et un bulletin blanc.

Elle succède à Serge Marti. Emmanuel de Roux a été élu, à l'unanimité, vice-président, succédant à Dominique Gallois. Henri de Bresson a été élu secrétaire par huit voix et trois bulletins blancs, succédant à Christophe Jakubyszyn. Alain Lompech a été élu trésorier, par onze voix et un bulletin blanc, succédant à Caroline Monnot.

L'assemblée générale de la SRM a adopté, à 76,79 %, une résolution demandant la création de sociétés des rédacteurs et des personnels dans les filiales de presse contrôlées par le Monde SA, et créant une Fédération des sociétés des rédacteurs et des personnels du groupe Le Monde. Une seconde résolution, adoptée à 82,49 %, mandate le conseil pour préparer une mise à jour des statuts.



Communiqué de presse du 29 juin 2000

CNP Assurances et les Caisses d'Épargne n'ont pas, à ce jour, trouvé d'accord quant à leur coopération pour la distribution des produits d'assurance vie par le réseau des Caisses d'Épargne.

Les négociations se poursuivent avec le souhait des deux groupes de pouvoir informer le marché dans les meilleurs délais.

Pendant ce temps, la distribution des produits continue dans des conditions inchangées.

Par ailleurs, pour l'ensemble de l'exercice en cours, la perspective de progression de 15%, hors éléments exceptionnels, du résultat net est dès à présent confirmée.

TABLEAU DE BORD

AFFAIRES

INDUSTRIE

● **COLAS** : le groupe de construction de routes a annoncé, jeudi 29 juin, la signature d'une lettre d'intention avec le groupe Desquenne et Giral pour acquérir les activités ferroviaires, de réseaux, de voirie de ce dernier, soit un chiffre d'affaires de 750 millions de francs (114,3 millions d'euros).

● **SAGEM** : le fabricant français de matériel de télécommunications a annoncé jeudi la cession en juillet de l'entreprise de cristallerie nancéenne CFC-Daum. L'acquéreur devrait être l'orfèvre Tétard 1860

● **QANTAS** : la compagnie australienne a annoncé vendredi qu'elle discutait avec Airbus de l'achat d'une dizaine d'exemplaires de futur super-porteur A-3XX pour les liaisons depuis l'Australie vers Londres et Los Angeles. Les livraisons devraient être échelonnées de 2006 à 2010.

● **SOUTHWEST AIRLINES** : Boeing a reçu de la compagnie aérienne américaine une commande pour 94 nouveaux 737-700 à fuselage étroit, d'une valeur catalogue de 4,5 milliards de dollars, assortie de 25 options et des droits sur 171 autres appareils sur douze ans.

SERVICES

● **AIR LITTORAL, AIR LIBERTÉ ET AOM** : le mouvement de grève déclenché à l'appel des syndicats de ces trois compagnies, qui vont être regroupées sous l'égide de SAirGroup (Swissair), devait entraîner des perturbations vendredi et samedi. Les renseignements sont disponibles au 0 803 805 805 ou 3615 AIR LIBERTÉ ou www.air-liberte.fr pour les passagers d'Air Liberté, au 0 803 834 834 pour ceux d'Air Littoral, et au 0 800 50 40 30 ou 3615 AOM ou www.aom.fr pour ceux d'AOM.

● **RHÔNE-ALPES** : l'aéroport de Lyon-Satolas est devenu celui de Lyon-Saint-Exupéry jeudi 29 juin. Une centaine de riverains de l'aéroport, qui dénoncent ses nuisances et s'opposent à son extension, ont manifesté dans l'aérogare.

● **AIR FRANCE** : la compagnie française a annoncé, jeudi, son intention de s'associer à Delta Air Lines pour prendre une participation de 10 % dans Thai Airways.

● **CORA** : le distributeur français envisage de prendre le contrôle amical du belge Louis Delhaize, dont il détient déjà 40 % du capital, pour former un ensemble de 9 milliards d'euros (59 milliards de francs) de chiffre d'affaires, selon le quotidien de Bruxelles *Le Soir*.

● **CHRISTIAN DIOR** : la maison de couture du groupe LVMH a annoncé, jeudi 29 juin, le recrutement du styliste Hedi Slimane comme directeur de création des lignes homme, en remplacement de Patrick Lavoix. M. Slimane était jusqu'en mars directeur artistique chez Yves Saint-Laurent.

● **SUEZ LYONNAISE DES EAUX** : le groupe français multiservice a racheté pour 106 millions de dollars la compagnie des eaux de Manaus, capitale de l'Etat d'Amazonie au Brésil, qui dessert 1,3 million de personnes en eau potable.

● **CEGETEL** : Le « 7 », le service de téléphonie fixe de Cegetel (groupe Vivendi), a franchi le cap des 2 millions de lignes. Il est le deuxième opérateur français longue distance après France Télécom et devant Télé 2, opérateur filiale du groupe suédois Kinnevik.

● **COLLECTIVITÉS LOCALES** : Christian Pierret, secrétaire d'Etat à l'Industrie, a déclaré, jeudi, qu'il allait introduire dans le projet de loi sur la société de l'information une disposition supprimant les contraintes pesant sur les collectivités locales pour déployer leurs propres réseaux de fibres optiques. Les collectivités revendiquaient ce droit, mais France Télécom s'y opposait.

FINANCE

● **VIEL ET CIE** : le courtier français et Garban-Intercapital vont rapprocher leurs activités d'intermédiation de gré à gré sur les options de change « afin de créer le leader mondial » du secteur. Ce rapprochement se fera à travers la filiale du courtier français TFS, et donnera naissance à une division qui opérera sous le nom de TFS-ICAP.

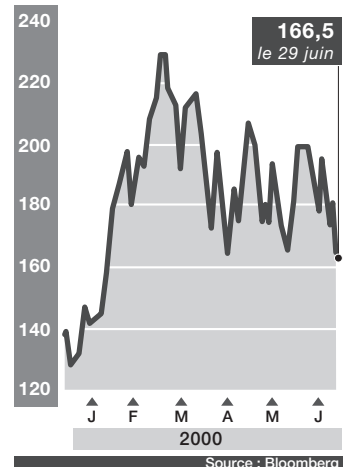
RÉSULTATS

● **NIKE** : le numéro un mondial de la chaussure de sport a réalisé un chiffre d'affaires de 9 milliards de dollars sur l'exercice clos en mars, en hausse de 2,3 %, et un bénéfice net de 579 millions de dollars (+ 28,3 %).

VALEUR DU JOUR

Ericsson pénalisé par le coût de l'UMTS

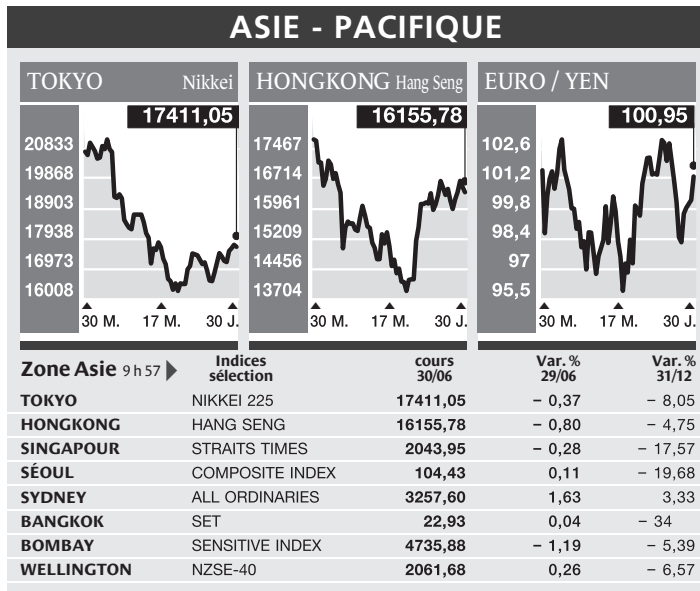
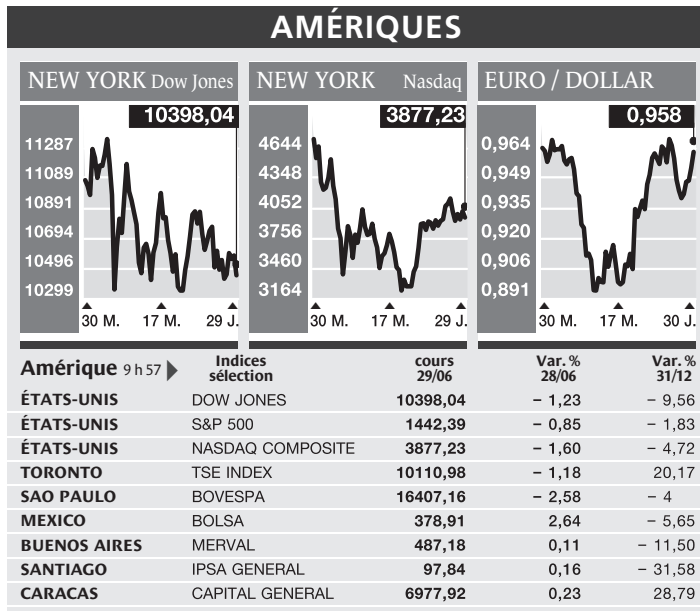
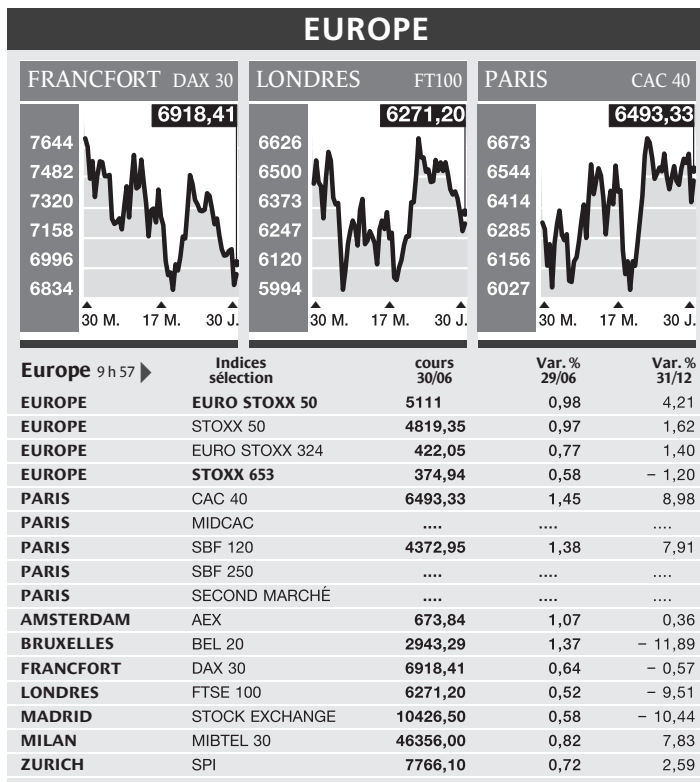
Action Ericsson en couronnes suédoises à Stockholm



LA SÉANCE du jeudi 29 juin fut particulièrement difficile pour les titres des équipementiers téléphoniques européens. Le titre Ericsson a chuté de 7,8 %, à 166,5 couronnes suédoises, entraînant ceux de ses rivaux Nokia (-11 %) et Alcatel (-7,44 %). Le président d'Ericsson, Kurt Hellstroem, a déclenché cette tempête en reconnaissant, à l'occasion d'un entretien avec le journal suédois *Dagens Industri*, que les équipementiers devraient supporter une partie de la très lourde facture de l'UMTS, norme de téléphonie mobile de troisième génération. M. Hellstroem a indiqué que les opérateurs téléphoniques européens devront déboursier près de 100 milliards de dollars pour acquérir des licences auprès des gouvernements et encore 200 autres milliards pour déployer les réseaux. Les investisseurs avaient déjà manifesté leurs inquiétudes en faisant chuter les titres des opérateurs téléphoniques. C'est au tour de ceux de leurs fournisseurs d'être atteints. Car « le volet financier sera un élément-clé dans les prochaines commandes d'équipements UMTS », reconnaissait, jeudi, Philippe Keyser, responsable des infrastructures mobiles d'Alcatel, lors de la présentation de la technologie UMTS développée conjointement par Alcatel et Fujitsu. « Les opérateurs demanderont une extension des conditions commerciales qui existent actuellement pour le GSM », poursuivait-il.

Aujourd'hui, les équipementiers

Enguérand Renault



SUR LES MARCHÉS

PARIS

L'INDICE CAC 40 a débuté la séance du vendredi 30 juin sur une hausse de 0,46 %, à 6 430,25 points. La Bourse avait terminé en forte baisse jeudi, victime de la chute des valeurs de télécommunications. Le CAC 40 avait clôturé sur son plus bas niveau de la journée, à 6 400,82 points, en recul de 3,13 %.

FRANCFORT

À LA BOURSE de Francfort, l'indice DAX gagnait 0,12 %, à 6 882,94 points, dans les premiers échanges, vendredi. Le marché des actions allemandes avait clôturé la séance en nette baisse, jeudi, atteignant son plus bas niveau depuis quatre semaines, sous le recul des valeurs technologiques et de Deutsche Telekom. L'indice DAX avait perdu 2,57 %, pour finir à 6 874,54 points.

LONDRES

L'INDICE FOOTSE de la Bourse de Londres a ouvert en hausse de 0,35 %, vendredi, à 6 261 points. Les valeurs britanniques avaient terminé en baisse jeudi, dans le sillage de Wall Street en matinée. L'indice Footsie avait fini sur un repli de 1,20 %, à 6 239,0 points, dans un volume de 1,5 milliard de titres échangés.

TOKYO

LA BOURSE de Tokyo a terminé en baisse de 0,37 %, au terme de la séance de vendredi, l'indice Nikkei clôturant à 17 411,05 points.

NEW YORK

LES MARCHÉS d'actions américains n'ont pas confirmé, jeudi 29 juin, le léger regain affiché mercredi après la décision de la Réserve fédérale de laisser ses taux directeurs inchangés. L'indice Dow Jones a reculé, à 10 398,04 points, perdant 1,23 %, et l'indice Nasdaq à 3 877,23 points, perdant 1,60 %. Face au ralentissement de la croissance, les investisseurs craignent maintenant pour les bénéfices des sociétés qui pourraient avoir de la peine à maintenir leur progression des derniers exercices.

TAUX

LE RENDEMENT de l'obligation assimilable du Trésor français émise à dix ans s'inscrivait à 5,19 % vendredi matin, tandis que celui du Bund allemand de même échéance se situait à 5,19 %. Jeudi, outre-Atlantique, les investisseurs se sont reportés sur les marchés obligataires, après le recul de la Bourse américaine. Le rendement moyen du bon du Trésor à dix ans est descendu à 6,03 % et celui de l'obligation à trente ans à 5,87 %. La baisse du rendement d'une obligation se traduit par une hausse de son prix.

MONNAIE

L'EURO restait ferme, au-dessus de 0,95 dollar, vendredi sur le marché des changes, alors que le yen reculait face aux principales devises, les importateurs japonais clôturant leurs comptes pour le mois. La devise européenne cotait 0,9529 dollar. Le billet vert s'échangeait à 105,53 yens.

ÉCONOMIE

La note de la dette japonaise abaissée

L'AGENCE d'évaluation financière Fitch IBCA a abaissé d'un cran, jeudi 29 juin, la note de la dette souveraine du Japon et déploré la passivité des autorités, confrontées à un endettement de plus en plus élevé et une évolution démographique défavorable. Fitch a ramené de triple A à AA-Plus sa note de long terme en monnaie nationale et confirmé l'abaissement décidé en septembre 1998 de la note de long terme en devises étrangères à AA-Plus. Cette décision « reflète les inquiétudes quant à la solidité des finances publiques japonaises », a indiqué l'agence dans un communiqué.

Fitch est préoccupée notamment par l'ampleur du déficit budgétaire, qui s'élève à près de 10 % pour l'exercice 2000-2001, et par le gonflement rapide de l'endettement public. Celui-ci a « explosé ces dernières années et la dette brute du gouvernement est actuellement d'environ 125 %, le plus haut niveau de l'OCDE », selon Fitch.

Les prix à la consommation ont progressé de 0,1 % au mois de mai au Japon par rapport au mois précédent, mais ont reculé de 0,7 % en glissement annuel, a indiqué vendredi l'agence de gestion et de coordination.

Le taux de chômage du Japon est retombé à 4,6 % en mai contre 4,8 % en avril et 4,9 % en mars, son record historique de l'après-guerre, et a donc reculé pour le deuxième mois consécutif, a annoncé l'agence gouvernementale de gestion et de coordination vendredi.

La consommation des ménages salariés, considérée comme un indicateur-clé de l'évolution de l'économie au Japon, a reculé de 1,2 % en mai par rapport au même mois de 1999, a annoncé vendredi l'agence de gestion et de coordination.

ÉTATS-UNIS : les ventes de logements neufs aux États-Unis ont baissé de 0,2 % en mai par rapport au mois précédent, avec un volume de 875 000 unités en rythme annuel, a annoncé jeudi le département du Commerce.

Le produit intérieur brut américain a progressé de 5,5 % en rythme annuel sur les trois premiers mois de l'année, par rapport aux trois mois précédents, selon la dernière estimation publiée jeudi par le département du commerce.

La croissance économique de ces dix dernières années aux États-Unis ne profite pas aux salariés les moins bien payés, a ré-

vélé jeudi une enquête de l'institut de conjoncture privée Conference Board.

Depuis 1973, le nombre de personnes travaillant à plein temps toute l'année mais vivant sous le seuil de pauvreté a augmenté, affirme le Conference Board. Le seuil de pauvreté est défini comme un revenu annuel de 13 003 dollars pour une famille de trois personnes.

ITALIE : le projet de budget 2001, approuvé jeudi dans ses grandes lignes par le gouvernement italien dans le cadre du document de programmation économique et financière (DPEF) 2001-2004, se place sous le signe de la croissance retrouvée.

Le DPEF place la croissance du PIB italien à + 2,8 % en 2000, puis + 2,9 % en 2001 et + 3,1 % en 2002, alors que le pays avait enregistré un modeste + 1,4 % en 1999.

Le président du conseil italien, Giuliano Amato, a indiqué jeudi que la dette publique italienne diminuerait pour représenter 99,7 % du PIB du pays à la fin 2003.

FRANCE : l'activité du bâtiment en France est restée « très dynamique » au cours des trois derniers mois (mars, avril et mai) et devrait poursuivre sur cette tendance, selon l'enquête mensuelle de l'Insee diffusée jeudi.

ROYAUME-UNI : la croissance du produit intérieur brut (PIB) de la Grande-Bretagne a atteint 0,5 % au premier trimestre 2000 par rapport au trimestre précédent et 3 % en glissement annuel, selon une troisième et dernière estimation publiée jeudi par l'Office des statistiques nationales (ONS).

DANEMARK : le nombre de chômeurs au Danemark a augmenté de 700 personnes en mai, s'élevant à 146 700 sans-emploi, correspondant à 5,3 % de la population active, contre 146 000 le mois précédent (5,2 %), selon des chiffres corrigés des variations saisonnières publiés jeudi par l'Institut national de la statistique.

Le produit intérieur brut danois a baissé de 0,6 % au premier trimestre par rapport au quatrième trimestre de 1999, en données corrigées des variations saisonnières, augmentant de 1,7 % sur un an, a indiqué jeudi l'Institut national de la statistique.

RUSSIE : le produit intérieur brut de la Russie devrait enregistrer une croissance annuelle de 5,5 à 6 % en moyenne d'ici 2010, a assuré jeudi le ministre russe du développement économique et du commerce, Guernan Gref.

Taux de change fixe zone Euro		Hors zone Euro	
Euro contre	Taux	contre franc	Taux
FRANC	6,55957	EURO	0,15245
DEUTSCHEMARK	1,95583	DEUTSCHEMARK	3,35385
LIRE ITALIENNE (1000)	1,93627	LIRE ITAL. (1000)	3,38774
PESETA ESPAG. (100)	1,66386	PESETA ESPAG. (100)	3,94238
ESCUDO PORT. (100)	2,00482	ESCUDO PORT. (100)	3,27190
SCHILLING AUTR. (10)	1,37603	SCHILLING AUTR. (10)	4,76703
PUNT IRLANDAISE	0,78756	PUNT IRLANDAISE	8,32894
FLORIN NÉERLANDAIS	2,20371	FLORIN NÉERLANDAIS	2,97680
FRANC BELGE (10)	4,03399	FRANC BELGE (10)	1,62607
MARKKA FINLAND.	5,94573	MARKKA FINLAND.	1,10324

Cours de change croisés						
30/06 9h57	Cours DOLLAR	Cours YEN(100)	Cours EURO	Cours FRANC	Cours LIVRE	Cours FR. S.
DOLLAR	0,94868	0,95815	0,14602	1,51690	0,61508
YEN	105,41000	100,95500	15,39000	159,87000	64,78500
EURO	1,04368	0,99054	1,58395	0,64215
FRANC	6,84860	6,49870	6,55957	10,39005	4,21220
LIVRE	0,65924	0,62550	0,63135	0,09630	0,40550
FRANC SUISSE	1,62580	1,54290	1,55735	0,23755	2,46615

Taux d'intérêt (%)				Matif				
Taux 29/06	Taux j.j.	Taux 3 mois	Taux 10 ans	Cours 9h57	Volume 30/06	dernier prix	premier prix	
FRANCE	4,38	4,23	5,38	5,58	Notionnel 5,5	28049	86,84	86,88
ALLEMAGNE	4,30	4,50	5,19	5,41	SEPTEMBRE 2000	NC	NC	NC
GDE-BRETAG.	5,75	6,03	5,17	4,49	Euribor 3 mois	NC	NC	NC
ITALIE	4,30	4,44	5,59	5,89	JUILLET 2000	NC	NC	NC
JAPON	0,07	0,17	1,75	2,21				
ÉTATS-UNIS	6,75	5,80	6,03	5,89				
SUISSE	2,75	3,32	4	4,43				
PAYS-BAS	4,25	4,44	5,34	5,55				

Matières premières		
En dollars	Cours 29/06	Var. % 28/06
MÉTALX (LONDRES)		
CUIVRE 3 MOIS	1785	+ 0,17
ALUMINIUM 3 MOIS	1584	- 0,06
PLOMB 3 MOIS	440	- 0,45
ETAIN 3 MOIS	5520	- 0,36
ZINC 3 MOIS	1156	- 0,26
NICKEL 3 MOIS	7950	- 0,19
MÉTALX (NEW YORK)		
ARGENT A TERME	5,06	+ 0,80
PLATINE A TERME	140705,00	+ 0,81
GRAINES DENRÉES		
BLÉ (CHICAGO)	272	+ 0,09
MAIS (CHICAGO)	194,25	- 0,26
SOJA TOURTEAU (CHG.)	170	+ 0,06
SOFTS		
CACAO (NEW YORK)	813	+ 0,12
SUFRÉ (LONDRES)	925	+ 2,21
CAFÉ BLANC (PARIS)

En euros		
En dollars	Cours 29/06	Var. % 28/06
BRENT (LONDRES)
WTI (NEW YORK)
LIGHT SWEET CRUDE	32,73	+ 1,35
Or		
OR FIN KILO BARRE	9800	+ 1,03
OR FIN LINGOT	9870	+ 0,41
ONCE D'OR (LO)	289,75	- 5,61
PIÈCE FRANCE 20 F.	55,80	+ 0,54
PIÈCE SUISSE 20 F.	56	+ 0,90
PIÈCE UNION LAT. 20	56	+ 0,90
PIÈCE 10 DOLLARS US	210
PIÈCE 20 DOLLARS US	370	- 3,90
PIÈCE 50 PESOS MEX.	363	- 0,55

Cotations, graphiques et indices en temps réel sur le site Web du « Monde ».

www.lemonde.fr/bourse

VALEURS EUROPÉENNES

L'action de la société britannique en charge des infrastructures ferroviaires, Railtrack, a terminé la séance du jeudi 29 juin en hausse de 5,2 % à 975 pence, à la suite d'informations de presse faisant état d'un plan gouvernemental visant à étendre le réseau ferré de Grande-Bretagne.

de ce dernier avec son homologue WorldCom. L'action SCM Microsystems a fortement chuté en Bourse, jeudi, reculant de 37,10 %, à 58,50 euros, en raison d'une mise en garde sur ses résultats au deuxième trimestre.

Table of stock prices for various European companies including Air Liquide, Akzo Nobel, BASF, BMW, Continental, Fiat, etc.

Table of stock prices for various European companies including Air Liquide, Akzo Nobel, BASF, BMW, Continental, Fiat, etc.

Table of stock prices for various European companies including Abbey National, ABN AMRO, All & Leics, Allied Irish, Alpha Bank, etc.

Table of stock prices for various European companies including Air Liquide, Akzo Nobel, BASF, BMW, Continental, Fiat, etc.

Table of stock prices for various European companies including Air Liquide, Akzo Nobel, BASF, BMW, Continental, Fiat, etc.

Table of stock prices for various European companies including Air Liquide, Akzo Nobel, BASF, BMW, Continental, Fiat, etc.

Table of stock prices for various European companies including Air Liquide, Akzo Nobel, BASF, BMW, Continental, Fiat, etc.

Table of stock prices for various European companies including Air Liquide, Akzo Nobel, BASF, BMW, Continental, Fiat, etc.

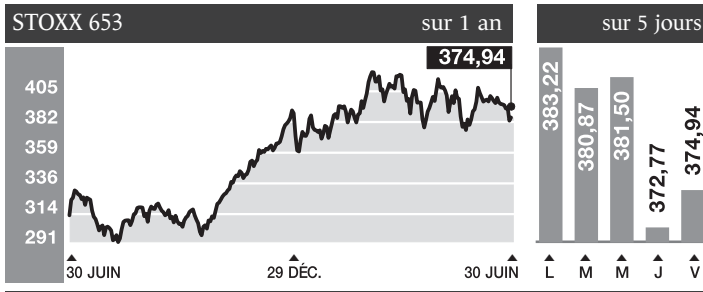


Table of stock prices for various European companies including DT.Lufthansa, EMI Group, Enemol Enter, Euro Disney, etc.

Table of stock prices for various European companies including Altana, AstraZeneca, Aventis, BB Biotech, etc.

Advertisement for Volkswagen Bora V6 4MOTION, featuring a car image and technical specifications.

Table of stock prices for various European companies including BG, BP Amoco, Burmah Castrol, etc.

Table of stock prices for various European companies including 3i, Almannij, Alpha Finance, Amvescap, etc.

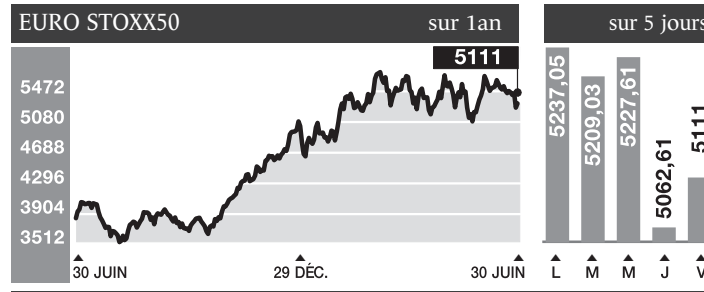


Table of stock prices for various European companies including VA Technology, Vedior NV, Aegis Group, Aegon NV, etc.

Table of stock prices for various European companies including B Sky B Group, Canal Plus, Carlton Communi, etc.

Table of stock prices for various European companies including Ahold, Altadis, Athens Medical, Avis Europe, etc.

Table of stock prices for various European companies including Ava Allg Hand, Boots Co Plc, Buhrmann NV, etc.

Advertisement for EURO NOUVEAU MARCHÉ, featuring a large 'EURO' logo and market information.

Table of stock prices for various European companies including United Internet, Aixtron, Augusta Technologie, etc.

VALEURS FRANÇAISES

L'action Crédit Lyonnais a une nouvelle fois été activement traitée sur le marché des reports de la Bourse de Paris à l'issue de la liquidation de juin, le volume totalisant 11,228 millions de titres, soit 3,34 % du capital de la banque, selon des chiffres communiqués par ParisBourse SA. Il s'agit du cinquième mois consécutif que le marché des reports du titre Crédit Lyonnais est ainsi animé, alimentant des spéculations sur une future bataille boursière autour de la banque privatisée au cours de l'été 1999. Vendredi 30 juin, lors des premiers échanges, le titre, en progression de 1 %, était coté 48,48 euros.

L'action Infogrames chutait à 26,7 euros, soit -4,27 %, lors des premières cotations de vendredi matin. L'éditeur de jeux vidéo a annoncé jeudi soir une OPE sur Paradigm Entertainment, société américaine spécialisée dans les jeux interactifs en trois dimensions. Infogrames propose 700 000 de ses titres au maximum, soit 19,5 millions d'euros au cours de jeudi soir (27,89 euros).

Le titre Ubi Soft reculait de 3,51 % à 41 euros, vendredi, quelques minutes après le début des cotations. L'éditeur et distributeur de jeux vidéo dit anticiper « une croissance de 25 % de son chiffre d'affaires et de ses résultats » sur l'exercice 2001-2002 après une hausse de 75 % de son résultat net consolidé en 1999-2000.

RÈGLEMENT MENSUEL

VENDREDI 30 JUIN

Cours relevés à 9 h 57

Liquidation : 24 juillet

Table of French stock market data including columns for 'Précédent en euros', 'Cours en euros', 'Cours en francs', '% Var. veille', and 'Valeur nominal (1)'. Lists various companies like BNP, AXA, and others.

Table of international stock market data with columns for company names, previous price, current price, and percentage change. Includes companies like AZEO, BAZOR, and various international firms.

Table of international stock market data (continued) with columns for company names, previous price, current price, and percentage change. Includes companies like NRJ GROUP, GUYENNE GASCOGNE, and others.

Table of international stock market data (continued) with columns for company names, previous price, current price, and percentage change. Includes companies like THOMSON MULTIMEDIA, TOTAL FINA ELF, and others.

Table titled 'International' showing 'Précédent en euros', 'Cours en euros', 'Cours en francs', '% Var. veille', and 'Valeur nominal (1)'. Lists companies like AMERICAN EXPRESS, A.T.T., and others.

ABRÉVIATIONS: B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes. SYMBOLES: 1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3; ■ coupon détaché; ● droit détaché; # contrat d'animation; o = offert; d = demandé; † offre réduite; ‡ demande réduite; ◆ cours précédent. DERNIÈRE COLONNE RM (1): Lundi daté mardi; # variation 31/12; Mardi daté mercredi; montant du coupon en euros; Mercredi daté jeudi; paiement dernier coupon; Jeudi daté vendredi; compensation; Vendredi daté samedi; nominal.

NOUVEAU MARCHÉ

JEUDI 29 JUIN

Cours relevés à 18 h 07

Table of 'NOUVEAU MARCHÉ' stock market data with columns for 'Cours en euros', 'Cours en francs', '% Var. veille', and 'Valeur nominal (1)'. Lists companies like ABEL GUILLEM, AB SOFT, and others.

Table of international stock market data (continued) with columns for company names, previous price, current price, and percentage change. Includes companies like CMT MEDICAL, COALA, and others.

Table of international stock market data (continued) with columns for company names, previous price, current price, and percentage change. Includes companies like OXIS INTEL, PERFECT TECH, and others.

Table of international stock market data (continued) with columns for company names, previous price, current price, and percentage change. Includes companies like GRAND MARNIE, GROUPE BOURB, and others.

SECOND MARCHÉ

VENDREDI 30 JUIN

Une sélection. Cours relevés à 9 h 57

Table of 'SECOND MARCHÉ' stock market data with columns for 'Cours en euros', 'Cours en francs', '% Var. veille', and 'Valeur nominal (1)'. Lists companies like ALES GPE EX, ALGECO, and others.

SICAV et FCP

Une sélection. Cours de clôture le 29 juin

Table of SICAV and FCP data with columns for 'Valeurs unitaires**', 'Date cours', and 'Cours'. Lists various investment vehicles like AGIPI, BNP, and others.

Table of 'CAISSE D'EPARGNE' and 'CREDIT LYONNAIS' data with columns for 'Sicav en ligne', 'Cours', and 'Date cours'. Lists various savings and credit products.

Table of 'CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL' and 'LEGAL & GENERAL BANK' data with columns for 'Cours', 'Date cours', and 'Valeur nominal'. Lists various financial services.

Table of 'SG ASSET MANAGEMENT' and 'FONDS COMMUNS DE PLACEMENTS' data with columns for 'Cours', 'Date cours', and 'Valeur nominal'. Lists various investment funds.

Table of 'CDC Asset Management' and 'MULTI-PROMOTEURS' data with columns for 'Cours', 'Date cours', and 'Valeur nominal'. Lists various asset management and promoter services.

★ Stars frais. ★★ A titre indicatif. * Part div. par 10 au 5/99. 1109,81 28/06

EURO 2000 L'Italie, qui a éliminé les Pays-Bas devant leur public (0-0 à l'issue du temps réglementaire, 3-1 à l'issue de la séance de tirs au but), sera adversaire de la France en finale de l'Euro 2000, di-

manche 2 juillet, à Rotterdam. ● **LES NÉERLANDAIS**, qui ont manqué deux penaltys en cours de rencontre, ont raté trois de leurs tirs au but, tandis que les Italiens en inscrivaient trois sur quatre. ● **DEUX**



ANS APRÈS SON ÉLIMINATION par la France, en quarts de finale de la Coupe du monde 1998 (0-0, 4-3 aux tirs au but), la Squadra Azzurra trouve une occasion de prendre sa revanche. ● **POUR LAURENT**

BLANC qui, comme pour beaucoup d'autres joueurs français, a évolué dans le championnat italien, cette rencontre a un caractère particulier et elle sera sa dernière sous le maillot de la sélection.

La marche des Bleus vers la gloire ne fut pas un long fleuve tranquille

Champions du monde en titre, finalistes de l'Euro 2000, face à l'Italie, lauréats de la plupart des trophées nationaux et internationaux avec leurs clubs respectifs, les joueurs de l'équipe de France ont pourtant dû lutter durement pour s'affirmer sur la scène internationale

GENVAL (Belgique)
de notre envoyé spécial

Il en va ainsi du sport et de sa discipline universelle. Le 7 mai, la France du football vibrait pour les

ANALYSE

La suprématie des Bleus s'est construite sur des échecs collectifs et des déceptions personnelles

amateurs de Calais, finalistes de la Coupe face aux professionnels du FC Nantes. Elle s'identifiait aux valeurs d'humilité prêtées à une bande de footballeurs du dimanche dirigée par Ladislav Lozano, entraîneur aux allures de José Bové, la moustache en moins. Elle approuvait les tirades enflammées de ce héros d'un football « propre ». Jacques Chirac fit savoir qu'il avait appelé ce technicien modeste pour s'enquérir de sa santé, au soir de la demi-finale, et après la victoire (2-1) des Nantais, le chef de l'Etat se rendit d'abord dans le vestiaire des vaincus pour les assurer de son estime.

Satanée mémoire. Deux mois seulement nous séparent de cette révolte des modestes et déjà le temps a fait son œuvre. Privé de tribune, Ladislav Lozano a retrouvé l'anonymat. Ses joueurs ont renoué avec leurs occupations domestiques. Peut-être descendront-ils dans la rue pour s'associer à l'exubérance générale, dans la soirée du dimanche 2 juillet, si l'équipe de France s'impose à Rotterdam face à l'Italie en finale du championnat d'Europe.

Jacques Chirac assistera à l'événement dans la tribune réservée aux invités de marque. Il sera sans doute la première personnalité à se rendre dans le vestiaire français quelle que soit l'issue de la partie. Le président de la République retrouvera des visages familiers. Deux jours après la finale du Mondial 1998 emportée par la sélection française aux dépens du Brésil (3-0), il leur réserva un accueil triomphal à la garden party du 14 juillet dans la foulée d'une allégresse populaire célébrée sur les Champs-Élysées et dans tout

le pays. Jacques Chirac avait fredonné l'hymne disco des Bleus et décora les idoles au retour des vacances estivales.

Un nouveau succès scellerait le destin exceptionnel d'une génération de footballeurs. Dans le même mouvement, l'équipe de France obtiendrait son premier trophée à l'étranger et personne ne trouverait à redire en apprenant que les héros pourraient empocher une prime de 3 millions de francs ou renégocier à la hausse leurs émoluments dans leur club respectifs, comme l'a déjà réalisé le défenseur central Marcel Desailly, désormais proche d'un revenu mensuel de 2 millions de francs à Chelsea (Angleterre).

Même au plus fort de la « Calaismania », l'image des champions du monde est demeurée intacte. Leur exposition médiatique a pu lasser et le discours redondant, rebuter. Mais cette disposition quasi-permanente pour se sublimer lors des grands rendez-vous remue le public. Ni la gloire, ni l'argent n'ont eu raison d'une ambition inassouvie. D'où cette

corrélation entre la ferveur soudaine réservée à une formation d'inconnus du Pas-de-Calais et la vénération vouée à l'équipe de France. La suprématie des Bleus s'est construite sur des échecs collectifs et des déceptions personnelles.

La trajectoire de Laurent Blanc, qui dispute face à l'Italie son dernier match international, est édi-

fiant. Après la défaite (1-2) devant la Bulgarie qui interdit aux Français de participer à la Coupe du monde 1994 aux Etats-Unis, il fut désigné comme un des bouc-émissaires de ce raté magistral. Sa carrière en bleu sembla devoir en rester là. Ses expériences à l'étranger (à Naples et au FC Barcelone) ne s'étaient pas soldées par de francs succès. Il lui fallut

attendre l'orée de ses 30 ans en 1996 pour activer enfin son palmarès.

Didier Deschamps, le recordman des sélections (100), fut nettement plus heureux dans le choix de ses clubs, avec à la clé une multitude de récompenses, mais en sélection, il connut l'époque troublée du début des années 90. « Il n'y avait ni solidarité, ni ambition collective », se souvient le capitaine dont l'un des faits d'armes fut d'avoir résisté à Bernard Tapie quand celui-ci voulait le transférer de Marseille à Bordeaux. Tout comme son complice Marcel Desailly, Didier Deschamps s'est familiarisé avec les exigences du haut niveau en émigrant en Italie. A la Juventus Turin, il a subi les sarcasmes de ses partenaires en mémoire du funeste France-Bulgarie de 1993 : « Quand on est traité de moins que rien, ça motive forcément. »

Youri Djorkaëff, le meilleur buteur du groupe (26 buts en 66 sélections), dut s'armer de patience et de culot pour forcer les portes de la réussite. Recalé par l'Olym-

pique lyonnais et le FC Sochaux, il n'a pas transité par un centre de formation. Il se résigna à faire ses classes dans un club de division 3 (Grenoble). Quand l'accès à un club de division 1 s'est enfin proposé (Monaco), il ne gagna qu'au forceps la confiance de son entraîneur, Arsène Wenger. « C'est pendant ces années que je me suis forgé un mental de vainqueur », assure le milieu de terrain. Emmanuel Petit a vécu de l'intérieur la déliquescence de la sélection pendant l'Euro 1992 et connu les tourments du banni : « Je me sentais incompris. »

A l'exception de Fabien Barthez, doté de tous les dons naturels pour son poste de gardien de but, aucun autre joueur de l'équipe de France n'a connu une ascension linéaire. « Souvent nous restons ensemble après le dîner pour confronter nos vécus et c'est la somme de ces expériences qui nous permettent d'avancer », résumait Laurent Blanc à l'aube de son ultime défi sportif.

Elie Barth

La der des ders de Laurent Blanc, libero libéré

« La vie est un roman, le plus beau des romans. Laurent a vécu sa vie de footballeur ainsi. Il a été privé de la finale de la Coupe du monde. C'est comme ça. » La longévité du joueur de l'Inter Milan tient effectivement de l'épopée. S'il comptabilise moins de sélections en équipe de France que Didier Deschamps (qui jouera son 101^e match dimanche), Laurent Blanc a porté pour la première fois le maillot bleu deux mois avant son coéquipier. C'était un soir de février 1989, à Dublin, pour un match amical contre l'Irlande (0-0). Laurent Blanc n'était pas encore défenseur, mais milieu de terrain offensif à Montpellier. On l'avait alors rangé parmi les candidats potentiels à la succession de Michel Platini.

Le chemin parcouru depuis ce jour a été riche en événements. Laurent Blanc a joué dans huit clubs différents et au sein de trois championnats européens (France, Italie, Espagne). Il a connu la victoire en Coupe de France et la division 2 avec Montpellier, la coupe d'Europe avec le FC Barcelone et l'Olympique de Marseille, la Coupe du monde avec les Bleus. Il a côtoyé cinq sélectionneurs nationaux (Henri Michel, Michel Platini, Gé-

rard Houllier, Aimé Jacquet, Roger Lemerre). Il a vécu des saisons de pure galère, comme celle passée à Nîmes en 1992-1993. Après un bon passage chez les Verts de Saint-Etienne, il s'est refait une santé chez Guy Roux, à Auxerre, où il a réalisé le doublé Coupe-championnat.

« J'AI EU UN PARCOURS ATYPIQUE »

Il a été porté aux nues, parfois maudit, toujours respecté, au stade San Paolo de Naples, au Camp Nou de Barcelone, au Stade-Vélodrome de Marseille. Jusqu'à ce jour de l'été 1999 où l'OM n'a plus voulu de lui. L'Inter Milan lui a ouvert ses portes pour en faire un titulaire à part entière et l'un des meilleurs joueurs du Calcio.

« J'ai eu un parcours atypique. J'ai connu tout ce qu'un footballeur professionnel est capable de connaître. C'est pour cela que ma motivation est toujours celle d'un jeune homme. En fait, je ne me soucie guère du nombre de sélections avec lequel je vais finir ma carrière ou des titres que j'ai pu gagner ou rater. Ce qui compte davantage, à mes yeux, c'est le nombre d'années au cours desquelles j'ai pu me maintenir au top.

Atteindre le haut niveau est une chose. Y rester longtemps est bien plus difficile », dit-il.

Deux fois, au cours de ces onze années passées au sein des Bleus, Laurent Blanc a failli renoncer à la sélection. Traumaté par le désastreux France-Bulgarie (2-3) de l'automne 1993, il se laissa convaincre de rester par Aimé Jacquet. Après la Coupe du monde 1998, il prit le temps de la réflexion avant de décider de continuer jusqu'à l'Euro. Dimanche, ses adieux à l'équipe de France devraient précéder d'un an ses adieux définitifs au terrain. Laurent Blanc ignore encore s'il ira au-delà de l'année de contrat qui lui reste avec l'Inter Milan. Le Cévenol se verrait bien embrasser une carrière d'entraîneur. Il a récemment demandé au président de la Fédération française de football (FFF), Claude Simonet, s'il existait des stages de formation accélérés pour les anciens internationaux. D'aucuns, comme Zinedine Zidane, le verraient même un jour prendre la tête de l'équipe de France. « Ce que je sais, dit-il, c'est que je resterai dans le football. »

Frédéric Potet

ITALIE - PAYS-BAS

ITALIE
Sélectionneur : Zoff

Toldo • Cannavaro ; Nesta ; Luliano ; Maldini (cap) • Zambrotta ; Di Biagio ; Albertini (Pessotto, 77^e) ; Fiore • (Totti, 83^e) • Del Piero ; Inzaghi (Delvecchio, 67^e).

PAYS-BAS
Sélectionneur : Rijkaard

Van der Sar • Bosvelt ; Stam ; F. de Boer (cap) ; Van Bronckhorst • Overmars ; Cocu (Winter, 83^e) ; Davids ; Zenden (Van Vossen, 77^e) • Bergkamp (Seedorf, 86^e) ; Kluyvert.

TIRS AU BUT ITALIE : 3 tirs transformés par Di Biagio, Pessotto, Totti ; le tir de Maldini (n°4) a été arrêté par Van der Sar.

PAYS-BAS : 1 tir transformé par Kluyvert ; les tirs de F. de Boer (n°1) et Bosvelt (n°4) ont été arrêtés par Toldo ; Stam (n°2) a tiré au-dessus.

AVERTISSEMENTS ITALIE : Zambrotta (15^e, jeu dangereux) ; Luliano (17^e, jeu irrégulier) ; Toldo (38^e, contestation) ; Maldini (45^e, contestation) ; Di Biagio (88^e, jeu irrégulier).

PAYS-BAS : Zenden (28^e, jeu dangereux) ; Davids (50^e, jeu dangereux) ; Van Bronckhorst (75^e, jeu dangereux) ; Stam (93^e, jeu irrégulier).

EXPULSION ITALIE : Zambrotta (34^e, deuxième carton jaune pour jeu irrégulier).

ARRÊTS DE JEU En faveur de l'ITALIE : 30 coups francs (8 + 13 + 9), dont 1 hors-jeu (0 + 0 + 1), 2 corners (0 + 2 + 0).

En faveur des PAYS-BAS : 37 coups francs (17 + 12 + 8), dont 8 hors-jeu (3 + 2 + 3), 8 corners (4 + 0 + 4).

OCCASIONS ITALIE : 46 positions d'attaque dans les 30 m (14 + 21 + 11), dont 3 occasions (0 + 2 + 1) ; 9 tirs (1 + 7 + 1), dont 2 contrés (0 + 2 + 0), 1 dévié (0 + 1 + 0) et 5 parés (1 + 3 + 1) par Van der Sar.

PAYS-BAS : 110 positions d'attaque dans les 30 m (36 + 37 + 37), dont 11 occasions (5 + 3 + 3) ; 31 tirs (12 + 9 + 10), 2 déviés (2 + 0 + 0), 2 montants (1 + 1 + 0) et 5 parés (2 + 2 + 1) par Toldo.

L'ACTION OCCASION POUR LES PAYS-BAS à la 15^e minute

1 Bergkamp vient provoquer la défense italienne balle au pied.
2 Il élimine Luliano d'un crochet de droit.
3 Son tir croisé de l'intérieur du pied droit à ras de terre vient percuter le poteau gauche de Toldo.



37 coups francs (17 + 12 + 8), dont 8 hors-jeu (3 + 2 + 3), 8 corners (4 + 0 + 4).

ITALIE : 46 positions d'attaque dans les 30 m (14 + 21 + 11), dont 3 occasions (0 + 2 + 1) ; 9 tirs (1 + 7 + 1), dont 2 contrés (0 + 2 + 0), 1 dévié (0 + 1 + 0) et 5 parés (1 + 3 + 1) par Van der Sar.

PAYS-BAS : 110 positions d'attaque dans les 30 m (36 + 37 + 37), dont 11 occasions (5 + 3 + 3) ; 31 tirs (12 + 9 + 10), 2 déviés (2 + 0 + 0), 2 montants (1 + 1 + 0) et 5 parés (2 + 2 + 1) par Toldo.

OCCASION POUR LES PAYS-BAS à la 15^e minute

1 Bergkamp vient provoquer la défense italienne balle au pied.

2 Il élimine Luliano d'un crochet de droit.

3 Son tir croisé de l'intérieur du pied droit à ras de terre vient percuter le poteau gauche de Toldo.

Infographie "Le Monde" avec Clément Douin

Cinq penaltys manqués plombent les espoirs néerlandais

AMSTERDAM

de notre envoyé spécial

« Pêno ou pas pêno ? » Le penalty était-il mérité ou non ? Combien de fois ces quelques mots qui ont animé plus d'une conversation de bistrot ont-ils suffi à résumer un match de football et sa dramaturgie ? Il est plus rare, en revanche, de voir ce débat se prolonger avec autant d'acuité durant tout un tournoi, comme ce fut le cas pendant l'Euro 2000, qui aura autant été marqué par le retour d'un jeu offensif distrayant que par une épidémie de décisions arbitrales contestées, notamment en matière de penaltys.

Au lendemain de leur élimination face à la France, mercredi 28 juin, les joueurs portugais étaient convaincus d'avoir été victimes d'une décision inique de l'arbitre de la première demi-finale (*Le Monde* du 30 juin). Quelques jours plus tôt, au cours du premier tour de la compétition, les Turcs et les Tchèques avaient eu le même ressentiment après leurs défaites respectives face aux Italiens et aux Néerlandais. Les deux « petits » pays de football se sentirent floués, mais leur plainte n'eut guère d'écho.

Jeudi 29 juin, à Amsterdam, lors de la seconde demi-finale, vint le tour des Italiens de céder à la théorie du complot. Depuis une demi-heure, les joueurs de Dino Zoff étaient sérieusement malmenés par leurs hôtes néerlandais. Sur les ailes, Boudewijn Zenden, Marc Overmars et Dennis Bergkamp les avaient plus d'une fois humiliés, qui

d'un crochet intérieur, qui d'une série de dribbles, qui d'une déviation.

La logique du « verrou » italien résistait tant bien que mal aux thèses expansives des joueurs de Frank Rijkaard, mais par deux fois, Gianluca Zambrotta n'avait pu éviter la faute face aux débordements néerlandais. Il venait d'être renvoyé du terrain (34^e), lorsque l'arbitre allemand, Marcus Merk, a cru apercevoir trois défenseurs azzurri en train de ceinturer l'avant-centre Patrick Kluyvert. C'était dans la surface de réparation : pour M. Merk, il y avait pénô.

Pour Paolo Maldini et ses coéquipiers, c'était a priori un scandale. Ils se sont débattus, ils ont protesté avec véhémence avant que Frank De Boer ne s'élance pour tirer (38^e). Les Italiens, furieux, ne savaient pas qu'il ne pouvait rien leur arriver de mieux pour les relancer vers la finale.

Pour faire face à l'angoisse supposée le tenailler au moment du

penalty, le tireur a recouru à divers moyens. Quelques-uns se signent. D'autres, comme Zinedine Zidane, se concentrent en se persuadant qu'il suffit, après tout, de « mettre la balle au fond des filets ».

D'autres encore, tel Alan Shearer, font appel à la ruse. A la veille de son match de poule décisif face à la Roumanie, l'avant-centre anglais avait effectué une longue séance de tirs au but, en visant toujours le même côté. « J'étais sûr que les Roumains avaient envoyé un espion », expliqua-t-il ensuite. Le jour du match, il a tiré de l'autre côté. Il a marqué.

COUPS DU SORT

Frank De Boer, lui, a pris son élan fort de la confiance de celui qui a déjà réussi un penalty important, celui de la courte victoire néerlandaise (1-0) contre les Tchèques. Son tir s'est échoué sur une manchette du gardien italien Francesco Toldo. Dino Zoff a compris à cet instant

Frank Rijkaard démissionne

Comme le Portugais Humberto Coelho, la veille, Frank Rijkaard a annoncé sa démission peu de temps après l'élimination de son équipe. Le sélectionneur néerlandais a justifié cette décision, que rien ne laissait supposer, par son échec en demi-finales de l'Euro 2000 : « Je m'étais fixé pour but de gagner cette compétition. J'ai échoué, donc j'en tire toutes les conséquences et je démissionne. »

Frank Rijkaard avait réussi à installer une ambiance très positive au sein d'un groupe de joueurs qui vouaient un grand respect à celui qu'ils avaient parfois côtoyé à l'Ajax Amsterdam. Champion d'Europe en 1988, le jeune coach (37 ans) rêvait de réussir un doublé inédit en emportant l'Euro 2000 en tant qu'entraîneur. Michel Platini avait échoué avant lui dans cette quête, en 1992. Malgré la déception, Frank Rijkaard a annoncé qu'il resterait dans le monde du football.

Eric Collier

Paolo Maldini, défenseur symbole de l'Italie éternelle

A 32 ans, le capitaine montre talent et courage

AMSTERDAM

de notre envoyé spécial
Jeudi 29 juin, dans le cadre futuriste de l'Arena d'Amsterdam (Pays-Bas), Paolo Maldini a écrit une des plus belles pages de sa longue et glorieuse carrière internationale. Trois jours après avoir fêté son 32^e anniversaire en compagnie de toute la Squadra azzurra réunie près d'Anvers, l'inamovible capitaine a livré un match impressionnant de courage et de lucidité.

Les images des vagues orange déferlant sans cesse sur l'arrière-garde italienne resteront longtemps dans la mémoire collective. Des vagues qui, au fil des minutes, se sont brisées sur l'héroïque défense des hommes en bleu ciel. Jamais sans doute l'équipe d'Italie n'avait autant subi un match. Et jamais Paolo Maldini, l'homme aux 110 sélections, n'a autant souffert dans sa chair. Face au petit Marc Overmars puis devant l'athlétique Peter Van Vossen, il a presque toujours pris le dessus, taclant, bloquant, relançant avec l'énergie d'un débutant, la lucidité d'un vieux briscard et un talent qui n'appartient qu'à lui.

Lors de la prolongation, alors que la pression hollandaise se faisait de plus en plus forte, on a vu Paolo Maldini s'effondrer sur la pelouse, tenaillé par des crampes. Après un rapide massage, il s'est relevé, reprenant ce qui n'était plus un match mais un combat sans temps mort. La prolongation s'est achevée, laissant place à la séance de tirs au but. Epuisé, il a manqué son essai. En ratant ce tir au but, il a soudain vu défilé les images des trois grands rendez-vous manqués avec la gloire à cause de damnés tirs au but : la demi-finale du Mondial italien, perdue face à l'Argentine de Maradona, dans un stade de Naples devenu hostile à sa sélection nationale pour encourager l'idole locale ; la finale de la World Cup américaine, perdue face au Brésil sous le soleil de plomb de Pasadena en 1994 ; et le quart de finale de Saint-Denis, l'échec ultime de Luigi Di Biagio face à des Bleus en

route vers leur titre mondial.

Jeudi soir, à Amsterdam, Luigi Di Biagio a cette fois réussi son tir. Et la Squadra de Paolo Maldini est passée. A l'énergie, à l'italienne.

Depuis ses débuts, en janvier 1985, sous le célèbre maillot rayé rouge et noir du Milan AC, le club auquel il est toujours resté fidèle, Maldini junior, fils de Cesare, ex-grand défenseur devenu plus tard sélectionneur national, n'a cessé de progresser, au point de devenir le symbole du défenseur moderne, intraitable dans les duels et rayonnant dans la relance.

À UN PAS DU RECORD

Dimanche 2 juillet, dans la cuvette du stade de Rotterdam (Pays-Bas), face à la France, il fêtera sa 111^e sélection. Son actuel sélectionneur, Dino Zoff, recordman italien en la matière, en totalise 112. Il y a six ans, alors que Franco Baresi (son modèle en sélection et au Milan AC) prenait sa retraite internationale, Paolo Maldini avait récupéré le brassard de capitaine. L'Italie le considère aujourd'hui comme un mythe vivant. Sa timidité naturelle ne l'empêche pas d'assener ses vérités. Lorsque on évoque une crise du football italien après la décevante saison des clubs transalpins sur la scène européenne, il contre-attaque : « On ne peut pas décréter un état de crise en fonction des résultats d'une seule saison. Pour bien juger, il faut prendre en compte les cinq dernières années. Et là, aucun football n'a autant gagné de titres que le football italien ! »

Paolo Maldini dispute son troisième championnat d'Europe des nations. Cette fois, il est persuadé que le titre ne lui échappera pas. « Face à la Hollande, nous avons livré et gagné une terrible bataille. Ce match n'a fait que confirmer ce que je savais déjà : nous sommes au point physiquement et tactiquement. Notre équipe est compacte et bien équilibrée. Maintenant, nous avons un compte à régler avec la France... »

Alain Constant

Tableau de la phase finale

QUARTS DE FINALE	DEMI-FINALES	FINALE	BUTEURS
<p>PORTUGAL - TURQUIE 2 - 0</p> <p>ESPAGNE - FRANCE 1 - 2</p> <p>ITALIE - ROUMANIE 2 - 0</p> <p>PAYS-BAS - YOUGOSLAVIE 6 - 1</p>	<p>PORTUGAL - FRANCE 1 - 2 (après prolongation)</p> <p>ITALIE - PAYS-BAS 0-0 (3 tab 1)</p>	<p>FRANCE - ITALIE Dimanche 2 juil. Rotterdam à 20 heures (TF1)</p>	<p>1 5 buts : Kljuvert (Pays-Bas) Milosevic (Yougoslavie)</p> <p>2 4 buts : Nuno Gomes (Portugal)</p> <p>3 3 buts : Henry (France) Sergio Conceicao (Portugal) Zahovic (Slovénie)</p> <p>4 2 buts : Douze joueurs, dont Zidane et Djorkaeff</p>

POITIERS-LE FUTUROSCOPE (Vienne)

de notre envoyé spécial
Le Tour de France s'élancera samedi 1^{er} juillet de Poitiers-le Futuroscope



CYCLISME

Pour le reste, cette 87^e édition de la Grande Boucle risque d'être plus volontiers placée sous le signe du doute. Certes, chaque soir il y aura des vainqueurs d'étape. Au bout de ces trois semaines, on remettra également les traditionnels maillots distinctifs (à pois du meilleur grimpeur, vert du classement par points). Il y aura surtout le podium final, avec ses trois marches, et un maillot jaune, endossé par un des cent quatre-vingts cyclistes inscrits au départ.

Mais il conviendra de ne pas tresser les lauriers trop rapidement. Car, avant de pouvoir valider ces classements et d'être certain de l'identité du vainqueur final du Tour de France, il faudra attendre. Au mieux plusieurs semaines, sans doute plusieurs mois, le temps nécessaire pour que la méthode de détection de l'érythropoïétine (EPO) dans les urines, mise au point par le laboratoire national de dépistage du dopage de Châtenay-Malabry (Hauts-de-Seine), fasse l'objet d'une totale validation et puisse être appliquée aux échantillons qui auront été prélevés, puis congelés, chaque jour durant le Tour de France.

D'UN TRIMESTRE À UN SEMESTRE

Ce principe de congélation des prélèvements urinaires, qui conduira à de possibles sanctions a posteriori, a été adopté par l'Union cycliste internationale (UCI) samedi 24 juin. Deux jours plus tôt, deux experts mandatés par le Comité international olympique (CIO) avaient refusé leur feu vert à une entrée en vigueur, dès le départ du Tour de France, du test élaboré par le laboratoire de Châtenay-Malabry. « Le Tour a toujours été dans cette configuration », a plaidé Hein Verbruggen, le président de l'UCI, qui, dans un entretien à L'Equipe, le 28 juin, a rappelé que « les contrôles antidopage de la dernière étape ne sont connus que le lundi ».

Reste que, dans le cas de figure présent, c'est un délai de trois à six mois dont on parle pour l'homologation du test français, et donc pour la connaissance d'éventuels cas positifs. « Quand on a mis en place la détection des anabolisants, les résultats nous parvenaient deux semaines plus tard », fait valoir Hein Verbruggen, qui manifeste « un sentiment de soulagement » car, assure-t-il, « nous sommes en

Le 87^e Tour de France cycliste à l'épreuve de la congélation

Il faudra attendre plusieurs mois les analyses antidopage qui valideront les résultats de la course

Le Tour de France s'élance samedi 1^{er} juillet du Futuroscope de Poitiers (Vienne). Pour être totalement assuré de la validité des résultats de

l'épreuve et de l'identité du maillot jaune, il faudra sans doute attendre plusieurs mois. Le temps que la méthode française de détection de

l'érythropoïétine (EPO) soit validée et qu'on l'applique aux échantillons des contrôles antidopage qui auront été congelés auparavant.



train de résoudre un problème vieux d'une dizaine d'années ». S'il affirme ne pas vouloir « être naïf », évoquant l'« arrivée de produits d'une nouvelle génération », le patron du cyclisme mondial considère qu'avec la solution retenue « on ne pouvait être plus dissuasif ».

Un discours que le peloton français avait déjà fait sien (Le Monde du 27 juin). D'autant plus rapidement que bon nombre de coureurs français se disaient pas loin de l'écœurement au vu du déroulement du début de la saison et du comportement de certains de leurs homologues des équipes étrangères. Xavier Jan (La Française des jeux) s'est ainsi ouvertement demandé si, en l'absence de test EPO sur le Tour de France, il n'aurait pas mieux valu rester à la maison plutôt que de revivre ce qu'il avait vécu sur les routes du Critérium du Dauphiné libéré.

Cette épreuve a été dominée par les coureurs de l'équipe espagnole Euskaltel et ceux de l'équipe américaine US Postal : Tyler Hamilton (vainqueur final) et Lance Armstrong y ont notamment fait étalage d'une force irréprouvable. Ce dernier, vainqueur du Tour 1999, est classé au premier rang des favoris de cette édition 2000.

Philippe Le Cœur

Dopage : l'entraîneuse Carmen Hodos écroulée

CARMEN HODOS, entraîneuse d'athlétisme au club sportif municipal de Clamart (Hauts-de-Seine), a été mise en examen pour « administration de substances vénéneuses et infraction à la législation sur les produits dopants », jeudi 29 juin, par la juge d'instruction Nathalie Frydman (Le Monde du 30 juin). Interpellée mercredi à son domicile de Boulogne-Billancourt (Hauts-de-Seine), elle a été incarcérée après avoir passé près de trente heures en garde à vue dans les locaux de la brigade des stupéfiants au quai des Orfèvres, à Paris. Son mari, Silvio Hodos, agent d'athlètes, appréhendé en même temps, a également été mis en examen. Laisse en liberté, il devra se soumettre à un contrôle judiciaire. Depuis plusieurs mois, les enquêteurs du groupe dopage récemment créé à la brigade des stupéfiants surveillaient Carmen Hodos. Sur la foi de renseignements, ils ont mené leurs investigations pendant près d'un an avant de procéder à l'opération. Lors de la perquisition effectuée mercredi au domicile des deux époux, les policiers ont découvert des ampoules d'érythropoïétine (EPO), des hormones de croissance, des anabolisants et des corticoïdes, autant de substances utilisées comme dopants dans les milieux sportifs. Le laboratoire national de dépistage du dopage de Châtenay-Malabry (Hauts-de-Seine) a été réquisitionné sur requête du ministère de la justice, jeudi, afin de déterminer la nature exacte des produits saisis.

DÉPÊCHE

■ TENNIS : la Française Mary Pierce, lauréate des Internationaux de France 2000, a été éliminée au deuxième tour du tournoi de Wimbledon, jeudi 28 juin, par l'Espagnole Magui Serna (7-6 (7/5), 7-6 (7/4)). En revanche, Sarah Pitkowski s'est imposée face à la Roumaine Catalina Cristea (5-7, 7-6 (7-5), 6-2). Chez les messieurs, seul Jérôme Golmard, victorieux de l'Autrichien Pavel Koubek (7-6 (7-4), 4-6, 6-2, 6-1), a passé le deuxième tour.

www.europeinfos.com
le site info de

Vous êtes en direct

Infos com

PRÊT-À-PORTER MASCULIN

2001, l'odyssée du costume trois-pièces

La mode masculine présentée à Milan a brillé par ses citations décousues. Les clichés du gigolo balnéaire le disputent au conventionnalisme plat

MILAN

de notre envoyé spécial

Dans cette métropole encore provinciale où la mairie, dirigée par un admirateur de Silvio Berlusconi, se flatte d'avoir renforcé la police et vaincu les syndicats, l'heure est aux jeunes néobourgeois, enrichis par les start-up et les stock-options et qui circulent en trottinette, masqués d'énormes lunettes solaires. Cet été, l'explosion des couleurs a empli les rues d'adolescentes au nombril découvert, moulées dans de petits hauts et flottant dans des pantalons immenses... Dans ce pays de peintres, nul ne semble regretter le minimalisme. Et pourtant, son carcan étouffant avait ses exutoires : la recherche de nouveaux patronages, de matières inédites...

Au sein des maisons italiennes, on parle avant tout capital, fabrication, distribution : toute singularité créative semble aujourd'hui bannie. Quand Patrizio Bertelli, patron du groupe Prada, rachète Jil Sander, évince celle-ci avant de présenter, sous cette griffe vide, une collection que la créatrice aurait pu signer, c'est à bon droit qu'il affirme qu'une équipe de stylistes,

Un axe pour la mode

Depuis deux ans, la France et l'Italie recomposaient le luxe à la hussarde : contrôlé à 40 % par PPR (Pinault-Printemps-Redoute), Gucci acquérait Yves Saint Laurent, Boucheron et Sergio Rossi, tandis que LVMH s'arrogeait Fendi et Emilio Pucci — en attendant, peut-être, Armani... Lundi 26 juin, ces empoignades ont débouché sur une alliance, les deux syndicats nationaux de la mode s'accordant pour harmoniser leurs présentations, unir leur promotion, punir les contrefacteurs... L'Europe de la mode est peut-être née là. A terme, sans doute, Paris aura le monopole des défilés « femme » et Milan régnera sur l'« homme ».

En matière de salons, la 58^e édition du Pitti Immagine Uomo vient de confirmer, du 22 au 25 juin, que Florence domine sans partage la mode masculine. On y a vu des innovations surprenantes, tels ce tissu bardé de microtubes, où court un liquide isolant qui ramène la température extérieure à celle du corps, ou encore ces chaus-sures mêlant le cuir au métal.

PERRONO - BIJOUX

Anciens - Occasions - Argentierie
Pierre précieuses - Brillants
Création et transformation
Achats, Ventes,
Echanges, Réparations

Sélectionné par le guide "PARIS PAS CHER"

OPERA angle bd. des Italiens
4, chaussée d'Antin
ETOILE 37, avenue Victor Hugo
ouverts du mardi au samedi

ici comme ailleurs, suffit désormais à faire vivre un produit. Au plus fort de ses excentricités calculées, la mode italienne n'avait jamais perdu de vue ses ventes. D'où, sans doute, le virage de Prada, qui sanctionnait, voici deux jours, des années de course au *trend* par un défilé anodin de costumes courts anthracite ou marron glacé, façon premières années 60, émaillé de vestes en pécaré et de maillots de bain en pilou.

Que manquait-il au vestiaire masculin débraillé en vestes-chemises et sweats à capuche, restructuré en zips et poches ? Un complet à rayures banquier. Une chemise à plastron, à poignées mousquetaire, à col cassé... Des cravates, des nœuds papillon, des pochettes même... Et chacun d'en donner sa version : bon ton-bonne mine chez Cerruti, dandy pure soie de cravate chez Dolce e Gabbana, yachtman pour Mila Schön, étri-qué-cigarette, brooker ou minet Renoma à épaules pagode chez Versace... Signe des temps : Forall, le confectionneur en vogue qui rafle les contrats de fabrication, défilait pour la première fois dans un tonnerre d'applaudissements en présentant, sous la marque Pal Zileri, un arc-en-ciel très italien d'impeccables costumes couvrant toutes les couleurs du spectre.

SWEAT-SHIRTS « GONFLETTE »

Sur les podiums, pour l'été 2001, les bambis anémiés ont fait place à des mannequins plus âgés, musclés pour la reprise économique. Pour Issey Miyake, Naoki Takizawa les a gaiement parodiés avec des sweat-shirts « gonflette » (on souffle dans des valves), style bouée de sauvetage, engendrant des silhouettes entre footballeur américain et Goldorak articulé, montées sur des grands bas torsadés de couleur vive, rappelant les roudoudous. C'est que les jeunes boursicotiers de la Toile ne ressuscitent pas les golden boys cruels : ils s'amuse et parodent comme des enfants. On le voit à leurs petits blousons de vichy absinthe bouffant à la taille (Jean-Paul Gaultier), leurs uniformes d'opérette aux tons de millefeuille (manteau de porteur d'hôtel crème et marron de Trussardi), leurs shorts de boy-scouts aux pastels laiteux (Jil Sander)... Ils traînent chez eux dans de somptueux peignoirs de soie noire brodés de dragons (Gucci), et à la plage en chemises de soie turquoise ou framboise, archimoulés dans les pantalons blancs des play-boys de Dallas (Versace) ou dans des slips de bain en nylon mauve, noués par un lacet (Moschino). En discothèque, ils cultivent les extases du studio 54 dans de somptueuses chemises blanches col pelle à tarte (Versace) ou relevé façon Mapplethorpe, émergeant d'un vaste pantalon gauchon en cuir noir (Gucci)...

Au-delà des signes de saison (rayures de toile à matelas, petits carreaux, empiècements, spartiates, seersucker, velours blanc milleraies, knickers et pulls fins col en V, blanc et crème traités en couleurs flashy...) et des figures obli-

gées (dentelles et broderies chez Dolce e Gabbana, chemises moulantes chez Valentino...), deux collections pétillaient d'originalité. Pour Gucci, Tom Ford osait une ligne large et longue, très fournie en cuir (cette matière offre de confortables marges) associant la chemise croisée de Mulan au pantalon bouffant du voleur de Bagdad. Malgré quelques maîtres nageurs volés à Pierre et Gilles, Jean Paul Gaultier avait mis, pour sa part, le cap sur les langueurs adolescentes, au travers de Tadzio vêtements de fluides marinières en maille olive, de ceinturons chaloupants, de foulards de soie noués façon boy-scout et de maillots de bain à crevés... Et la haute couture était passée par là.

Jacques Brunel



D.R.



D.R.

Chez Trussardi, les porteurs de valises se camouflent en chauffeurs de luxe.

Le retour du Sicilien dans son village natal par Dolce & Gabbana.



D.R.

La Dolce Vita version collège par Prada.

Chez Versace, les play-boys rétros ruissellent de luxe.

La jet-set à la plage par Valentino.



D.R.

Bally reprend pied en faisant irruption dans l'arène du luxe

APRÈS Gucci, Prada, Hermès et Louis Vuitton, un maroquinier inattendu prend pied dans l'arène du luxe. Racheté 200 millions de dollars en novembre 1999 par Texas Pacific, un groupe d'investissement américain financé par des fonds de retraite, des banques et des compagnies d'assurances, voici l'immémorial Bally saisi par la créativité « tendance ».

Si la nouvelle consterne les amoureux de cette entreprise paisible (150 ans d'âge, chez qui des générations d'adolescents se sont fait offrir leurs premières chaussures), les plus lucides apprécient dans cette opération un sauvetage *in extremis*. La garantie de



D.R.

« qualité suisse » ne suffisait plus à cette entreprise menacée par les marques de luxe autant que par les chausseurs bon marché. En déclin régulier durant les années 90, son chiffre d'affaires avait chuté de 10 % en 1998, sans que les rachats successifs — six équipes dirigeantes en dix ans — aient en rien renversé la tendance. Spécialisé dans la thérapie musculée d'entreprises à « fort potentiel », Texas Pacific — qui a déjà remis sur pied Continental Airlines et les motos Ducati — a confié l'avenir de Bally à Gérald Mazzalovo, le Français qui, de 1996 à 1998, a restructuré Loewe au sein du groupe LVMH.

LE DEUIL DE 120 MAGASINS

La chirurgie a commencé par la fermeture de l'usine « historique » de Schönenwerde, près de Zurich, ainsi que par le déménagement du siège sur la frontière italienne, plus proche des fabricants — la fabrication est faite en partie dans la Péninsule. Elle se poursuit avec le deuil de 120 magasins : c'est au Japon et aux Etats-Unis que la marque entend se restructurer. Désormais désireux d'apparaître comme « un Gucci axé sur le

jour », Bally a mis le cap sur le grand luxe (les prix grimpent de 20 à 30 %) et les attraits de la mode la plus éphémère. Promu directeur artistique, l'Américain Scott Fellows — un diplômé de Harvard passé par Ferragamo — montre bien de la vigueur à actualiser les classiques maison. Jadis paisiblement familial, le Havana Loafer arbore aujourd'hui toutes les couleurs, et se transforme même en cravate. La Car Shoe, qui fit le succès de Tod's, est reprise avec une bande jaune de saison. Partout, des perforations inédites, des couleurs nouvelles (rouge, moutarde...), des patchworks de matières veulent rappeler que la Suisse, réputée pour ses montres, est une patrie de grands designers. Pour fortifier son message, Bally propose aussi, en marge d'une maroquinerie (bagages, portefeuilles...) revue et corrigée, un prêt-à-porter décontracté qui ne déparerait pas la via Montenapoleone. A ce grand saut dans le système de la mode, il ne manquait qu'un logo neuf. Inspiré du drapeau suisse, on le trouve à présent partout.

J. Bl.



Ces animaux qui déménagent par Michel Braudeau.

Du lundi 3 juillet au samedi 8 juillet.

Le papillon monarque, le gnou, la tortue-luth et plus près de nous le crapaud ou l'esturgeon : partez en voyage avec ces animaux migrants et suivez leur périple hors du commun.

Et sur tout.lemonde.fr entretien avec Michel Braudeau.

Le quotidien qui sort du quotidien.

Le Monde [de l'été]

Dégradation par l'ouest

SAMEDI. Le temps se dégrade pour le week-end. Le flux d'altitude s'oriente au sud-ouest et dirige sur notre pays des limites pluvieuses localement instables qui balayent l'ensemble des régions, à l'exception du pourtour méditerranéen qui reste éparpillé.

Bretagne, pays de Loire, Basse-Normandie. - Les nuages très présents en matinée alternent avec des éclaircies l'après-midi; des averses se produisent dans la journée. Il fait de 19 à 25 degrés.

Nord-Picardie, Ile-de-France, Centre, Haute-Normandie, Ardennes. - Du Nord-Picardie au Centre, en passant par le Bassin parisien, le ciel est très chargé et est accompagné d'ondées. Les Ardennes bénéficient d'un temps plus clément. Il fait de 21 à 27 degrés.

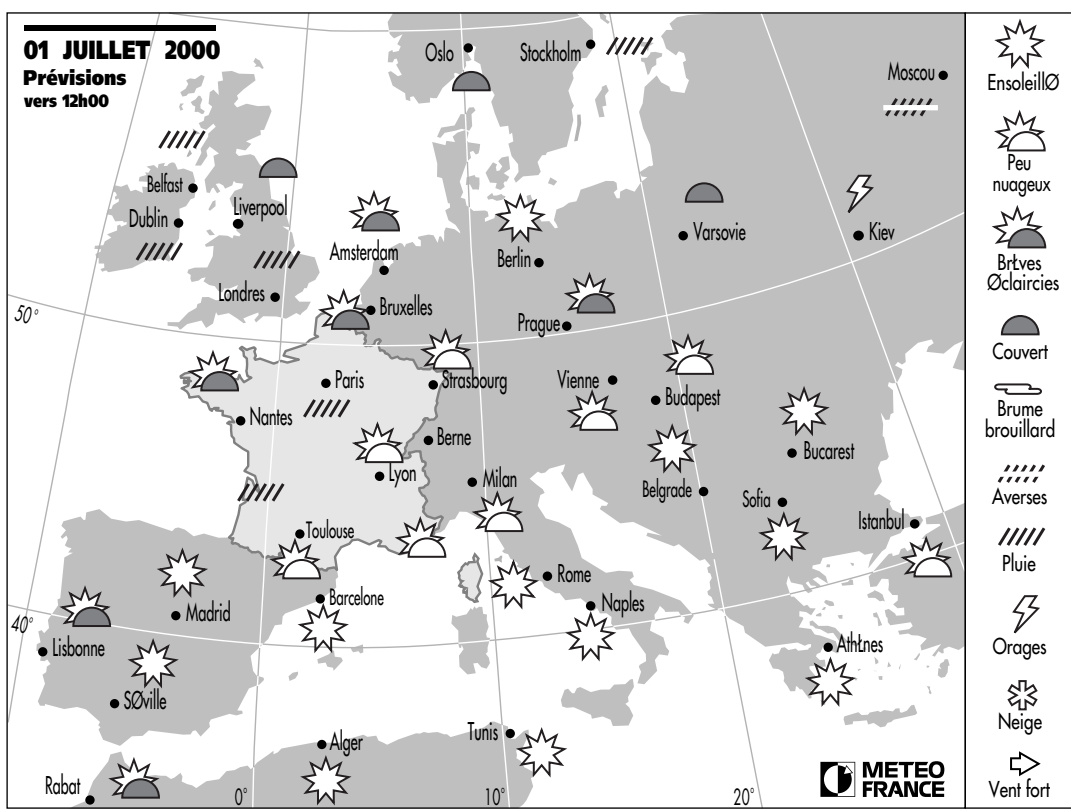
Champagne, Lorraine, Alsace, Bourgogne, Franche-Comté. - La matinée est agréable avec un ciel voilé. Dans l'après-midi, les nuages sont plus présents de la Bourgogne à la Champagne et de

la Lorraine à la Franche-Comté; des ondées sont à attendre. Des orages isolés peuvent éclater en soirée en Franche-Comté. Il fait de 24 à 30 degrés.

Poitou-Charentes, Aquitaine, Midi-Pyrénées. - Le ciel est chaotique sur le sud-ouest et le Poitou-Charentes, des développements orageux se produisent, accompagnés d'ondées. Le temps est plus agréable sur l'Ariège, le Tarn et l'Aveyron. Il fait de 21 à 28 degrés.

Limousin, Auvergne, Rhône-Alpes. - En Limousin et en Auvergne, le ciel est très chargé et des orages se produisent localement. La journée est agréable en Rhône-Alpes avec de belles périodes ensoleillées le matin et un ciel nuageux l'après-midi; des orages peuvent éclater en soirée. Il fait de 22 à 30 degrés.

Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Corse. - La journée est bien ensoleillée, des nuages élevés circulent dans le ciel. Il fait de 27 à 31 degrés.



(Publicité)

<http://www.ebookers.com/fr>

Vos vacances au soleil, en un Clic avec

ebookers.fr
Vous êtes déjà là-bas

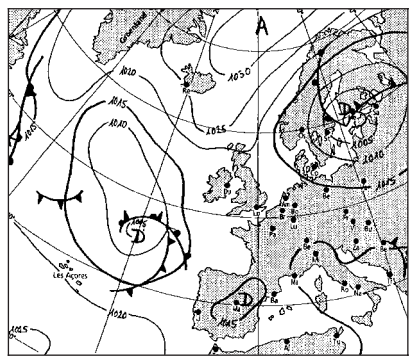
© 2000 ebookers.com plc. Licence L105477001

PRÉVISIONS POUR LE 01 JUILLET 2000

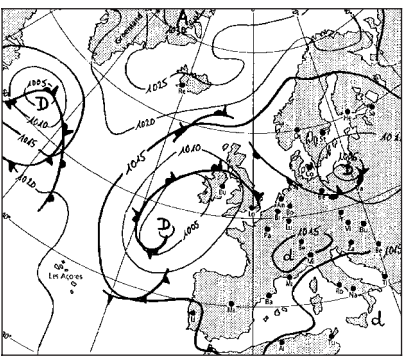
Ville par ville, les minima/maxima de température et l'état du ciel. S : ensoleillé; N : nuageux; C : couvert; P : pluie; * : neige.

FRANCE métropole		FRANCE outre-mer	
AJACCIO	16/27 S	NANCY	13/27 S
BIARRITZ	18/25 S	NANTES	15/22 N
BORDEAUX	18/25 P	NICE	19/26 S
BOURGES	16/25 C	PARIS	15/24 C
BREST	14/20 N	PAU	18/25 S
CAEN	15/21 N	PERPIGNAN	20/30 S
CHERBOURG	13/20 N	RENNES	15/23 N
CLERMONT-F.	16/25 N	ST-ETIENNE	16/27 S
DIJON	14/27 N	STRASBOURG	14/29 S
GRENOBLE	15/30 S	TROUVILLE	19/27 S
LILLE	13/24 P	TOURS	16/23 C
LIMOGES	16/25 C		
LYON	19/28 S		
MARSEILLE	20/30 S		

PAPEETE	23/29 P	KIEV	13/19 P	VENISE	20/28 S	LE CAIRE	21/34 S
POINTE-A-PIT.	26/31 S	LISBONNE	15/22 N	VIENNE	15/28 S	NAIROBI	15/23 S
ST-DENIS-RE.	18/23 S	LIVERPOOL	14/17 C	AMÉRIQUES		PRETORIA	6/19 S
		LONDRES	15/19 P	BRASILIA	17/30 S	RABAT	19/25 N
		LUXEMBOURG	15/26 N	BUENOS AIR.	7/16 S	TUNIS	23/35 S
		MADRID	21/30 S	CARACAS	24/31 S		
		MILAN	19/30 S	CHICAGO	16/27 S		
		MOSCOW	12/18 P	LIMA	16/19 S		
		MUNICH	12/26 S	LOS ANGELES	17/24 S		
		NAPLES	20/30 S	MEXICO	14/21 C		
		OSLO	14/19 C	MONTREAL	16/26 S		
		PALMA DE M.	21/30 S	NEW YORK	20/27 S		
		PRAGUE	12/23 N	SAN FRANCIS.	14/21 S		
		ROME	18/28 S	SANTIAGO/CHI	5/11 S		
		SEVILLE	19/33 S	TORONTO	18/26 S		
		SOFIA	13/28 S	WASHINGTON	18/28 S		
		ST-PETERSB.	11/17 P	AFRIQUE			
		STOCKHOLM	9/17 P	ALGER	21/33 S		
		TENERIFE	15/22 S	DAKAR	25/28 C		
		VARSOVIE	12/23 C	KINSHASA	19/30 S		



Situation le 30 juin à 0 heure TU



Prévisions pour le 2 juillet à 0 heure TU

OBJETS

LES CHAUFFEURS de 38-tonnes l'appellent « le petit Jésus des routiers ». Ce moulage plastique du Bibendum qui trône au-dessus de la cabine des poids lourds est le Graal des collectionneurs. Un objet rare et convoité, offert à l'origine aux clients méritants mais qui, désormais, n'oblige plus à hanter les brocantes. Cet icône tant vénéré est en vente libre (199 F, 28,97 €) à l'Espace Michelin, installé à Paris, avenue de l'Opéra, ainsi que place de la Victoire, à Clermont-Ferrand. Nulle odeur de caoutchouc parmi les 300 m² de ce lieu où l'on cherchera en vain le moindre pneumatique. Parmi quelque quatre cents objets, la collection été 2000 propose aussi une lampe-Bibendum (250 F, 38,11 €), un bilboquet (86 F, 13,11 €), une théière (299 F, 45,58 €) et ses tasses (notre photo), un surligneur et même des petits gâteaux. Cet été, le « bonhomme Michelin », comme on disait autrefois, est aussi une bouteille isotherme, un distributeur de savon-mousse, une poignée de corde à sauter, une tirelire, un bébé musical, un ballon-sauteur, un trombone ou une punaise, un sac à dos, un fauteuil en carton. Il apparaît également sur des ensembles de toilette, des sonnettes de bicyclette,

des Yo-Yo et des souris d'ordinateur. Moins ouvertement publicitaire, le « produit dérivé » des temps modernes est devenu polymorphe pour s'insérer dans la vie quotidienne et l'imaginaire de chacun. Star à part entière, Bibendum se doit désormais d'être parfaitement à l'aise en dehors de l'univers habituel de l'automobile auquel appartiennent les célèbres guides et cartes.

LE PNEU QUI « BOIT »

Même si Michelin reste entourée d'un halo de mystère, il lui faut inspirer un sentiment de proximité, donner le sentiment de faire partie des meubles. Bibendum, apparu pour la première fois en 1899 pour célébrer la gloire du pneu qui « boit » l'obstacle - lancé en 1901, le slogan fondateur « *Nunc est bibendum* » signifie littéralement « maintenant, il faut boire » - est encore disponible sous forme d'affiches d'époque rééditées par Michelin mais ces références historiques ne figurent pas parmi les meilleures ventes.

Le public (notamment les touristes japonais, qui jettent leur dévolu sur le Bibendum miniature pour accompagner l'irremplaçable Tour Eiffel porte-clé) préfère les ar-



ticles plus fonctionnels tels le presse-papier, la veilleuse, le service à thé ou les sweat-shirts. « Nous n'intéressons plus seulement les collectionneurs et les fanatiques de la marque », se réjouit Pascal Le Scornet, responsable de l'Espace Michelin qui réalise un chiffre d'affaires annuel de quelque quatre millions de francs (600 millions €). Puisque l'émblématique « Bib » se suffit à lui-même, les concepteurs du catalogue ont poussé encore un peu plus loin leur sens de l'allusion. Ain-

si, les vêtements et casquettes de la collection d'été sont frappés non pas de l'illustre silhouette débonnaire mais seulement de ses deux gros yeux ovales, voire d'un seul. La filiation est ténue mais, chez Michelin, on fait le pari que le clin d'œil fera mouche.

Ces efforts - de l'aveu de la marque, l'Espace Michelin n'est pas encore une activité directement rentable - ont quelque chose de paradoxal. Ils portent sur des produits qui, en définitive, impliquent assez

rarement le choix direct du consommateur; lorsqu'il renouvelle son train de pneus, il est fréquent que l'automobiliste se laisse guider, à prix égal, par la prescription du vendeur.

« L'objectif premier de nos boutiques n'est pas de vendre davantage de pneus. Il s'agit plutôt de débanaliser le produit, d'illustrer nos capacités d'innovation et de développer un sentiment de sympathie à l'égard de l'entreprise », insiste Patrice Berson, directeur de la communication de Michelin. Premiers visés : les petits actionnaires, qui auront une pensée émue pour le Bibendum au moment de passer leurs ordres d'achat. Reste que cette attention portée aux marchés financiers peut aller à contre-courant du but recherché. L'annonce, en septembre 1999, d'un vaste plan social (7 500 suppressions d'emplois en Europe sur trois ans) simultanément à celle d'importants bénéfices semestriels n'a probablement pas contribué à faire monter la cote d'amour de la firme parmi ceux qui considèrent qu'il existe une vie en dehors de la Bourse...

Ce souci très organisé de faire fructifier un capital de sympathie (bientôt, des articles de l'Espace Michelin seront disponibles sur Inter-

net ainsi que dans certains grands magasins) vise aussi à rattraper le temps perdu. Chez Michelin, on regrette d'avoir imposé une éclipse de quelque quinze ans aux célèbres tournées des plages. Relancé il y a deux ans sous le nom de « Planète Michelin », le barnum qui accueille près de 30 000 enfants chaque été renoue avec une tradition qui contribua, ô combien, à la notoriété de la marque. Des générations d'enfants du baby-boom gardent le souvenir des concours où il fallait remonter le plus rapidement possible un casse-tête en forme de Bibendum pour gagner un cerf-volant, un Jokari ou une poignée d'autocollants.

Avec Planète Michelin, il s'agit bel et bien de prendre contact avec les nouvelles générations. L'idée, néanmoins, n'est pas née de la dernière pluie. « L'influence de plus en plus grande des adolescents au sein des familles, l'esprit curieux et éveillé des jeunes, la facilité avec laquelle les adultes enjolivent leurs souvenirs d'enfance, tout cela fit naître les jeux de plage », rappelait en 1964 la revue *Bib*, le journal interne de l'entreprise.

Jean-Michel Normand

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 00 - 156

Retrouvez nos grilles sur www.lemonde.fr

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
I											
II											
III											
IV											
V											
VI											
VII											
VIII											
IX											
X											

HORIZONTALEMENT

I. Se manifeste souvent avec zèle. - II. Facilite la récupération dans le bouillon. Peiner au travail. - III. Atteint le niveau de la licence. Négation. - IV. A éviter si l'on veut s'amuser. Protège le clan. - V. Article renversé. Fignolera. - VI. Né en Biélorussie, il finit dans la Baltique. Pris pour mieux voir. - VII. Foyer. Rouge dans les étangs. Force paramilitaire. - VIII. Toujours au-dessus de la moyenne. Demeiselles du genre tarte. - IX. Support dans le bassin. Auxi-

liaire bien souvent, parfait parfois. - X. Révolutionnaire toujours prêt à partir.

VERTICALEMENT

1. Assure l'entraînement. - 2. Sujet d'enquête souvent délicat. - 3. Assure la succession. Inspiratrice érotique et lyrique. - 4. Pour voyager en toute liberté. Attaché aux grands d'Espagne ou au dauphin chez nous. - 5. Fini dans les cordes. Dangereux, il faut le manier avec précaution. - 6. Dangereuse, il faut la manier avec pré-

caution. - 7. Passage protégé. Préposition. - 8. Interjection. Plateau mobile. - 9. Gonflé. Air en mauvais état. - 10. De lui. Sous-entendus. - 11. Coussin familial. Canton suisse. - 12. Agite le troupeau, perturbe l'éleveur.

Philippe Dupuis

SOLUTION DU N° 00 - 155

HORIZONTALEMENT

I. Impopularité. - II. Noulet. Robin. - III. Duper. Ecu. Gc. - IV. Eli (lié). IUT. Gala. - V. Célesta. Emoi. - VI. Lucile. Ans. - VII. Stérol. CNN. - VIII. Io. Opiniâtre. - IX. Or. Pet. Mi. Eu. - X. Nèpe. Erafler.

VERTICALEMENT

1. Indécision. - 2. Moule. Tore. - 3. Pupille. - 4. Olé. Europe. - 5. Périscope. - 6. Ut. Utilité. - 7. Etal. - 8. Arc. Ecima. - 9. Rouge. Naïf. - 10. Ib. Amant. - 11. Tiglon. Rée. - 12. Encaisseur.

Le Monde est édité par la SA Le Monde. La reproduction de tout article est interdite sans l'accord de l'administration. Commission paritaire des journaux et publications n° 57 437.

ISSN 0395-2037

Imprimerie du Monde
12, rue M. Gunsbourg
94852 Ivry cedex

PRINTED IN FRANCE

PHILATÉLIE

Des trains de rêve...

ORIENT-EXPRESS, Transsibérien, Flèche-d'Or, Himalaya-Express... Le numéro double daté juillet-août de *Timbres magazine* arbore un petit air de vacances en présentant un dossier consacré aux « trains de rêve » du monde entier, à l'occasion de la sortie prochaine d'un timbre sur le « petit train jaune de Cerdagne ».

Bien que le premier timbre-poste officiel représentant une locomotive ait été émis par la province canadienne du Nouveau-Brunswick en 1860, c'est une poste locale américaine, le Broadway City Express Post Office de New York, qui éditte le premier timbre à connotation ferroviaire, onze ans plus tôt.

Aux milliers de timbres, répertoire par des catalogues spécialisés, que compte cette thématique, il faut ajouter les timbres de colis postaux, les oblitérations d'ambulants ferroviaires et les marques postales illustrées en tous genres.

Quel est le rapport, enfin, entre les chemins de fer et l'explorateur Du-



mont d'Urville dont l'effigie orne un timbre des Terres australes et antarctiques françaises? Ce dernier fut une des victimes de la première grande catastrophe ferroviaire : cin-

quante-cinq morts, une centaine de grands brûlés, à Meudon en 1842, dans un train de la ligne Paris-Ver-sailles.

Les amateurs du thème ne manqueront pas aussi de relever plusieurs erreurs de conception affectant certains timbres : la turbine de l'aérotrain ne possédait que sept pales et non huit comme le montre un timbre de France de 1970 ; le dispositif « chasse-buffles » de la Thomas Rogers reproduite sur un timbre du Gabon de 1975 permet de la dater de 1860 et non de 1895. La Suède et la Norvège n'ont pas représenté les bonnes locomotives pour leurs timbres consacrés à leurs centennaires des chemins de fer nationaux respectifs...

Pierre Jullien

★ « Timbres magazine », 132 pages, en vente en kiosques, 30 francs.

EN FILIGRANE

■ **Timbres sans frontières.** Médecins sans frontières (MSF) collecte timbres, lettres, cartes postales, télécartes, vieux papiers, collections oubliées, qui seront ensuite vendus au profit de l'organisme pour financer ses actions. Envoyez vos dons à : Médecins sans frontières, Opération « Timbres sans frontières », 8 rue Saint-Sabin, 75544 Paris Cedex 11.

■ **Ventes.** L'hôtel des ventes de Bayeux accueille, le dimanche 2 juillet à 14 heures, une vente aux enchères comprenant un bel ensemble de « ballons montés » de la guerre de 1870, des rubriques poste maritime, d'aérophilatélie, etc. Commissaires-priseurs : Régis Bailleul et Agnès Nentas. Expert : Mario Mordente. Tél. : 02-31-92-04-47.

Georges Delvallée réhabilite « L'Orgue mystique » de Tournemire

Ce monument unique du répertoire liturgique du XX^e siècle d'une durée de quinze heures est publié pour la première fois intégralement

COMME CEUX DE VIERNE et de Widor, le nom de Tournemire évoque essentiellement l'univers de l'orgue. Pourtant, cet admirateur de Franck – dont il fut l'élève au Conservatoire de Paris avant d'occuper son poste à la tribune de Sainte-Clotilde (pendant quarante et un ans !) – a aussi composé des symphonies et de la musique de chambre. De plus, il a bouclé son abondante production par un ouvrage dramatique inspiré de saint François d'Assise. Olivier Messiaen ne tarissait pas d'éloges à son intention.

Composé entre 1927 et 1932, *L'Orgue mystique*, le grand œuvre de Charles Tournemire (1870-1934), est unique dans le répertoire liturgique du XX^e siècle. Il comporte cinquante et un volets destinés à chaque dimanche ou fête du calendrier catholique, eux-mêmes divisés en cinq parties correspondant aux interventions attirées de l'orgue pendant la messe : « Prélude à l'introït », « Offertoire », « Élévation », « Communion », « Postlude » (aussi appelée « Pièce terminale »). À l'instar de Bach façonnant ses cantates à partir de chorals luthériens, Tournemire fonde ses messes sur des mélodies

grégoriennes ressuscitées par les moines de l'abbaye de Solesmes. Fruit d'un minutieux travail d'études de textes (latins et français) et de transcription, *L'Orgue mystique* (d'abord intitulé *L'Orgue glorieux*) se divise en trois cycles : *Cycle de Noël*, *Cycle de Pâques* et *Cycle d'après la Pentecôte* (d'une longueur égale à celle des deux autres réunis). Quinze heures de musique au total !

PARTAGE SPIRITUEL

En 1989, à l'occasion du cinquantième anniversaire de la mort du compositeur, était paru chez Arion un double CD d'extraits enregistrés par Georges Delvallée entre 1977 et 1980. En 1996, le même organiste publiait chez Accord le premier volume (*Le Cycle de Noël*) d'une intégrale jamais réalisée auparavant et disponible aujourd'hui après la livraison du quatrième et dernier coffret de trois disques (Deuxième partie du *Cycle de la Pentecôte*). Une somptueuse réhabilitation qui offre à l'auditeur un partage spirituel sans équivalent.

Le *Cycle de Noël* s'ouvre avec la suite des cinq pièces destinées au troisième dimanche de l'Avent. Dès l'abord du « Prélude à l'introït » (pé-

nétrant) ou de l'« Offertoire » (ascétique), on sent que tout a été mûrement réfléchi, et que l'œuvre de Charles Tournemire et son interprétation dépassent incontestablement le cadre de la musique d'Église. Ainsi, la « Toccata » qui clôt ce premier ensemble n'est-elle pas flamboyante comme de coutume mais radieuse et toute en toucher sous les doigts de Georges Delvallée qui tire profit des jeux les plus veloutés de l'instrument de la cathédrale Sainte-Croix d'Orléans (un Cavaillé-Coll de 1880), mariant permanence grégorienne et avancées modernistes.

Messiaen en fait état à propos de « L'Assomption » et de son « atmosphère spéciale où les accords du premier tableau de Pelléas, les modes grégoriens et certaines dissonances plus ou moins polytonales se fondent en un tissu harmonique d'une exquise nouveauté ». Dans la pièce finale, se manifeste un véritable génie de la synthèse et du renouvellement. Dans l'introït (« Postlude de l'Immaculée Conception ») ou l'ivresse (« Paraphrase pour le Jour de Noël »), la liberté (« Variations pour le Saint Nom de Jésus ») ou la rigueur (« Fantaisie contrastée pour

l'Épiphanie »). Plus imagé, *Le Cycle de Pâques*, interprété aux grandes orgues de l'abbatiale Saint-Ouen de Rouen, est marqué par l'ampleur d'une expression qui vaut aux pièces terminales le titre de « Fresque » ou de « Verrière ». Le très long *Cycle d'après la Pentecôte*, restitué sur deux instruments de Toulouse, est, en revanche, empreint de recherches formelles. « Alléluia », « Chorals » et « Préludes et fugues » abondent.

On leur préfère des pages plus irrationnelles telles qu'une « Paraphrase-Carillon » (pour l'Assomption) qui sonne parfois comme du



Georges Delvallée a publié en 1996 « Le Cycle de Noël ».

Messiaen ou la « Fantaisie sur le Te Deum et Guirlandes alléluïatiques ». On y perçoit le symbole d'un ensemble dans lequel brillent un compositeur en état de grâce, un interprète transcendant et... une indicible lumière.

Pierre Gervasoni

★ *L'Orgue mystique : Cycle de Noël, op. 55 ; Cycle de Pâques, op. 56. Cycle après la Pentecôte, op. 57 (en deux parties). 4 coffrets de 3 CD Accord 465 553-2, 465 557-2, 465 407-2 et 461 641-2. Distribués par Universal.*

SÉLECTION DISQUES

SINEAD O'CONNOR

Faith And Courage

Personnage contesté, d'abord par les bien-pensants, puis par les dissidents, ennemie du pape, puis convertie à un catholicisme bizarre, l'Irlandaise possède un atout indéniable : la voix et la foi. La voix, car elle est l'héritière incontestable de la tradition de l'Irlande, des ballades et des suppliques, de cette musique toujours engagée, mili-

tante, festive et mystique. La foi, car il est impossible de ne pas croire en Sinead quand elle chante, même les ritournelles les plus ressemblantes au style Eurythmics (*Jealous*, que Dave Stewart a composé pour elle, en fait une Annie Lenox à la voix flûtée ; *Til I Whisper U Something*, du même, la métamorphose en chanteuse de club). Dans ce disque charnière, O'Connor fait figure de conval-

GLORIA ESTEFAN

Alma Caribena (Caribbean Soul)

cente après une digression mystico-moraliste, et réussit à marier le reggae et les batteries de caisse-claire des pipe-bands – c'est à voix tendue qu'elle interprète *The Lamb's Book of Life*. Déchirée, *Emma's Song* est une petite merveille conçue en crescendo. Lui pardonnera-t-on, en raison de toutes ces émotions, de terminer sur un *Kyrie Eléison* bêbête ?
★ 1 CD Atlantic 7567-83337-2. Distribué par WEA.

Le petit Elian est reparti à Cuba, Gloria Estefan, l'épouse d'Emilio Estefan Jr, diva latino et égérie de la communauté cubaine anti-castriote de Miami, n'était pas pour, même si son *Alma Caribena* n'a jamais été aussi proche de ses racines hispaniques. En témoignent les photos du livret – robes à grosses fleurs, ou encore échantonnées et à la mode Formica des années 50 – et la musique, son et salsa pur jus. La pop hispano-américaine, en plein essor aux États-Unis, est reléguée au second plan, au profit des timbales, cuivres, guitares tres, violon. Pour le rythme et la mélodie, le salsero panaméen Ruben Blades a été réquisitionné. *Por un beso*, qui ouvre l'album, est d'ailleurs un bel exemple de romantisme dansant, tel que Blades a su en créer depuis trois décennies. Des scies musicales (*Como me duele perderte, La flor y tu amor*) gâche un peu le plaisir des retrouvailles.
★ 1 CD Epic 497617-2. Distribué par Sony.

JAVA

Java

Quel beau mariage que celui inventé par Java, groupe parisien-parigot, qui n'a peur ni de la chanson en accordéon, ni du rap hardcore, ni d'aucun courant musical ayant percuté les oreilles de la jeunesse française, cosmopolite, et plus frondeuse qu'il n'y paraît. Les Négresses vertes étaient les héritiers du rock alternatif où ils avaient apporté de la sono mondiale et des accents de chanson réaliste. Java sont des enfants de l'échantillonneur, de la culture de la rue (le musette, le raï) et des débits verbaux du hip-hop. Cette alliance de la caisse-claire jouée aux balais, du piano du pauvre

joué de façon dépouillée, et de l'électronique discrète, sert des textes sans sophistication, sans recherche particulière, des brèves de comptoir en plus long. Java est festif, agile, inventif.
★ 1 CD Small 498067-2. Distribué par Sony.

FADO

1951-1999

Comment naître *fadista* ? Mystère de la création, selon les chanteurs de fado, cette capacité à interioriser le destin et la douleur, la passion et la compassion. Qui sont les *fadistas* présentés dans ce coffret, et dont certains ne sont pas, c'est le moins qu'on puisse dire, attachés à la justesse des notes ? Pour la plupart des seconds couteaux, qui permettent de répertorier le fado en genres, en thèmes, mais pas forcément d'en être touché. Frémeaux a pour habitude de publier des livrets très complets, ce qui n'est pas le cas ici (ni dates, ni crédits détaillés). L'éditeur signale que la maison Strauss, qui distribue ses produits au Portugal, a acquis en 1989 la maison d'édition Sasseti et s'est penchée sur l'histoire du fado. Des quelques perles perdues dans les 36 plages (dont *Ultima corrida em salvaterra*, chanté par Manuel Cardoso Menezes), on continuera de tout ignorer.

★ 1 double CD Frémeaux & Associés FA 190. Distribué par Night & Day.

DIDIER PETIT

Déviaton (1)

NOHC on the Road (2)

Deux propositions du violoncelliste Didier Petit. *Déviaton*, plangée au long cours dans les préoccupations esthétiques, humaines

Marcel Maréchal reste au Théâtre du Rond-Point jusqu'à la fin 2000

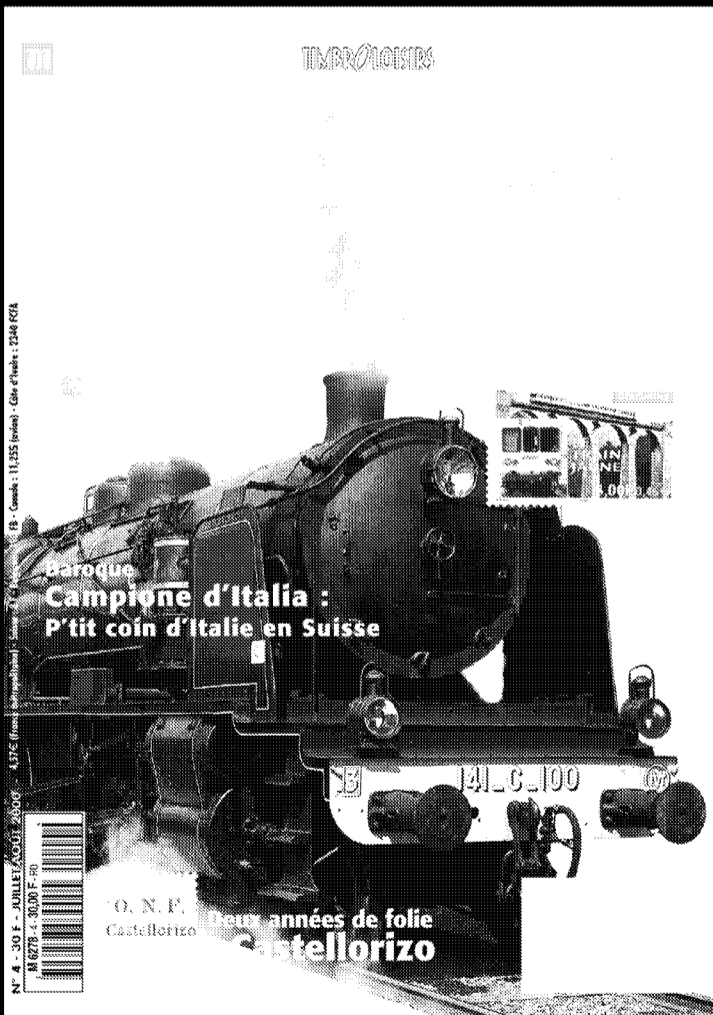
PAR LETTRE du 21 juin, Sylvie Hubac, à la tête de la direction de la musique, de la danse, du théâtre et des spectacles au ministère de la culture a annoncé à Marcel Maréchal la prolongation de son mandat de directeur du Théâtre du Rond-Point jusqu'au 31 décembre. Cette décision intervient après que Francis Huster, qui devait succéder à Marcel Maréchal à l'issue de son mandat, le 30 juin, eut renoncé au poste. Le Théâtre du Rond-Point présentera cet automne deux pièces du dramaturge américain David Mamet : *Glen Garry Glen Ross*, avec Michel Duchaussoy et Jean-Marc Thibault, mis en scène par Marcel Maréchal (à partir du 15 septembre), et *American Buffalo*, mis en scène par Michel Fau (à partir du 5 octobre).

Le ministère de la culture et de la communication lancera courant juillet un appel à candidatures pour pourvoir le poste à partir du 1^{er} janvier 2001. Marcel Maréchal a déclaré : « On devrait me confier au 1^{er} janvier 2001 une institution qui m'intéresse ». Le comédien jouera du 6 au 30 juillet les *Lettres d'une mère à son fils*, de Marcel Jouhandeau, au Théâtre des Roues, dans le Festival off d'Avignon.

de l'instrumentiste confronté à lui-même loin de la démonstration vaine, de la mise à l'épreuve. Didier Petit rappelle ici autant les années de conservatoire (cadence, exactitude du toucher d'archet...) que tout ce qu'il a pu puiser dans d'autres pratiques et horizons (improvisation, musique traditionnelle). Au violoncelle joué, frotté, frappé, bousculé, Didier Petit ajoute la voix, des rires, des tensions comme la traduction vocale des mouvements des danseurs de butô. Enregistré à la Maison de la vallée de Luz-Saint-Sauveur (Hautes-Pyrénées), *Déviaton* est édité par un nouveau label, la Nuit transfigurée. Typographie soignée, choix d'un papier crémeux plutôt que du plastique, textes, photographies et illustrations en accord.

Avec NOHC, Didier Petit est en égalité avec Michael Nick (violin), Daunik Lazro (saxophones alto et baryton) et Denis Colin (clarinette basse). Un premier thème – une improvisation ? – évoque une progression vers le plaisir, celui de parvenir à établir une relation artistique. Cela met en cause des énergies, une orientation prise à quatre, que seule la conviction de vouloir jouer collectivement l'instant permet. Bien sûr il y a la pratique de l'improvisé mais cela ne pourrait suffire à ce niveau d'implication. *On the Road*, deuxième CD de la formation, a été enregistré dans des lieux qui permettent la recherche (AJMI, Trinitaires, instants chavirés, GRIM...). Il y a là aussi un moyen de montrer que la musique vit prioritairement à la scène, au contact. *Sylvain Siclier* ★ (1) 1 CD La Nuit transfigurée LNT 340103, distribué par Harmonia Mundi. (2) 1 CD Leo Records 065, distribué par Orkhèstra International.

DANGER : RISQUES D'ACCOUTUMANCE, DES MILLIERS DE FRANÇAIS DÉJÀ CONTAMINÉS



2 MILLIONS risquent de l'être à sa LECTURE

BON DE COMMANDE

Je commande.....exemplaire(s) du numéro de juillet-août à 39 F (port inclus)

Nombre d'exemplaire(s).....x 39 F.....F
paiement par chèque uniquement

Nom..... Prénom.....

Adresse.....

Code postal..... Localité.....

Commande à faire parvenir avec votre règlement à
TIMBROPRESSE - 21, Bd Montmartre - 75080 PARIS CEDEX 2

Pour être servie, toute commande doit être accompagnée de son règlement par chèque bancaire ou postal

Le carnet de Finlande émis le 20/9/93

Les musées de France reçoivent une donation exceptionnelle

« CENT NEUF œuvres d'art de tout premier plan », indique un communiqué laconique du ministère de la culture. Ces chiffres démontrent seulement le cadeau royal reçu par les musées de France. Des œuvres signées Chardin, Guardi, Boudin, Manet, Fantin-Latour, Degas, Hammershoi, Monet, Cézanne, Vuillard, Bonnard, Picasso, Matisse, Marquet, Léger, Mondrian, Klee, Fautrier, Morandi, Balthus, Giacometti, Schwitters, de Staël, Bram Van Velde et Tal Coat.

Les pièces offertes sont majoritairement des peintures, parfois des œuvres graphiques ou des sculptures ; soixante-et-onze d'entre elles seront déposées au Musée Granet d'Aix-en-Provence, en pleine reconstruction, tandis que vingt-sept iront enrichir le Musée d'Orsay à Paris. La donation – « une des libéralités les plus généreuses dont ont bénéficié les musées de France durant ce siècle », note le

communiqué – est faite sous réserve d'usufruit et le généreux donateur désire garder l'anonymat le plus complet.

TROIS SIÈCLES D'ART

Il est donc difficile de faire le portrait de ce collectionneur discret. On sait seulement qu'il s'agit d'un Parisien et qu'il a commencé ses achats depuis une vingtaine d'années. Parmi les pièces rassemblées figurent au moins deux chefs-d'œuvre : *L'Autoportrait au fond rose*, de Cézanne, que l'on a pu voir en 1995 au Grand Palais lors de la rétrospective consacrée à ce peintre, ainsi que *L'Autoportrait de Bonnard*, dit *Le Boxeur*, souvent publié.

On peut remarquer son éclectisme, puisqu'il possède des œuvres couvrant près de trois siècles d'histoire de l'art, du XVIII^e à la deuxième moitié du XX^e. Mais aussi un goût très net : il privilégie les ar-

tistes français ou ayant travaillé en France. Et parmi ces derniers, les grands abstraits longtemps boudés par les collections publiques – Bram Van Velde, par exemple, ou Tal Coat. Onze œuvres du peintre breton doivent d'ailleurs compléter les collections du Musée Unterlinden, à Colmar, du Musée de Grenoble, du Musée des Beaux-Arts de Rennes et de celui de Quimper.

Il possède enfin des œuvres dont les établissements français sont en grande partie démunis, de l'Allemand Schwitters ou du Danois Hammershoi. On croit savoir que le donateur n'a pas fait cadeau de l'ensemble de sa collection et qu'il est encore actif sur le marché de l'art. Le public sera convié à juger de la qualité de ce don, au Musée d'Orsay, dès l'automne 2000, où ses principaux éléments seront exposés.

Emmanuel de Roux

La tradition pour un nouveau langage de la danse

Adriana Borriello a ouvert la partie italienne du Festival Montpellier Danse, le chorégraphe burkinabé Salia Sanou, le volet africain

TAMMORRA, Adriana Borriello (chorégraphie). TAAGALÀ, LE VOYAGEUR, Salia Sanou (chorégraphie).
FESTIVAL MONTPELLIER DANSE, hôtel d'Assas, 6, rue Vieille-Aiguillerie, Montpellier (34). Jusqu'au 9 juillet. Prochains spectacles : Dissection d'un homme armé, de Bernardo Montet (30 juin). Por vos muero, Arcangelo, Ofrenda de sombras, de Nacho Duato (1^{er} juillet). Tél. : 04-67-60-07-40. De 50 F à 200 F (de 7,62 € à 30,49 €).

La musique du spectacle *Tammorra* de la chorégraphe napolitaine Adriana Borriello semble curieusement discordante. Chants populaires de Campanie interprétés à cappella par Giovanni Cofarelli, charmant vieux monsieur à casquette tout droit sorti de sa campagne, percussion jouée en direct par Laura Cuboni, piano jazz et guitare baroque enregistrés se juxtaposant, chargeant l'espace d'une intensité sonore délicieusement instable.

Dans ces subtiles dysharmonies, ces hiatus savants, l'attraction de *Tammorra* opère comme un philtre. C'est l'ethnologue Francesco de Melis qui a conçu la bande-son de cette pièce dont il a eu l'idée avec Adriana Borriello.

De retour, il y a plus de dix ans,

dans son Sud natal après avoir été danseuse chez Anne Teresa de Keersmaecker et Pierre Droulers à Bruxelles, la chorégraphe fouille les traditions populaires méditerranéennes en quête d'une identité italienne forte.

Tammorra vise juste sans mettre tout à fait dans le mille. Sans doute à cause du répertoire trop restreint de gestes collectés au cours de ses enquêtes par Borriello. Main battant la poitrine, se tapant les cuisses, bouches exorbitées, corps secoués de spasmes, posture de pleureuse ou de piéta, toute l'imagerie de l'Italie du Sud défile et se répète. Chaque geste, détourné, fait l'objet d'un traitement rythmique spécifique qui le décale vers l'abstraction et va même parfois jusqu'à métamorphoser les six danseurs en instruments de percussion. Trop d'amour ? Trop de respect ? Borriello n'ose pas totalement s'affranchir de la citation. A l'exception de la fin, où une ronde joyeuse, aux accents de sabbat, rassemble tous les interprètes ainsi qu'un jeune couple de chanteurs populaires, également présents sur le plateau. Tambour, castagnettes, piano, guimbarde s'entrelient pour suspendre *Tammorra* dans un état de grâce. Adriana Borriello lançait la sélection italienne du festival Montpellier danse connecté « *plein sud* ».



Salia Sanou, investir le passé pour lui donner une autre couleur.

Le chorégraphe burkinabé Salia Sanou, assisté de son complice Seydou Boro, ouvrait le volet africain avec *Taagalà, le voyageur*, quatuor épaulé par deux statues (l'une est composée de deux morceaux de jambes au milieu desquelles une tête est glissée ; l'autre représente un être humain ployant sous un fardeau) et deux musiciens.

Le percussionniste Dramane Diabaté joue du djembé et d'un tout petit tambour ; Amadou Dembelé, de la flûte à hoquet et du violon africain au son strident. Ce sont eux qui soutiennent les danseurs, les cernent et tiennent le fil dramaturgique du spectacle, quête initiatique au cours de laquelle les interprètes passent de la position couchée sur le dos, attitude de l'opprimé, à la station debout,

de la naissance à la mort. Habillés d'un pagne et coiffés d'un turban, les danseurs, dont la cohésion est saisissante, se distinguent dans des solos en rafales qui pulvérisent l'espace.

Les interprètes passent de la position couchée sur le dos, attitude de l'opprimé, à la station debout, de la naissance à la mort

De courts moments d'unisson très vigoureux sonnent paradoxalement plus « classiques » dans ce contexte afro-contemporain.

Soucieux d'inscrire une écriture personnelle dans les traces du passé, Salia Sanou et Seydou Boro, par ailleurs merveilleux interprètes de la chorégraphe Mathilde Monnier depuis 1992, cherchent la bonne distance entre modernité et tradition. Tâche délicate. Certaines séquences paraissent trop rapides, d'autres, comme celles des balais africains ou de la calebasse dans laquelle un danseur a un pied prisonnier, flirtent avec l'anecdote. Mais *Taagalà, le voyageur* avance.

R. Bu

TROIS QUESTIONS À...

SEYDOU BORO

1 Que signifie aujourd'hui être chorégraphe africain ?

Je ne me suis jamais posé la question. La compagnie que nous dirigeons Salia Sanou et moi-même est une des références de cette nouvelle démarche des chorégraphes africains. C'est un travail en friche, une recherche qui s'inscrit dans les traditions du Burkina Faso, notre pays, très riche en danses de toutes sortes. Renier la tradition serait se perdre. Mais il s'agit de l'investir autrement, de lui donner une autre couleur, une autre valeur qui corresponde au monde dans lequel nous vivons. Et

le public burkinabé a soif de cette nouvelle créativité.

2 Quelles ont été les sources d'inspiration pour « *Taagalà, le voyageur* » ?

Nous sommes partis du Sahel avec une danse peule très fluide, très féminine, pour passer à l'ethnie Gourmatché dont la gestuelle est plus physique, avec un côté martelé dans le sol. Très expressive aussi, la danse Samo, où c'est le bras cognant le buste qui donne l'impulsion au mouvement du corps. Nous ne citons pas les danses en entier mais seulement des bribes qui remontent à notre mémoire lorsque nous improvisons en studio. On y ajoute toujours aussi une touche personnelle.

3 Où en est le projet d'un centre chorégraphique à Ouagadougou au Burkina Faso ?

Nous sommes en pourparlers avec le ministère de la culture du Burkina Faso pour la création de ce centre de développement de la danse, l'outil indispensable pour soutenir les nouveaux créateurs africains qui émergent. Le métier de chorégraphe prend son envol en Afrique et il faut donner les moyens de le devenir à ceux qui en ont la capacité. A chaque fois que nous allons répéter nos spectacles à Ouagadougou, nous proposons des stages de formation aux danseurs, très nombreux, qui en ont envie. L'Afrique va étonner grâce à la danse.

Propos recueillis par Rosita Boisseau

SORTIR

ORLÉANS

Orléans Jazz
 Beau programme pour Orléans Jazz et affirmation d'une formule mise en place par le directeur artistique Armand Meignan (l'homme de l'Europa Jazz Festival du Mans) il y a trois ans. Au Temple ou à l'Institut, à 12 heures ou à 17 heures, la découverte, la recherche, des parcours inventifs : le trio de Laurent Dehors, David Murray ou Daunik Lazro en solo, le quintette d'Yves Robert, Maurice Merle et Jean Bolcato, Gerry Hemingway... En soirée, au Campo-Santo, vaste espace pouvant accueillir jusqu'à quatre mille personnes, quelques vedettes « grand public » de passage (Pat Metheny et Michael Brecker, Diana Krall...) et surtout des thématiques festives comme le gospel, la Nouvelle-Orléans, Louis Armstrong, l'Afrique mise à l'épreuve, détournées par des créateurs du jazz moderne : Fontella Bass et David Murray, l'octette de Sylvain Kassap, Patrice Caratini, Nicholas Payton, Enrico Rava, le trio Romano/Sclavis/Texier, Archie Shepp... L'ONJ Didier Levallet invitera Jeanne Lee, Cuba sera jouée et dansé en final.
 Du 30 juin au 5 juillet, Orléans (45).
 Tél. : 02-38-24-05-05.
 De 40 F (6,10 €) à 150 F (22,88 €) selon les concerts.

ÉTAMPES

Les Sélérites
 Sous-titré Festival des arts de la scène, Les Sélérites entend mêler le théâtre, le spectacle de rue, la danse, les performances et la musique en une longue journée qui s'avancera loin dans la nuit. Imaginé en 1999 par un collectif d'associations du sud de l'Essonne, la manifestation

permettra d'assister aux spectacles d'une vingtaine de troupes et groupes parmi lesquels : Mystère bouffe pas très loin de la commedia dell'arte, la Compagnie Babylone, où le monde du mime et des forains se rejoignent, les Percus terreux de la Beauce, inspirés par la batucada brésilienne, Latopog, qui jongle avec les objets et les mots, Bron Y Aur ou Jack the Ripper pour la section rock, Sawt al chark, venu de Syrie, Moujiks pour explorer les Balkans et Tayfa qui croise les musiques bretonnes et berbères, Mister Gang, qui représente la vitalité rassembleuse du reggae et versant musiques électroniques Djins ou External Ctrl.
 Base de loisirs d'Etampes (91).
 Le 1^{er} juillet, à partir de 15 heures.
 RER C Etampes.
 Tél. : 01-69-78-12-46.
 De 50 F (7,63 €) à 70 F (10,68 €), entrée libre pour les moins de 12 ans.

MARSEILLE

Pour son cinquième anniversaire, le festival de Marseille est sur tous les fronts. Danse avec le flamand Wim Vandekeybus (on attend avec impatience sa création le 4 juillet), Odile Duboc, Salia nî Seydou et Luc Pettou ; chant flamenco avec Carmen Linares et Miguel Poveda ; théâtre avec le *Lorenzaccio* de Jean-Pierre Vincent. Des concerts et du cinéma sur écran géant investiront le Théâtre de la Sucrière sur le thème des villes-ports avec le chanteur de fado Camané et le film *Aniki-Bobo* du portugais Manoel de Oliveira ou encore le musicien dakarais El Hadj N'Diaye pour accompagner *Xala* du réalisateur sénégalais Ousmane Sembène.
 Festival de Marseille (13), du 1^{er} au 20 juillet. Tél. : 04-91-99-00-20.

GUIDE

REPRISES

L'Âme sœur
 de Fredi M. Murer, avec Thomas Nock, Johanna Lier, Dorothea Moritz, Rolf Ilig, Tilli Breidenbach, Joerg Odermatt. Suisse, 1985 (2 h).
 VO : *Reflète Medicis III*, 5^e (01-43-54-42-34) ; *Sept Parnassiens*, dolby, 14^e (01-43-20-32-20).
La Chambre verte
 de François Truffaut. Français, 1978 (1 h 35).
 MK2 Bastille, 11^e (+).
Le Dernier métré
 de François Truffaut. Français, 1980, copie neuve (1 h 10).
 MK2 Hautefeuille, dolby, 6^e (+).
Les Deux Anglaises et le continent
 de François Truffaut. Français, 1971 (2 h 15).
 MK2 Quai-de-Seine, dolby, 19^e (+).
La Femme d'à côté
 de François Truffaut. Français, 1981 (1 h 50).
 MK2 Quai-de-Seine, dolby, 19^e (+).
L'Histoire d'Adèle H
 de François Truffaut. Français, 1975 (1 h 40).
 MK2 Bastille, 11^e (★).
L'Homme qui aimait les femmes
 de François Truffaut. Français, 1977 (2 h).
 MK2 Parnasse, 6^e (★).
Jules et Jim
 de François Truffaut. Français, 1962, noir et blanc (1 h 50).
 MK2 Parnasse, 6^e (★).
La Peau douce
 de François Truffaut. Français, 1964, noir et blanc, copie neuve (1 h 55).
 MK2 Hautefeuille, dolby, 6^e (★).
Les Yeux brouillés
 de Rémi Lange. Français, 2000 (1 h 25).
 MK2 Beaubourg, 3^e (★).
 (★) Réservation au 01 40 30 20 10.

TROUVER SON FILM

Tous les films Paris et régions sur le Minitel, 3615 LEMONDE, ou tél. : 08-36-68-03-78 (2,23 F/min).

ENTRÉES IMMÉDIATES

Le Kiosque Théâtre : les places de certains des spectacles vendues le jour même à moitié prix (+ 16 F de commission par place). Place de la Madeleine et parvis de la gare Montparnasse. De 12 h 30 à 20 heures, du mardi au samedi ; de 12 h 30 à 16 heures, le dimanche.
Muza Rubackyté (piano).
 Beethoven, Debussy, Chopin, Liszt.
 Orangerie du parc de Bagatelle, domaine de Bagatelle, Paris 16^e. M^o Pont-de-Neuilly. Le 1^{er} juillet, 16 h 30. Tél. : 01-45-00-22-19. 100 F.
Han-Na Chang (violoncelle), Daria Hovora (piano).
 Strauss, Debussy, Brahms.
 Saint-Denis (93). Maison de la Légion d'honneur, 5, rue de la Légion d'honneur. M^o Saint-Denis-Basilique. Le 1^{er} juillet, 21 heures. Tél. : 01-48-13-06-07. De 90 F à 150 F.
Raul Paz, Tumbao y Trombon, salsa
 Bataclan, 50, boulevard Voltaire, Paris 11^e. M^o Oberkampf. Le 6 juillet, 20 heures. Tél. : 01-43-14-35-35. 143 F.
Goran Bregovic, Balkans imaginaires
 dans le cadre du Villette Jazz Festival. Parc de la Villette, 211 avenue Jean-Jaurès, Paris 19^e. M^o Porte-de-La-Villette. 1^{er} juillet. Tél. 01-40-03-75-03.
Compagnie Leïla Haddad
 Leïla Haddad : Zikrayat.
 Mogador, 25, rue de Mogador, Paris 9^e.

TINA

TWENTY FOUR SEVEN MILLENNIUM TOUR 2000

STADE DE FRANCE

LE 5 JUILLET

+ SPÉCIAL GUEST

NOUVEL ALBUM

EMI

www.nrj.fr

LOCATIONS : FNAC - CARREFOUR FRANCE BILLET 0 803 020 040 (0,99F/MIN)
 VIRGIN - GALERIES LAFAYETTE AUCHAN - CONTINENT
 STADE DE FRANCE : 0 825 301 998 (0,99F/MIN)
 01 47 66 45 20 - 3615 STADE DE FRANCE
 3615 NRJ (2,23F/MIN) 08 36 68 42 48 (2,23F/MIN)
 www.fnac.fr

POUR CONNAÎTRE LA FRÉQUENCE NRJ DE VOTRE VILLE : 08 36 68 42 48 OU TAPEZ 3615 CODE NRJ*, RUBRIQUE STA. SITE INTERNET : <http://www.nrj.fr> * (2,23/MIN)

M^o Trinité, Chaussée-d'Antin, Havre-Caumartin. Le 1^{er} juillet, 21 heures. Tél. : 01-48-07-13-39. De 100 F à 140 F.
12^e Festival départemental des musiques de l'Oise
 Michel Lonsdale et 400 artistes dans *Rêver le millénaire* de Thierry Pélacat. D'autre part, plus de 700 musiciens de l'Oise se produiront à Estrées Saint-Denis et Compiègne.
 L'Oise pour tous. Les 1^{er} et 2 juillet. Rens. et réserv. Théâtre Impérial de Compiègne (60), tél. : 08-00-03-13-46 ou au conseil général de l'Oise, tél. : 03-44-06-60-03.

Les Virevoltés
 A mi-chemin entre le Mont-Saint-Michel et Caen, Vire et ses petites communes rurales environnantes fêtent les dix ans du festival des arts de la rue en Basse-Normandie.
 Festival Les Virevoltés, mairie de Vire (14). Du 30 juin au 29 juillet. Tél. : 02-31-66-60-46 ou 02-31-66-16-42.

Orfeo
 de Monteverdi, Jordi Savall (direction) avec le Concert des Nations.
 Dans le cadre du Festival international de Musique baroque du 1^{er} au 30 juillet à Beaune.
 Hospices, rue de l'Hôtel-Dieu, 21 Beaune (21). Le 1^{er} juillet, 21 heures. Tél. : 03-80-26-21-33. De 80 F à 350 F.
 Orchestre national de Russie

Beethoven, direction Vladimir Spivakov
 Eglise Saint-Mathieu, Colmar (68). Le 1^{er} juillet, 21 heures. Tél. : 03-89-20-68-97. De 50 F à 340 F.
English Baroque Soloists
 Bach, Schütz, Monteverdi Choir, John Eliot Gardiner (direction).
 Eglise Saint-Guillaume, 1, rue Calvin, Strasbourg (67). Le 1^{er} juillet, 20 h 30. Tél. : 03-88-32-43-10. De 180 F à 350 F.
Compagnie Contre-Jour
 Odile Dubosc : *Overdancer, Trois boleros*.

La Vieille-Charité, Marseille (13). Le 1^{er} juillet, 22 heures. Tél. : 04-91-99-00-20. De 80 F à 120 F.
Compania nacional de danza Nacho Duato : *Por vos muero, arcangelo, ofrenda de sombras*.
 Opéra Berlioz-Le Corum, esplanade Charles-de-Gaulle, Montpellier (34). Le 1^{er} juillet, 20 h 30. Tél. : 04-67-60-07-40. De 60 F à 200 F.
Els Deucekelier : *Une femme normale à en mourir*.
 Théâtre du Hangar-CTM, 3, rue Nozeran, Montpellier (34). 23 heures, le 1^{er} juillet. Tél. : 04-67-60-07-40. 50 F.
Ballet de l'Opéra national de Lyon
 Mats Ek : *Carmen*. Nacho Duato : *Rassemblement*.
 Châteauvaillon, 83 Oullioules. 22 heures, le 1^{er} juillet. Tél. : 08-00-08-90-90. 100 F.

DANIEL CREMIEUX SOLDES
 jusqu'à
-50%
 Ouverture exceptionnelle
 Dimanche 2 juillet
 6, bd. Malesherbes - 75008 Paris
 Tél. : 01.42.66.54.50
 Aix-en-Provence, Biarritz, S'Tropez

EN VUE

■ Les maîtres d'un pitbull furieux barricadés chez eux ont été libérés, jeudi 29 juin, à Metz, à l'aide d'une seringue hypodermique et d'un lasso.

■ Les Guatémaltèques ont pu vérifier, jeudi 29 juin, le témoignage du prêtre qui assistait les condamnés **Luis Amílcar Cetino** et **Tomas Cerrate**, grâce à la retransmission télévisée de leurs exécutions : « Ils ont mis environ neuf minutes à mourir, ils ont souffert énormément. »

■ « En tant qu'Américaine, puis-je avoir le privilège d'activer l'interupteur ? Prendrai mes frais en charge. Signé : **Mary Bell Herchenroeder - Hollywood** » : dans une exposition sur « les archives du couloir de la mort », à Hudson, aux Etats-Unis, le télégramme voisine avec les lettres d'adieu à leurs enfants d'**Ethel** et **Julius Rosenberg**, exécutés pour espionnage en 1953.

■ **Jorge Luis Garrido-Sanchez**, président de la Cubanian Institution of America, qui a quitté Cuba à l'âge de sept ans, affirmait dans un encart payant du *Washington Time*, mercredi 28 juin, à la veille du retour d'**Elian Gonzales** dans son pays : « Si ma mère était morte et si mon père était venu me chercher j'aurais choisi de ne pas repartir. Je connaissais la différence. Je suis sûr qu'il est assez grand pour la connaître aussi. »

■ Une domestique de Manaus, au Brésil, qui a vingt-trois bouches à nourrir, vient de vendre son dernier-né contre 110 dollars et un morceau de viande.

■ **Colleen**, qui, exprès, mangeait des bonbons à la menthe, tournait sèchement les pages d'un livre, reniflait bruyamment pour empêcher **Raymond** de dormir, a pardonné, devant un tribunal britannique, à son mari « gentleman tout à fait normal », d'avoir soudain bondi du lit pour l'étrangler.

■ **Ronaldo** a-t-il passé « une nuit torride » avec le mannequin **Dalíze Lima** ? Le quotidien brésilien *Noticias Populares* lance un sondage auprès de ses lecteurs sur l'infidélité du footballeur, marié, père de famille, récemment opéré d'une rupture du tendon rotulien.

■ La Confédération paysanne informe que les services du ministère de la santé ont livré à « **Ginette, médecin généraliste, appartenant au comité de soutien, 48 kilos de préservatifs** », en prévision du rassemblement pour le procès de **José Bové** à Millau.

■ Alors qu'un pont aérien de l'armée australienne évacue en catastrophe 20 000 pingouins de l'île Robben frappée par une marée noire, 40 000 autres attendent en rangs serrés l'arrivée des secours sur l'îlot de Dassen à son tour menacé.

Christian Colombani

La parution de la page Kiosque s'interrompt. Elle reprendra dans nos éditions de lundi 4 datées mardi 5 septembre.

La candidature de Ralph Nader à la Maison Blanche

Le « Baltimore Sun » a révélé que le célèbre défenseur du consommateur américain, devenu militant écologiste, était aussi un virtuose des valeurs high-tech et un millionnaire en dollars



Et pourtant... cet homme est millionnaire, a récemment révélé le *Baltimore Sun* après avoir épluché la déclaration de revenus et de biens que le candidat Nader a été contraint de déposer auprès de la Commission électorale fédérale en vue de sa candidature.

Ralph Nader, qui avait toujours jusque-là refusé, par souci de respect de la vie privée, de dévoiler sa situation financière, est à la

tête d'un patrimoine de 3,9 millions de dollars, constitué en bonne partie de valeurs technologiques particulièrement performantes en Bourse. Il indique également avoir gagné plus d'un demi-million de dollars au cours des seize derniers mois en honoraires de conférencier (il touche jusqu'à 13 500 dollars par discours ou conférence).

Ne comptez pas sur lui, cependant, pour avoir mauvaise conscience. Il serait beaucoup plus riche, déclare-t-il au *Baltimore Sun*, s'il n'avait pas donné « des

millions de dollars » à diverses bonnes causes depuis 1967 : « 80 % de ce que je gagne va dans des projets civiques, directement ou par l'intermédiaire de fondations. Je ne connais personne dans ce pays qui puisse rivaliser avec cela, quelle que soit sa fortune. » Le fait que sa richesse émane en grande partie des marchés financiers, et en particulier d'actions investies dans des sociétés high-tech comme Cisco, Comcorp, Iomega ou Ziff-Davis ne le trouble pas non plus - s'il a un regret, c'est celui d'avoir été

« trop prudent » dans ses investissements. Et pourquoi pas ? « Je n'ai pas d'états d'âme à dire que j'adore vivre dans un pays qui facilite ce genre de choses. »

Il a acheté du Cisco il y a deux ans et demi, trois ans peut-être ; depuis, la valeur du titre a été multipliée par sept et ses actions Cisco valent aujourd'hui plus de 1 million de dollars. Il suffisait de « lire les journaux », assure Ralph Nader, modeste : « Tout le monde disait que c'était une société incroyablement bien gérée et innovante. »

Le *Baltimore Sun* et quelques autres journaux restent malgré tout perplexes devant le choix d'une firme comme Cisco, qui sera l'un des grands bénéficiaires de l'adhésion de la Chine à l'OMC - un élément de la mondialisation auquel Ralph Nader est farouchement opposé. Au *Washington Post*, Ralph Nader se justifie en soulignant que les sociétés dans lesquelles il a investi « d'abord ne sont pas monopolistes et ensuite ne fabriquent ni des mines, ni du napalm, ni des armes ». Ah bon ? s'étonne *Salon Magazine*... « A bien des égards, Cisco est un monopole », affirme le magazine électronique, et ses lobbyistes s'agitent beaucoup pour faire voter au Congrès le relèvement du plafond des fameux visas H1-B, qui permettent aux patrons de l'industrie high-tech de faire venir de la main-d'œuvre qualifiée de l'étranger. Mais peut-être Ralph Nader l'ignorait-il ?

Sylvie Kauffmann

DANS LA PRESSE

LES ÉCHOS

Favilla

■ Plusieurs milliers de personnes vont submerger Millau, aujourd'hui, pour apporter leur soutien à José Bové. (...) En dehors de la sympathie spontanée suscitée par le héros du jour, l'interprétation de cette mobilisation n'est pas évidente. (...) Nous avons ici l'illustration de la montée d'un populisme qui imprègne indifféremment des organisations se situant théoriquement à l'opposé de l'éventail politique. (...) Il n'est pas jusqu'au mode d'action qui ne rapproche les deux mouvements. Ils ont pareillement tendance à renier les institutions représentatives officielles, pour donner directement la parole au peuple, à proclamer la supériorité de l'expression immédiate de la volonté populaire sur les compromissions des professionnels de la politique. Pour assurer l'union de

troupes aux intérêts disparates, ils font plus volontiers appel à l'émotivité qu'à la séduction de programmes réalistes. D'où l'importance d'un leader charismatique auquel tous puissent s'identifier. (...) C'est dire qu'on doit reconnaître aux manifestations du populisme le mérite d'appeler à la modernisation jamais achevée de la démocratie.

LIBÉRATION

Patrick Sabatier

■ José Bové a probablement raison de s'être félicité, avant même le début de son procès, d'avoir remporté une victoire. (...) Le mouvement aux multiples facettes dont il est devenu le héraut se nourrit pour une part de crispations et de craintes populaires nées du choc en retour face à des mutations sociales, économiques et politiques aussi rapides que profondes qui tendent à dissoudre identités, frontières et repères. Mais il importe justement

de ne pas laisser la droite « souverainiste » ou extrême exploiter cette « politique de l'identité » pour légitimer la xénophobie, l'intolérance et l'autisme national. Et il faut surtout reconnaître dans la croisade de Millau l'expression d'un réveil citoyen salutaire, qui peut servir d'antidote au discrédit qui frappe depuis des années l'idée que l'action politique puisse changer la vie.

LE FIGARO

Alain-Gérard Slama

■ Le procès qui se déroule à Millau sous la menace de la rue est d'abord celui de l'intolérance. (...) Les cris d'angoisse des laissés-pour-compte du changement technique expriment des réalités qui ne doivent pas être sous-estimées. L'emploi brutal de la force publique et la sévérité de la justice n'ont jamais constitué des réponses adaptées à ces explosions populaires. Mais, par rapport à ces colères, l'emploi rationnel de la violence

ce par la Confédération paysanne présente trois différences essentielles : la première est le consensus bienveillant qui, à Millau, à Seattle, à Davos, n'a cessé d'entourer les coups de force de José Bové, dédramatisés par sa mine hilare de Cohn-Bendit gaulois. La deuxième est la dynamique qui rassemble autour d'actions fortement organisées des groupes venus du gauchisme, de l'écologie, du syndicalisme, dont le seul point commun est le rejet de l'économie de marché et de la démocratie représentative. La troisième - qui rappelle, toutes proportions gardées, les méthodes des grands partis totalitaires de ce siècle - est le savoir-faire avec lequel ce néosquadisme ou néobolchevisme planétaire retourne les techniques modernes contre elles-mêmes. Face aux Césars de la mondialisation, le nouveau Gladiateur est parvenu à exhiber ses menottes, ses moustaches et son roquefort sur tous les écrans du globe.

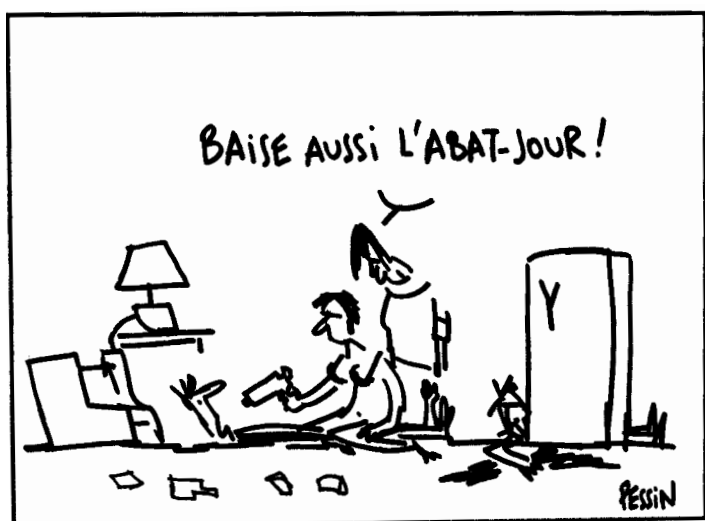
www.baisemoilesite.com

Virginie Despentes s'installe sur Internet, pour « aller violemment à l'essentiel »

LES MOINS de seize ans n'auront pas le droit d'aller voir *Baise-moi*, le nouveau film très controversé de Virginie Despentes et Coralie Trinh Thi. Mais s'ils se connectent sur Internet, ils pourront tout de même voir très en détail à quoi ressemblent les deux héroïnes Naline et Manu (Karen Bach et Rafaella Anderson) : quatre bandes-annonces et courts extraits vidéo sont disponibles en téléchargement gratuit sur le site officiel du film.

Le mode d'emploi est simple : « Cliquer pour mater ». Sont également publiés des portraits grand format des principaux acteurs et actrices, plusieurs séries de photos de tournage, ainsi qu'un « coin trash, avec des scènes inédites et secrètes ».

Pourtant, baisemoilesite.com n'a pas seulement une vocation promotionnelle. Virginie Despentes semble avoir l'intention de s'installer durablement sur Internet, et d'y construire un lieu qui lui ressemble : « Déjà 2000 et Internet bande mou. Il ressemble plus à un élitiste catalogue VPC où se laissent collec-



tionner "plug-ins", "spams" et autres "connexions". Laissons cela aux surfeurs et parlons de manifester, envahir, festoyer ! » Dans sa déclaration d'intention, elle imagine un espace d'expression littéraire, musical et pictural « sans censure aucune », où l'on pourra « aller directement, vio-

lemment à l'essentiel... Fini de prêter à rire, donnons à pleurer ».

Elle a commencé à mettre ses menaces à exécution, en ouvrant sur son site plusieurs rubriques sans rapport avec le film : « Des écrits sur tout et sur rien », où elle-même et quelques auteurs

amis publient des textes et nouvelles ; « La société, réflexions diverses », où les travaux de peintres et de sculpteurs contemporains côtoient un long entretien avec José Bové expliquant sa conception du monde ; et un forum ouvert à tous, "Le courrier-billet d'humeur". Les lettres d'insultes sont publiées dans une rubrique spéciale sobriement intitulée « Abrutis ».

Par ailleurs, les deux réalisatrices n'ont pas résisté à l'envie de se mettre en scène dans un making-of fictionnel intitulé *L'incroyable et énorme idée de Virginie et Coralie, version dure*. Il s'agit d'un roman-photo à épisodes dont le style rappelle un peu les œuvres du professeur Chronon dans *Hara-Kiri*. Pour simplifier, il raconte l'histoire de deux filles qui aimeraient bien avoir une idée énorme, mais comme rien ne vient, elles décident de se soûler. Bien entendu, avant la fin de la deuxième page, le personnage masculin se fait tuer d'une balle dans la tête.

Yves Eudes

SUR LA TOILE

MONDIALISATION

■ La filiale française de la chaîne McDonald's a ouvert un site permettant de trouver l'adresse de ses restaurants de France avec un plan d'accès. Chaque lieu est présenté avec une photo, les heures d'ouverture et la mention des différents services. Le site permet également de faire des réservations pour des groupes. www.mcdonalds.fr

ILOVEYOU

■ La justice philippine a décidé d'inculper Onel de Guzman, l'étudiant de vingt-trois ans accusé d'avoir propagé le virus ILOVEYOU dans le monde entier en mai, en invoquant une loi prévue pour réprimer les fraudes à la carte de crédit. Une loi spécifique contre les hackers vient d'être promulguée, mais elle ne peut s'appliquer rétroactivement. - (AP.)

JUDAÏSME

■ Le Consistoire israélite de Paris a ouvert un site destiné à « informer le grand public sur les pratiques rituelles juives », « accompagner les fidèles dans toutes les étapes de leur vie religieuse », et fournir des renseignements sur les services communautaires. www.consistoire.org

Partez en vacances avec Le Monde

FAITES SUIVRE OU SUSPENDRE VOTRE ABONNEMENT PENDANT VOS VACANCES :

● Retournez ce bulletin au moins 10 jours à l'avance sans oublier de nous indiquer votre numéro d'abonné (en haut à gauche de la « une » de votre journal).

● Si vous êtes abonné par prélèvement automatique, votre compte sera prélevé au prorata des numéros servis dans le mois.

RECEVEZ LE MONDE SUR LE LIEU DE VOS VACANCES.

Retournez-nous au moins 10 jours à l'avance ce bulletin accompagné de votre règlement.

DURÉE	FRANCE
2 semaines (13 n°)	96/14,64*
3 semaines (19 n°)	139/21,19*
1 mois (26 n°)	173/26,37*
2 mois (52 n°)	378/57,63*
3 mois (78 n°)	562/85,68*
12 mois (312 n°)	1 980/301,85*

*Offre valable jusqu'au 31/12/00

Vous êtes abonné(e)

Pour les suspensions ou transferts vacances : un numéro exclusif 0 803 022 021 (0,99 F TTC la minute)

Votre numéro d'abonné (impératif) : _____

Prénom : _____ Nom : _____

Commune de résidence habituelle (impératif) : _____

Suspension vacances (votre abonnement sera prolongé d'autant)

du : _____ au : _____

Transfert sur le lieu de vacances (France métropolitaine uniquement)

du : _____ au : _____

Votre adresse de vacances :

Prénom : _____ Nom : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Vous n'êtes pas abonné(e)

Pour tout autre renseignement : 01.42.17.32.90 de 8 h 30 à 18 h du lundi au vendredi

Votre adresse de vacances :

du : _____ au : _____

Prénom : _____ Nom : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Votre adresse habituelle :

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Votre règlement : Chèque bancaire ou postal joint

Carte bancaire n° : _____

Date et signature obligatoires :

Bulletin à renvoyer à : Le Monde - Service Abonnements 60646 Chamilly Cedex

Guy la science

par Luc Rosenzweig

FAUT-IL pleurer sur le sort des Bataves ? Considérer comme une injustice leur défaite face aux Italiens, qui doit beaucoup au dédain que leur a manifesté dame Chance ? Il existe toujours une raison pour que les dieux vous abandonnent, et peut-être ceux qui ont la tutelle du foot se sont-ils irrités de la commercialisation à outrance d'objets de toute nature en relation avec la couleur orange de l'équipe nationale néerlandaise. Jusqu'aux préservatifs de cette teinte, vendus dans une « condomerie » d'Amsterdam, dont le vendeur vantait la qualité en comparant leur solidité avec celle de la défense de l'équipe nationale... Tout ce stock de gri-gri va leur rester sur les bras, et il ne restera plus aux marchands du temple qu'à proposer aux chalands des tee-shirts où sera inscrit : « Er is iets anders in het leven dan voetbal » (« Il n'y a pas que le football dans la vie »).

La question essentielle demeure néanmoins, après cette étonnante victoire des bétonneurs transalpins, celle de savoir si cela est bon pour nous. Nous, les Bleus, la bande à Zidane, dont les effectifs se confondent à peu près avec le chiffre de la population française. Qu'en dit Guy Roux ? Nous attendons avec impatience les pronostics de l'entraîneur de l'AJ Auxerre, qui s'est révélé, au cours de cet Euro 2000, un analyste hors pair, un pédagogue de haut vol et, de plus, un homme d'esprit. Son commentaire, jeudi soir, de la demi-finale Hollande-Italie devrait être étudié dans toutes les écoles de journalisme sportif.

Alors que la Squadra azzura semblait, en première mi-temps, en passe de sombrer sous la pression de l'orange mécanique hollandaise, Guy Roux prévenait : « Ils peuvent subir un orage comme cela pendant quatre-vingt-huit minutes, et marquer dans les deux dernières... » Cet-

te science prémonitrice s'accompagne d'une vision du jeu qui aide le téléspectateur à comprendre ce qui se passe sur son écran, où, forcément, une bonne partie du terrain échappe à sa vue. Tel fermier qui peut compter d'un seul coup d'œil les vaches dans son pré, Roux peut vous indiquer, à l'unité près, le positionnement sur le terrain des attaquants et des défenseurs.

Il anticipe, éveille notre attention lorsque le jeu risque de devenir chaud. Il ne peut s'empêcher de tirer de ce spectacle des leçons utiles pour tous les responsables de clubs, grands et petits, en donnant par exemple comme modèle ces attaquants de pointe italiens qui n'hésitent pas à aller, comme les copains, au charbon défensif. Et puis, il est tellement « province » qu'il en devient grandiose, et incarne, à lui seul, tous les terroirs qui ne s'en laissent pas conter par les petits marquis de la capitale. Avec Guy, le foot, c'est la vie.

VENDREDI 30 JUIN

GUIDE TÉLÉVISION

DÉBATS

- 21.00 Etre autrement, vivre normalement. Forum
- 22.00 Politique, dérive droite, dérive gauche. Forum
- 23.00 Danse, où est la modernité ? Forum

MAGAZINES

- 18.10 Nulle part ailleurs. Invités : Dominique Farrugia ; Jamel ; Fanny Cottenon ; Louis Bertignac ; Paul Personne. Canal +
- 18.50 Vendredi, c'est Julie. France 2
- 21.00 Thalassa. Triste samba. France 3
- 21.00 Recto Verso. Jamel Debbouze. Paris Première
- 21.05 Top bab. Invité : Lou Reed. Canal Jimmy
- 21.30 L'Invité de PLS. LCI
- 22.10 Faut pas rêver. Escapade à Meaux. Italie : La corrida du feu. France : La mascarade. Pakistan : Les cerfs-volants de basant. France 3
- 23.10 C'est quoi l'amour ? Pour le meilleur et pour le pire. TF 1

DOCUMENTAIRES

- 19.35 Nelly Bly. A la conquête du journalisme. Odyssee
- 20.35 Fidel Castro, l'espérance trahie. Odyssee
- 21.00 Les Aventuriers de l'Egypte ancienne. [1 et 2/13]. Histoire

- 21.50 The Velvet Underground, Curious. Canal Jimmy
- 22.00 Dynastie rouge. [1/3]. Histoire
- 22.15 Grand format. Désert. Arte
- 22.20 La Véritable Histoire d'« Elephant Man ». Planète
- 22.50 Nico Icon. Canal Jimmy
- 23.20 Bob Denard, corsaire de la République. [1/2]. TMC

SPORTS EN DIRECT

- 20.30 Athlétisme. Golden League. Meeting de Rome (Italie). Canal +

MUSIQUE

- 21.00 Soirée spéciale Festival de Jazz de Montréal. Ray Gelato Giants, Montréal 1999. 22.35 Natacha Atlas. Muzzik
- 22.30 Mozart. Sonate pour piano en si bémol majeur KV 333. Par Daniel Barenboim, piano. Mezzo
- 23.00 Rythme et danse à la Waldbühne. Avec Susan Graham, soprano ; Eitetsu Hyashi, percussions. Par l'Orchestre philharmonique de Berlin, dir. Kent Nagano. Mezzo
- 23.15 Un chapeau de paille d'Italie. Opéra de Nino Rota. Par l'Orchestre et les Chœurs de la Scala, dir. B. Campanella. Paris Première
- 23.20 Tina Turner. Londres, 1999. M 6
- 0.00 Nuit italienne. Avec Bryn Terfel, baryton ; Sergei Larin, ténor ; Angela Gheorghiu, soprano. Par l'Orchestre philharmonique de Berlin, dir. C. Abbado. Muzzik

Le Monde
TELEVISION

CANAL JIMMY

21.05 The Velvet Underground Soirée spéciale autour du quatuor new-yorkais des années 60. En première partie, « Top Bab », interview de Lou Reed à l'occasion de la sortie, en 1996, de son avant-dernier album solo. Puis « Curious », en seconde partie, documentaire réalisé en 1993 par Declan Lowney, entre dans le vif du sujet, et « Nico Icon », de Susanne Oftringer, nous offre un portrait de la chanteuse.

ODYSSÉE

22.15 50 ans de maquis Si l'ambition de ce documentaire d'Yves Billon et Pablo Alejandro, diffusé dans la soirée « Docs et débat », était d'expliquer le conflit armé qui rongea la Colombie, c'est raté. Il en ressort une vision biaisée, qui présente le principal mouvement de guérilla du pays – les Forces armées révolutionnaires de Colombie (FARC) – comme une amicale de Robin des Bois, installés dans la jungle amazonienne.

THÉÂTRE

- 20.30 Maison de Poupée. Pièce d'Erik Ibsen. Mise en scène de Claude Santelli. Festival
- 23.45 Les Femmes savantes. Pièce de Molière. Mise en scène de Simon Eine. France 3

TÉLÉFILMS

- 20.45 L'homme que j'aime. Stéphane Giusti. Arte
- 22.45 Parfum de meurtre. Bodo Fürneisen. France 2
- 23.20 La Vie à trois. Christiane Lehérissey. Festival

COURTS MÉTRAGES

- 0.45 Histoires courtes. Le Poisson bleu. Eric Mahé. France 2

SÉRIES

- 20.20 Tout le monde aime Raymond. Dinde ou poisson. O. Série Club
- 20.50 Jesse. My Best Friends Wedding (v.o.). Téva
- 20.50 Sauvetage. Portés disparus. Prisonniers sous la terre. France 2
- 21.10 Dharma & Greg. Big Daddy. Your Place or Mine. Hell to the Chief. Téva
- 22.35 Equalizer. Réinsertion. Le jour de la corde. 13^{ème} RUE
- 23.55 Seinfeld. La boutique familiale (v.o.). O. Canal +

CINÉ CINÉMAS 3

22.35 Ruby Cairo ■ Restée veuve avec trois enfants, une jeune femme (Andie McDowell) découvre que son mari, mort dans un accident d'avion et qu'elle croyait ruiné, possède des comptes en banque clandestins en divers endroits du monde. Elle part à la recherche de la vérité. Un film d'aventures, de Graeme Clifford, semé d'embûches dont l'intrigue est menée d'une façon conventionnelle. Pour les acteurs.

FILMS

- 14.25 Complots ■ Richard Donner (EU, 1997, v.o., 135 min) O. Ciné Cinémas 3
- 14.45 Kill Me Again ■ John Dahl (Etats-Unis, 1989, 100 min) O. Cinéstar 2
- 14.50 Belles de l'Ouest ■ Tamra Davis et Jonathan Kaplan (Etats-Unis, 1994, 100 min) O. Ciné Cinémas 1
- 14.55 Le Manuel d'un jeune empoisonneur ■ Benjamin Ross (Fr. - GB, 1995, 100 min) O. Ciné Cinémas 2
- 16.30 Violette et François ■ Jacques Rouffio (France, 1977, 95 min) O. Ciné Cinémas 1
- 17.25 L'Évadé du bain ■ Riccardo Freda [1/2] (It., 1947, N., v.o., 90 min) O. Ciné Classics
- 18.55 L'Évadé du bain ■ Riccardo Freda [2/2] (It., 1947, N., v.o., 95 min) O. Ciné Classics
- 21.50 Racket ■ John Cromwell et Nicholas Ray (EU, 1951, N., v.o., 90 min) O. Ciné Classics
- 22.25 Midnight Run ■ Martin Brest (Etats-Unis, 1988, 120 min) O. Cinéstar 1
- 22.25 Le Sauvage ■ Jean-Paul Rappeneau (Fr., 1975, 105 min) O. Ciné Cinémas 2
- 22.30 Prête à tout ■ Gus Van Sant (EU, 1994, v.o., 105 min) O. Cinéstar 2



- 22.35 Ruby Cairo ■ Graeme Clifford. Avec Andie MacDowell, Liam Neeson (EU, 1993, v.o., 110 min) O. Ciné Cinémas 3
- 0.55 Première victoire ■ Otto Preminger (EU, 1965, N., v.o., 160 min) O. Cinétoile
- 2.45 La Baronne de minuit ■ Mitchell Leisen (EU, 1939, N., v.o., 95 min) O. Ciné Classics

SAMEDI 1^{er} JUILLET

FILMS

- 13.00 Bobby Deerfield ■ Sydney Pollack (Etats-Unis, 1977, 120 min) O. Cinéfaz
- 13.10 Prête à tout ■ Gus Van Sant (Etats-Unis, 1994, 105 min) O. Cinéstar 2
- 13.15 Appelez-moi docteur ■ Howard Zieff (Etats-Unis, 1978, 95 min) O. Ciné Cinémas 2
- 13.35 Hanuman ■ Fred Fougé (France - Inde, 1998, 85 min) O. Cinéstar 1
- 14.55 L'Évadé du bain ■ Riccardo Freda [1/2] (It., 1947, N., v.o., 85 min) O. Ciné Classics
- 16.20 L'Évadé du bain ■ Riccardo Freda [2/2] (It., 1947, N., v.o., 100 min) O. Ciné Classics



- 23.00 Le Survivant d'un monde parallèle ■ David Hemmings. Avec Robert Powell, Jennifer Agutter (Austral., 1981, v.o., 85 min) O. Ciné Cinémas 3
- 23.00 Forever Young ■ Steve Miner (EU, 1992, v.o., 100 min) O. Ciné Cinémas 1
- 23.05 Bunny Lake a disparu ■ Otto Preminger (EU, 1965, N., 105 min) O. Cinétoile
- 23.10 L'Amour en trop ■ Bruce Beresford (EU, 1993, 110 min) O. Cinéstar 1
- 23.15 Hanuman ■ Fred Fougé (Fr. - Inde, 1998, v.o., 90 min) O. Cinéstar 2

- 0.25 Trois sœurs ■ Margarethe von Trotta (All. - Fr., 1988, 110 min) O. Ciné Cinémas 2
- 0.30 Racket ■ John Cromwell et Nicholas Ray (EU, 1951, N., v.o., 90 min) O. Ciné Classics



- 0.40 La Chasse ■ William Friedkin. Avec Al Pacino, Paul Sorvino (EU, 1980, v.o., 100 min) O. Cinéfaz
- 0.45 Comment tuer votre femme ■ Richard Quine (Etats-Unis, 1965, 120 min). Arte
- 0.50 Tempête à Washington ■ Otto Preminger (EU, 1962, N., v.o., 145 min) O. Cinétoile
- 4.20 Kill Me Again ■ John Dahl (Etats-Unis, 1989, 90 min) O. Cinéstar 1

PROGRAMMES

TÉLÉVISION

TF 1

- 17.35 Sunset Beach. 18.25 Exclusif. 19.05 Le Bigdil. 19.55 Hyper Net. 20.00 Journal, Météo. 20.55 Succès. 23.10 C'est quoi l'amour ? Pour le meilleur et pour le pire. 0.35 Les Coups d'humour. 1.10 TF 1 nuit, Météo.

FRANCE 2

- 16.55 Des chiffres et des lettres. 17.25 et 22.40 Un livre, des livres. 17.30 Nash Bridges. o. 18.20 Friends. o. 18.50 Vendredi, c'est Julie. 20.00 Journal, Météo. 20.50 Sauvetage. Portés disparus. Prisonniers sous la terre. 22.45 Parfum de meurtre. Téléfilm. Bodo Fürneisen. 0.20 Journal, Météo. 0.45 Histoires courtes. 1.05 Météo l'info. 1.20 Futur antérieur. La justice est-elle juste ?

FRANCE 3

- 17.45 C'est pas sorcier. 18.20 Questions pour un champion. 18.47 La Météo des plages. 18.50 Le 19-20 de l'info, Météo. 20.05 Tout le sport. 20.10 Le Journal de l'Euro. 20.25 Défi de famille. 21.00 Thalassa. Triste samba. 22.10 Faut pas rêver. 23.05 Le Magazine de l'Euro 2000. 23.20 Météo, Soir 3. 23.45 Les Femmes savantes. Pièce de Molière.

CANAL +

► En clair jusqu'à 20.30

- 18.10 Nulle part ailleurs. 20.30 Athlétisme. Meeting de Rome. 22.30 Halloween, 20 ans après, le revient Film. Steve Miner. O. 23.55 Seinfeld. o. 0.15 Dilbert. o. 0.40 Trinita va tout casser Film. Giuseppe Colizzi (v.o.). O.

PROGRAMMES

TÉLÉVISION

TF 1

- 13.25 Formule 1. 14.15 Mcgyver. 15.05 Alerte à Malibu. 15.55 Flipper, le dauphin. 16.40 Will & Grace. 17.15 Beverly Hills. 18.05 Sous le soleil. 19.05 Le Bigdil. 20.00 Journal, Tercé, Météo. 20.55 Science infuse. 22.45 Les Coups d'humour. 0.30 Spécial sport.

FRANCE 2

- 13.40 En route pour le Tour. 14.55 Tiercé. 15.15 Samedi sport. 15.30 Rugby. Elite 1 ; 17.30 Cyclisme. Tour de France. 19.55 et 20.45 Tirage du Loto. 20.00 Journal, Euro 2000, Météo. 20.55 Fort Boyard. 22.45 Iga-Tshe. Agua Azul. Les iguanes verts. Les Voladores. Les baleines grises. La glisse. Les Indiens Tarahumaras. El Pico Orizaba. Le guide. 23.40 Journal, Météo. 0.05 Secret bancaire.

FRANCE 3

- 13.25 Mike Hammer. 14.20 Destination pêche. 15.15 Tiercé. 15.40 Chroniques d'en-haut. Les barrages de montagne. Tignes. Spécial dune du Pyla. 16.20 Littoral. 16.50 Le Refuge. 18.20 Questions pour un champion. 18.50 Le 19-20 de l'information, Météo. 20.05 Tout le sport. 20.15 et 22.35 Le Journal de l'Euro. 20.20 Le Journal du Tour. 20.25 O.V.N.I. 21.00 Une femme sur mesure. Téléfilm. Detlef Rönfeldt. 22.50 Météo, Soir 3. 23.20 Pourquoi ? Comment ? La Terre dans tous ses états. Les volcans. Les tremblements de terre. Les cyclones et les inondations. 1.05 Tribales.

CANAL +

- 14.00 72 heures pour mourir. Téléfilm. William R. Greenblatt. O. 15.25 Du sexe et des animaux. 15.50 Samedi animation. 17.15 Arliss. o. 17.45 Rugby. Elite 1. ► En clair jusqu'à 20.30 20.00 Futurama. 20.30 Le Pire des Robins des Bois. 20.55 Jamel Show. 21.55 H. o. 22.20 Embrouilles à Poodle Springs. Téléfilm. Bob Rafelson O. 0.00 Le Journal du hard o.

SIGNIFICATION DES SYMBOLES

- Les codes du CSA
- Tous publics
 - Accord parental souhaitable
 - Accord parental indispensable ou interdit aux moins de 12 ans
 - Public adulte
 - Interdit aux moins de 16 ans
 - Interdit aux moins de 18 ans

ARTE

- 19.00 Tracks. 19.45 Météo, Arte info. 20.15 Putain d'Europe ! 20.45 L'homme que j'aime. Téléfilm. Stéphane Giusti. 22.15 Grand format. Désert. 23.55 Les Dimanches de permission Film. Nae Caranfil (v.o.).

M 6

- 18.20 Lois et Clark. o. 19.15 Cosby Show. o. 19.48 I-minute. 19.50 Voile. 19.54 Le Six Minutes, Météo. 20.05 Notre belle famille. o. 20.40 Politiquement rock. 20.50 Graignes de star. La finale. 23.20 Tina Turner. Twenty for Seven. 0.20 Nuit du Net.

RADIO

FRANCE-CULTURE

- 19.30 Appel d'air. 20.30 Black & Blue. Les sept merveilles du monde. 7. Le tombeau de Mausole à Halicarnasse. 21.30 Fiction 30. Le hors jeu : Etude de 6 500 cas entre 1958 et 1999, de Yves Nilly. 22.10 Multipistes. 22.10 Surpris par la nuit. 0.05 Du jour au lendemain.

FRANCE-MUSIQUES

- 20.00 Prélude. 20.35 Concert euronadio. Par l'Orchestre national de France, dir. Yuri Temirkanov. 22.30 Alla breve. 22.45 Jazz-club.

RADIO CLASSIQUE

- 20.15 Les Soirées. Tapiola op. 112, de Sibelius, par l'Orchestre philharmonique de Berlin, dir. H. von Karajan. 20.40 Riccardo Muti, chef d'orchestre. 22.40 La Périchole. Opéra de Jacques Offenbach. Par le Chœur et l'Orchestre du Capitole de Toulouse, dir. Michel Plasson, Teresa Berganza (La Périchole), José Carreras (Piquillo), Gabriel Bacquier (Don Andrés), Michel Sénéchal (Don Pedro), Michel Trempont (Panatellas).

GUIDE TÉLÉVISION

DÉBATS

- 12.10 et 17.10 Le Monde des idées. Thème : le populisme. Invités : Yves Mény ; Yves Surel. LCI
- 21.00 Le poète nouveau est arrivé ! Forum
- 22.00 L'Obsession du voyage chez les Grecs. Forum
- 23.00 Mégapoles, pour le bonheur de l'homme ? Forum

MAGAZINES

- 13.40 En route pour le Tour. France 2
- 14.15 Bouillon de culture. Jadis à la campagne. TV 5
- 18.00 L'Enjeu olympique. Melbourne 1956. La Cinquième
- 19.00 Histoire parallèle. Semaine du 1^{er} juillet 1950. Ils se sont séparés de De Gaulle. Arte
- 19.00 Recto Verso. Jamel Debbouze. Paris Première
- 20.35 Le Club. Jean-Charles Tacchella. Ciné Classics
- 20.55 Science infuse. Invités : Clémentine Célerié ; Anthony Kavanagh. TF 1
- 20.55 Fort Boyard. Equipe : Samy Naceri ; Bernard Menez ; Sandrine Roux ; Samsha ; Alexandre Biamonti ; Seydina Baldé. France 2
- 20.55 Planète animal. Pour l'amour des crocodiles. TMC
- 21.05 Thalassa. Le petit roi de Soumbédioune. TV 5
- 21.35 Metropolis. Arte
- 22.15 La Vie à l'endroit. Violence sur toute la ligne. TV 5
- 22.40 Mes sketches et moi. On en rit encore. TSR
- 22.45 Spéciale Les Coups d'humour. Invité : Pascal Légitimus. TF 1
- 22.45 Iga-Tshe, le voyageur. France 2
- 23.20 Pourquoi ? Comment ? La Terre dans tous ses états. France 3
- 0.20 Top bab. Lou Reed. Canal Jimmy

DOCUMENTAIRES

- 17.00 John Dos Passos. [2/3]. Histoire
- 17.10 Maxwell, le naufrage d'un nabab. Planète
- 17.30 Piranhas. TMC
- 17.35 Shirley MacLaine. Ciné Cinémas
- 17.45 Global Family. Le Berceau des ptéropages. Odyssee
- 18.10 Les Hommes des glaces. La course vers le pôle Nord. Odyssee
- 18.15 Tour du monde. Hongkong, est-ce la fin ? Planète

Le Monde
TELEVISION

CINÉCINÉMAS 3

23.00 Le Survivant d'un monde parallèle ■ Un Boeing 707 se pose dans un champ quelques minutes après le décollage, puis explose. Seul survivant, le pilote ne peut s'expliquer les causes de l'accident. Aidé par un médium, il enquête. Les voix des victimes l'appellent, de curieux phénomènes se produisent... Signé David Hemmings, ce film s'inspire d'un roman de James Herbert, « The Survivor ». En v.o.

- 18.45 MacArthur, général américain. [5/5]. La dernière retraite. Planète
- 18.45 Les Aventuriers de l'Egypte ancienne. [1 et 2/13]. Dominique Vivant Denon (1747-1825). Jean-François Champollion (1790-1932). Histoire
- 20.00 La Chine, dragon millénaire. [5/13]. Le bois de laurier. Odyssee
- 20.05 Ces bêtes qui dérangent. Gypaète, le retour du grand barbu. TSR
- 20.30 Le Cinématographe selon Terry Gilliam. [3/5]. Le corps à l'écran. Planète
- 20.45 La Fascination du Grand Nord. Groenland, géant de neige et de glace. Arte
- 21.35 Cinq colonnes à la une. Planète
- 22.05 Les Muses de Fassbinder. Ciné Cinémas
- 22.15 La Terre en question. Touche pas aux grizzli. Odyssee
- 22.35 Gaston Miron. Les outils du poète. Planète
- 22.45 Burt Lancaster. La volonté de réussir. Odyssee
- 23.30 Bestiaire d'amour. Planète
- 23.55 Louis Armstrong. What a Wonderful World. Arte

- 0.30 Henri Guillemin. La trajectoire de Gaulle. [2/6]. L'avènement (1940-1945). Histoire
- 0.50 Les Grandes Expositions. Le baroque en Bohême. Planète

SPORTS EN DIRECT

- 14.00 Tennis. Internationaux de Grande-Bretagne (6^e jour). Wimbledon. Pathé Sport
- 14.30 Formule 3000. Grand Prix de France. La course. A Magny-Cours. Eurosport
- 16.30 Cyclisme. Tour de France (1^{er} étape) : Futuroscope de Poitiers (16,5 km clm individuel). Eurosport
- 17.45 Rugby. Elite 1. Quart de finale : Castres - Colomiers. Canal +
- 20.00 Volley-ball. Ligue mondiale 2000. Phase préliminaire (groupe B) : France - Pays-Bas. Eurosport

MUSIQUE

- 17.50 Concert. Marie Devellereau, soprano, et Alexandre Tharaud, piano. Muzzik
- 18.30 Rythme et danse à la Waldbühne. Berlin, 25 juin 2000. Avec Susan Graham, soprano ; Eitetsu Hyashi, percussions. L'Orchestre philharmonique de Berlin, dir. Kent Nagano. Mezzo
- 19.30 Primavera concertistica di Lugano. Lugano, 1990. Avec Teresa Berganza, soprano. Par l'Orchestre de la Suisse italienne, dir. N. Bonavolontà. Muzzik

ARTE

23.55 Music Planet : Louis Armstrong « What a Wonderful World » est l'une des chansons les plus connues d'Armstrong, l'une des plus belles aussi, avec ses violons, la voix de rocaille qui laisse passer toute la tendresse du monde. Pas étonnant que John Akonfrah ait choisi ce titre pour son film consacré au musicien de jazz, qui apparaît très jeune à jouer de la trompette dans une maison de correction.

ARTE

0.45 Comment tuer votre femme ■ Stanley Ford vit une existence confortable de célibataire. Au cours d'une nuit d'ivresse, il se marie avec une ravissante Italienne. Celle-ci devient vite encombrante. Ne pouvant divorcer, il décide de la tuer. Il répète son meurtre à travers une bande dessinée, mais sa femme disparaît... Ce film de Richard Quine est un sommet d'humour noir.

